

Le Groupe HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. HSBC entend être partout où la croissance se trouve, connectant ses clients aux opportunités qu'il fait naître, permettant aux entreprises et aux économies de prospérer et, en fin de compte, aux espoirs et ambitions de chacun de devenir réalité.

Nombre de clients : 47 millions.

Servis par : 255 000 collaborateurs.

A travers quatre métiers globaux : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

Situés dans : 71 pays et territoires.

Dans cinq régions : Europe, Asie, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Nombre d'implantations : plus de 4 700.

Coté sur les Bourses de : Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes.

Chiffres clés à fin 2015 :

Résultat avant impôt publié en baisse de 1 % à 18 867 millions USD.

Résultat avant impôt ajusté en baisse de 7 % à 20 418 millions USD.

Bénéfice net part du groupe à 13 522 millions USD.

Total du bilan à 2 410 milliards USD.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Document de référence et Rapport financier annuel 2015

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
18	Les Dirigeants
20	Composition du Conseil d'Administration
33	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
73	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale
101	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
156	Gestion et allocation du Capital
164	L'exercice en bref
166	Etats financiers consolidés
276	Etats financiers sociaux
320	Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement
324	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 19 avril 2016
329	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
333	Evolution récente et perspectives d'avenir
334	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
336	Table de concordance et de référence
338	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

HSBC France est la filiale de l'un des groupes bancaires les plus solides au monde, le Groupe HSBC, dont l'ambition est d'être la première banque internationale. En France, HSBC ambitionne de devenir le partenaire de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur développement international et les particuliers dans la gestion de leur patrimoine.

La mission du Groupe HSBC

Principaux axes stratégiques de développement

Le Groupe HSBC repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services bancaires et financiers, destinés à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier des atouts du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales, et notamment de sa présence internationale et de sa solidité financière.

La stratégie de HSBC est de maintenir un réseau international afin de relier les économies développées et celles en développement rapide. La stratégie du Groupe est alignée sur les tendances économiques à long terme et repose sur des avantages concurrentiels uniques.

Tendances à long terme

La stratégie du Groupe HSBC s'appuie sur des tendances à long terme :

- une connectivité globale croissante : les flux internationaux de biens, services et capitaux continuent d'augmenter, soutenus notamment par le développement des technologies et de l'accès à l'information, dans les échanges personnels et commerciaux. Ces flux internationaux devraient atteindre 85 billions USD en 2025, soit trois fois leur valeur de 2012 ;
- une redistribution du pouvoir économique : parmi les 30 premières économies mondiales, HSBC anticipe que 18 d'entre elles seront en Asie, Amérique latine, Moyen-Orient et Afrique, quadruplant en taille d'ici à 2050 ;
- le développement des classes moyennes dans les pays à forte croissance économique : la taille de la population mondiale appartenant aux classes moyennes devrait augmenter de plus de trois milliards d'individus, passant de 1,8 milliard en 2010 à 5 milliards en 2030, dont 66 % en Asie ;
- une population mondiale vieillissante : la population mondiale au-dessus de 60 ans devrait plus que doubler d'ici à 2050, passant de moins de 1 milliard en 2015 à plus de 2 milliards en 2050.

Le modèle d'activité de HSBC est basé sur un réseau international qui permet de connecter et de servir un portefeuille de marchés cohérent pour saisir ces opportunités.

Avantages concurrentiels

Dans cet environnement, les avantages concurrentiels de HSBC proviennent :

- d'une présence globale inégalée : le réseau de HSBC procure un accès à près de 90 % des flux de commerce et de capitaux. HSBC permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives partout dans le monde et offre des capacités et produits parmi les meilleurs afin de soutenir les flux économiques globaux ;
- d'un modèle de banque universelle à l'échelle du Groupe : HSBC s'adresse à l'ensemble des clients bancaires au travers de ses quatre lignes de métiers globales, des épargnants individuels aux multinationales. Ce modèle permet à HSBC de répondre à l'ensemble des besoins financiers de ses clients et de générer des rendements satisfaisants pour ses actionnaires.

Produits et services

Le Groupe HSBC divise ses activités en quatre lignes de métiers : la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (RBWM), la Banque d'entreprises (CMB), la Banque de financement, d'investissement et de marchés (GBM) et la Banque privée (GPB).

Les lignes de métiers sont responsables du développement, de la mise en œuvre et de la gestion des propositions commerciales de manière uniforme à travers le Groupe HSBC.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine comprend les services financiers aux particuliers, la gestion d'actifs et les activités d'assurance. Elle gère des dépôts et fournit des services bancaires transactionnels permettant aux clients de gérer leurs finances au quotidien et d'épargner pour l'avenir. Elle propose des solutions pour les aider dans leurs besoins de financement à court ou à long terme et elle fournit des services de conseils financiers, d'assurance et d'investissement pour les aider à gérer et protéger leur avenir financier.

Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises fournit un large éventail de services bancaires et financiers pour permettre aux entreprises clientes de gérer et de développer leurs activités locales et à l'international. Sa gamme de produits, de services ainsi que ses canaux de distribution sont conçus

pour répondre aux besoins de segments de clientèle spécifiques. HSBC est le leader du développement de la monnaie chinoise, le Renminbi, comme monnaie d'échange, avec sa capacité à traiter cette devise dans plus de cinquante pays.

La Banque d'entreprises s'est organisée autour des besoins et du degré de complexité de ses clients en développant trois segments distincts : *Business Banking*, *Mid-Market* et *Large Corporates*.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés opère sur les marchés de capitaux et offre des services transactionnels ainsi que des solutions de financement aux grandes entreprises et aux institutionnels. Elle est un partenaire de référence pour accompagner ses clients dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde grâce à la dimension à la fois locale et internationale du Groupe HSBC.

HSBC propose une gamme complète de solutions : activités de conseil, financements simples et structurés, fusions et acquisitions, émissions de dette et d'actions, financement de projets, gestion de trésorerie, financement du commerce international et activités de marchés (taux, change et actions).

Banque privée

En s'appuyant sur la force du Groupe HSBC et les produits les plus adaptés du marché, la Banque privée travaille en collaboration avec ses clients et les autres lignes de métiers du Groupe pour fournir des solutions leur permettant de faire croître, de gérer et de préserver leur patrimoine aujourd'hui et pour l'avenir.

Elle propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes de gestion discrétionnaire et conseillée.

Priorités stratégiques du Groupe HSBC

HSBC France met en œuvre, en France, la stratégie du Groupe HSBC, dont l'exécution repose sur un plan de dix actions stratégiques dévoilé au cours de l'année, ayant pour objectif, d'ici à 2017, de :

- redimensionner et simplifier le Groupe ;
- redéployer le capital et investir dans les activités et marchés stratégiques ;
- mettre en œuvre les *Global Standards*.

Ensemble, ces initiatives visent à créer de la valeur pour ses clients et ses actionnaires et contribuent à la viabilité à long terme de HSBC.

Redimensionner et simplifier le Groupe

Au travers du plan d'actions, le Groupe entreprend un réaligement de son portefeuille d'activités. Outre la décision de céder ses activités au Brésil, le Groupe vise une réduction significative de ses actifs pondérés des risques (RWA) notamment dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, avec pour objectif que ce métier représente moins d'un tiers des RWA du Groupe. De même, le Groupe a défini des initiatives de réduction de coûts, au travers principalement de la simplification des processus et procédures, visant une économie annuelle de 4,5-5,0 milliards USD à partir de 2017, avec, pour atteindre cet objectif, des dépenses non récurrentes estimées à 4,0-4,5 milliards USD sur cette période.

Redéployer le capital et investir

HSBC entend aussi accélérer ses investissements pour garantir le développement durable de ses activités. HSBC cible une croissance supérieure à celle du Produit Intérieur Brut mondial grâce à son réseau international, en continuant d'investir dans les produits et services à caractère international, comme le financement du commerce International, les paiements et la gestion de trésorerie, et les activités de change. HSBC entend aussi profiter des opportunités que lui procure son rôle de leader dans l'internationalisation du Renminbi.

Les investissements concerneront également les marchés à forte croissance, notamment en Asie où HSBC met en place un plan de croissance ambitieux, et permettront de renforcer les échanges entre cette région et le reste du monde.

Mettre en œuvre les *Global Standards*

En matière de lutte contre la criminalité financière, HSBC met en œuvre les contrôles les plus exigeants du marché, en les déployant partout où elle opère, à travers son programme *Global Standards*.

Elle attend de ses *Global Standards* qu'ils soutiennent ses pratiques commerciales, aujourd'hui et demain, et qu'ils représentent une source d'avantages concurrentiels. HSBC a pour ambition d'achever la mise en place des *Global Standards* d'ici à 2017.

Une stratégie déclinée en France

Le Groupe HSBC a identifié 18 marchés prioritaires, dont la France, où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La stratégie de HSBC en France est de servir ses clients au travers d'un modèle de banque universelle et de se développer grâce à la force du réseau international du Groupe HSBC dans le monde, tout en accélérant la mise en place des *Global Standards* ainsi que la transformation de la banque pour améliorer son efficacité et sa rentabilité. HSBC France entend développer son activité sur tous les métiers en :

- continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale et investir dans le digital pour le marché des particuliers ;
- s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- renforçant les synergies entre les différents métiers ;
- tout en modernisant ses systèmes informatiques pour gagner en efficacité et améliorer la qualité de services pour ses clients.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC France a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que trois agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance. HSBC France a mis en place de nombreuses initiatives pour :

- élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, plate-forme de courtage, et assurance-vie afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements à long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;
- continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;
- investir dans le digital et déployer les services à distance, tout en simplifiant ses processus pour servir des clients de plus en plus "multicanaux".

Ses trois priorités sont la croissance sur ses segments de clientèle cibles (Premier, Advance, Professionnels et Internationaux), l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, y compris dans le digital.

L'application des *Global Standards*, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.

La Banque d'entreprises

La Banque d'entreprises s'attache à être la première banque internationale de ses clients français. Elle offre tout l'éventail des produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement. Elle affiche quatre priorités de croissance :

- assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ;
- continuer de développer sa couverture des besoins internationaux de ses clients, en utilisant son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ;
- investir dans de nouveaux produits et de nouveaux systèmes pour renforcer ses propositions clients et sa qualité de service, notamment dans la gestion des flux, en particulier dans le financement du commerce international et la gestion de trésorerie ;
- renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque.

La Banque d'entreprises continuera aussi d'améliorer sa rentabilité rapportée aux RWA, en se concentrant sur les clients et activités stratégiques et rentables. La mise en œuvre des *Global Standards*, le renforcement des contrôles et de la gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.

La Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis dans l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.

HSBC France se concentre sur les priorités de croissance suivantes :

- connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international, en tirant parti de son expertise et de son réseau international reliant régions développées et régions à forte croissance ;
- continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront des tendances économiques mondiales, notamment sur les produits de change, y compris concernant le Renminbi, de gestion des flux, de financement du commerce international et d'investissement ;
- soutenir l'effort du Groupe pour réduire les RWA, en continuant de réduire les engagements dans les activités non stratégiques et non rentables ;
- renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les *Global Standards*, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations.

HSBC France continue d'exercer à plein son rôle de plate-forme stratégique en France pour l'Europe continentale et de centre d'excellence mondial sur les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale, en renforçant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France poursuit l'adaptation de cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements.

La Banque privée

La Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec les autres lignes de métiers du Groupe pour élargir sa base de clientèle, et en développant son offre de services, notamment dans la gestion sous mandat et l'assurance-vie. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.

Modification de l'organigramme des structures du Groupe HSBC en France

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, des cessions ou des fusions intra-groupes de structures, afin de simplifier l'organisation.

Performance de la banque en 2015

Éléments de contexte

La performance de la banque s'inscrit dans un environnement économique difficile et un contexte réglementaire en profonde mutation.

2015 a été une année décevante pour l'économie mondiale. La croissance dans les pays émergents devrait avoir chuté à son plus faible niveau depuis 2009, pesant ainsi de façon notable sur le dynamisme du commerce international. Le ralentissement de la croissance chinoise, reflétant en grande partie l'évolution structurelle du modèle économique du pays vers un modèle davantage basé sur la consommation et les services, a été l'une des principales causes de l'atonie de l'activité dans les pays émergents. La faiblesse de la demande chinoise a en effet pesé sur les exportations des autres grands pays émergents mais aussi sur les prix des matières premières, affectant ainsi les grands pays producteurs comme le Brésil ou la Russie.

Le contexte économique a été un peu plus favorable dans les pays développés, grâce à l'impact positif de la faiblesse des prix de l'énergie sur la demande des ménages. En Zone euro, l'activité a également bénéficié d'une reprise du crédit au secteur privé, grâce à de nouvelles mesures de soutien de la Banque centrale européenne. Celle-ci a notamment lancé un programme d'achats de titres souverains, pesant davantage sur l'euro et sur le niveau des taux d'intérêts. Ces facteurs ont favorisé un raffermissement de la reprise en Zone euro, mais encore insuffisant pour engendrer une remontée des pressions inflationnistes dans la région. En conséquence, la Banque centrale européenne a laissé la porte ouverte à de nouvelles mesures au cours des prochains mois.

La France a également bénéficié d'une consommation des ménages plus dynamique grâce à la faiblesse de l'inflation et la reprise du crédit dans un environnement de taux bas. Les exportations se sont également redressées grâce à la faiblesse de l'euro. Cependant, le manque de compétitivité des entreprises a limité cette reprise des exportations, expliquant une légère sous-performance de la croissance française par rapport à la moyenne en Zone euro.

A l'inverse, aux Etats-Unis, dans un contexte de reprise plus avancée, la Réserve fédérale a communiqué plus fortement sur la possibilité de relever son taux directeur pour la première fois depuis 2006, ce qui a alimenté des pressions haussières sur le dollar. Si une telle hausse de taux a finalement été annoncée à la mi-décembre, la Réserve fédérale a maintenu un message

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

de prudence concernant les futures hausses de taux, en raison de la faiblesse de l'inflation américaine. Dans ce contexte, les taux d'intérêts américains sont restés ancrés à de bas niveaux malgré un début de resserrement monétaire aux Etats-Unis.

Dans cet environnement de taux bas, les marchés actions internationaux ont enregistré une année plus difficile et plus volatile, en raison des inquiétudes plus fortes sur la croissance mondiale. L'indice MSCI World a ainsi perdu - 2,7 % sur l'ensemble de 2015 et les indices actions émergents ont chuté de - 17 %. Cependant, les indices actions européens se sont mieux comportés : l'EuroStoxx 50 a gagné 3,8 % et le CAC 40 s'est distingué par une hausse de 8,5 %.

L'année 2015 a été la première année de mise en œuvre du nouveau cadre de supervision de HSBC France. En effet, suite à l'adoption de l'Union bancaire par les Etats membres de la Zone euro, HSBC France est supervisée depuis novembre 2014 par la Banque centrale européenne (BCE) en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette dernière demeure responsable en propre de certains domaines. HSBC France est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans son domaine de compétence. Enfin, en tant que membre du Groupe HSBC, HSBC France est soumise à certaines règles britanniques pour les questions prudentielles (sécurité et solidité) appliquées par la *Prudential Regulation Authority* (PRA) et pour son comportement qui est suivie par la *Financial Conduct Authority* (FCA) (consommateurs et protection du marché).

L'année 2015 a été marquée par l'application progressive des différents textes adoptés au niveau européen en application des décisions du G20. Il s'agit en particulier des normes de Bâle III qui introduisent de nouvelles exigences en matière de liquidité et de solvabilité et ont pour effet d'augmenter le besoin en fonds propres et actifs liquides des banques et de les amener progressivement à adapter leur profil de risque.

Par ailleurs, la mise en œuvre des règles internationales et européennes en matière de prévention des crises bancaires et de résolution constitue un chantier majeur pour les établissements bancaires. Si le cadre global en est désormais connu et commence à être mis en œuvre, certains aspects comme la capacité d'absorption des pertes par les banques en cas de difficultés ont été précisés en cours d'année.

Enfin, un certain nombre de textes sont encore en débat en particulier au niveau européen (loi de sépa-

ration des activités bancaires, taxe sur les transactions financières) qui sont susceptibles d'avoir une influence très forte sur les modalités d'organisation et sur les activités des établissements bancaires.

Suite à l'entrée en vigueur du Mécanisme de supervision unique (MSU) en novembre 2014, la Banque centrale européenne a réalisé en 2015 son premier processus de supervision et d'évaluation. Il s'agit d'un examen approfondi de la situation de l'ensemble des établissements significatifs de la Zone euro, dont fait partie HSBC France. Dans ce cadre, ont été évalués en particulier le modèle économique de la banque, sa gouvernance et sa gestion des risques, ainsi que sa situation en termes de fonds propres et de liquidité.

A l'issue d'échanges avec la BCE qui se sont déroulés au long de l'année 2015, celle-ci a demandé à HSBC France de maintenir un niveau de fonds propres de la plus haute qualité (*Common Equity Tier 1*) de 10 % (*phased-in*) à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce niveau inclut le coussin de conservation de capital.

Par ailleurs, HSBC France n'a pas fait l'objet de demande en capital au titre du coussin pour les institutions systémiques.

Ce niveau, qui correspond à l'exigence dite de Pilier II, a fait l'objet d'une publication par HSBC France le 29 décembre 2015, en application des directives de l'Autorité bancaire européenne de décembre 2015.

Périmètre de la revue de performance

La performance de la banque est analysée ci-après selon trois périmètres sur la base des comptes, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés :

- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal) ;
- le périmètre de HSBC en France (périmètre "managérial"¹) ;
- le pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

Par ailleurs, la performance sur le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, est analysée dans la Note "Faits significatifs de l'exercice 2015" de l'annexe des états financiers sociaux, page 286.

¹ Le périmètre managérial représente la contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc, laquelle inclut le périmètre légal du groupe HSBC France dans son intégralité et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés actions à l'exclusion des coûts de financement de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal)

Les états financiers commentés ci-après ont été établis sur le périmètre consolidé du groupe HSBC France, dont les comptes sont arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1 (Cf. page 173) de l'annexe aux comptes consolidés.

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	1 792	1 960
Intérêts et charges assimilées	(318)	(348)
Marge nette d'intérêt	1 474	1 612
Commissions (produits)	906	868
Commissions (charges)	(241)	(209)
Commissions nettes	665	659
Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt	(22)	(272)
Marge nette d'intérêt sur les opérations des portefeuilles de transaction	245	212
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction	223	(60)
Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés	15	(50)
Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur	312	349
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	327	299
Résultat net de cession des investissements financiers	34	43
Dividendes reçus	2	4
Primes d'assurance nettes	1 957	1 926
Autres produits d'exploitation	174	(133)
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	4 856	4 350
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	(2 485)	(2 421)
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit	2 371	1 929
Dépréciations pour risques de crédit	(121)	(112)
Produit net bancaire	2 250	1 817
Frais de personnel	(925)	(948)
Frais généraux et administratifs	(649)	(584)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(50)	(45)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(8)	(8)
Total des charges d'exploitation	(1 632)	(1 585)
Résultat d'exploitation	618	232
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat avant impôt	618	232
Impôt sur les bénéfices	(171)	(33)
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	-
Résultat net	447	199
Résultat net part du groupe	445	198
Part des intérêts non contrôlants	2	1

La marge nette d'intérêt s'élève à 1 474 millions EUR à fin décembre 2015 par rapport à 1 612 millions EUR un an auparavant. Dans une conjoncture marquée par un niveau prolongé de taux bas, les marges sur dépôts poursuivent leur baisse, en partie compensée par un effet volume positif au niveau de la Banque de particuliers. L'activité de crédit progresse en volume sur les différents métiers avec une augmentation de la

marge nette d'intérêt sur les crédits immobiliers de la Banque de particuliers.

Les commissions nettes s'établissent à 665 millions EUR sur l'année 2015, à comparer à 659 millions EUR en 2014. Cette variation provient principalement d'une bonne performance en Gestion d'actifs et Banque privée ainsi que de commissions en hausse au niveau de la Banque d'entreprises en raison

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

d'un plus grand nombre d'opérations de financements et de conseil avec la clientèle *Corporate*. Ces facteurs positifs sont compensés par une baisse des commissions de paiement sur flux sur la Banque d'entreprises et de grande clientèle, et une diminution des commissions bancaires de la Banque de particuliers.

Les revenus du portefeuille de négociation, passant de - 60 millions EUR sur l'année 2014 à 223 millions EUR en 2015, sont en hausse. Cette augmentation provient :

- d'éléments de volatilité comptable, parmi lesquels certains éléments significatifs :
 - la variation de valeur de marché des couvertures non éligibles, qui s'établit à 36 millions EUR, à comparer à - 173 millions EUR en 2014 ;
 - la variation de la réserve de *Debit Valuation Adjustment*, qui se monte à 15 millions EUR en 2015, par rapport à - 23 millions EUR l'année précédente ;
- des revenus de trading des activités de taux, impactés défavorablement par les conditions de marché ;
- de l'évolution positive de la valeur de marché d'instruments financiers détenus par la société d'assurances en couverture des engagements viagers.

Les revenus des instruments financiers sous option juste valeur s'élèvent à 327 millions EUR contre 299 millions EUR l'année précédente. Cette variation comprend la variation de valeur de la dette propre en option juste valeur due au *credit spread* : 35 millions EUR par rapport à - 61 millions EUR l'an passé. Cette variation comprend également la diminution de la valeur de marché d'actifs détenus par la société d'assurance-vie, en partie dans le cadre des contrats en unités de compte. Cette baisse trouve sa contrepartie au niveau de la variation de dette envers les assurés (voir infra).

Les primes d'assurances collectées se sont élevées à 1 957 millions EUR sur l'année, comparées à 1 926 millions EUR l'année précédente. Cette progression reflète la production dynamique de contrats d'assurance-vie.

Les autres produits d'exploitation, à 174 millions EUR contre - 133 millions EUR un an auparavant, reflètent l'évolution de la PVIF¹ comptable des contrats d'assurance (+ 152 millions EUR en 2015 et - 159 millions EUR en 2014).

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à - 2 485 millions EUR en 2015 contre - 2 421 millions EUR en 2014.

Cette variation négative doit être mise en regard, d'une part, de l'augmentation de valeur des produits de couverture comptabilisés en *trading* et, d'autre part, des produits sur instruments comptabilisés en option juste valeur.

Le produit net bancaire (PNB) avant provisions pour risque de crédit s'établit à 2 371 millions EUR sur l'année, comparé à 1 929 millions EUR l'année précédente. Sur une base "ajustée", en excluant les effets des éléments significatifs, le PNB avant provisions s'établit à 2 285 millions EUR contre 2 186 millions EUR l'année précédente.

Les provisions pour risque de crédit s'élèvent à - 121 millions EUR contre - 112 millions EUR en 2014. L'année précédente avait été marquée par des dotations sur plusieurs dossiers de grands clients. Le niveau constaté en 2015 reste toutefois mesuré et est en ligne avec les coûts constatés durant les années 2008-2013. Le coût du risque normatif représente 0,30 % des encours de crédits à la clientèle contre 0,33 % en 2014, 0,25 % en 2013 et 0,32 % en 2012.

Les charges d'exploitation se montent à - 1 632 millions EUR, par rapport à - 1 585 millions EUR en 2014. Cette augmentation est due principalement à l'application de la norme IFRIC 21 en 2014 et à la comptabilisation de la cotisation de 38 millions EUR au Fonds de résolution unique (FRU), en partie compensées par une bonne maîtrise des charges de personnel et des frais généraux. Retraité de l'impact IFRIC 21 et de la contribution au FRU, les frais généraux sont stables par rapport à 2014. Des améliorations de productivité permettent à HSBC France de poursuivre ses investissements en matière de conformité et de lutte contre la criminalité financière mais également de soutenir le développement de ses métiers.

Le résultat avant impôt s'établit à 618 millions EUR, en progression par rapport aux 232 millions EUR l'année précédente. Sur une base ajustée, en excluant l'impact des éléments significatifs², le résultat avant impôt s'élève à 548 millions EUR, en augmentation par rapport aux 496 millions EUR de l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la progression du résultat de la compagnie d'assurances, tiré par la variation positive de la PVIF, mais également par une amélioration de la performance opérationnelle des différentes lignes métiers.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 445 millions EUR pour l'exercice 2015 contre 198 millions EUR pour l'exercice précédent.

¹ *Present Value of In Force*.

² Cf. page 10.

Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, banques centrales et CCP	395	523
Comptes d'encaissement	381	367
Portefeuille de transaction	27 161	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur	6 768	6 156
Instruments dérivés	49 484	70 567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	6 022
Prêts et créances sur la clientèle	38 524	36 240
Opérations de prise en pension – hors-trading	10 163	14 796
Investissements financiers disponibles à la vente	27 677	24 672
Autres actifs	258	283
Impôt courant ¹	149	99
Comptes de régularisation	852	1 021
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	1
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	860	709
Immobilisations corporelles	828	706
Actifs d'impôt différé ¹	296	136
TOTAL DE L'ACTIF	168 458	201 018

PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes		
Dettes envers les établissements de crédit	7 086	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle	32 811	33 635
Opérations de prise en pension – hors-trading	10 283	15 938
Comptes d'encaissement	385	368
Portefeuille de transaction	22 647	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	8 476	6 911
Instruments dérivés	46 903	69 583
Dettes représentées par un titre	10 501	9 237
Autres passifs	914	989
Impôt courant ¹	32	24
Passifs des contrats d'assurance	20 943	20 803
Comptes de régularisation	762	714
Provisions pour risques et charges	132	147
Passifs d'impôt différé ¹	204	3
Provisions pour retraites	165	158
Dettes subordonnées	276	276
TOTAL DES DETTES	162 520	195 214
Fonds propres		
Capital social appelé	337	337
Primes d'émission	16	16
Autres réserves ²	1 765	1 701
Report à nouveau et résultat de la période ²	3 720	3 679
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE	5 838	5 733
Part des intérêts non contrôlant	100	71
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 938	5 804
TOTAL DU PASSIF	168 458	201 018

1 La méthodologie de compensation de l'impôt courant et différé a été revue à compter de juin 2015. L'application de cette nouvelle méthodologie sur les chiffres du 31 décembre 2014 est non significative et n'a par conséquent pas fait l'objet d'un retraitement.

2 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 comprend :

- un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.

- un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant". HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice. L'impact sur le résultat de la quote part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Le bilan consolidé de HSBC France présente un montant total d'actifs de 168 milliards EUR au 31 décembre 2015 contre 201 milliards EUR au 31 décembre 2014. Les dépôts de HSBC France auprès de la Banque centrale sont stables. Le portefeuille de transaction diminue de 12 milliards EUR et les titres pris en pension sont en baisse de 5 milliards EUR. Les instruments dérivés affichent une baisse de 21 milliards EUR en relation avec la baisse des taux d'intérêts et la gestion active du stock d'opérations. Le portefeuille de crédits à la clientèle continue de progresser de 2 milliards EUR, en raison d'une production de crédits toujours dynamique.

Au passif du bilan, les dépôts des contreparties bancaires sont stables, incluant la participation de HSBC France au *Targeted Long Term Refinancing Operation* (TLTRO). Le portefeuille de transactions diminue de 7 milliards EUR avec la diminution des positions vendeuses et les titres mis en pension baissent de 6 milliards EUR, tandis que les instruments dérivés baissent de 23 milliards EUR en relation avec la baisse des taux d'intérêts et la gestion active du stock d'opérations. Le montant des contrats d'assurances souscrits par les clients est stable.

Conformément à la réglementation, le ratio de liquidité ACPR a été remplacé à compter du 1^{er} octobre 2015 par le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) pour les établissements de crédit du groupe HSBC France (c'est-à-dire HSBC France et HSBC SFH (France)). Il s'établit à 120,2 % au 31 décembre 2015. Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an, est à 98,1 % à fin décembre 2015 (101 % pour l'année 2014), attestant la solide position de liquidité de HSBC France.

Sur l'ensemble de l'exercice 2015 et afin de financer le développement de ses activités, HSBC France a émis 1 milliard EUR d'obligations sécurisées *via* la structure HSBC SFH (France) à 7 ans, 1,25 milliard EUR de titres de créance négociables moyen terme à 2 ans et 1 milliard EUR de titres de créance négociables moyen terme à 4 ans. Enfin, HSBC France a participé au TLTRO (*Targeted Long Term Refinancing Operation*) à hauteur de 1,4 milliard EUR en 2015 (portant la participation totale à 2,6 milliards EUR) afin de pouvoir continuer d'accompagner le développement de ses clients en leur proposant des crédits à taux compétitifs.

Par ailleurs, HSBC France a émis le 25 novembre 2015, dans le cadre d'un programme Groupe, la première émission verte de son histoire. D'un montant de 500 millions EUR sur une durée de 5 ans, cette émission servira à financer des projets contribuant

à la lutte contre le changement climatique : énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports propres, bâtiments durables...

En 2015, les actifs pondérés des risques ont diminué de 0,8 milliard EUR pour atteindre 32,5 milliards EUR, en raison notamment de la baisse sur le risque de marchés et le risque de contrepartie, en partie compensée par la croissance de l'activité de crédit.

Le ratio de fonds propres durs (CET1 ratio) s'est amélioré, passant de 14,1 % fin 2014 à 14,9 % fin 2015.

Indicateurs alternatifs de performance

Afin d'améliorer la lisibilité de la revue de la performance du Groupe et de ses filiales, HSBC a choisi, en complément des données comptables publiées, de présenter ses principaux agrégats et soldes intermédiaires de gestion selon une vision dite "ajustée". Cette vision consiste à retraiter les données publiées de l'incidence des variations de périmètre et de change entre deux périodes de revue ainsi que de certains éléments significatifs dont la liste et les montants concernant la France sont présentés ci-après :

Eléments significatifs

(en millions d'euros)	2015	2014
Revenus		
Credit spread sur dette propre en option juste valeur.....	35	(61)
Couvertures non éligibles du portefeuille de crédits à l'habitat.....	36	(173)
DVA (<i>Debit Valuation Adjustment</i>).....	15	(23)
Charges		
Charges liées aux restructurations et projets stratégiques.....	(16)	(7)
Total des ajustements.....	70	(264)

Résultats financiers du Groupe HSBC en France (périmètre managérial)

Le résultat avant impôt publié de HSBC en France s'élève à 586 millions EUR en 2015, contre 252 millions EUR en 2014. Cette évolution s'explique principalement par des revenus en hausse de + 20 %, impactés par des éléments significatifs et une évolution positive de la PVIF¹ des activités d'assurances. Le coût du risque est en hausse de 9 millions EUR par rapport à 2014 et les charges d'exploitation sont en augmentation de 53 millions EUR, impactées principalement par la comptabilisation de la charge relative au Fonds de résolution unique (FRU).

1 PVIF : *Present Value of In Force*.

Total		
<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	2 422	2 026
Provisions pour risques de crédit	(121)	(112)
Charges	(1 715)	(1 662)
Sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat avant impôt publié. . .	586	252
Résultat avant impôt ajusté. . .	516	516

Les revenus publiés s'établissent à 2 422 millions EUR contre 2 026 millions EUR en 2014. Les revenus "ajustés" de HSBC en France, à 2 336 millions EUR, sont en augmentation par rapport à ceux de l'année précédente qui s'établissaient à 2 283 millions EUR. Ils intègrent cependant une hausse sensible des revenus de l'assurance producteur liée à l'impact de la variation de la PVIF des contrats d'assurance-vie (PVIF économique² + 138 millions EUR en 2015 contre - 147 millions EUR en 2014) qui a été marquée par l'amélioration des conditions affectant le marché obligataire et les marchés actions, et l'ajustement des hypothèses long terme afin de tenir compte de l'évolution du contexte macroéconomique (cf. Note 18 des états financiers consolidés).

HSBC France continue d'accompagner ses clients en leur proposant des solutions de financement et d'investissements pour réaliser leurs projets. La bonne performance des marchés actions, couplée à une offre produit attractive, a eu un impact positif sur les activités de gestion d'actifs, d'assurance et de banque privée. De plus, le dynamisme de la production de crédits sur tous les métiers de la banque, soutenu par les demandes de renégociation sur le marché de la Banque de particuliers, a permis de compenser une partie de l'impact négatif de la baisse des taux sur les marges des dépôts et la baisse des revenus sur les activités de marché, notamment sur le second semestre.

Le coût du risque de crédit augmente pour s'établir à - 121 millions EUR contre - 112 millions EUR en 2014. L'année précédente avait été marquée par des dotations sur plusieurs dossiers de grands clients. Le niveau constaté en 2015 reste toutefois mesuré et est en ligne avec les coûts constatés durant les années 2008-2013. Le coût du risque normatif représente 0,30 % des encours de crédits clientèle contre 0,33 % en 2014, 0,25 % en 2013 et 0,32 % en 2012.

HSBC en France présente des charges d'exploitation publiées en hausse à - 1 715 millions EUR (+ 3 % par rapport à l'exercice 2014), principalement du fait de l'application de la norme IFRIC 21 en 2014 et de la comptabilisation de la cotisation au FRU, en partie compensées par une bonne maîtrise des charges de personnel et des frais généraux. En cohérence avec la stratégie mondiale du Groupe HSBC, HSBC France

poursuit sa recherche d'une plus grande efficacité pour faire face aux défis d'un marché en mutation, en s'attachant à poursuivre le programme d'économies durables. HSBC France, en raison du renforcement des réglementations et du déploiement des *Global Standards*, poursuit ses investissements en matière de conformité. Le coefficient d'exploitation "ajusté" s'établit à 73 % sans retraiter l'impact du mouvement de PVIF.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC en France poursuit le déploiement de la stratégie du Groupe et confirme sa position de banque de référence dans l'accompagnement de la clientèle patrimoniale autour de deux axes : la gestion de patrimoine et le crédit immobilier dans le cadre d'une relation bancaire complète.

Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	1 152	656
Provisions pour risques de crédit	(20)	(21)
Charges	(780)	(778)
Résultat avant impôt publié. . . .	352	(143)
Résultat avant impôt ajusté. . . .	318	34

Au titre de l'année 2015, le résultat avant impôt publié de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élève à 352 millions EUR contre -143 millions EUR l'année précédente. En vision "ajustée", le résultat avant impôt s'établit à 318 millions EUR contre 34 millions EUR en 2014. Cette forte progression résulte de la progression des encours de dépôts et de crédit, de l'augmentation des commissions de gestion d'actifs, et de la hausse des revenus de l'assurance producteur, liée à la variation positive de la PVIF économique (+ 135 millions EUR en 2015 contre - 147 millions EUR en 2014), compensant largement l'impact des taux bas sur les marges, la comptabilisation de la contribution au FRU, et l'impact de l'application de la norme IFRIC 21 en 2014.

Le nombre de clients de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC en France est désormais d'environ 818 000. La clientèle HSBC Premier reste le marché sur lequel HSBC France souhaite porter un effort commercial particulier. Ce segment continue ainsi de faire l'objet d'une conquête dynamique, avec environ 28 000 nouvelles entrées en relation. La proportion des clients HSBC Premier dans l'ensemble progresse, pour représenter 50 % de la clientèle.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers progresse et s'élève, en fin d'année, à 37,6 milliards EUR contre 36,2 milliards EUR un an auparavant.

² La PVIF économique comprend la PVIF comptable, les instruments de couverture et les provisions techniques.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La gestion de patrimoine bénéficie de l'augmentation des dépôts clientèle, dont les encours s'établissent fin 2015 à 14,1 milliards EUR, avec une progression de 3 % ; en particulier les dépôts à vue, dont l'encours, à 6,9 milliards EUR, progresse de 10 %. L'encours sur les livrets d'épargne est légèrement en retrait de 2 %, dans un marché soutenu par la collecte sur l'épargne logement.

En 2015, la collecte en assurance-vie s'élève à 1,9 milliard EUR, en augmentation de 2 % par rapport à 2014. Au sein de celle-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 22 %, en forte augmentation par rapport à 2014 (avec 16 % de collecte en unités de compte). La collecte nette est positive, et s'établit à + 323 millions EUR sur le réseau HSBC France. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 18,9 milliards EUR contre 18,5 milliards EUR un an plus tôt (+ 2 %).

L'expertise de HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance ont été reconnues en 2015 au travers de différentes récompenses, dont Trophée d'Or des contrats d'assurance-vie (magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine, Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour HSBC Capital Prévoyance, et Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour HSBC Homme Clé.

La Gestion d'actifs continue son développement tant auprès de la clientèle institutionnelle que patrimoniale du Groupe. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 78 milliards EUR à fin 2015, soit une augmentation de 4 %. Cette croissance a été réalisée principalement sur les produits à horizon de placement long terme (classe d'actifs obligataires et multi-actifs), dans un marché actions en hausse.

L'expertise en gestion obligataire de la France au sein du Groupe HSBC a largement contribué à la progression des encours avec la clientèle internationale (nouveaux mandats et collecte sur les fonds ouverts et sur la clientèle institutionnelle en Europe). Cette offre de gestion sur 3 et 5 ans a régulièrement été récompensée sur l'année 2015.

Les encours de crédits aux particuliers, à plus de 17,5 milliards EUR, augmentent de près de 5 % sur l'année, en ligne avec les tendances de marché. La production de nouveaux crédits immobiliers, à près de 4,1 milliards EUR, est supérieure de 0,8 milliard EUR à celle de 2014. Enfin, le niveau élevé de renégociations et remboursement anticipés de prêts immobiliers constaté sur l'année 2015 pèsera sur les marges futures.

Au total, les revenus publiés sont en forte hausse, passant de 656 millions EUR en 2014 à 1 152 millions EUR en 2015. En vision "ajustée" (retraités de la variation de valeur des couvertures non éligibles), ils s'établissent à 1 116 millions EUR contre 829 millions EUR en 2014.

La marge sur dépôts est orientée à la baisse dans un contexte de taux bas, compensée par l'augmentation des revenus en gestion d'actifs et par un effet volume sur les crédits. En excluant l'impact des variations de la PVIF économique, les revenus sont au niveau de 2014.

Le coût du risque de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine est maîtrisé à - 20 millions EUR, stable par rapport à 2014. Le taux de provisionnement reste stable, à 0,12 % des encours clientèle.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 780 millions EUR, stables par rapport à l'exercice précédent, malgré l'application de la norme IFRIC 21 en 2014 et la comptabilisation de la contribution au FRU, soulignant les efforts de productivité et de maîtrise des coûts.

Banque d'entreprises

Dans le cadre du déploiement de la stratégie du Groupe HSBC en France, la Banque d'entreprises de HSBC en France continue de s'affirmer comme un partenaire de confiance des entreprises, tout particulièrement pour leur développement à l'international.

Banque d'entreprises

(en millions d'euros)	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	620	655
Provisions pour risques de crédit	(93)	(79)
Charges	(390)	(395)
Résultat avant impôt publié. . .	137	181
Résultat avant impôt ajusté. . .	137	182

Dans une conjoncture de reprise progressive de la demande de crédit, la Banque d'entreprises a augmenté ses encours de crédits moyen et long terme de + 0,5 milliard EUR, à 8,2 milliards EUR. L'encours total de crédit s'est établi en moyenne à 10,4 milliards EUR. Après une année 2014 marquée par une croissance soutenue, les encours de dépôts sont stables à 10,7 milliards EUR, avec une augmentation des dépôts à vue compensée par une baisse des dépôts à terme de même ordre, dans un contexte prolongé de taux bas et de faible attractivité des placements bancaires.

Les revenus publiés de la Banque d'entreprises s'élèvent à 620 millions EUR, en recul de - 5 % par rapport aux 655 millions EUR de 2014. La valeur ajoutée sur dépôts est en net recul, subissant l'impact prolongé des taux bas et le repositionnement de segments de clientèle. La valeur ajoutée sur crédits progresse légèrement, favorisée par la hausse des volumes et la stabilisation des marges. Les commissions progressent, notamment dans les domaines des opérations de financement et du change, tirées par les synergies avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Le coût du risque de la Banque d'entreprises s'élève à - 93 millions EUR, en augmentation de 17 % par rapport

à 2014, impacté par quelques dotations significatives sur des grands clients. Le taux de provisionnement s'établit à 0,88 % des encours clientèle, en augmentation de 9 points de base par rapport à 2014.

Les charges d'exploitation apparaissent maîtrisées sur l'exercice (- 5 millions EUR par rapport à 2014). Ainsi, malgré un contexte économique incertain, les résultats de la Banque d'entreprises demeurent résilients, avec un coefficient d'exploitation à 63,0 %.

La Banque d'entreprises présente un résultat avant impôt publié de 137 millions EUR contre 181 millions EUR sur l'exercice précédent. Le résultat avant impôt ajusté est de 137 millions EUR, contre 182 millions EUR en 2014.

Les revenus générés par les clients français dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représentent désormais plus d'un tiers des revenus générés en France par ces mêmes entreprises. En 2015, ces revenus générés à l'étranger sont en progression de 14 %, à 79 millions USD. Les clients des autres entités du Groupe HSBC ont généré en France des revenus à hauteur de 72 millions USD. HSBC confirme ainsi son statut de partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger et pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France.

Banque de financement, d'investissement et de marchés
HSBC France accompagne des grandes entreprises, institutionnels et Etats dans leurs projets en France et à l'international, et constitue la plate-forme du Groupe HSBC pour les activités de taux libellées en euro ainsi que pour les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale.

Banque de financement, d'investissement et de marchés <i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	597	721
Provisions pour risques de crédit	(7)	(12)
Charges	(482)	(437)
Sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat avant impôt publié. . .	108	272
Résultat avant impôt ajusté. . .	98	296

2015 a été marquée par un environnement de taux historiquement bas, des niveaux de volatilité élevés sur les marchés, impactés par la crise asiatique et la possible sortie de la Grèce de la Zone euro. La pression réglementaire s'est par ailleurs encore accrue en 2015.

Dans cet environnement de marché, le produit net bancaire publié de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 597 millions EUR en 2015, en repli par rapport à 721 millions EUR en 2014.

1 Source : Agence France Trésor.
2 Source : Dealogic.

Cette baisse est principalement ressentie sur les activités de structurés de taux et *equity*, et prend en compte l'impact de la variation de valeur négative de dérivés en couverture d'opérations de financement (dérivés non qualifiés de couverture en comptabilité IFRS).

Concernant les activités de Marchés, dans un contexte plus volatil qu'en 2014, les résultats de HSBC France sont marqués par la prudence accrue de la part des investisseurs et par un environnement macroéconomique défavorable à ses activités de dérivés actions. HSBC France réussit cependant une excellente performance en maintenant systématiquement sa position parmi les principaux établissements teneurs de marchés pour les pays de la Zone euro émettant des volumes significatifs de dette gouvernementale, en particulier en France où HSBC termine à la cinquième place des spécialistes en valeurs du Trésor¹.

HSBC termine l'année 2015 en première position pour les émetteurs publics européens², sur les souverains, supranationaux, agences et collectivités locales, tout en se positionnant comme chef de file sur des émissions inaugurales de collectivités publiques locales ou "*Green Bond*". HSBC, première banque internationale sur le marché français des émissions obligataires en 2015, a confirmé sa position dominante sur les émissions de dettes hybrides. HSBC continue également d'accompagner les grands émetteurs français sur les marchés asiatiques et a réalisé en 2015 des émissions significatives en renminbi (RMB).

Concernant la Banque de financement et d'investissement, ses résultats sont impactés par un environnement de réduction des marges de dépôts et de crédits et plus particulièrement pour les activités de crédits non structurés aux grandes entreprises. Ces tendances sont compensées par l'excellente performance des activités d'émission de dette sur les marchés primaires, sous-jacents des opérations de financements d'actifs, notamment immobiliers et aéronautiques, et de bons résultats pour les opérations de haut de bilan, en tant que chef de file d'opérations significatives (introductions en bourse, augmentations de capital, et émissions d'obligations convertibles), ainsi qu'en tant que conseil en fusions-acquisitions.

Les revenus générés par les clients français à l'étranger sont en hausse de + 5 % par rapport à 2014 (à taux de change constant), et représentent désormais plus de 55 % des revenus totaux générés par les clients français au sein du Groupe HSBC. Les revenus générés en France par les clients des autres entités du Groupe HSBC sont également en augmentation, de 7 %, dans un contexte économique français difficile.

Le coût du risque de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à -7 millions EUR en 2015, en partie attribuable aux dotations collectives, mais en baisse par rapport à 2014.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 482 millions EUR. La hausse en comparaison de 2014 s'explique principalement par la contribution de HSBC France au Fonds de résolution unique (FRU) européen.

Le résultat avant impôt ajusté de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'élève à 98 millions EUR contre 296 millions EUR en 2014.

Banque privée

Le métier de Banque privée se concentre sur la clientèle de particuliers fortunés, dont les avoirs confiés sont supérieurs à 1,5 million EUR, et auxquels elle propose une gamme étendue et diversifiée de solutions d'investissements et de crédit, renforcée par les synergies fortes avec le réseau du Groupe HSBC, notamment la Banque d'entreprises en France.

Banque privée

(en millions d'euros)	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	51	40
Provisions pour risques de crédit	(1)	-
Charges	(38)	(40)
Résultat avant impôt publié. . . .	12	-
Résultat avant impôt ajusté. . . .	15	-

La profession de Banque privée, dans son ensemble, poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire qui se durcit (par exemple, réglementation FATCA) nécessitant une parfaite connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Les encours sous gestion, à 6,9 milliards EUR, progressent de + 13 % par rapport à fin 2014, où ils représentaient 6,1 milliards EUR, bénéficiant d'une collecte nette positive de + 440 millions EUR, essentiellement sur la clientèle résidente.

Les revenus bénéficient d'une bonne activité sur les crédits et de l'amélioration du mix produit, ce qui compense la diminution de la marge sur les dépôts liée à la baisse des taux. Les revenus bénéficient également d'une évolution favorable de la PVIF. La progression des revenus est de + 27 % sur un an tandis que les charges "ajustées" diminuent de 10 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat ajusté avant impôt de la Banque privée est donc en net redressement par rapport à 2014.

Métier Autres activités (y compris inter-segment)

La ligne "Autres activités" comprend des éléments de revenus et de charges n'ayant pas vocation à être affectés aux lignes métiers. Il s'agit notamment de la variation de

valeur de la dette propre sous option juste valeur due au *spread* de crédit, qui s'établit à 35 millions EUR en 2015, comparé à - 61 millions EUR en 2014, et du résultat lié à des effets comptables sur opérations de couverture.

L'impact sur 2015 de la déqualification des couvertures économiques ne répondant pas à toutes les conditions de la norme IAS 39 s'est traduit par une charge de - 23 millions EUR.

(en millions d'euros)	2015	2014
Produit net bancaire avant provisions pour risque de crédit	2	(46)
Provisions pour risques de crédit	-	-
Charges	(25)	(12)
Résultat avant impôt publié. . . .	(23)	(58)
Résultat avant impôt ajusté. . . .	(52)	3

Contribution des activités de HSBC en France à l'économie française

Les différents métiers de HSBC en France continuent de participer au financement de l'économie française.

Financement des particuliers

HSBC France a contribué de façon très dynamique au financement du marché immobilier des particuliers en faisant progresser le volume de ses engagements, avec une production en 2015 de 4,1 milliards EUR de nouveaux crédits. Tous crédits confondus, les encours ont progressé de 5 % sur un an.

Financement des entreprises et accompagnement à l'international

Les encours de crédits moyen et long terme ont progressé, à 8,2 milliards EUR.

HSBC se positionne comme une banque de référence pour ses clients français grâce à sa présence dans plus de 71 pays et dans les marchés émergents les plus dynamiques (Chine, Inde...) et a participé à un nombre important d'opérations de financement de ses grands clients.

Financement des Etats et collectivités locales

HSBC France est l'un des acteurs majeurs du marché des dettes publiques en France, en se positionnant cinquième banque pour le placement de la dette de l'Etat¹. Le Groupe HSBC est, par ailleurs, un intermédiaire majeur sur le marché des dettes publiques en Europe. Ce marché permet de placer les titres, d'en assurer la liquidité et ainsi, de favoriser le financement des Etats et de leurs projets.

Historiquement présent en France, HSBC est l'un des rares établissements à posséder l'intégralité de sa plate-forme liquide euro à Paris et à faire de la place de

1 Source : Agence France Trésor.

Paris l'un de ses quatre principaux centres mondiaux d'expertise en opérations de marchés.

Depuis 2008, les collectivités territoriales françaises ont augmenté leur recours aux marchés obligataires, ce qui leur permet, dans un contexte d'accès au crédit bancaire plus difficile, de diversifier les sources de financement de leurs investissements (école, transports, etc.). HSBC France se positionne comme chef de file et arrangeur numéro 1 des émissions des collectivités territoriales françaises depuis plus de 10 ans.

Autres contributions

Informations sur la manière dont HSBC France prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements en faveur du développement durable :

Depuis 2004, HSBC en France rend compte de la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que de ses engagements en faveur du développement durable, d'abord au travers d'un rapport dédié et, depuis 2004, dans son document de référence uniquement. Ainsi, en 2015, HSBC France rappelle comment son action en France se déploie autour de trois axes, en ligne avec la stratégie définie par le Groupe : l'intégration de ces enjeux aux métiers bancaires, la réduction de son empreinte environnementale directe, et son soutien à des programmes de mécénat œuvrant pour la protection de l'environnement et pour l'accès à l'éducation des plus défavorisés. Sa responsabilité sous-jacente est de participer à la bonne compréhension et à la prise en compte de ces enjeux par ses parties prenantes. Cette année a notamment été marquée par son rôle de coordinateur des engagements du Groupe HSBC dans le cadre de la COP 21, par la première émission obligataire verte du Groupe HSBC sur un portefeuille de prêts identifié par HSBC France, par l'annonce d'une réorganisation des axes de sa fondation pour l'Education à l'occasion de ses 10 ans, et par l'identification de sept organismes à but non lucratif bénéficiaires du programme initié par le Groupe dans le cadre de ses 150 ans. L'ensemble des actions menées sont décrites dans le rapport RSE en pages 73 et suivantes.

Résultats financiers du pays "France"¹

considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

En 2015, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 639 millions USD (575 millions EUR), contre 214 millions USD (151 millions EUR) en 2014.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les commentaires sur le périmètre managérial présentés ci-dessus s'explique principalement par l'intégration dans le présent périmètre de la charge financière liée à l'acquisition du CCF par HSBC Bank plc en 2000.

Principaux risques et incertitudes

HSBC France veille, en permanence, à identifier et à suivre ses risques. Dans le cadre de ce processus, les risques sont classés en grandes catégories. Les variations dans l'évaluation de ces risques sont pris en compte pour ajuster si nécessaire la stratégie de la banque et éventuellement son appétit au risque.

Les principaux risques liés à l'activité bancaire sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque de taux structurel, le risque de non-conformité et le risque de réputation ainsi que le risque de l'assurance. L'exposition à ces différents risques est détaillée au chapitre Facteurs de risque, pages 101 et suivantes.

Chacun de ces risques et au-delà de ces risques liés à l'activité bancaire, d'autres risques sont susceptibles d'affecter profondément les résultats financiers de la banque, sa réputation ou encore la viabilité à long terme de son modèle opérationnel.

Une croissance économique atone et des flux de capitaux en baisse

La croissance économique française et internationale est restée faible en 2015, affectée par un certain nombre de facteurs négatifs.

Le ralentissement de l'économie chinoise a pesé sur le volume des échanges internationaux et a accru la volatilité des marchés de capitaux, de devises et de matières premières. Des incertitudes subsistent sur la portée et la durée de ce ralentissement et le potentiel de dépréciation du renminbi et d'autres monnaies de pays en développement.

Les prix du pétrole ont continué à s'affaïsser du fait du déséquilibre entre l'offre et la demande, alimentant des tendances déflationnistes dans de nombreuses parties du globe. Celles-ci sont particulièrement marquées en Europe continentale, aux économies qui restent caractérisées globalement par une croissance faible. La France, dont l'économie est quasi stagnante, a amorcé une réduction de son déficit mais sa dette publique de même que son taux de chômage restent élevés. Le référendum qui devrait se tenir au Royaume-Uni en 2016 sur un maintien dans l'UE pourrait avoir des conséquences économiques et politiques difficiles à prévoir sur la situation européenne

¹ La contribution du pays "France" aux résultats du Groupe HSBC inclut, d'une part, le groupe HSBC France, à l'exclusion du résultat d'entités situées hors de France et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions, y compris les coûts de financement et de la dette d'acquisition du CCF.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

en cas de refus. Enfin, la crise grecque de l'été 2015 a été jugulée mais sa résolution reste dépendante des réformes structurelles à mener à bien dans un contexte politique toujours difficile.

Les résultats de HSBC France pourraient être affectés si cette période de taux bas, voire négatifs, et d'inflation très faible devait se prolonger durablement. Dans ce contexte, la banque suit attentivement l'évolution de la situation économique et réalise régulièrement des *stress tests* pour évaluer l'impact sur ses activités de divers scénarios économiques afin d'adapter la stratégie de ses métiers et de prendre les mesures d'économie nécessaires pour faire face à ce contexte défavorable.

Des exigences réglementaires de plus en plus élevées

Les banques continuent de faire face à des exigences renforcées de la part des autorités de régulation et de supervision ; en particulier dans le domaine de la liquidité, du capital et des règles de conduite. Ces changements, qui sont destinés à améliorer la robustesse du système financier dans son ensemble, pèsent sur la rentabilité des banques. Les cotisations au Fonds de résolution unique seront significatives et vont peser sur le niveau des charges d'exploitation de HSBC France.

Par ailleurs, les modèles internes avancés de calcul des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets – RWAs*) doivent répondre à des normes de plus en plus strictes, faisant peser le risque que certains d'entre eux soient remis en cause et doivent être abandonnés au profit de méthodes de calcul (Standard ou "Fondation") plus pénalisantes en matière de fonds propres.

Enfin, les régulateurs ainsi que les autorités judiciaires exigent des banques une rigueur de plus en plus grande dans leur contribution à la lutte contre toute forme de criminalité financière et pour faire respecter les sanctions internationales. Ceci expose les banques à un risque croissant de condamnation en cas de défaillance dans ce domaine, avec des conséquences potentielles significatives sur le plan financier et pour leur réputation.

Pour répondre à ces évolutions, HSBC France entretient un dialogue étroit et régulier avec ses autorités de contrôle et de régulation, intègre les évolutions réglementaires en cours dans la gestion prospective de son bilan et de sa liquidité, et s'assure de faire évoluer ses modèles en accord avec les nouvelles exigences.

D'autre part, HSBC France renforce considérablement ses moyens humains et techniques pour veiller au respect de ses obligations en matière de lutte contre la criminalité financière et de respect des sanctions internationales, au sein d'un programme global développé par le Groupe HSBC qui a été renforcé et accéléré dans le cadre d'un accord passé en 2012 avec le *US Department of Justice*, l'autorité de contrôle financier britannique (UK FCA) et le *US Federal Reserve Board*.

Risques de modèle

HSBC France utilise des modèles dans un grand nombre de ses activités, que ce soit pour les calculs de capital réglementaire ou économique, les tests de résistance, l'octroi de crédit, la tarification, la lutte contre la fraude et la criminalité financière ou encore le *reporting* financier.

Le risque de modèle désigne celui de prendre des décisions inadéquates en raison d'une mauvaise interprétation des informations fournies par le modèle, ou encore d'erreurs dans les données utilisées soit pour son élaboration, soit pour son utilisation, ou encore d'erreurs dans sa conception. Ce risque peut également résulter d'une sous-estimation des limites du modèle, qui conduirait à l'utiliser à des fins pour lesquelles il n'était pas destiné.

Ce risque peut notamment exposer HSBC France à des pertes financières directes ou à des pertes d'opportunité, ou encore à des obligations de constituer du capital supplémentaire *via* l'imposition par le régulateur de marges de prudence ou de "*floors*" élevés.

HSBC France a adopté des règles de gouvernance renforcée en matière de développement, de validation, de surveillance et d'utilisation de ses modèles, dans le cadre défini par le Groupe HSBC, notamment en réponse aux nouvelles exigences réglementaires. Le Groupe HSBC a, en parallèle, renforcé ses équipes de revue indépendante des modèles.

Cybercriminalité et risque d'intrusion informatique

HSBC France, comme de nombreuses autres organisations publiques et privées, est exposé aux risques de fraude et d'intrusion informatique susceptibles de perturber le fonctionnement des services à la clientèle, de compromettre l'intégrité de ses informations ou de celle de ses clients et de l'exposer à des vols de données. Les conséquences possibles de ces "cyber-attaques" sont des pertes financières et une perte de confiance des clients et de l'ensemble de ses partenaires. La perte de données clients constitue, en outre, une infraction réglementaire.

Afin de se prémunir au mieux contre ce risque, HSBC France met en œuvre les programmes de renforcement de sécurité informatique globaux du Groupe HSBC. Indépendamment, la banque mène ses propres tests et fait évoluer son propre dispositif de sécurité informatique, qui vise notamment à cloisonner ses systèmes et à restreindre au maximum les accès aux applications sensibles.

Risques de litige

Dans le cadre de son activité courante, HSBC France est exposée à des risques de litige. Le détail des principaux litiges en cours est fourni à la pages 143 à 145 du présent document. Ces litiges peuvent entraîner des pertes financières et éventuellement altérer la réputation de la banque.

Pour limiter ce risque, HSBC France s'attache, en premier lieu, à respecter l'ensemble des lois et règlements auxquels elle est soumise. Elle veille, d'autre part, à suivre les évolutions légales, réglementaires et de jurisprudence. Enfin, elle cherche en permanence à renforcer la pertinence et l'efficacité de son dispositif de contrôle.

Risques humains

La transformation rapide de l'industrie bancaire exige un effort d'adaptation soutenu de la part des collaborateurs de HSBC France qui font face à un nombre croissant d'exigences et de contraintes du fait d'un environnement devenu de plus en plus complexe.

Dans ce contexte, la rotation des effectifs est susceptible de s'accélérer, notamment en ce qui concerne les personnes les mieux formées et les plus mobiles, ce qui peut ralentir le déroulement de certains projets.

Pour limiter ce risque et permettre à ses collaborateurs de s'adapter au mieux, HSBC France met à leur disposition des programmes de formation adaptés, et exerce, *via* son personnel d'encadrement et avec l'appui de sa Direction des Ressources Humaines, une veille permanente sur les risques opérationnels et psychosociaux liés à la charge ou aux conditions de travail.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2016.

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2015 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2015 de 280 890 662,74 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 3 600 644 658,05 EUR, le résultat distribuable s'élève à 3 881 535 320,79 EUR. Le dividende global versé aux actionnaires s'élèverait à 4,15 EUR par action, soit 279 866 982,05 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 3 601 668 338,74 EUR. Le dividende serait mis en paiement à compter du 19 avril 2016, après déduction de l'acompte de 3,71 EUR par action décidé par le Conseil du 18 décembre 2015 et versé aux actions émises à cette date.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2015 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Dans les cinquième à quatorzième résolutions, il est proposé aux actionnaires de renouveler aux fonctions d'Administrateur Mesdames Martine Gerow et Brigitte Taittinger ainsi que Messieurs Samir Assaf, Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Alan Keir, Thierry Moulouquet, Antonio Simoes, Jacques Veyrat et Andrew Wild pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, il est proposé aux actionnaires, dans la quinzième résolution, d'émettre un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2015 aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 47 834 463 EUR.

La seizième et dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif



Jean Beunardeau

Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France. Group General Manager du Groupe HSBC.

54 ans. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1^{er} février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



Andrew Wild

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} mars 2015). Directeur du Marché des entreprises en France (depuis le 2 février 2015).

45 ans. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En juin 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC France. En avril 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en août 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il est Directeur du Marché des entreprises en France depuis le 2 février 2015 et Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général de HSBC France depuis le 1^{er} mars 2015.



Philippe Pontet

Chairman Investment Banking.

73 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice-Chairman, Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA, avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

Autres membres du Comité Exécutif

Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur Adjoint de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Loïc Bonnat	<i>Head of Principal Investments</i>
Hubert Bouxin	Co-Directeur de <i>Banking</i>
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Eric Emoré	Directeur des Assurances
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Emma Evans	Directrice de la Conformité - Lutte contre la criminalité financière
Laurent Facque	Directeur de la Conformité Réglementaire
Sébastien Guillo	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
Nathalie Léonard	Directrice des Affaires Fiscales
Philippe Moiroud	<i>Chief Operating Officer, HSBC France,</i> <i>et Chief Operating Officer, Banque de financement,</i> <i>d'investissement et de marchés, France</i>
François Mongin	Inspecteur Général
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Emmanuel Rémy	<i>Chief Risk Officer</i>
Laurence Rogier	Directrice Financière
Pierre Ruhlmann	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
Simon Vaughan Johnson	<i>Head of France Transformation</i>

Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration de HSBC France au 15 février 2016¹

Samir Assaf *Né en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016².

Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC* (*Group Management Board*). Directeur Général *Global Banking and Markets*, Groupe HSBC*.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG*.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.

Biographie :

Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC France et Responsable pour l'Europe du *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient. En janvier 2008, il prend la Direction des Marchés pour l'ensemble du Groupe et est nommé *Group General Manager* en mai 2008. Le 1^{er} janvier 2011, il est nommé *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Jean Beunardeau *Né en 1962³*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France) (à compter de décembre 2015). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Mandat ayant pris fin en 2015 : Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.

Andrew Wild *Né en 1970³*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2016².

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC France. Directeur du Marché des entreprises en France.

¹ Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

³ Cf. biographie page 18.

* Société cotée.

Gilles Denoyel *Né en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2014. Fin de mandat : 2017.
Administrateur.

Fonction principale :

President International Institutional Relations, Europe, Groupe HSBC (depuis le 1^{er} mars 2015).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats ayant pris fin en 2015 : Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank A.S.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Mandats ayant pris fin en 2015 : Administrateur : Fonds de garantie des dépôts et de résolution. Administrateur : MEDEF Paris (représentant permanent de HSBC France).

Biographie :

Après une carrière dans la haute fonction publique, il entre chez HSBC France en juin 1996 comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. De mars 2000 à février 2004, il est Directeur Général Adjoint Finances. De mars 2004 au 1^{er} mars 2015, il est Directeur Général Délégué, successivement en charge des fonctions centrales et financières, puis du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurances et des fonctions centrales non financières et, enfin, de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle (*Chief Risk Officer*), avec la responsabilité des relations avec les autorités de régulation. Depuis le 1^{er} mars 2015, il est *President International Institutional Relations*, Europe, pour le Groupe HSBC.

Véronique Duquesne *Née en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Gestionnaire *Middle-Office* KYC ("*Know Your Customer*") Banque d'entreprises, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1986.

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016.
Administrateur élu par les salariés. Membre du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Directeur Adjoint de la succursale de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Mandats ayant pris fin en 2015 : Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France.

Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :

Mandat ayant pris fin en 2015 : Administrateur : AGIRA "Retraite des cadres groupe APICIL".

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Martine Gerow *Née en 1960*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016¹.

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques de HSBC France.

Fonction principale :

Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.

Autres mandats :

Directeur Général : CWT SAS (depuis avril 2015). Administrateur : Bpifrance Participations (depuis mai 2015), Bpifrance Investissement (depuis mai 2015).

Biographie :

Auditeur interne chez PPG Industries en France et aux Etats-Unis (1983-1985) puis Consultant en stratégie au sein de The Boston Consulting Group, à New York, jusqu'en 1989. De 1989 à 2002, a occupé différents postes au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement du Groupe Pepsico puis Directeur Financier de Pepsico en France. Entre 2002 et 2007, Directeur Financier de la division Boissons puis Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation du Groupe Danone. De 2008 à 2010, Directeur Financier du Groupe Smithfield puis du Groupe Campofrio Food. De 2010 à 2014, Directeur Général Adjoint en charge des finances, des achats et des systèmes d'information de Solocal Group. Depuis septembre 2014, Vice-Président exécutif et Directeur Financier de Carlson Wagonlit Travel.

Lindsay Gordon *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016¹.

Administrateur indépendant. Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited (depuis janvier 2016).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

Biographie :

De nationalités britannique et canadienne. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en décembre 1999 puis Président et Directeur Général de HSBC Bank Canada d'octobre 2003 à janvier 2013, date de son départ en retraite.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016¹.

Administrateur indépendant. Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats :

Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin (depuis mars 2015). Administrateur : Groupe Carrefour* (depuis juin 2015). Administrateur : Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation (depuis octobre 2015). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD (depuis janvier 2015). Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Administrateur : Expofrance 2025 (depuis février 2015). Mandats ayant pris fin en 2015 : Administrateur : iDbyMe. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Groupe Carrefour.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix de 1994 à 2013.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

* Société cotée.

Alan Keir *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2013. Fin de mandat : 2016¹.
Administrateur.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank Middle East Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *. Mandats et fonctions ayant pris fin en 2015 : Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*). Directeur Général et Administrateur, HSBC Bank plc. *Group Managing Director* pour la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

Biographie :

De nationalité britannique. Il est entré dans le Groupe HSBC en 1981. En 2003, il devient *General Manager* et *Global Co-Head* des activités de Banque d'entreprises du Groupe HSBC. Il est nommé *Group General Manager* de la Banque d'entreprises en 2006 puis, en 2011, *Global Head* de la Banque d'entreprises ainsi que *Group Managing Director* et membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Alan Keir a été *Group Managing Director* pour la région EMEA et Directeur Général de HSBC Bank plc d'octobre 2013 à septembre 2015.

Anne Méaux *Née en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2011. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018.
Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Présidente, Anne Méaux Conseil.

Autres mandats :

Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons (depuis avril 2015). Mandats ayant pris fin en 2015 : Présidente : Image 7, Com Sept Finance. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum.

Biographie :

Attachée au service de presse de l'Elysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Economie). Depuis 1988, Présidente fondatrice de la société Image 7.

Thierry Moulouquet *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016¹.
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques de HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac *, Groupe Lucien Barrière, Valeo *, Prodways Group (depuis juin 2015). Mandat ayant pris fin en 2015 : Administrateur : Fitch Rating Group Inc.

Biographie :

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

* Société cotée.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Philippe Pontet *Né en 1942¹*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2015. Fin de mandat : 2018. Administrateur.

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées.

Guillaume Praud *Né en 1976*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2016. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Responsable Marketing, Direction Proposition Client, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 2000.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2012. Fin de mandat : 2016. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Carola Von Schmettow *Née en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2015. Fin de mandat : 2018. Administrateur.

Fonction principale :

Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG *.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Mandats ayant pris fin en 2015 : Président : HSBC INKA GmbH, HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG *, BVV.

Biographie :

De nationalité allemande. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en septembre 1992 en tant que *Associate Trading*. D'octobre 1995 à juillet 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en septembre 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. D'octobre 1999 à juin 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH. Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de juin 2001 à mai 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. De juin 2004 à mai 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels, des Marchés et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, Membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers Banque d'investissement, de financement et de marchés et de Gestion d'actifs. Le 2 juin 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

¹ Cf. biographie page 18.

* Société cotée.

Antonio Simoes *Né en 1975*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016¹. Administrateur.

Fonction principale :

Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC* (*Group Management Board*). Directeur Général, HSBC Bank plc (depuis septembre 2015). Directeur Général de l'Europe (depuis septembre 2015). Mandats et fonctions ayant pris fin en 2015 : Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc.

Biographie :

De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres. De septembre 2007 à septembre 2009, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC, HSBC Holdings plc. D'octobre 2009 à décembre 2011, responsable de la Stratégie du Groupe HSBC et de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe, HSBC Holdings plc. En 2011, il est nommé *Group General Manager*. De décembre 2011 à juin 2014, responsable du Royaume-Uni et de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe. De juin 2014 à septembre 2015, Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni. Depuis septembre 2015, Directeur Général, HSBC Bank plc et Directeur Général de l'Europe.

Brigitte Taittinger *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2012. Fin de mandat : 2016¹. Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

Autres mandats :

Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac*.

Biographie :

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris depuis avril 2013.

Jacques Veyrat *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2013. Fin de mandat : 2016¹. Administrateur indépendant. Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président, Impala SAS.

Autres mandats :

Président : Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac*, Nexity*. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo*, Neoen, Pacemar (depuis juillet 2015). Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Censeur : Sucres et Denrées. Mandat ayant pris fin en 2015 : Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA.

Biographie :

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR. Il est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

* Société cotée.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration (composition au 15 février 2016)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Samir Assaf Membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC. Directeur Général <i>Global Banking and Markets</i> , Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2012	2016 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandat hors du Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Global Financial Markets Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	-
Jean Beunardeau Directeur Général, HSBC France. Directeur de la Banque de financement et de marchés, France. <i>Group General Manager</i> , Groupe HSBC.	2008	2017	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayettete.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayettete.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayettete.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Administrateur et Trésorier : Fondation ESTP.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Assurances Vie (France). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Real Estate Leasing (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Gilles Denoyel <i>President International Institutional Relations</i> , Europe, Groupe HSBC (depuis le 1 ^{er} mars 2015).	2004	2017	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Bank A.S., HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Administrateur et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France). Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association Française des Banques.
Véronique Duquesne Gestionnaire Middle-Office KYC Banque d'entreprises, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-
Michel Gauduffe Directeur Adjoint de la succursale de Limoges, HSBC France.	2008	2016	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA "Retraite des cadres groupe APICIL".	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : APICIL-ARC.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Martine Gerow Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel.	2012	2016 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Directeur Général : CWT SAS. Administrateur : Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	-
Lindsay Gordon Administrateur de sociétés.	2013	2016 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Co-Président : campagne de financement de l'Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Centre of Excellence for Marine Transportation.	-	-

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011		
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2016 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Didier Guérin. Administrateur : Groupe Carrefour Administrateur : Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Administrateur : INSEAD, Expofrance 2025. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines. Administrateur : iDbyMe, Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs). Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Censeur : Groupe Carrefour. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Membre du Comité de Surveillance : Bazar de l'Hôtel de Ville-B.H.V. Président du Conseil : INSEAD France. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino, Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	
Alan Keir Administrateur de sociétés.	2013	2016 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank Middle East Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France, HSBC Bank Middle East Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkhaus & Burkhardt AG.	-	-		

1 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Anne Méaux Présidente, Anne Méaux Conseil.	2011	2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Anne Méaux Vice-Présidente : Association Force Femmes. Présidente du Conseil des Fondateurs : Les Napoléons.	Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance, Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Image 8, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Image 7, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Membre du Advisory Committee : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.
Thierry Moulouquet Administrateur de sociétés.	2009	2016 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, Valeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, SsangYong Motor Co. Ltd, Valeo.
Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France.	2005	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Immobilières Elysées	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Immobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Immobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Immobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Immobilières Elysées.
Guillaume Praud Responsable Marketing, Direction Proposition Client, HSBC France.	2012	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France	-
Philippe Purdy Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France.	2004	2016	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Carola Von Schmettow Président du Directoire, HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.	2015	2018	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.	-	-	-	-
Antonio Simoes Directeur Général, HSBC Bank plc, et Directeur Général de l'Europe.	2012	2016 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général et Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur : HSBC France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Bank plc, HSBC Bank A.S.	-
Brigitte Taittinger Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.	2008	2016 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Festival d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique, Groupe Fnac.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.

1 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2015	2014	2013	2012	2011
Jacques Veyrat Président, Impala SAS.	2009	2016 ¹	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France.
			Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Président du Conseil d'Administration : Maison Lejaby SA. Administrateur : Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil d'Administration : Cameron France Holding SAS. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Pacemar. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen. Censeur : Sucres et Denrées.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS, Impala Holding. Administrateur : Imerys, Groupe Fnac, Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrées.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Impala SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group, Poweo. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2016.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

La composition du Conseil d'Administration est détaillée en pages 20 et suivantes du Document de référence et présentée dans le présent Rapport du Président (cf. page 35).

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport du Président (voir pages 40, 42, 45 et 46).

La composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif figurent en pages 18 et suivantes du présent Document de référence.

Régime de gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel HSBC France se réfère, en priorité, est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC France lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC et correspond à la situation spécifique de HSBC France, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place, et pour la dernière fois lors de sa séance du 6 février 2015, afin d'y insérer, notamment, les dispositions issues de la Directive européenne CRD IV.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil d'Administration et l'information du Conseil. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité

des Nominations et du Comité des Rémunérations (tels que précisés, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs. Il définit, enfin, les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Présidence du Conseil et Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC France a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014.

Evolution en 2015

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration a nommé Andrew Wild Directeur Général Délégué de HSBC France et Adjoint du Directeur Général à compter du 1^{er} mars 2015, en remplacement de Gilles Denoyel, amené à prendre de nouvelles fonctions au sein du Groupe HSBC, et l'a coopté en qualité d'Administrateur de HSBC France à compter du 2 février 2015.

Missions du Président

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC France. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Andrew Wild (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué et aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit¹ et de marché², le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration comprend 19 Administrateurs, dont 15 élus par l'Assemblée Générale et 4 élus par les salariés. Un représentant du Comité central d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale est de trois ans, depuis l'Assemblée Générale du 30 avril 2013. Les Administrateurs élus par les salariés ont un mandat de quatre ans.

Changements intervenus au cours de l'année 2015

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, Anne Méaux et Philippe Pontet, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur performance, de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil.

Sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a, également, décidé de soumettre à l'Assemblée Générale la nomination de Carola von Schmettow en tant qu'Administrateur de HSBC France.

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration a coopté, en tant qu'Administrateur, Andrew Wild.

L'Assemblée Générale du 23 avril 2015 a renouvelé les mandats d'Administrateur d'Anne Méaux et de Philippe Pontet et nommé Carola von Schmettow Administrateur, pour une durée de trois ans. Elle a également ratifié la cooptation d'Andrew Wild.

Diversité du Conseil

La composition du Conseil d'Administration vise à un équilibre et une complémentarité d'expérience, de compétence, d'indépendance et de diversité. Ainsi, la composition globale du Conseil d'Administration doit refléter un éventail d'expériences et de profils suffisamment large. La compétence et l'expérience du monde financier, de la gestion d'entreprise, et de la dimension internationale sont des critères de base de la sélection des Administrateurs.

Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil et l'âge moyen des Administrateurs est de 56 ans.

Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, quatre femmes et onze hommes. Le Comité des Nominations a fixé un objectif de représentation au Conseil d'Administration d'au moins 40 % pour les femmes et autant pour les hommes (à l'exception des Administrateurs élus par les salariés), à atteindre au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2017.

Administrateurs indépendants

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, est une personne indépendante de caractère et de jugement. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant, y compris si l'Administrateur :

- (i) est un ancien employé de la société ou du Groupe, dans une période antérieure de cinq ans au plus, ou si tout autre lien important a cessé durant cette période ;
- (ii) a ou a eu, dans les trois dernières années, des relations significatives d'affaires avec une société du Groupe HSBC, directement ou en tant qu'associé, actionnaire, administrateur ou dirigeant d'un organisme ayant de telles relations

¹ Cf. Les facteurs de risque page 103.

² Cf. Les facteurs de risque page 133.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

avec cette société (y compris si l'administrateur a été administrateur, associé ou collaborateur d'un conseiller professionnel qui fournit actuellement ou a fourni des services dans l'année précédant la date de la nomination de l'administrateur, ou si l'administrateur est l'employé de ce conseiller professionnel ayant fourni des prestations de services à cette société) ;

- (iii) a perçu ou perçoit une rémunération supplémentaire de la société autre que les jetons de présence d'administrateur, ou une rémunération supplémentaire de toute autre société du Groupe HSBC, bénéficie d'un dispositif d'options de souscription d'actions ou de rémunération liée à la performance d'une société du Groupe HSBC ou fait partie d'un plan de retraite du Groupe HSBC ou dépend financièrement d'une société du Groupe HSBC ;
- (iv) a des liens familiaux étroits avec un conseiller, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société du Groupe HSBC ;
- (v) est titulaire de mandats croisés d'administrateur ou a des liens importants avec d'autres administrateurs de la société en raison de son implication dans d'autres sociétés ou organes ;
- (vi) ou représente un actionnaire extérieur important.

Par ailleurs, le Conseil examine rigoureusement toutes les circonstances pertinentes avant de décider qu'un Administrateur non exécutif qui a siégé au conseil pendant plus de neuf ans est néanmoins indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2015 au regard des critères énoncés ci-dessus. Il a considéré que sept Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, l'un d'entre eux exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de neuf ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause son indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise.

Cette proportion d'Administrateurs indépendants est supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Conflits d'intérêts et déontologie

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC France des membres du Conseil

d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et Directeur Général de *Global Banking and Markets* pour le Groupe HSBC et membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc (*Group Management Board*).

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne fin 2014, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant quatre thèmes : le rôle du Conseil, la composition, les compétences et l'implication du Conseil, le fonctionnement et les pratiques du Conseil, et la culture et le comportement du Conseil. Les résultats ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2015.

L'opinion générale sur le Conseil et son fonctionnement est largement favorable. Les Administrateurs soulignent la qualité du dialogue au sein du Conseil et avec la Direction Générale et les progrès réalisés en matière d'actions de formation organisées à l'attention des Administrateurs, ainsi que l'attention à porter sur la lisibilité des supports du Conseil d'Administration et du Comité des Risques compte tenu de leur volume et sur la visibilité des Administrateurs sur le processus budgétaire.

Une nouvelle évaluation du Conseil a été conduite fin 2015 sur la base d'un questionnaire. Les résultats en seront présentés au Conseil d'Administration au cours du 1^{er} trimestre 2016.

La formation et l'information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Lors de son entrée en fonction, le nouvel Administrateur reçoit un dossier d'information sur HSBC France, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de travail avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC France.

En 2015, l'ensemble des Administrateurs a été convié aux sessions de formation suivantes :

- une demi-journée dédiée aux sujets financiers et comptables ;
- une journée au cours de laquelle les responsables des métiers et de certaines fonctions de HSBC France leur ont exposé leur organisation, leur stratégie et leurs principaux défis.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, les Administrateurs extérieurs au Groupe HSBC sont invités, chaque année, au forum organisé par le Groupe HSBC pour l'ensemble des Administrateurs non exécutifs. Deux forums sont, également, organisés chaque année à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques, l'un par le Groupe HSBC et l'autre par HSBC Bank plc pour l'Europe.

Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Suite à l'examen du niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs, qui n'avait pas été revu depuis 2011, des pratiques du secteur, et au regard de l'accroissement des travaux demandés aux Administrateurs et aux membres des Comités du Conseil, le Comité des Rémunérations a proposé, début 2015, au Conseil d'Administration d'augmenter les jetons de présence.

Ainsi, dans sa séance du 6 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence, à compter de l'exercice 2015, selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 22 500 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
 - 6 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2015, au titre de l'exercice 2014, Jean Beunardeau, Gilles Denoyel, Alan Keir, Philippe Pontet et Antonio Simoes ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant des jetons de présence, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui seront effectivement versés aux Administrateurs en 2016, au titre de l'exercice 2015, s'établit à 0,35 million EUR, contre 0,29 million EUR versés en 2015 au titre de 2014.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2014 au titre de 2013	Jetons de présence versés en 2015 au titre de 2014	Autres rémunérations versées en 2014 ¹	Autres rémunérations versées en 2015 ¹
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC				
Gilles Denoyel ²	–	–	–	461 667 EUR
Alan Keir ³	–	–	2 281 498 GBP	3 325 881 GBP
Philippe Pontet	–	–	1 508 875 EUR	965 319 EUR
Carola von Schmettow ⁴	–	–	–	– ⁵
Antonio Simoes ³	–	–	1 959 666 GBP	2 285 712 GBP
Administrateurs salariés				
Véronique Duquesne ⁶	22 815 EUR	22 815 EUR		
Michel Gauduffe ⁷	17 145 EUR	17 145 EUR		
Guillaume Praud ⁷	17 145 EUR	17 145 EUR		
Philippe Purdy ⁶	22 815 EUR	22 815 EUR		
Administrateurs indépendants⁷				
Martine Gerow	28 575 EUR	28 575 EUR	–	–
Lindsay Gordon ⁸	23 625 EUR	31 500 EUR	–	–
Philippe Houzé	26 035 EUR	26 035 EUR	–	–
Anne Méaux	17 145 EUR	17 145 EUR	–	–
Thierry Moulonguet	145 302 EUR ⁹	247 289 EUR ⁹	–	–
Marcel Roulet ¹⁰	4 286 EUR	–	–	–
Peter Shawyer ¹¹	32 799 EUR ¹²	31 500 EUR	–	–
Brigitte Taittinger	17 145 EUR	17 145 EUR	–	–
Jacques Veyrat	24 765 EUR	24 765 EUR	–	–

¹ Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

² Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2015. Pour les informations concernant les rémunérations jusqu'à cette date, cf. page 48 et suivantes.

³ Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

⁴ Nommée le 23 avril 2015.

⁵ Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC France ni des sociétés qui contrôlent HSBC France.

⁶ Jetons de présence reversés à une organisation syndicale, nets de prélèvements sociaux.

⁷ Montants versés nets de prélèvements sociaux et d'acompte d'impôt sur le revenu.

⁸ Coopté le 27 février 2013.

⁹ Dont 36 195 EUR versés par HSBC France.

¹⁰ Fin de mandat le 30 avril 2013.

¹¹ Fin de mandat le 31 décembre 2014.

¹² Dont 31 500 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC France, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations, à partir de la stratégie élaborée par HSBC France, sur proposition du Président, et contrôler leur mise en œuvre par les dirigeants effectifs ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés au travers des comptes et du Rapport annuel ;

- en matière de surveillance du dispositif de gouvernance et de contrôle des risques :

- procéder à l'examen du dispositif de gouvernance de la société, évaluer périodiquement son efficacité et s'assurer que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- approuver et revoir régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- approuver les limites globales de risque ;
- être informé, par les dirigeants effectifs, de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci ;
- contrôler le processus de publication et de communication ;

- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente

séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'agenda qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2015, dont trois fois sur convocation exceptionnelle. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 80,4 %, par rapport à 94,4 % en 2014, année au cours de laquelle il n'y avait pas eu de séance exceptionnelle du Conseil :

- le 20 janvier 2015 (taux d'assiduité : 64,7 %) ;
- le 6 février 2015 (taux d'assiduité : 94,4 %) ;
- le 2 mars 2015 (taux d'assiduité : 72,2 %) ;
- le 23 avril 2015 (taux d'assiduité : 94,7 %) ;
- le 22 juillet 2015 (taux d'assiduité : 89,5 %) ;
- le 6 novembre 2015 (taux d'assiduité : 89,5 %) ;
- le 18 décembre 2015 (taux d'assiduité : 57,9 %).

Travaux du Conseil d'Administration

En 2015, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités ainsi que le bilan de HSBC France. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration. Dans sa séance du 6 février 2015, il a examiné et approuvé le budget ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2015 et dans celle du 6 novembre 2015, il a examiné les premières orientations budgétaires ainsi qu'une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier, ainsi que des impacts des différentes évolutions réglementaires dans ces domaines, notamment en termes de revenus et de bilan. A chacune de ses séances, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette moyen long terme. Le Conseil a, par ailleurs, examiné le plan de gestion de crise de liquidité mis à jour (séance du 6 novembre 2015), l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) et l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) (séance du 23 avril 2015) et a été informé des

résultats de l'exercice de stress conduit par la *Prudential Regulatory Authority* (séance du 22 juillet 2015).

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'exécution de la stratégie. En outre, des présentations spécifiques ont été faites au Conseil d'Administration sur les tendances du secteur bancaire français en matière de digital et sur la stratégie de HSBC France dans ce domaine (séance du 23 avril 2015) et sur le métier Banque d'entreprises (séance du 6 novembre 2015). Dans sa séance du 23 avril 2015, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise qui ont ensuite, été soumises au Comité central d'entreprise (CCE). Le Conseil d'Administration a répondu à l'avis émis par le CCE dans sa séance du 6 novembre 2015.

Le Président du Conseil, qui est également membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC, et Directeur Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés du Groupe HSBC, a commenté régulièrement l'évolution, les résultats, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire. Les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Le Conseil a été particulièrement attentif à la mise en place du nouveau mécanisme européen de supervision unique, aux échanges avec la *Joint Supervisory Team* en charge de la supervision de HSBC France, ainsi qu'au déroulement et aux résultats préliminaires de l'exercice de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process*) réalisé par le superviseur au cours de l'année 2015. Le Conseil a accueilli, lors de sa séance du 22 juillet 2015, des représentants de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Compte tenu d'une actualité restée en 2015 particulièrement riche, il a été informé, à chacune de ses séances, des principales réformes réglementaires, de leur mise en œuvre et de leurs impacts sur HSBC France, en particulier en matière de fonds propres et de liquidité, de modèle structurel bancaire, de résolution et de taxe sur les transactions financières.

Lors de chaque séance, le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques ont commenté la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés, litiges, fiscaux, opérationnels, de sécurité et de fraude, et de ressources humaines. Dans les domaines de la Conformité réglementaire et lutte contre la criminalité financière, le Conseil a suivi, notamment, la mise en œuvre des *Global Standards* et du programme "*Conduct*" ainsi que les travaux relatifs à la visite du *Monitor*. Lors de sa séance du 6 novembre 2015, le rapport au Conseil d'Administration sur la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a été fait par le Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

En matière de dispositif de gestion des risques, le Conseil d'Administration a approuvé les nouvelles politiques en matière de lutte anti-blanchiment et de sanctions (séance du 23 avril 2015) et la mise à jour de la circulaire sur le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe HSBC France (séance du 22 juillet 2015). Il a examiné, à chacune de ses séances, un tableau de bord permettant d'apprécier les performances et différents indicateurs, au regard du niveau de risque accepté par le Conseil. Enfin, il a pris connaissance du Rapport annuel, préparé conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (séance du 23 avril 2015), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Conseil d'Administration a été tenu informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues, et des réponses faites par HSBC France.

Il a approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place pour l'exercice 2014 (séance du 6 février 2015), ainsi que le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2015 (séance du 22 juillet 2015). Il a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2014 (séance du 22 juillet 2015). Le Conseil d'Administration a approuvé la mise à jour du plan de rétablissement de HSBC France (séance du 6 novembre 2015).

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés par le Directeur Général et par le Président du Comité d'Audit lors de chaque séance, à l'exception de la séance du 22 juillet 2015. En effet, lors de cette séance, ces travaux ont été présentés, de manière détaillée, au Conseil d'Administration par le Directeur de l'Audit interne.

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité, et de contrôle permanent.

Outre ces points importants, le Conseil a délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé de scinder, à compter de début 2015, ses deux comités spécialisés (Comité d'Audit et des Risques et Comité de Nomination et des Rémunérations) en quatre Comités distincts (Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations), en conformité avec la Directive CRD IV.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :

- Thierry Moulonguet (indépendant) Nomination 2009 et 2010 en tant que Président

Membres :

- Martine Gerow (indépendante) Nomination 2012
- Lindsay Gordon (indépendant) Nomination 2013

Les trois membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit ou de Directeur Financier.

Missions du Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit ont été revues, pour la dernière fois, en février 2015, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées à l'information financière et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets, en particulier :

- contrôler l'intégrité des états financiers et des comptes, en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise, et examiner les conclusions des rapports émis par les équipes de contrôle permanent, périodique et de conformité et portant sur la comptabilité et les informations financières ;
- revoir les politiques et pratiques financières et comptables ;
- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière ;
- surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié ;

- discuter avec les Commissaires aux comptes de leur approche générale, de la nature et de l'étendue de leurs diligences en matière d'audit et de rapports, notamment de la nature de tout problème comptable et d'audit non résolus et des questions soulevées lors de leurs contrôles intérimaires et audits finals, des principaux domaines d'appréciation, de toutes les options de traitement comptable qui ont fait l'objet de discussions avec la Direction, la nature d'éventuels ajustements significatifs, la conformité avec les normes comptables et les autres réglementations et toute autre question que les Commissaires aux comptes peuvent souhaiter aborder (si nécessaire en l'absence de la direction) ;
- formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission ;
- revoir et contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;
- assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes ;
- examiner le rapport annuel et la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et les réponses apportées par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés ;
- s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au reporting financier paraît approprié. Ce certificat s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité d'Audit de HSBC France, mais également sur les certificats signés

par les Présidents des Comités d'Audit ou d'Audit et des Risques des filiales de HSBC France.

Travaux du Comité d'Audit en 2015

En 2015, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, identique à 2014 :

- le 5 février 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 20 avril 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 20 juillet 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 4 novembre 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances du Comité.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les actifs pondérés des risques, les différents ratios réglementaires et internes de capital, de liquidité et de levier, la situation de liquidité et de financement de la banque et le risque structurel de taux d'intérêt.

Le Comité a, par ailleurs, consacré une part importante de ses travaux, en 2015, à la compréhension et à l'évolution future de la base de coûts de HSBC France.

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2014. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2014 par le groupe HSBC France aux Commissaires aux comptes (séance du 5 février 2015). Comme cela avait été annoncé en 2014, le Comité a examiné la nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux comptes de HSBC France, en remplacement de KPMG, avant soumission au Conseil d'Administration (séance du 5 février 2015). Cette nomination fait suite à la décision du Groupe HSBC de nommer PricewaterhouseCoopers

- chercher à intégrer et maintenir, dans l'ensemble du groupe HSBC France, une culture favorable à la gestion des risques et au maintien des contrôles internes en même temps qu'aux règles et procédures requises ;
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne ;
- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Travaux du Comité des Risques en 2015

En 2015, le Comité des Risques s'est réuni à six reprises, avec un taux d'assiduité de 96,4 % par rapport à 94,4 % en 2014 :

- le 5 février 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 27 février 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 20 avril 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 19 juin 2015 (taux d'assiduité : 66,7 %) ;
- le 20 juillet 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 4 novembre 2015 (taux d'assiduité : 100 %) ;

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président ou l'ensemble des membres du Comité des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux quatre séances trimestrielles du Comité (séances des 5 février, 20 avril, 20 juillet et 4 novembre 2015).

Lors de sa séance du 27 février 2015, le Comité des Risques a examiné et approuvé, avant soumission au Conseil d'Administration, la nomination d'Emmanuel Rémy en tant que *Chief Risk Officer* de HSBC France, également responsable en charge de la fonction de gestion des risques et responsable du contrôle permanent, en remplacement de Gilles Denoyel.

Le Comité est resté, en 2015, extrêmement attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC France et à ses impacts, notamment :

- les travaux du Comité de Bâle et de l'Autorité bancaire européenne, regroupés sous le vocable "Bâle IV", sur les risques de crédit, de marché (notamment la revue fondamentale du *trading book*) et opérationnels, la définition des planchers d'exigences de fonds propres ou la directive Résolution, en particulier les ratios MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) et TLAC (*Total Loss-Absorbing Capacity*) ;
- le mécanisme européen de supervision unique et la contribution au nouveau Fonds de résolution unique ;
- l'application de la loi française de séparation et de régulation des activités bancaires et de la règle américaine Volcker, et les autres textes, sur le même thème de la structure des banques, adoptés ou en projet ;
- les textes portant sur la structure des marchés, tels que EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), MiFID II (*Markets in Financial Instruments Directive*) ou CSDR (*Central Depositories Regulation*) ;
- le projet de taxe sur les transactions financières ;
- la mise en œuvre de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne des banques, qui est venu se substituer au règlement 97-02.

Le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC France pour l'exercice 2015 (séance du 5 février 2015) et sa mise à jour semestrielle (séance du 20 juillet 2015), puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Lors de sa séance du 4 novembre 2015, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2016. Il a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions mis en œuvre.

A chacune de ses séances, le Comité des Risques a continué à procéder à la revue des risques, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances douteuses et contentieuses par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. En lien avec l'actualité économique et géopolitique, le Comité a examiné les expositions de HSBC France à la Grèce,

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

à la Russie et au franc suisse ainsi qu'une évaluation des impacts de la baisse des prix du pétrole ;

- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des exercices internes de stress. Le Comité a été informé des échanges, avec les autorités de tutelle, en matière de risques de marché ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques opérationnels ;
- la sécurité et le risque de fraude, y compris la cybersécurité, la gestion des accès privilégiés, la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- les risques de liquidité et de fonds propres. Le Comité a, notamment, approuvé la mise à jour du plan de gestion de crise de liquidité (séances des 5 février et 4 novembre 2015) et a examiné l'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 (séances des 5 février et 20 avril 2015) et l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) (séance du 20 avril 2015).

Dans le domaine informatique, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des principaux incidents et risques ainsi que de l'avancement des projets majeurs.

A chacune de ses séances, le Comité a revu les travaux réalisés en matière d'exercice de stress, en particulier la mise en œuvre des différents points mis en évidence à l'occasion de la revue complète (*Comprehensive assessment*) réalisée par la Banque centrale européenne (BCE) en 2014 et la contribution de HSBC France à l'exercice de stress du Groupe HSBC réalisé par la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que le programme et les résultats des exercices de stress internes. Le Comité a tenu une réunion dédiée à l'exercice réalisé par la *Prudential Regulation Authority*, le 19 juin 2015, afin d'en valider les résultats. Lors de sa séance du 4 novembre 2015, il a été informé que HSBC France devrait être impliqué dans plusieurs exercices réglementaires de stress en 2016.

A sa demande, le Comité a eu des présentations spécifiques du dispositif de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine en matière de *Conduct* (séance du 5 février 2015), et des modèles de calcul des actifs pondérés des risques de crédit (séance du 5 février 2015) et de marché (séance du 20 avril 2015).

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité, et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans

d'action élaborés en réponse. Le Comité a examiné la mise à jour de la circulaire sur le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du groupe HSBC France (séance du 20 juillet 2015).

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, des pertes opérationnelles du trimestre écoulé, de l'avancement des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment l'avancement du déploiement du programme du Groupe HSBC de transformation de la gestion des risques opérationnels. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé du dispositif de gouvernance des prestations essentielles, qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs, ainsi que la liste des prestations essentielles sous-traitées à l'extérieur et les résultats des contrôles réalisés (séance du 4 novembre 2015).

En matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. En particulier, le Comité a été informé, de manière détaillée, de la situation en matière de traitement des alertes, de documentation de la connaissance des clients (*Know Your Customer – KYC*), d'outils et d'application des sanctions internationales, ainsi que de l'avancement des plans d'action et de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit interne concernant la Conformité – Lutte contre la criminalité financière. En outre, le Comité a pris connaissance, à chacune de ses séances, de l'avancement du programme *Global Standards*, l'une des priorités stratégiques du Groupe HSBC, qui vise à appliquer, de manière homogène dans l'ensemble du Groupe HSBC, les normes les plus élevées en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière. Dans ce cadre, il a revu les nouvelles politiques en matière de lutte anti-blanchiment et de sanctions (séance du 20 avril 2015). Lors de sa séance du 4 novembre 2015, le Comité a eu une présentation du dispositif de Conformité – Lutte contre la criminalité financière, couvrant les systèmes et outils. Le Comité a été informé de la mise en place d'une équipe "Transformation" en charge de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la lutte contre la criminalité financière dans les métiers et fonctions de HSBC France, puis de l'avancement des différentes actions, y compris en matière de culture.

Tout au long de l'année 2015, le Comité a revu, de manière attentive et détaillée, les travaux de préparation, le déroulement et les conclusions de la visite du *Monitor* chez HSBC France, contrôleur indépendant nommé dans le cadre des accords conclus, en 2012, par le Groupe HSBC, avec les autorités américaines et britanniques et qui évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues

dans ces accords et produit régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement de la mise en œuvre, en France, du programme "Conduct" du Groupe HSBC. Par ailleurs, il a revu les résultats des contrôles du dispositif de surveillance des contributions de HSBC France aux benchmarks de marchés. Il a été informé de la mise en place d'une appétence au risque en matière de Conformité réglementaire (séance du 20 juillet 2015) et d'un programme de transformation (séance du 4 novembre 2015).

Le Comité a pris connaissance des rapports destinés aux autorités de tutelle : rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 5 février 2015), rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne (séance du 20 avril 2015), rapports annuels à l'Autorité des marchés financiers sur la conformité des prestataires de services d'investissement et sur la protection des avoirs des clients (séance du 20 juillet 2015), questionnaire destiné à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le respect des règles de protection de la clientèle (séance du 20 avril 2015), et rapport du médiateur (séance du 20 juillet 2015).

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions d'inspection menées par les autorités de tutelle, et a eu communication des lettres de suite et réponses sur ces missions : Autorité des marchés financiers, Banque centrale européenne, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et *Prudential Regulation Authority*, et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des normes professionnelles, le Comité avait examiné, dans sa séance du 14 novembre 2014, au titre de l'exercice 2014, les liens entre risques et rémunération dans la politique de rémunération et, en particulier, l'implication des fonctions Risques dans la politique de rémunération et la prise en compte des risques dans la détermination des rémunérations.

En plus des présentations par les fonctions Risques et par type de risque, des présentations des risques par métier ont été faites au Comité : la Banque d'entreprises (séance du 20 avril 2015), la Banque privée (séance du 20 juillet 2015), et l'Assurance (4 novembre 2015).

Le Comité a approuvé la mise à jour du plan de rétablissement (*recovery plan*) de HSBC France (séance du 4 novembre 2015).

Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 6 février, 23 avril, 22 juillet et 6 novembre 2015.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :

- Philippe Houzé (indépendant) Nomination 1999 et 2009 comme Président

Membres :

- Samir Assaf Nomination 2012
- Jacques Veyrat (indépendant) Nomination 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs indépendants.

Missions du Comité des Nominations

Les missions du Comité des Nominations ont été revues, pour la dernière fois, en février 2015, et sont définies dans le règlement intérieur. Ce Comité rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats. Pour ce faire, il :

- évalue régulièrement la structure, la taille, la composition (y compris les compétences, les connaissances, l'expérience et la diversité) et l'efficacité du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil et formule des recommandations au Conseil d'Administration au sujet de tout changement concernant la nomination ou le renouvellement des mandats des Administrateurs et la composition des Comités du Conseil ;
- prépare toute question relative à la gouvernance d'entreprise en vue de son examen par le Conseil d'Administration ;
- réalise l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- évalue l'indépendance des Administrateurs non exécutifs ;
- examine et assure le suivi de la formation et de l'évolution professionnelle des Administrateurs ;
- s'assure de l'existence de plans de succession en vue d'une succession en bon ordre aux postes de dirigeants au sein de HSBC France.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

et financier, en particulier les preneurs de risque, les employés exerçant une fonction de contrôle et tout salarié bénéficiant de niveaux de rémunération similaires, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société, et les professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de la Société ;

- de proposer les jetons de présence pour les Administrateurs en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale ;
- d'examiner et d'approuver toute déclaration exigée par les régulateurs de HSBC France au sujet de la politique de rémunération. En particulier, le Comité examine le rapport préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et le chapitre du rapport du Président concernant les rémunérations ;
- de solliciter de la part du Comité des Risques, ou du *Chief Risk Officer*, la confirmation que la propension au risque était compatible avec les objectifs de performance fixés dans le contexte des éléments de rémunération incitative.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises.

Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2015

Le Comité s'est réuni trois fois, au cours de l'exercice 2015, avec un taux de présence de 88,9%. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre des exercices 2014 et 2015, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques (séances des 30 janvier et 7 décembre 2015) ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre des exercices 2014 et 2015 (séances des 30 janvier et 7 décembre 2015) ;

- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Gilles Denoyel, au titre de l'exercice 2014, et de Jean Beunardeau et Andrew Wild, au titre de l'exercice 2015, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions gratuites qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") (séances des 30 janvier et 7 décembre 2015) ;
- des propositions, au Conseil, concernant les conditions de départ de Gilles Denoyel, suite à la démission de ce dernier de son mandat de Directeur Général Délégué (séance du 20 janvier 2015) ;
- l'examen des impacts de la directive CRD IV sur l'organisation des comités spécialisés du Conseil et des propositions, au Conseil, en matière de révision des jetons de présence (séance du 30 janvier 2015) ;
- l'examen de la partie du rapport du Président relative aux rémunérations (séance du 30 janvier 2015).

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 6 février 2015. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés et d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent une dimension *business* (résultats avant impôts, croissance des revenus, niveau de provisions pour risques, rendements des risques pondérés, etc.), une dimension *Global Standards*, correspondant aux domaines risques et conformité (mise en œuvre des *Global Standards*, respect des règles de conformité et de contrôle interne, gestion active des risques, qualité de la relation avec les régulateurs, etc.), une dimension processus, visant à simplifier l'organisation et à optimiser les coûts, et, enfin, une dimension "*People*", englobant, en particulier, la gestion de la performance et des talents. Ces indicateurs sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. A ces différents critères, s'ajoute, désormais, une appréciation du comportement individuel au regard des valeurs du Groupe, que sont la fiabilité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, le courage et l'intégrité.

Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2015 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui

font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :

- une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d'une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2015, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de deux ou trois ans. Par ailleurs, ont également été attribuées des "*Group Performance Shares*" à Jean Beunardeau ainsi qu'à Samir Assaf, qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2015, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 6,0 % de sa rémunération fixe 2015 et 3,2 % de sa rémunération totale 2015. Au 1^{er} mars 2015, date de fin de son mandat social, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 24,7 % de sa rémunération fixe 2015 et 13 % de sa rémunération totale 2015. Depuis cette date, il n'acquiert plus de droit à pension.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2015, pour un montant de 6,2 millions EUR.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et de Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France jusqu'au 1^{er} mars 2015, et de Andrew Wild, Directeur Général Délégué de HSBC France à compter du 1^{er} mars 2015, sont détaillées pages ci-après.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction, à l'exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en décembre 2009¹.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général¹

(en euros)	2014	2015
	Rémunération totale	Rémunération totale
Jean Beunardeau		
Rémunération fixe	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	189 413	178 140
Rémunération variable en actions ⁴	189 413	178 140
Rémunération variable différée en espèces ⁵	284 120	267 210
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	284 120	267 210
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	105 529	98 967
Jetons de présence ⁸	-	-
Avantages en nature	-	-
Total	2 162 421	2 099 493

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée sous forme d'actions et est soumise à une période de rétention de 5 ans (20 % disponibles à la cession en année N+1 et 80 % en année N+5).

4 Actions acquises immédiatement mais soumise à une période de rétention de 6 mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (66 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois.

7 Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur 5 ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.

8 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 37).

1 Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l'Autorité des marchés financiers dans sa recommandation 2009-16 du 10 décembre 2009 modifiée pour la dernière fois le 13 avril 2015, relative au guide d'élaboration des documents de référence.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Directeur Général Délégué¹

(en euros)	2014 Rémunération totale	2015 Rémunération totale
Gilles Denoyel		
Rémunération fixe	450 000	75 000
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	104 000	17 333
Rémunération variable en espèces	165 896	24 257
Rémunération variable en actions ⁴	165 896	25 001
Rémunération variable différée en espèces ⁵	110 598	16 667
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	110 598	16 667
Jetons de présence ⁷	-	-
Avantages en nature ⁸	4 647	775
Total	1 111 635	175 700

1 Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2015.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumise à une période de rétention de 6 mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (66 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois.

7 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 37).

8 Voiture de fonction.

Directeur Général Délégué¹

(en euros)	2014 Rémunération totale	2015 Rémunération totale
Andrew Wild		
Rémunération fixe	NC	329 167
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	NC	81 667
Rémunération variable en espèces	NC	76 875
Rémunération variable en actions ⁴	NC	76 875
Rémunération variable différée en espèces ⁵	NC	51 250
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	NC	51 250
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	NC	-
Total	NC	667 083

1 Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} mars 2015.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumise à une période de rétention de 6 mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 3 ans (33 % en année N+1, 33 % en année N+2 et 34 % en année N+3) et soumise à une période de rétention de 6 mois.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant (cf. page 48).					

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)

Options CCF exercées en 2015

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Options HSBC Holdings plc exercées en 2015

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2016 au titre de 2015 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, avec conditions de performance ¹

Au titre de 2015, hormis Samir Assaf, mais qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, seul Jean Beunardeau s'est vu attribuer des actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*").

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	29.02.2016	ND	98 967 EUR	01.03.2021	Départ en retraite

¹ Les conditions de performance auxquelles est soumise l'acquisition des "Group Performance Shares" sont décrites en page 48.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	29.02.2016	ND	267 210 EUR	01.03.2018 pour 33 % 01.03.2019 pour 33 % et 01.03.2020 pour 34 %	29.08.2018 pour 33 % 29.08.2019 pour 33 % et 29.08.2020 pour 34 %
Jean Beunardeau	29.02.2016	ND	178 140 EUR	29.02.2016 pour 100 %	29.08.2016 pour 100 %
Gilles Denoyel	29.02.2016	ND	16 667 EUR	29.02.2018 pour 66 % et 01.03.2019 pour 34 %	29.08.2018 pour 66 % et 29.08.2019 pour 34 %
Gilles Denoyel	29.02.2016	ND	25 001 EUR	29.02.2016 pour 100 %	29.08.2016 pour 100 %
Andrew Wild	29.02.2016	ND	51 250 EUR	29.02.2018 pour 33 % 29.02.2019 pour 33 % et 29.02.2020 pour 34 %	29.08.2018 pour 33 % 29.08.2019 pour 33 % et 29.08.2020 pour 34 %
Andrew Wild	29.02.2016	ND	76 875 EUR	29.02.2016 pour 100 %	29.08.2016 pour 100 %

Actions de performance devenues disponibles en 2015 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, acquises en 2015 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

Les actions attribuées en 2012 ont été acquises pour 66 % en 2014 et 34 % en 2015.

Les actions attribuées en 2013 ont été acquises pour 66 % en 2015.

Les actions immédiates attribuées en 2015 ont été acquises pour 100 % en 2015.

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	12.03.2012	24 975	
Jean Beunardeau	11.03.2013	40 043	
Jean Beunardeau	02.03.2015	23 954	
Gilles Denoyel	12.03.2012	22 072	
Gilles Denoyel	11.03.2013	25 159	
Gilles Denoyel	02.03.2015	20 980	

¹ Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2015 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Néant			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	-	-	-	-

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2015 au titre de 2014 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	02.03.2015	320 694	2 535 904 EUR	14.03.2017 pour 66 % et 14.03.2018 pour 34 % ou 02.03.2015 pour 100 %	14.03.2019 pour 66 % et 14.03.2020 pour 34 % ou 02.09.2015 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2016 au titre de 2015, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	29.02.2016	ND	2 736 719 EUR	01.03.2018 pour 66 % et 01.03.2019 pour 34 % ou 01.03.2016 pour 100 %	01.03.2018 pour 66 % et 01.03.2019 pour 34 % ou 01.03.2016 pour 100 %

¹ Une partie des actions gratuites attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 56) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois après la date d'acquisition.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2015

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions acquises en 2015 (salariés ou anciens salariés)	566 753	
dont attribution 2012	170 602	12.03.2015
dont attribution 2013	300 559	11.03.2015
dont attribution 2015	95 592	02.03.2015

¹ Les actions gratuites attribuées dans le cadre du sous-plan français sont disponibles à la vente deux ans après l'acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2015 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 11)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC France ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Jean Beunardeau Directeur Général ² 1 ^{er} février 2010 ³ 2017	Suspendu	Oui	Non	Non
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2004 1 ^{er} mars 2015	Suspendu	Oui	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1 ^{er} mars 2015 2017	Suspendu	Oui	Non	Non

¹ Cf. page 48.

² Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

³ Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues des directives européennes CRD III de juillet 2010 et CRD IV de juin 2013, et depuis le 1^{er} janvier 2015 de la Directive AIFM.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général également en charge de l'activité Banque de financement, d'investissement et de marchés, le Directeur Général Délégué en charge du métier Banque d'entreprises, le Directeur des Risques, le *Chief Operating Officer* et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et

l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, des lignes de métier globales et de HSBC France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées, en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité, de sécurité de l'information et de réputation.

Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, examine, en s'appuyant sur la synthèse relative à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* et sur l'ensemble des documents qui lui sont remis, les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre sous option juste valeur et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métiers sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties par région et par pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs financiers, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus, la maîtrise des coûts, l'effet de ciseaux, l'évolution des provisions pour risque, le rendement des risques pondérés, la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe HSBC (en particulier accroissement des revenus issus de la connectivité internationale...) ou des priorités régionales (amélioration de l'expérience client, formalisation d'un plan stratégique...). Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers tels que le respect des obligations liées au DPA (*Deferred Prosecution Agreement*), la mise en œuvre des recommandations du *Monitor* ou des régulateurs, la poursuite de la mise en œuvre des *Global Standards*, les résultats des audits et la mise en œuvre des recommandations, le management du risque évalué au travers de l'évolution des provisions pour risque, du niveau des Risques pondérés RWA et du rendement des risques pondérés correspondant, du ratio de liquidité, du montant des pertes opérationnelles, l'amélioration de l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque, une meilleure représentation des femmes dans les grades HSBC 0 à 4... Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget de l'année.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions, mise en œuvre dans le cadre du processus d'évaluation au titre de l'exercice 2014 :

- performance remarquable,
- performance très satisfaisante,
- performance satisfaisante,
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Il est à noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0 et 1) sont également évalués sur leur adhésion aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Conformément aux règles prévues par les directives CRD III et CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, au niveau de la France, une liste de 39 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 21 collaborateurs, pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 60 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il convient de noter que parmi ces 60 collaborateurs, six d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC France du 13 juin 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 42 % et celle-ci représente 47 % de leur rémunération totale. La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, désormais soumise à une période de rétention de 6 mois à compter de l'acquisition définitive (contre deux ans précédemment) et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

En complément, depuis le 1^{er} janvier 2015, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive AIFM. Conformément à cette Directive, certaines catégories de collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumis à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion ou du/des Fond(s) d'Investissement Alternatif géré(s). La liste de

ces “*Material Risk Takers*” comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables ventes et les responsables de la gestion. Globalement sur 2015, 39 “*Material Risk Takers*” ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 100 000 EUR et qu’elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 %. La partie non différée est constituée pour moitié de variable cash et pour moitié de variable sous forme de titres. La partie différée est constituée pour moitié d’un variable différé par 1/3 sur 3 ans et indexé sur la performance des fonds, et pour moitié d’un variable différé sous forme de titres. Ces titres sont acquis à l’issue d’une période de deux ans, pour 66 % de l’attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Le variable attribué sous forme d’actions, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 6 mois à compter de la date d’acquisition. Les “*Material Risk Takers*” qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Il est à noter qu’au-delà de cette population de *Material Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l’entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2015, prévoient un différé sous forme d’actions, compris entre

10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d’acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont plus soumises à aucune période de rétention (contre deux ans précédemment).

Enfin, depuis 2010, un dispositif de *malus* s’applique à l’ensemble des collaborateurs attributaires d’une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d’annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S’agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d’embauche.

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d’une part, des membres de l’organe exécutif ainsi que, d’autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l’exposition au risque de l’entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l’ensemble des effectifs

(en euros)	Effectif en ETP	Rémunération totale
Dirigeants effectifs	2	2 899 993
Banque de financement, d’investissement et de marchés	738	109 751 681
Banque de réseau et Fonctions centrales	7 764	445 584 004
Total	8 504	558 235 678

Rémunération attribuée aux membres de l’organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l’exposition au risque de l’entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

(en euros)	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2015	Montant total de la part fixe	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	2	2 899 993	1 602 826	1 297 167
Banque de financement, d’investissement et de marchés	38	27 972 919	14 881 950	13 090 969
Banque de réseau et Fonctions centrales	20	9 665 292	5 355 351	4 309 941
Total	60	40 538 204	21 840 127	18 698 077

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	599 100	698 067	1 297 167
Banque de financement, d’investissement et de marchés	6 620 956	6 470 013	13 090 969
Banque de réseau et Fonctions centrales	2 333 202	1 976 739	4 309 941
Total	9 553 258	9 144 819	18 698 077

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

(en euros)	Montant non différé	Montant différé	Montant total de la part variable
Dirigeants effectifs	540 780	756 387	1 297 167
Banque de financement, d'investissement et de marchés	7 591 632	5 499 337	13 090 969
Banque de réseau et Fonctions centrales	2 721 494	1 588 447	4 309 941
Total	10 853 905	7 844 172	18 698 077

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions	Montant total de la part variable différée
Dirigeants effectifs	328 710	427 677	756 387
Banque de financement, d'investissement et de marchés	2 731 124	2 768 214	5 499 337
Banque de réseau et Fonctions centrales	776 583	811 865	1 588 447
Total	3 836 416	4 007 755	7 844 172

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

(en euros)	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Dirigeants effectifs	2 242 897
Banque de financement, d'investissement et de marchés	16 096 498
Banque de réseau et Fonctions centrales	3 191 216
Total	21 530 611

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	–	–
Banque de réseau et Fonctions centrales	–	–
Total	–	–

Indemnités de départ accordées en année N payées en année N+1

(en euros)	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N
Dirigeants effectifs	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés	NC	800 000
Banque de réseau et Fonctions centrales	NC	155 000
Total	NC	955 000

Prestation de pension discrétionnaire en année N

<i>(en euros)</i>	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N
Dirigeants effectifs	1	386 870
Banque de financement, d'investissement et de marchés	-	-
Banque de réseau et Fonctions centrales	-	-
Total	1	386 870

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

<i>(en euros)</i>	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris.	6
Entre 1,5 million et 2 millions non compris.	1
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris.	1
Total	8

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France)

<i>(en euros)</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Montant total
Ensemble des collaborateurs (nombre : 373)	24 691 984	9 330 574	34 022 558
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 34) ¹	4 599 688	3 547 540	8 147 227
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)	2 237 241	1 693 986	3 931 228

¹ Dont 2 dirigeants également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

HSBC REIM (France)

<i>(en euros)</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Montant total
Ensemble des collaborateurs (nombre : 33)	2 220 395	908 049	3 128 444
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 5) ²	741 331	474 914	1 216 245
Dont cadres supérieurs (5 collaborateurs)	741 331	474 914	1 216 245

² Dont 1 dirigeant également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

En 2013, le Groupe HSBC a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les Trois Lignes de Défense, afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs commerciaux tout en respectant les exigences légales et réglementaires et ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.

Ce dispositif a été mis à jour en 2015 dans le cadre du programme ORTP (*Operational Risk Transformation Programme*) afin de définir plus clairement les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de mesure, de surveillance et d'atténuation des risques opérationnels pour soutenir le renforcement de la gestion de ces risques. Cette clarification des rôles et responsabilités vise notamment à renforcer l'articulation des différents niveaux de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels et de coordonner efficacement les activités comportant des risques avec les activités de contrôle. Cette mise à jour a conduit HSBC France à revoir la définition et la structure des filières de risques telles qu'elles avaient été définies depuis 2009. Par ailleurs, afin de se conformer aux exigences spécifiques de la réglementation française (arrêté du 3 novembre 2014 notamment), les filières de risques ont été renommées pour adopter la terminologie de "fonctions de gestion des risques".

En première ligne de défense, les métiers, fonctions et HOST (*HSBC Operations, Services and Technology*) sont responsables en premier lieu de s'assurer que tous les risques liés à leurs activités et opérations sont identifiés, gérés et atténués par un dispositif de contrôle approprié en ligne avec l'appétence pour le risque (*Risk Appetite*).

En deuxième ligne de défense, certaines fonctions ont pour rôle de s'assurer que les risques du domaine qu'elles supervisent de manière transverse au sein de HSBC France sont gérés de manière efficace par la première ligne et dans les limites du *risk appetite* tel que défini par HSBC France. Elles assument une responsabilité importante afin de garantir que HSBC France satisfait à ses responsabilités de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne. Elles ont un rôle de conseil et d'expertise et s'assurent que les activités de gestion et de contrôle du risque menées par la première ligne de défense sont appropriées.

La troisième ligne de défense est l'Audit interne dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante de la conception et du fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HOST, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement menés, conformément au *Global Standards Manual (GSM)* du Groupe HSBC qui indique que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un dispositif placé sous la responsabilité du Directeur des fonctions risques, le *Chief Risk Officer*, qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et fonctions (*Business Risk and Control Management – BRCM*), assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;
- les fonctions, exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la fonction *Operational Risk*, chargée d'assurer la coordination du dispositif de gestion des risques opérationnels. A ce titre, la fonction *Operational Risk* exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes BRCM situées dans les métiers, fonctions et HOST et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre ;
- et, enfin, un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Operating Officer* (COO) de HSBC France, examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et autoévaluation (“*self-assessment*”) des métiers et fonctions dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l’avancement des plans d’action.

Chaque trimestre, le Comité d’Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l’évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l’avancement des plans d’action.

Dispositif général du contrôle permanent

La première ligne de défense

Les principales activités de première ligne de défense menées par les métiers, fonctions et HOST sont :

- d’identifier les risques et s’assurer que les contrôles de premier niveau sont en place pour atténuer ces derniers au travers de cartographies de risques exhaustives ;
- de s’assurer que les faiblesses et défaillances sont rapidement et effectivement évaluées, remontées hiérarchiquement, à la fonction *Operational Risk* et aux autres fonctions pertinentes de la seconde ligne de défense, et que des actions sont menées pour y remédier ;
- de communiquer et former en matière de risques, afin d’améliorer la prise de conscience, la compréhension et la connaissance des risques ;
- de mettre en place des équipes dédiées et indépendantes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BRCM – *Business Risk and Control Management*) pour les assister dans la surveillance et contrôle des risques en veillant à ce qu’elles disposent de suffisamment de moyens en ressources qualifiées et compétentes ;
- d’évaluer, avec l’assistance des BRCM, l’efficacité des contrôles afin de s’assurer qu’ils sont efficaces. Cette évaluation peut prendre la forme d’indicateurs, de tests ou de revues thématiques. Ils doivent être formalisés dans un plan de contrôle (ICM – *Independent Control Monitoring*) ;
- de veiller à l’adéquation des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette surveillance selon une approche par les risques documentée ;

- de s’assurer que les activités et processus s’exercent conformément à l’intégralité des règles externes et internes.

La deuxième ligne de défense

Les principales missions dévolues aux fonctions agissant en seconde ligne de défense dans leur domaine de surveillance sont les suivantes :

- élaborer le cadre, les politiques et les normes nécessaires pour gérer les risques dans le cadre de l’appétence et des tolérances de HSBC France en matière de risques, et superviser leur mise en œuvre effective ;
- coordonner le dispositif de contrôle permanent des risques dont elles ont la surveillance dans l’ensemble des métiers, fonctions et HOST ;
- surveiller de manière indépendante et remettre en question objectivement l’efficacité des contrôles et des actions correctrices menées par les métiers, HOST et les autres fonctions, tels des examens critiques des évaluations des risques et de contrôle, des indicateurs de risques et d’autres travaux d’examen ;
- analyser les risques, les documenter et en assurer le suivi auprès des instances de gouvernance, en particulier le *Risk Management Committee*, notamment à travers l’élaboration de cartographies des principaux risques transverses de leur fonction, “*Top Risks*” ;
- préparer et animer les instances de risques spécialisées.

Parmi ces fonctions, la fonction Risque supervisée par le *Chief Risk Officer* (CRO) joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Financial Crime Compliance* en charge de la supervision des risques relatifs à la criminalité financière ;
- *Regulatory Compliance* en matière de conformité réglementaire ;
- *Security and Fraud Risk* sur les risques de fraude, de sécurité physique, de sécurité de l’information et de continuité d’activité ;
- *Retail Credit Risk* qui supervise le risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit and Market Risk* qui supervise les risques de crédit sur les marchés des entreprises et le risque de marché ;
- la fonction *Operational Risk* qui supervise et coordonne le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels (ORMF – *Operational Risk Management Framework*).

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le Directeur des risques, en tant que responsable de la fonction de gestion des risques, se repose également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Direction des Affaires Juridiques, Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables, les risques de liquidité, les risques de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HOST qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées).

Depuis 2015, la Direction des Affaires Juridiques ainsi que les directions *Financial Crime Compliance* (FCC) et *Regulatory Compliance* (RC) rapportent toutes trois directement au Directeur Général (*Chief Executive Officer* - CEO), conformément au modèle du Groupe HSBC. Les Directeurs FCC et RC sont également rattachés fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région. Selon ce modèle, la Direction des Affaires Fiscales est intégrée, elle, à la fonction Finance.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe HSBC (*Global Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIMs*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC.

En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques spécifiques (*Business Instruction Manuals – BIMs* – ou équivalent et circulaires internes). Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont aisément accessibles sur l'Intranet de HSBC France. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle interne s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés.

Parmi ces instances, figurent en particulier le *Risk Management Committee* (RMC), l'*Operational Risk Meeting* (instance relative au contrôle et à la gestion des risques opérationnels) et les Comités de Conformité.

Présidé par le CRO et réunissant les membres du Comité Exécutif, le RMC constitue le comité faitier de gestion des risques et de contrôle interne. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMC rapporte fonctionnellement à son équivalent au niveau européen du Groupe HSBC à travers la communication des comptes-rendus.

Localement, les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMC permettent d'alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC France. Le RMC couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMC s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques (voir organigramme Gouvernance et structure des Comités page 33).

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur les risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle interne, de façon à permettre la gestion,

le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational Risk* et, pour certains d'entre eux, le *Chief Risk Officer*.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels – *Operational Risk Management Framework* (ORMF)

Les missions de la fonction Operational Risk

Au sein de la seconde ligne de défense, la fonction *Operational Risk* assume des responsabilités spécifiques, en lien avec le dispositif de gestion du risque opérationnel, il s'agit de :

- définir le cadre et la politique en matière de dispositif de risques opérationnels et superviser leur mise en œuvre ;
- assurer une surveillance indépendante du dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel (ORMF – *Operational Risk Management Framework*), identifier les risques émergents et les défaillances et procéder à des analyses spécifiques de certains risques ;
- assurer une surveillance des activités de contrôles de second niveau menées par la première ligne de défense ;
- produire une assurance qualité et effectuer un examen critique des cartographies des risques et de contrôles, des plans de contrôle interne, des résultats des missions de contrôle exécutées par la première ligne de défense et l'exhaustivité de la surveillance de la deuxième ligne de défense des métiers et des fonctions ;
- rapporter les faiblesses identifiées et les retards dans les actions correctrices aux comités de gouvernance appropriés.

La fonction *Operational Risk*, à l'instar de son homologue régional est organisée par métiers, fonctions et HOST afin de faciliter les échanges avec la première ligne de défense.

La fonction *Operational Risk* travaille en coopération active avec les équipes BRCM et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'actions, la documentation de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore la revue des plans de contrôle.

Le dispositif d'identification des risques et de remontées des incidents est détaillé dans la section risques opérationnels du chapitre Facteurs de risque du document de référence en page 141.

Les instances de suivi

L'ORM (*Operational Risk Meeting*) se réunit trimestriellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et fonctions (notamment les risques majeurs) en validant ou en modifiant, en cas de besoin, les contrôles proposés en vue de réduire les risques ;
- d'examiner l'avancée des plans d'actions, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques ou transverses ;
- d'examiner les incidents notables (pertes avérées ou potentielles – *near misses*), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers et fonctions ;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans le GSM, le FIM ou les circulaires du Groupe) ;
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que évaluation des risques, outil de pilotage), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel ;
- d'examiner les résultats des revues portant sur les contrôles internes des métiers et fonctions ou sur des sujets thématiques.

La synthèse des travaux et des conclusions de l'ORM est communiquée régulièrement au *Risk Management Committee* ainsi qu'au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Les travaux de l'ORM s'appuient notamment sur la synthèse des travaux du Forum *Operational Risk/BRCM* de HSBC France, qui réunit la fonction *Operational Risk* et les équipes BRCM, ainsi que des représentants des principales fonctions agissant en seconde ligne de défense, en la présence d'un représentant de l'Inspection Générale.

Le Forum *Operational Risk/BRCM* de HSBC France se réunit trimestriellement suivant un agenda défini par la fonction *Operational Risk*, quelques jours avant

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

l'ORM. Les échanges et partages des problématiques permettent à la fonction *Operational Risk* de réaliser une synthèse des faits marquants qui constitue le support de l'ORM.

L'organisation de la fonction Conformité et les instances de contrôle dédiées

L'organisation de la fonction Conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la fonction de Conformité dont l'organisation a évolué en 2014 dans le cadre du programme "*Global Standards*". La fonction de Conformité est organisée autour de deux directions d'expertise rattachées respectivement au Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière et au Directeur de la Conformité réglementaire :

La Direction Conformité – Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance*, FCC) regroupe la lutte anti-blanchiment, la lutte antiterroriste, les sanctions financières internationales et la lutte contre la corruption. Cette direction est organisée autour d'équipes centrales expertes dans les domaines précités et d'équipes dédiées dans chaque ligne de métier (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances).

La Direction Conformité réglementaire (*Regulatory Compliance*, RC) regroupe les règles de bonne conduite et de protection de la clientèle, les règles de marché, et le respect des autres réglementations. Elle inclut également le conseil auprès des fonctions et métiers. Cette direction est organisée par ligne de métier et fonction (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque privée, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Assurances, *HSBC Operations, Services and Technology* (HOST)). Des fonctions partagées interviennent à la fois pour les directions Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité réglementaire. Elles regroupent les équipes en charge des contrôles de conformité, des affaires réglementaires et du Secrétariat Général.

Cette nouvelle organisation de la fonction Conformité répond aux principaux objectifs suivants :

- la création d'une organisation homogène de la fonction Conformité au sein du Groupe HSBC aux niveaux local, régional et global ;
- un meilleur alignement de la fonction Conformité avec les métiers et les fonctions ;
- la distinction des missions de conseils et d'accompagnement des métiers de la fonction de contrôle de conformité.

Les Directeurs FCC et RC sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des fonctions risques (Responsable du contrôle permanent au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014) et aux Responsables FCC et RC de la région.

Les Directeurs FCC et RC rendent compte de l'exercice de leur mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ils assurent la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 28 de l'arrêté susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France pour leurs domaines de responsabilité respectifs. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité réglementaire assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF.

Les différents Responsables de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI), Responsables de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), ainsi que la plupart des déclarants et correspondants TRACFIN de toutes les entités juridiques du groupe HSBC France, sont placés sous la responsabilité des Directeurs FCC et RC ou de leurs collaborateurs directs.

Le dispositif de maîtrise du risque de non-conformité

La fonction Conformité est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques.

- Identification des risques de non-conformité

La fonction Conformité (RC et FCC) s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect des dites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des

domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions financières internationales, la corruption, la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs, les risques liés à la politique de rémunération, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation transfrontalière.

L'identification et la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombent au sein du groupe HSBC France aux fonctions de la seconde ligne de défense disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Le champ de compétence de la fonction Conformité ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier (droit du travail et de la sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.), dont la surveillance relève d'autres fonctions de seconde ligne de défense de HSBC France. Néanmoins, la fonction Conformité a vocation à être informée, dans le cadre des procédures de *reporting* en vigueur, par les directions concernées, des éventuels dysfonctionnements relevés et des mesures correctrices mises en œuvre susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de non-conformité.

- Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité, en lien avec la Direction de la Formation, établit chaque année un plan de formation du personnel aux risques de non-conformité. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de *e-learning*, sont organisées dans les différents métiers et fonctions.

En 2015, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants soit sous forme de *e-learning* soit en présentiel :

- formation de l'ensemble des collaborateurs de la banque sur les thèmes suivants : la lutte contre le blanchiment, sanctions financières internationales, lutte contre la corruption, risque de réputation, programme *Conduct* relatif aux dispositifs de protection de la clientèle.
- formation en présentiel selon les lignes de métiers aux thématiques suivantes : formation dans le cadre du déploiement des *Global Standards* notamment des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques, intégrité des marchés, devoir de conseil, avantages et rémunérations, etc.

Tout au long de l'année 2015, HSBC France a déployé auprès de l'ensemble de son personnel cinq formations obligatoires en *e-learning*, chacun de ces *e-learning* devant être réalisé dans un délai imparti. La Direction de l'entreprise a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble du personnel concerné dans des délais courts.

Parce que la conformité doit être l'affaire de tous au quotidien, HSBC France a poursuivi, en 2015, le déploiement d'une formation obligatoire portant sur la culture et les valeurs auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. L'objectif suivi par HSBC France est qu'une culture de la performance fondée sur les valeurs devienne le code de conduite à suivre par chacun.

- Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

- Dispositif de contrôle

La fonction Conformité est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par l'équipe *Compliance Monitoring and Testing* (CMAT).

- La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la fonction Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

- La remontée des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

conformité, la fonction Conformité assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

- Les instances de gouvernance et comités

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

Le Comité de Conformité Réglementaire se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue les rôles suivants :

- d'une part, un rôle décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité ;
- d'autre part, un rôle d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Le Comité Lutte Anti-Blanchiment du Groupe HSBC en France, qui réunit le Directeur FCC, le responsable lutte anti-blanchiment et les responsables FCC des métiers, a pour objectif notamment :

- de suivre et gérer les risques en matière de lutte anti-blanchiment susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif ;
- d'identifier et encadrer les nouvelles typologies de risques.

Le Comité de travail Sanctions, qui réunit le Directeur FCC, le responsable Sanctions et les responsables des métiers, a pour objectif notamment :

- de communiquer sur les évolutions réglementaires et les politiques du Groupe HSBC et d'en mesurer l'impact opérationnel ;
- de suivre et gérer les risques en matière de sanctions susceptibles d'avoir une incidence sur le dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre du programme "Global Standards" mis en œuvre par le Groupe HSBC, un comité dédié à la Conformité – Lutte contre la criminalité financière (*FCC Steering Committee*) a été mis en œuvre afin d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action en matière de lutte contre la criminalité financière et du programme "Global Standards" en France. Ce comité est par ailleurs décliné dans chaque ligne de métier.

Par ailleurs, les comités trimestriels lutte anti-blanchiment/sanctions, mis en place dans chaque métier, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la fonction Conformité – Lutte contre la criminalité financière, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et des sanctions financières internationales. Des évolutions de gouvernance ont été engagées au dernier trimestre 2015 dans un objectif de rationalisation qui conduira à intégrer ces comités au sein des *Risk Management Committees* des métiers.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la fonction Conformité réglementaire assure le secrétariat.

En outre, les risques de non-conformité sont également rapportés dans le cadre d'instances de gouvernance plus larges telles que :

- le *Risk Management Committee (RMC)* comité faitier de gestion des risques et de contrôle permanent au niveau de HSBC France et de chaque ligne de métier ;
- l'*Operational Risk Meeting* qui a pour objet d'assurer une coordination et une animation transversales en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels du Groupe HSBC en France ;
- le Comité des Risques, organe du Conseil d'Administration.

L'organisation comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors bilan en support à l'établissement des états- financiers et, par construction, des comptes de résultats.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité des départements *Chief Accounting Officer (CAO)* et des autres départements Finance. Il s'agit notamment de documents relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes,

aux expressions de besoins des utilisateurs et aux modalités d'exploitation de la piste d'audit.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, des textes comptables français et des normes IFRS.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent les données réalisées en comparaison à celles de l'exercice précédent.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN 11" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison-mère.

La mise en place d'un entrepôt de données, ou "Datawarehouse", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la communication des résultats ;
- le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley (SOX).

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes de bilan et de hors-bilan, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales.

Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable utilisé au sein de HSBC France et de ses filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des métiers et fonctions de HSBC France et ses filiales, destinées à vérifier la qualité des justificatifs en support à la réconciliation.

Le Contrôle de gestion établit mensuellement des *reportings* à destination de la Direction Générale, du Groupe HSBC, des Responsables des métiers et fonctions, ainsi que de la Direction Financière.

Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier qui les présente mensuellement au Comité Exécutif du groupe HSBC France. Il rend compte au Comité d'Audit et au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France et les communique au Département Financier du Groupe HSBC.

Le Comité d'Audit de HSBC France examine les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le contrôle interne SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* la base de données d'audit du Groupe HSBC (*Audit Issues Database* – AID), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action SOX, émis dans le cadre du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC France sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC France une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC France a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions (*Risk Owners*, *Control Owners*, et *Business Risk and Control Managers*) puis les équipes de la seconde ligne de défense (*Operational Risk* et *Risk Stewards* : Conformité, Affaires Juridiques, Sécurité, DRH, etc.). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants, au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables. A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et processus audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* – GBL INA) compte aujourd'hui une quinzaine d'équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC.

Ces équipes d'audit expertes sont consolidées dans un ensemble qui comporte, en outre, quatre groupes d'audit à compétence géographique régionale (Europe et Moyen-Orient, Etats-Unis, Asie-Pacifique, Amérique latine et Canada), ainsi que des groupes d'audit pays auxquels "*Global Internal Audit France*" (INA FRA), qui a pour champ de compétences le périmètre de HSBC France, appartient.

Le contrôle périodique de HSBC France est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif d'INA FRA, de 33 personnes en 2015, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques" ;
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et/ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong, qui ont vocation à intervenir selon les entités de rattachement et domaines de compétences listés ci-après :
 - "*Europe, Middle East and GBM Audit*", en charge de l'audit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la zone géographique Europe et Moyen-Orient ;
 - "*RBWM and GPB Audit*", en charge de l'audit de la Banque privée, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de l'Assurance et des risques liés aux dispositifs de retraite, de la Gestion d'actifs et des mécanismes de protection de la clientèle de la banque de détail ;
 - "*Risk and Finance Audit*", en charge de l'audit du risque de crédit aux grandes entreprises et aux particuliers, des risques de marchés et modèles, de la Conformité et du risque juridique, des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel, du risque de sécurité physique et de l'information, du risque de fraude, des besoins en fonds propres et liquidité, de la gestion actif-passif, de

la comptabilité, du contrôle de gestion et de la situation fiscale ;

- “*CMB and Technology Services and Functions Audit*”, en charge de l’audit de la Banque d’entreprises, des principales fonctions centrales, de la production bancaire et des risques fournisseurs, des infrastructures et systèmes informatiques et de communication et de leur sécurité, des données informatiques, des développements applicatifs, des projets informatiques et changements d’organisation en appui des équipes d’audit métiers.

En outre, comme indiqué *supra*, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l’organisation de l’Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d’audit pays dans le dispositif d’audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d’une part, les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d’adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d’autre part, leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance grâce à la mise en œuvre de méthodes d’audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans le “*Global Internal Audit Standards Manual*” – GASM). L’appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2015, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC France a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore conjointement par ces deux acteurs, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales de GBL INA disposent d’une unité d’auditeurs francophones à Paris, doté de trois personnes, prioritairement affectés aux missions d’audit se déroulant en France dans le domaine de la Banque d’investissement, de financement et de marchés.

Les interventions de l’Audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d’audit annuel de HSBC France. En tout état de cause, conformément à l’arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions d’audit menées en France le sont en coordination avec l’Inspecteur Général de HSBC France, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l’établissement et ses filiales assujetties.

L’Inspecteur Général de HSBC France, Directeur de INA FRA, rapporte à la fois au responsable de “*European, Middle East and GBM Audit*” et au Comité

d’Audit de HSBC France. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC France.

Les travaux d’audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d’Audit du Groupe (GASM). Le GASM doit être relu au moins annuellement par tous les auditeurs, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Après avoir beaucoup investi sur le renforcement de sa méthodologie, au cours de l’année 2015, l’Audit Groupe a continué à faire porter une importance particulière à l’amélioration qualitative de ses travaux.

A cet effet :

- une filière complète de “*Quality Assurance*” (QA) s’est structurée, avec une présence déclinée au sein des groupes d’audit locaux, dont la France. Le responsable de la QA exerce ses fonctions en totale indépendance ; il examine et note la conformité des travaux d’audit au GASM pour chaque mission d’audit, à la fois avant et après diffusion des rapports. Il attache notamment une grande attention à la qualité, la lisibilité des livrables et à l’intégrité de la piste d’audit ;
- la recherche de l’harmonisation des niveaux de risque des constats et des rapports s’est poursuivie grâce aux réunions de “*tollgate*” réunissant les principales parties prenantes de chaque audit, au plan local comme global, à chacun des stades clés du processus d’audit (préparation, terrain, élaboration du rapport) ;
- le suivi des *Management Action Plans* (MAPs) fait l’objet d’un examen très attentif, désormais encadré par un processus renforcé de “*Target date extension*”. S’agissant des MAPs de risque élevé, le *Chief Risk Officer* de la Banque est dorénavant tenu de requérir une autorisation d’extension de sa hiérarchie européenne qui fait ensuite l’objet d’une validation ou non par l’Audit Groupe sur proposition de l’Inspecteur Général, tandis que pour ceux de risque moyen, c’est directement le responsable d’INA FRA qui doit se prononcer sur le report de mise en œuvre ;
- un effort important est déployé par l’Audit Groupe sur la formation de ses membres, soit dans la phase initiale de recrutement (“*induction course*”), soit pour assurer la bonne actualisation de leurs connaissances.

Par ailleurs, les normes d’audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein d’INA FRA, dans des procédures internes ou des modes opératoires. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé, aux côtés du GASM, par les équipes d’audit pour la réalisation des missions. Ce corpus est revu et actualisé annuellement.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique en France, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC France au Comité Exécutif, aux “*Risk Management Committee*” (RMC), Comité Conformité, “*Operational Risk Meeting*”, Comité d'Audit de la banque et de l'ensemble de ses filiales, ou encore aux “*Global Standards In-Country Execution Committee*”, et “*FCC Steering Committee*” ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la banque.

En termes de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le *Chief Risk Officer*, le Directeur de la Conformité réglementaire, la Directrice de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière et la Directrice des Risques Opérationnels, sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC France faisant l'objet d'une notation défavorable du contrôle et/ou du *Management Action*, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC France. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre de six mois.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC France siège au sein du “Comité Inter-Inspections Générales” (CIIG) qui réunit huit établissements de crédit de la place aux fins de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins cinq d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. Le Secrétaire Général de l'ACPR s'est déclaré favorable à la démarche de ce comité dans un courrier qu'il a adressé à son président le 7 avril 2015.

Faits marquants de l'année 2015

La fiabilisation, le renforcement et la modernisation du dispositif de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel se sont poursuivis en 2015, avec notamment :

- la poursuite du projet du Groupe HSBC : “*Operational Risk Transformation Programme*” (ORTP), visant à simplifier et renforcer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, à une meilleure hiérarchisation des risques, au renforcement d'une approche par les risques et à la gestion des risques *via* la définition du *risk appetite*, avec en particulier une simplification accrue des processus de gestion des risques opérationnels, ainsi que des procédures et outils ;
- une meilleure articulation des rôles et responsabilités au sein du dispositif des trois lignes de défense ;
- la mise en place d'une nouvelle méthodologie et grille d'évaluation des risques ;
- la revue des cartographies annuelles, par des experts de la seconde ligne de défense, puis leur présentation par métiers et fonctions au *Chief Risk Officer* et leur validation par les responsables des métiers et fonctions concernées. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction des événements significatifs au cours de l'année et les modifications du profil de risque sont présentées régulièrement dans les comités et forums relatifs aux risques. Les cartographies de risques servent de base au programme annuel de contrôle des équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'enrichissement et la fiabilisation de certains indicateurs de risques opérationnels pour un meilleur suivi des risques ;
- un travail d'articulation des plans de contrôle entre lignes métiers et fonctions supports ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement et de contrôle des prestations externes ;
- la poursuite du renforcement des contrôles dans des domaines tels que la conformité réglementaire et la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la continuité d'activité.

En 2015, la poursuite du programme *Global Standards* s'est traduite par la mise en œuvre des politiques et procédures du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment et sanctions financières internationales. Les efforts de formation accompagnant le déploiement de ce programme ont été maintenus en 2015 avec notamment la formation en présentiel des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques.

Concernant la protection de la clientèle et le respect des règles de bonne conduite, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* relatif aux dispositifs de protection de la clientèle. Ce programme rappelle les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur les caractéristiques et risques associés aux produits ;
- proposer des produits générant de la valeur pour les clients et qui sont adaptés aux besoins et profils de risque des clients et ce afin d'éviter le risque de *misselling* ;
- assurer une gestion des placements en adéquation avec les engagements tout en facturant les produits de manière juste par rapport aux services fournis et équitable entre les clients ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité de marché.

En 2015, ce programme s'est traduit par la mise en œuvre de la politique du Groupe notamment l'adoption d'une gouvernance locale dédiée et d'indicateurs spécifiques. Une formation spécifique délivrée à l'ensemble des collaborateurs a par ailleurs accompagné le déploiement de ce programme.

La sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques a été également poursuivie en 2015 à travers des formations *e-learning* obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Samir Assaf
Président

Paris, le 8 février 2016

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société HSBC FRANCE

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO France – Léger & Associés

Nicolas Montillot
Associé

Fabrice Chaffois
Associé

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Développement durable

Approche du développement durable

Le Comité Conduite et Valeurs, un sous-comité du Conseil d'Administration, a la responsabilité non exécutive de superviser et conseiller le Conseil d'Administration sur les politiques, procédures et normes de HSBC et ce afin que leur application soit en ligne avec les valeurs de HSBC. Le Comité de Supervision des actions de Mécénat et philanthropie a également un rôle non exécutif pour superviser les actions du Groupe dans ce domaine en lien avec ses objectifs de développement durable.

Les priorités et programmes de développement durable sont fixés et menés par la fonction globale Développement Durable. Les fonctions centrales, opérationnelles et les lignes métiers globales de HSBC assurent ensemble l'intégration et la mise en œuvre du développement durable au cœur des activités et opérations du Groupe. Les dirigeants des fonctions risques et des fonctions opérationnelles ont pour mission spécifique d'exécuter certains aspects du programme de développement durable du Groupe.

Accompagner une économie bas carbone

La réduction des émissions mondiales de dioxyde de carbone constitue un enjeu crucial pour notre société. Le secteur des services financiers peut, selon HSBC, favoriser les investissements susceptibles de contribuer à la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone.

En 2015, l'équipe de recherche du Centre d'Excellence sur le Changement Climatique a été leader de son secteur pour la deuxième année consécutive dans le classement Thomson Reuters Extel.

Par ailleurs, la ligne de métier Gestion d'actifs a signé l'engagement de Montréal faisant obligation aux investisseurs institutionnels de publier l'empreinte carbone annuelle de leur portefeuille d'investissements.

Finance Climat

HSBC contribue à faciliter les investissements dans des domaines tels que les infrastructures et énergies renouvelables qui aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2015, HSBC a émis une obligation verte, une première pour le Groupe, avec la levée par HSBC France de 500 millions USD pour financer des projets dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets et de l'eau, l'utilisation durable des sols, les bâtiments verts et les transports à énergie propre ou des projets d'adaptation au changement climatique. Le Groupe HSBC s'est également engagé à investir 1 milliard USD d'actifs liquides dans des obligations vertes, sociales ou durables.

Le Groupe HSBC a accompagné *CLP Windfarms*, première société indienne à émettre une obligation verte,

ainsi que l'entreprise danoise *Vestas Wind Systems* dans la première obligation verte réalisée par un constructeur de turbines éoliennes. HSBC a également accompagné la Banque Agricole de Chine (*Agricultural Bank of China*) dans la première obligation verte internationale émise par une banque chinoise.

Un autre exemple de l'accompagnement par HSBC du développement d'une économie bas carbone implique l'équipe dédiée aux systèmes de Bus à Haut Niveau de Service ("*Bus Rapid Transit*"). Ceux-ci utilisent des voies prioritaires en zones urbaines afin de réduire les temps de parcours, diminuer la pollution et améliorer la sécurité routière. Le Groupe HSBC a aidé à financer 466 autobus efficaces en 2015, notamment au Ghana et en Afrique du Sud. Depuis sa création en 2005, l'équipe a contribué au financement de 4 500 autobus et d'équipements tels que des ateliers et des systèmes de billetterie. HSBC est également adhérente à SLoCaT (Partenariat sur le transport durable à faible émission de carbone, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).

En 2015, le Groupe a également aidé à financer trois projets d'énergies renouvelables aux Etats-Unis, et un programme d'efficacité énergétique au Royaume-Uni consistant à installer environ sept millions de compteurs intelligents pour l'électricité et le gaz au bénéfice de particuliers et d'entreprises.

Gestion des impacts environnementaux et sociaux

HSBC poursuit la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités ainsi que le maintien de politiques et de processus robustes pour gérer les risques de développement durable dans ses activités commerciales.

Le Groupe continue de réduire sa consommation énergétique et d'accroître la part des sources d'énergies renouvelables. A ce jour, le Groupe a signé des accords qui lui permettront de porter la part de son électricité provenant de sources éolienne et solaire à 9 %.

On trouvera un compte rendu des émissions de dioxyde de carbone pour l'exercice sur le site www.hsbc.com.

Les politiques de gestion des risques couvrent un certain nombre d'industries et thèmes sensibles. Après la publication de nouvelles normes dans les secteurs de l'industrie forestière et des matières premières agricoles en 2014, le Groupe a cessé, au plus vite, ses relations bancaires avec plus de 160 clients, dont l'activité n'était pas conforme à ces normes. En 2015, HSBC est arrivé en tête du classement Forest500, qui passe en revue les politiques de 150 investisseurs en matière de durabilité de leur chaîne d'approvisionnement forestière.

HSBC soutient également la transition vers la production durable d'huile de palme. Le Groupe estime

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

que ses clients dans ce secteur représentent 1,7 million d'hectares ou 54 % de l'ensemble des terres certifiées RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil* ou Table ronde sur la production durable d'huile de palme). Les normes du Groupe font obligation aux clients du secteur de l'huile de palme d'avoir toutes leurs plantations certifiées avant le 31 décembre 2018 et HSBC continue à leur apporter son concours pour atteindre cet objectif.

En 2015, HSBC a formé 2 300 chargés de clientèle et *Risk Managers* aux politiques de gestion des risques pour veiller à la bonne mise en œuvre de ces dernières.

Les détails relatifs à notre cadre de gestion des risques et à nos politiques en la matière sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : hsbc.com/sus-risk.

Respect des Droits de l'Homme

HSBC s'est engagé à promouvoir les Droits de l'Homme, une politique appliquée directement dans ses relations avec les collaborateurs et indirectement dans celles avec les fournisseurs et clients. Ainsi, le Code de bonne conduite applicable aux fournisseurs énonce certains principes relatifs aux Droits de l'Homme, de même que les politiques de gestion des risques et en matière de prêt pour le financement de projets.

HSBC détaille dans sa Déclaration sur les Droits de l'Homme, publiée en 2015 et disponible sur le site Internet du Groupe, sa manière de procéder. Le Groupe HSBC va intégrer les dispositions de la Loi sur l'esclavage moderne de 2015 dans sa chaîne de valeur et d'approvisionnement, et rendra compte en respectant les lignes directrices publiées par le gouvernement britannique.

HSBC s'inspire de la Charte internationale des Droits de l'Homme et soutient la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Soutien durable aux communautés

HSBC estime que l'éducation et l'environnement sont essentiels à la construction de communautés résilientes. Ce sont également des leviers efficaces de prospérité. Pendant plus de dix ans, HSBC a concentré ses actions de mécénat dans ces deux domaines. En 2015, suite à une enquête menée auprès de ses collaborateurs, HSBC a décidé d'ajouter les organisations caritatives du secteur de la santé à la liste des causes que le Groupe soutient.

En 2015, la contribution financière aux programmes caritatifs s'est élevée à 205 millions USD et les collaborateurs se sont impliqués dans ces actions en faveur des communautés en faisant don de 304 555 heures en tout sur leur temps de travail.

A l'occasion de la célébration du 150^e anniversaire de HSBC en 2015, le Groupe a créé un fonds supplémentaire de 150 millions USD pour soutenir des causes

sélectionnées par ses collaborateurs. Le fonds apportera ainsi son concours à 140 organisations caritatives dans le monde pendant trois ans. HSBC a également fait un don exceptionnel de 62 millions USD au profit d'œuvres de bienfaisance de Hong Kong grâce à la vente de billets de banque commémoratifs de 150 HKD.

De plus amples détails sur les résultats du Groupe seront disponibles à partir de fin avril 2016 sur le site Internet, incluant une assurance indépendante de l'application des Principes de l'Equateur et des émissions de carbone pour l'exercice 2015.

Le rôle de HSBC France dans l'économie et en faveur du développement durable

Solidité de HSBC France

HSBC France est une filiale du Groupe HSBC qui est l'un des plus grands groupes bancaires mondiaux comme en atteste, depuis de nombreuses années, le classement du magazine *The Banker* (publié par le *Financial Times*). En 2015, HSBC est classé en 9^e position. Lors des présentations de sa stratégie et des points d'étape annuels auprès du public et des investisseurs, HSBC confirme chaque année la France comme l'un de ses 18 marchés prioritaires (dont 4 en Europe).

HSBC France présente un bilan solide et affiche des ratios financiers très satisfaisants, le ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), s'affiche à 120,2 % et le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à un an est à 98,1 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France. Le ratio de fonds propres durs (*Common Equity One ratio*) s'élève à 14,9 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires.

Enfin, HSBC France bénéficie de notations financières d'un niveau élevé. Ces notations sont attribuées par les plus grandes agences mondiales. Standard and Poor's : AA- ; perspective stable, Moody's : A2 ; perspective stable et Fitch : AA- ; perspective stable.

Impact territorial, économique et social de HSBC France

Par son activité, HSBC France contribue au financement de l'économie et à la bonne marche de la société. En garantissant une activité solide et des revenus durables, la banque peut, en effet, verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs et payer les impôts dont elle est redevable. La banque accompagne une clientèle de particuliers, d'entreprises, d'institutions et de collectivités dans leur développement en France et à l'international par les prêts qui leur sont accordés, assure leur avenir au travers de placements, et sécurise leurs transactions nationales et internationales.

HSBC France – Principaux éléments de ventilation de la Valeur Ajoutée

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Contribution aux prélèvements obligatoires	554	426	530
Distributions de dividendes	280	150 ¹	120
Salaires et avantages sociaux (nets de charges)	742	764	738

¹ Dividende versé en 2015 et non comptabilisé au 31 décembre 2014.

Le marché français du crédit immobilier, qui présente sur 2015 des taux de croissance des encours totaux de l'ordre de 3,6 % a été marqué par une forte activité de renégociation. Dans cet environnement, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à progresser dans le volume de ses engagements avec une croissance de près de 4 % des encours de crédits. Avec cette performance, le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine de HSBC France a continué à gagner des parts de marché avec une croissance supérieure de 11 % à celle du marché.

La Banque d'entreprises continue de contribuer activement au développement de l'économie en répondant aux besoins de financement des PME, ETI et Grandes Entreprises domestiques et internationales. Cet accompagnement se traduit par une progression des encours de crédit à la clientèle de 4,3 % atteignant près de 10,4 milliards EUR.

HSBC Assurances a participé en juin aux côtés de 22 autres grands investisseurs (la Caisse des Dépôts, 19 sociétés d'assurance et 3 fonds de retraite) aux fonds NOVI, fonds d'investissement pour la croissance et l'innovation des PME ETI, d'une durée de 21 ans, dotés de 580 millions EUR. Les fonds d'investissement NOVI financent exclusivement l'investissement de croissance et d'innovation des entreprises qui ont un chiffre d'affaires compris entre 30 à 200 millions EUR, dans l'industrie et les services, notamment les secteurs des 9 Solutions Industrielles Françaises. Ces financements sont d'un montant de 3 à 20 millions EUR. L'objectif est de financer plus de 50 entreprises par an.

HSBC Assurances a enfin participé au Green Bond Tera Neva à hauteur de 50 millions EUR (soit 10 % de l'émission réalisée en novembre 2015). En soutenant cette initiative, HSBC Assurances contribue au financement de projets portés par la BEI en matière de transition énergétique grâce à l'émission d'un *Green Bond* indexé sur un nouvel indice. Ce nouvel indice *Ethical Europe Climate Care Index*, issu du STOXX® Europe 600, est composé de 30 valeurs dont les critères de sélection retiennent notamment des entreprises qui ont adopté des normes ESG élevées et les plus fortes stratégies de transition énergétique.

Depuis 2011, le recours aux marchés de capitaux permet aux collectivités territoriales françaises de diversifier et d'optimiser le coût de financement de leurs investissements (école, transports, etc.), contribuant ainsi à l'attractivité et au dynamisme de leur territoire.

En 2015, l'usage des marchés obligataires par les collectivités territoriales françaises se maintient à des niveaux historiquement élevés avec 2,4 milliards EUR émis, ce qui représente à lui seul 14-15 % du financement des collectivités locales. Sur ce compartiment de marché, HSBC France renforce sa position de *leader* et se classe n° 1 des chefs de file des émissions des collectivités territoriales françaises avec une confortable avance grâce à son expérience auprès de cette cible. HSBC France a en effet dirigé 10 transactions sur 75 en 2015 (et 108 transactions sur 336 depuis 2000).

En matière de développement durable, il est aussi important de souligner la forte implication de HSBC France dans le développement des *Green Bonds* ainsi que sur le compartiment des collectivités territoriales. HSBC France a codirigé l'émission obligataire climatique inaugurale de la Ville de Paris pour un montant de 300 millions EUR à 15,5 ans.

En 2015, HSBC est également arrangeur n° 1 des programmes EMTN (*Euro Medium Term Note*) des collectivités territoriales françaises (17 programmes sur un total de 22, dont 3 en 2015). Et depuis 2001, HSBC a arrangé plus de 90 % des programmes de billets de trésorerie des collectivités locales françaises (27 programmes sur 29 au total, dont 3 en 2015).

HSBC France a aussi travaillé activement à la diversification des financements des collectivités territoriales françaises dans ses rôles de co-arrangeur du programme EMTN et co-chef de file de l'emprunt inaugural de son client l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 750 millions d'euros à 7 ans. L'AFL est une banque en ligne détenue par les collectivités locales françaises visant à mutualiser leurs besoins de financement pour lever des emprunts directement sur le marché obligataire.

Les hôpitaux ou Etablissements Publics de Santé cherchent aussi à diversifier et optimiser leurs financements. HSBC France s'efforce d'accompagner le développement de ce compartiment de marché : HSBC France a codirigé en 2015 l'emprunt groupé "CHU 2015" du Groupement de Coopération Sanitaire, CHU de France Finance. Cette émission obligataire d'un montant de 100 millions EUR à 10 ans répondait aux besoins de financement de 8 centres hospitaliers régionaux et universitaires, à savoir Angers, Bordeaux, Lyon, Metz-Thionville, Montpellier, Nîmes, Rennes et Strasbourg. HSBC France a aussi arrangé pour l'AP-HP le premier programme de billets de trésorerie mis en place par un établissement public de santé.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Ceci a été rendu possible par une disposition introduite par la loi de finance 2013 et le décret d'application du 27 mars 2015. Avec ce programme d'un montant plafond de 300 millions EUR, l'AP-HP poursuit sa politique de diversification de ses sources de financement dans l'optique de minimiser la charge financière relative à ses investissements.

Le développement durable chez HSBC France

Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Composée de cinq personnes, elle coordonne la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Il réunit alternativement les directeurs des lignes de métier afin de valider les orientations stratégiques, et les responsables opérationnels en charge de la mise en place de ces orientations.

Depuis 2009, la Banque en France a complété ce dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la maîtrise de l'empreinte environnementale du Groupe, en charge de définir et suivre les plans d'actions qui contribuent à la stratégie environnementale opérationnelle du Groupe HSBC (stratégie *Reduce*). Il est composé de directeurs des lignes de métier en charge de ces objectifs : achat, informatique, immobilier, voyages, logistique, communication, développement durable.

Travaux et comptes rendus

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux du Club Finance de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise). Cet organisme indépendant travaille avec les institutions financières adhérentes, afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations.

Enfin, pour rendre compte de ses avancées, HSBC France édite, depuis 2011, la Revue de la Fondation HSBC pour l'Education, et diffuse le présent chapitre en format extrait du document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de HSBC France¹.

¹ <http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community>

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Ecoute des parties prenantes

Pour s'adapter aux évolutions en cours et mieux identifier les enjeux clés auxquels les banques se doivent de répondre, HSBC France a souhaité compléter son dispositif d'analyse et d'écoute par une consultation de ses principales parties prenantes. Pour ce faire, elle a réalisé en 2014 :

- une enquête auprès d'un panel de parties prenantes internes et externes afin d'établir une analyse de matérialité de ses principaux enjeux de développement durable ;
- une réunion d'échange entre un panel d'experts resserré de parties prenantes et la Direction Générale de HSBC France pour approfondir deux sujets clés identifiés lors de la première étape.

Les résultats de cette consultation, qui ont été publiés dans le document de référence 2014, guident l'action du groupe en France en 2015, dans ce domaine.

Ecoute des clients particuliers et entreprises

Expérience client et satisfaction

Pour HSBC France, l'expérience client doit être à la hauteur de leurs attentes, en ligne avec le niveau d'exigence de services du Groupe HSBC. En effet, HSBC a pour objectif d'être la banque de patrimoine de référence et la banque commerciale internationale *leader* et vise l'excellence dans la qualité des services à ses clients.

Des équipes sont dédiées au suivi de l'expérience client.

Pour les clients particuliers, un dispositif "voix du client" permet de mesurer, trois fois par an, la performance de la banque en termes de satisfaction client sur l'ensemble de ses points de contact, et, deux fois par an, de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête par e-mail est également régulièrement menée pour mesurer la satisfaction des clients, que ce soit en agence ou au Centre de Relation Client. Ses résultats (scores et *verbatim* des clients de chaque agence) sont délivrés aux directeurs d'agence et équipes et sont inclus dans l'évaluation et le calcul de la rémunération variable de l'ensemble du personnel concerné. L'ensemble de ces indicateurs sont utilisés pour proposer des plans d'actions visant à améliorer la satisfaction des clients, et à mettre en exergue et partager les bonnes pratiques.

Fin 2015, la recommandation des clients se situe à 6,8 et positionne HSBC en 3^e position. 70 % des clients disent avoir l'intention de confier à HSBC leurs placements, ce qui positionne HSBC en première position nettement au-dessus du marché à 59 %.

Cet indicateur conforte HSBC sur son positionnement de banque patrimoniale.

Pour connaître la satisfaction de ses clients de la Banque d'entreprises, le Groupe HSBC a décidé en 2015 de la mise en place d'un nouvel outil de mesure intitulé *Insight For Growth*. Cette étude permet de mesurer, sur un plus large échantillon de clients, la satisfaction globale des clients vis-à-vis de la marque, mais également de leurs interlocuteurs et des produits et services détenus. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Par ailleurs, une seconde étude locale mesure la satisfaction des clients à des moments clés de la relation tels que le changement de chargé d'affaires. Les résultats de cette étude ne sont pas encore disponibles.

Relation clientèle

Le nombre total de réclamations enregistrées en 2015 par le réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine HSBC France progresse par rapport à 2014 : + 9 %. Cette progression est à relier principalement à la mise en place au 4^e trimestre 2014 d'un nouveau canal de communication direct avec nos clients (messagerie sécurisée dans l'espace client de Ma Banque en Ligne) qui facilite notamment l'expression de leur insatisfaction.

En 2015, les réclamations ont concerné, en premier lieu, le fonctionnement du compte courant et sa tarification, à hauteur de 28 % : demandes de remboursement de frais divers ou commissions et demandes d'explication sur les relevés de compte. En second lieu, viennent les moyens de paiement pour 26 % : remises de chèques, virements SEPA et internationaux, cartes bancaires : délais, erreurs. Ensuite, 11 % des réclamations ont concerné les crédits immobiliers, en hausse très sensible par rapport aux années précédentes. Il faut y voir, essentiellement, l'impact de l'évolution des taux qui a généré à l'été 2015 un afflux exceptionnel de nouvelles demandes de prêts immobiliers, de demandes de renégociation ou de remboursement de crédits qui ont allongé les délais de traitement de ces opérations et provoqué des réclamations. Enfin, 9 % des réclamations sont relatives au suivi et à l'accueil commercial et principalement aux difficultés éprouvées par les clients à joindre leur interlocuteur bancaire ou confrontés à un manque de réactivité et de suivi de leur agence.

Le nombre de réclamations adressées au médiateur de HSBC France est stable (+1 %) par rapport à 2014, et le nombre de dossiers traités en direct (saisine) par le médiateur augmente de 16 %. Cette hausse est liée aux difficultés conjoncturelles rencontrées à l'été 2015 dans le traitement des crédits immobiliers déjà mentionnées ci-dessus.

La Banque d'entreprises a enregistré en 2015 une diminution de 13 % du nombre de réclamations saisies dans l'outil RSC (Réclamation Service Client).

Les 10 principaux motifs d'insatisfaction représentent 72 % du total des réclamations. Sur cette base, 35 % des motifs de réclamations portent sur les flux et moyens de paiement, 29 % sur la vie du compte et 8 % sur les services de Banque à Distance.

Le fait marquant en 2015 est la diminution des réclamations sur les flux grâce à la stabilisation de la nouvelle plate-forme de paiement européenne SEPA.

A partir des réclamations, des plans d'actions ont été mis en place afin d'améliorer les procédures pour augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Ecoute des collaborateurs

HSBC interroge régulièrement ses collaborateurs, partout dans le monde, au travers d'enquêtes institutionnelles. L'étude *Snapshot* a pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques de l'entreprise et de mesurer la perception des changements en cours à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail. Tous les trimestres, elle interroge, partout dans le monde, un échantillon représentatif de collaborateurs.

Cette enquête complète la possibilité qui est donnée aux collaborateurs, par le programme *Exchange* lancé en décembre 2012, de faire entendre leur voix. Ce dispositif consiste, pour les managers, à mettre en place des réunions d'échanges entre les membres de leurs équipes. L'ordre du jour de ces réunions est librement fixé par l'équipe. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement de ce programme, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC. La participation à une réunion *Exchange* au cours des trois derniers mois permet d'améliorer de 7 points en moyenne l'index d'engagement et la facilitation mesurés lors de la dernière étude *Global People Survey*.

En parallèle et depuis 8 ans, HSBC conduit, au niveau mondial, une enquête annuelle auprès de ses collaborateurs, afin de mesurer leur engagement, la manière dont ils se sentent soutenus dans leur travail et les comportements qui ont cours dans l'entreprise, à l'appui des valeurs du Groupe HSBC. L'enquête *Global People Survey* (GPS) s'adresse à tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des dimensions clés de l'entreprise, en particulier la collaboration et l'inclusion, l'engagement et la facilitation, les comportements et l'adhésion aux valeurs, les comportements du manager direct, le développement des collaborateurs et l'éthique, la gestion de la performance, le respect et la reconnaissance, la stratégie. En 2015, le taux de réponse a atteint 51 % et le taux d'engagement est également de 51 % pour HSBC France.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Enfin, l'écoute des collaborateurs est également organisée au travers de l'Observatoire du stress et du dispositif de prévention des risques psychosociaux (voir "Dispositif de prévention des risques psychosociaux" page 88).

Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

Tout au long de l'année 2015, la Direction a présenté aux différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (CCE, Comités d'établissement, Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) des projets de réorganisation et d'optimisation des *process*. Ces projets ont principalement concerné la Banque de particuliers et de gestion du patrimoine, la Banque d'entreprises, et le regroupement des équipes sur le site de Cœur Défense.

HSBC France a également procédé à une consultation du CCE sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité, ainsi que sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation des comportements. L'examen des projets, ainsi que les autres travaux menés avec ces instances et avec les Délégués du Personnel, ont donné lieu à la tenue de plus de 450 réunions, et plus de 3 000 questions ont été traitées en 2015.

De plus, la Commission de suivi des grands projets à orientation stratégique s'est réunie à 3 reprises en 2015. La Direction a présenté aux représentants du personnel le point d'avancement actualisé du déploiement du Plan Stratégique 2014, pour chacun des métiers concernés, des évolutions organisationnelles de la Direction IT Opérations, de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de la Banque d'entreprises, ainsi que leur accompagnement social (départs en congé de fin de carrière et de solidarité (CFCS), retraites aidées, mobilités internes, formation qualifiante).

Au sein de HSBC France, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont permis d'aboutir à la signature de huit accords et de deux avenants à des accords existants, dont :

- Accord sur le Parcours de Carrière des Représentants du Personnel HSBC France, qui vise à renforcer :
 - la conciliation activité opérationnelle / activité syndicale par des mesures spécifiques,
 - la formation et le développement de carrière des représentants du personnel,
 - l'accompagnement des représentants du personnel lors d'un retour à une activité opérationnelle ;
- Accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, au travers :
 - d'une méthodologie permettant de sélectionner et analyser les emplois types sensibles et de définir

les politiques ressources humaines à mettre en œuvre pour optimiser l'adéquation entre les besoins et les ressources,

- de la mobilisation des politiques RH ;
- Accord collectif relatif au contenu des Informations transmises aux Organisations Syndicales dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires.

Au sein de HSBC Global Asset Management, les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature d'un accord et de deux avenants à des accords existants :

- Accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires HSBC Global Asset Management - Exercice 2015 ;
- Avenant n° 2 à l'accord collectif relatif à la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire ;
- Avenant n° 2 à l'accord de Groupe sur le CET.

Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

La politique de développement durable et les pratiques responsables et certifications ISO (*International Standard Organisation*), FSC (*Forest Stewardship Council*), ou Label de Diversité AFNOR (Association française de normalisation) des sous-traitants et fournisseurs utilisés par HSBC sont et demeurent des critères de sélection utilisés lors des appels d'offres.

Par ailleurs, en 2015, le recours aux plates-formes de *back-office* du Groupe (*Group Service Centres* – GSC) s'est poursuivi pour les principaux métiers de HSBC France (Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ainsi que certaines fonctions globales (Conformité, Ressources Humaines, Finance et Direction des Opérations). Les sites de Cracovie, Bangalore, Hyderabad et du Caire restent les principaux partenaires du Groupe HSBC en France. Les postes majeurs parmi les prestations confiées aux GSC sont le traitement des paiements (*payment services*) et les opérations de gestion et de vie du compte.

Fin 2015, l'effectif total des GSC HSBC travaillant pour la France est d'environ 905 ETP (Equivalents Temps Plein).

Communications et événements

Pour faire connaître son engagement, HSBC France s'associe à des événements ciblés lui permettant de transmettre, auprès d'une grande diversité d'interlocuteurs internes et externes, sa vision du développement durable, ainsi que des informations et des données sur sa politique en ce domaine. Cette approche favorise un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes.

Ainsi, HSBC France a été, entre autres, le partenaire du PEXE, association des éco-entreprises de France, du journal Les Echos pour une conférence sur la ville durable, de Paris Europlace pour une conférence sur les obligations vertes et du journal La Tribune pour une conférence sur les villes durables en amont de la COP 21.

La banque a également organisé une série de petits déjeuners presse sur les thématiques de la finance climat.

Accessibilité des services

Le site Internet www.hsbc.fr, comme tous les sites publics du Groupe HSBC, respecte les “*Web Content Accessibility Guidelines 2.0*” (WCAG 2.0) définies par le *World Wide Web Consortium* (W3C). En complément de ces règles, les sites HSBC sont régulièrement audités par un cabinet indépendant. Ces audits sont directement définis et menés par la Direction du Marketing au niveau du Groupe, pour les sites publics.

Un Bureau de Contrôle, Qualiconsult, a été engagé afin d'établir l'Agenda d'Accessibilité Programmée conformément au nouveau décret.

Les sites concernés sont ceux qui sont sous statut “ERP - Etablissement Recevant du Public” : 275 sites du réseau de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine et 5 sites du réseau de la Banque d'entreprises.

Sur ces 280 sites, 5 disposent d'une dérogation, 57 sont conformes et 218 restent à mettre en conformité.

Dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (présenté à l'administration), la mise en conformité des 218 sites restants a été programmée sur 9 ans.

Loyauté des pratiques : assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance, la conformité et au respect des Droits de l'Homme

Gouvernance

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. La société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-neuf Administrateurs, dont cinq exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, trois membres du Comité Exécutif de HSBC France, sept Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés. Hors Administrateurs salariés, le Conseil compte quatre femmes et onze hommes. En outre, le Conseil d'Administration est assisté par quatre Comités : un Comité des Risques et un Comité d'Audit, tous deux composés d'Administrateurs indépendants, et un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations, le Président de ces deux Comités étant un Administrateur

indépendant. Le Conseil d'Administration reçoit des mises à jour régulières sur la politique de développement durable de la société et sur la manière dont les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que les activités de l'établissement sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France.

Dans le domaine de la Conformité Réglementaire, le Groupe HSBC a poursuivi le déploiement du programme *Conduct* relatif aux dispositifs de protection de la clientèle. Ce programme rappelle les engagements de HSBC en matière de traitement juste et équitable des clients à savoir notamment :

- fournir aux clients des informations claires, exactes, précises et non trompeuses sur les caractéristiques et risques associés aux produits ;
- proposer des produits générant de la valeur pour les clients et qui sont adaptés aux besoins et profils de risque des clients, et ce, afin d'éviter le risque de *misselling* ;
- assurer une gestion des placements en adéquation avec les engagements tout en facturant les produits de manière juste par rapport aux services fournis et équitable entre les clients ;
- veiller dans les activités concernées au respect des règles d'intégrité de marché.

En 2015, ce programme s'est traduit par la mise en œuvre de la politique du Groupe, notamment l'adoption d'une gouvernance locale dédiée et d'indicateurs spécifiques dont l'objet est d'identifier des éventuels écarts entre les engagements pris en matière de *Conduct* et le fonctionnement opérationnel. Des plans d'actions ont été mis en œuvre durant l'année 2015 et se poursuivront pour certains en 2016. Une formation spécifique délivrée à l'ensemble des collaborateurs a accompagné le déploiement de ce programme.

Dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière (lutte contre le blanchiment et sanctions financières internationales), le programme *Global Standards* vise à s'assurer que chaque entité du Groupe HSBC adopte ces règles afin de lutter contre le risque de criminalité financière. Ce programme s'appuie sur les principes suivants :

- nous voulons uniquement travailler avec les clients que nous connaissons et en qui nous avons confiance ;
- nous allons maintenir, partout où nous opérons, et de façon cohérente, des contrôles élevés en matière de criminalité financière ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

- la gestion du risque de criminalité financière doit être une seconde nature, comme l'est la gestion du risque de crédit ;
- chacun de nous doit exercer son jugement. Les règles et les manuels seuls ne suffisent pas ;
- nous nous protégeons de la criminalité financière en travaillant ensemble.

La poursuite de ce programme en 2015 s'est traduite par la mise en œuvre des politiques et procédures du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment et sanctions financières internationales.

Les efforts de formation accompagnant le déploiement du programme *Global Standards* ont été maintenus en 2015 avec notamment la formation en présentiel des collaborateurs les plus exposés à la gestion de ces risques.

La gestion des litiges liés aux activités de la Banque privée suisse a été abordée dans la partie "Risques juridiques et gestion des litiges" dès le document de référence d'HSBC France de 2013 et à nouveau dans ce document page 142.

Les événements marquants de l'année 2015

COP 21

HSBC France a mené différentes initiatives clés pour le Groupe en amont et pendant la COP 21 :

- en participant à plusieurs initiatives du gouvernement français :
 - depuis sa contribution à la consultation publique sur le Livre blanc dédié au financement de la transition écologique début 2014,
 - aux échanges avec la commission Pascal Canfin-Alain Grandjean pour le rapport "Mobiliser les financements pour le climat" remis au président de la République en juin 2015,
 - jusqu'à l'organisation de sa participation au *Business Dialogue* à New York en septembre 2015 ;
- en coordonnant l'engagement du Groupe dans l'initiative proposée par l'Agence française de développement et la Banque mondiale, *Mainstreaming Climate Business into Financial Institutions* (cinq principes volontaires pour intégrer l'action climatique dans les institutions financières) ;
- pendant la COP 21 : en organisant une série d'événements et conférences au siège ainsi qu'au Grand Palais dans le cadre de Solutions COP 21, en partenariat avec l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) sur le thème de la finance climatique et en partenariat avec Vivapolis et Suez Environnement pour promouvoir la ville durable.

Finance durable

Les deux tendances clés qui structurent l'intégration des enjeux de développement durable dans les métiers bancaires en France sont :

- la nécessité d'anticiper les impacts des changements climatiques sur les activités de la banque ; et
- la prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises.

Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques

La politique de gestion des risques mise en œuvre par HSBC France est déclinée de l'approche du Groupe décrite en page 73.

HSBC mesure, depuis plusieurs années, la conformité de ses clients à ses politiques internes. Après une année 2014 qui aura vu la mise à jour de la politique Industrie Forestière, et l'introduction de nouvelles politiques (Matières Premières Agricoles, Sites du Patrimoine Mondial et Zones Ramsar), il n'y a pas eu de nouvelle mise à jour de ses politiques internes en 2015.

En 2015, HSBC France a été particulièrement actif sur les actions de formation/information auprès des collaborateurs internes de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises. Au total, ce sont plus de 106 collaborateurs soit près de 90 % des collaborateurs indirectement ou directement en relation avec les clients (*trade, business management*, chargés de clientèle) qui ont participé à des sessions de sensibilisation d'une demi-journée.

Opportunités liées aux impacts des changements climatiques

Depuis 2011, HSBC France suit attentivement les secteurs économiques porteurs d'innovation et de solutions en matière de lutte contre le changement climatique, et ce, afin de mieux comprendre comment la banque peut accompagner les entreprises concernées dans leur développement local et international.

Cette initiative "Secteur Climat" se traduit concrètement par différentes actions adaptées aux spécificités de chaque ligne de métier.

Ainsi, sur le marché des entreprises, le projet est suivi par un coordinateur par segment de marché et par la Direction du Risque de Crédit. Des référents ont été nommés parmi les chargés de clientèle entreprise dans les principales villes en France et ont reçu une formation spécifique sur le sujet fin 2014. Cette thématique est régulièrement suivie par le comité exécutif de la ligne métier en coordination avec la Direction du Développement Durable.

Depuis fin 2015, HSBC France propose aux PME/ETI une offre de financement à caractère environnemental en partenariat avec Bpifrance, le Prêt vert de Bpifrance : un dispositif en cofinancement avec HSBC, destiné aux investissements répondant à un enjeu de protection de l'environnement. Le Prêt vert est réservé aux PME/ETI de plus de 3 ans et profite d'un taux bonifié de Bpifrance.

La Banque des particuliers et de gestion de patrimoine propose également un Prêt Travaux Environnement destinée à financer à un taux attractif les équipements permettant des économies d'énergie, ou favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, dans le cadre de travaux de rénovation.

En 2015, HSBC Assurances a poursuivi dans sa politique immobilière une démarche de qualité environnementale soutenue : acquisition de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, restructuration d'immeubles vacants en visant à améliorer leur qualité (notamment en cherchant à obtenir un label tel que BBC - Bâtiment Basse Consommation), incitation de ses locataires à un usage responsable de ses immeubles par la signature d'une "annexe verte" au bail, qui comprend un certain nombre d'engagements en cohérence avec la politique décidée par HSBC Assurances.

Au niveau de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, HSBC est intervenu en tant qu'expert dans différentes conférences sur des thématiques telles que le financement des villes durables, les émissions obligataires vertes tout au long de l'année 2015 (voir "Communications et événements", page 78). Un référent développement durable a été nommé, en charge de la coordination des thématiques durables auprès des différents départements de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

En 2015, HSBC France a poursuivi ses travaux visant à identifier les modèles économiques, les cadres juridiques et les formats de financements permettant de mettre en œuvre les innovations technologiques en cours de gestation en particulier dans le domaine de la ville durable. Après l'avoir fait en tant que seule banque membre du groupe de travail *ad hoc* créé en 2013 par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)¹, la banque participe à présent aux réflexions liées à la mise en place de "Vivapolis Institut de la ville durable". En outre, HSBC France continue dans le cadre de l'IGD à travailler à l'évolution des régimes de concessions et de partenariats public privés, avec l'ambition de contribuer à la faisabilité et à la structuration financière des différents types de projets qui seront identifiés en France ou à l'étranger, que ce soit en Europe dans le cadre du Plan Juncker ou dans les marchés émergents. HSBC France anime également le groupe de travail

créé par Paris Europlace sur le financement des infrastructures, activité qui sera de plus en plus influencée par l'impératif de lutte contre les causes et les conséquences du réchauffement climatique. Enfin, HSBC France fait partie du groupe de travail créé par Michelin sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques en France.

En 2015, HSBC France a poursuivi son soutien aux recherches menées par le *think-tank* 2° Investing Initiative, sur l'impact du changement climatique sur les métiers de la finance en plus du soutien à la Chaire ISR de l'Institut Paris Europlace.

Prise en compte croissante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'évaluation de la performance des entreprises

L'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a rendu obligatoire la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale tant auprès des émetteurs que des sociétés de gestion. L'implication des investisseurs n'était toutefois pas régulée.

La récente loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 173, comble cette lacune et marque une étape nouvelle en précisant que les investisseurs, assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, caisses de retraite, etc. devront mentionner dans leur rapport annuel et mettre à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte, dans leur politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Cette loi française s'inscrit dans un mouvement plus large d'exigence de prise en compte de critères ESG, mais aussi d'impact carbone des investissements.

HSBC Global Asset Management (France) a la volonté d'accompagner ces nouvelles attentes au travers de ses engagements (signature le 23 septembre 2015 du *Montreal Carbon Pledge*), de ses services et de ses produits.

Prise en compte des critères ESG dans la gestion de portefeuille

Pour satisfaire ses obligations contractées au travers de son adhésion aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI), HSBC Global Asset Management (France) a mis en place depuis 2012 une équipe d'analystes actions, crédit et ESG qui couvre l'ensemble de la gestion, en lieu et place d'analystes ESG séparés, afin d'être en phase avec la philosophie des PRI.

¹ L'IGD est une fondation d'entreprises regroupant des entités publiques et privées désireuses de réfléchir à l'optimisation de la production de services d'intérêt général par une bonne association des savoir-faire publics et privés.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Ainsi, les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles gérés de façon qualitative active et pas seulement dans les fonds ISR. Environ 6 000 émetteurs dans le monde font l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe.

Les entreprises/émetteurs sont classés en *Low risk*, *Medium risk* et *High risk*. Les titres classés en *High risk* font l'objet d'un examen approfondi. Il s'agit d'entreprises/émetteurs qui ont violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classés dans les 5 derniers pour cent au sein de leur univers de référence : valeurs des pays émergents, valeur des pays développés. Chaque valeur est rattachée à l'un des 30 secteurs ESG qui ont été déterminés en partant de la segmentation MSCI afin de faciliter leur intégration dans les segmentations déjà existantes. Ces 30 secteurs ESG rassemblent les émetteurs en groupes homogènes, pour lesquels nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G qui s'appuie sur les études approfondies que produisent les analystes Actions/ESG et Crédit/ESG, sous la coordination du responsable Monde de la recherche ESG. La question de la détention des valeurs *High Risk* dans les portefeuilles est posée et les conclusions sont prises dans le cadre d'un Comité *ad hoc*. Ces conclusions sont consignées et font l'objet d'un contrôle *ex post* par un Comité Global présidé par le *Global Chief Investment Officer*. En cas d'exclusion, les valeurs ne peuvent être détenues dans aucun portefeuille géré de façon qualitative active qu'il soit ISR ou non ISR. Dans l'hypothèse où, à l'issue de cette analyse, une entreprise/un émetteur est qualifié pour rester en portefeuille, il fait l'objet d'une mise sous surveillance. Un dialogue est engagé avec l'entreprise qui peut prendre diverses formes : entretiens téléphoniques ou en personne, courriers, etc. Cette surveillance particulière cesse dès lors que l'ensemble de nos indicateurs conduit cette entreprise à être classée en *Low Risk*.

La structuration en 2015 de l'intégration ESG marque une avancée de HSBC Global Asset Management (France) ; elle est même désormais l'un des quatre piliers de sa philosophie actions. Elle constitue une étape dans sa volonté de satisfaire pleinement à son devoir de responsabilité vis-à-vis des investisseurs. La prochaine étape, en 2016, est la mise en place d'une capacité d'engagement à Hong Kong, Londres et Paris afin de pousser les entreprises à développer de meilleures pratiques. En 2016, HSBC Global Asset Management (France) travaillera à la mise en place progressive pour ses clients institutionnels de *reportings* enrichis d'informations environnementales, sociales/sociétales, de gouvernance mais aussi relatives à l'impact carbone de ses portefeuilles.

Point sur les fonds d'investissement socialement responsable (ISR)

L'offre ISR HSBC a été conçue pour répondre aux attentes de tous les segments de clientèle de HSBC Global Asset Management (France) : institutionnels, sociétés de gestion, multigérants, entreprises, associations et clients particuliers.

Les encours sous gestion

En date du 15 octobre 2015, les fonds HSBC Actions Développement Durable et HSBC Oblig Développement Durable ont changé de nom et sont respectivement devenus HSBC Sustainable Euroland Equity et HSBC Sustainable Euro Bond. En 2015, le Fonds HSBC Sustainable Euroland Equity a vu ses encours baisser de 11,3 % à 209 millions EUR tandis que le Fonds HSBC Sustainable Euro Bond a vu les siens croître de 14,7 % à 99 millions EUR. Le FCPE HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, réservé à l'épargne salariale, a connu, comme chaque année depuis sa création, une progression de son encours, passant de 67 millions EUR à 79 millions EUR.

Les performances

Les performances à fin décembre 2015 sont satisfaisantes et en ligne avec celles de la gestion traditionnelle. Dans la catégorie Morningstar¹ "Eurozone Large-cap Equity", le fonds HSBC Sustainable Euroland Equity est classé en 2^e quartile sur un an, en 2^e quartile sur trois ans et en 2^e quartile sur cinq ans. Dans la catégorie obligataire Morningstar "EUR Diversified Bond", le fonds Obligataire HSBC Sustainable Euro Bond est classé en 2^e quartile sur un an, 2^e sur trois ans et 1^{er} sur cinq ans.

Epargne salariale

En matière d'épargne salariale ISR HSBC, les faits marquants de l'année 2015 sont les suivants :

- le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) a renouvelé sa labellisation de la gamme d'épargne salariale ISR HSBC Epargne Entreprise (France) qui comprend quatre fonds multi-entreprises : HSBC EE Actions Responsables, HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire et HSBC EE Monétaire Etat ;
- sur un an à fin 2015, le nombre d'entreprises détenant des avoirs dans nos FCPE ISR a augmenté de 5,7 %, le nombre de salariés investis sur des FCPE ISR s'est accru de 9 % et les encours ont progressé de 13 %. L'encours de la gamme labellisée par le CIES est de 222 millions EUR. L'évolution des encours suit une progression régulière et constante chaque année, et confirme l'intérêt croissant et la pertinence d'une approche ISR appliquée aux solutions d'épargne et de retraite en entreprise.

1 Copyright 2015 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou à ses fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

Développement de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire

L'entreprise sociale met l'Homme et l'impact social au cœur du projet entrepreneurial. Elle se retrouve de fait au croisement de trois mouvements principaux que sont l'économie sociale et solidaire, le social business anglo-saxon (entendu comme l'activité d'entreprises visant à être autosuffisantes financièrement, si ce n'est rentables, dans le but d'atteindre un objectif social déterminé), et la marchandisation de l'action sociale (et notamment le passage d'un mode de fonctionnement par subventions à un mode de fonctionnement par appels à projets). HSBC a un rôle à jouer dans son développement au service d'une plus grande équité sociale.

En matière de microfinance, le partenariat initié en 2007 entre HSBC France et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) s'est poursuivi en 2015 avec une mise à disposition annuelle de 2,4 millions EUR en hausse de 20 % par rapport à 2014. Ce sont donc 1 084 personnes soit 361 personnes de plus qu'en 2014 qui ont été accompagnées : 554 microentrepreneurs pour lancer leur activité et 530 personnes en situation de précarité pour retourner à l'emploi grâce à des microcrédits personnels.

Par ailleurs, HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque à caractère social : Financités, à hauteur de 1 million EUR depuis 2008, *Business Angels* des Cités, d'un montant de 0,5 million EUR depuis 2010, et *Citizen Capital* pour 1 million EUR depuis 2011.

En 2015, l'enveloppe solidaire du fonds HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire a été répartie de la manière suivante : 0,3 million EUR pour la SIFA, 3 millions EUR pour l'Adie et 2,15 millions EUR pour Habitat et Humanisme, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2014.

En 2015, la Banque privée a poursuivi sa démarche initiée en 2011, qui a consisté à proposer son offre de services philanthropiques. HSBC met à la disposition de ses clients privés, ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets. Dans le cadre de cet accompagnement, la banque propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les trimestres, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert.

Opérations durables

Objectifs 2012-2020

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC décrite en page 2, qui vise à faire de HSBC la banque la plus efficace énergétiquement d'ici à 2020, en réduisant ses émissions de CO₂ de 3,5 tonnes à 2,5 tonnes par collaborateur et par an, HSBC France concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire la consommation de papier ;
- réduire la production de déchets non recyclés.

Améliorer l'efficacité énergétique – utilisation durable des ressources

En 2015, les leviers d'action ont porté sur la rénovation des bâtiments, l'optimisation des surfaces, la promotion du télétravail et le maintien du niveau "très performant" de l'Attestation Haute Qualité Environnementale d'Utilisation de l'immeuble Cœur Défense, délivrée pour la seconde fois consécutive pour la période 2014-2015 par Certivéa. Par cette initiative, HSBC France a signé un engagement avec le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble pour participer à l'effort de maîtrise de son empreinte environnementale dans ces locaux. HSBC France est la première entreprise occupante à atteindre ce niveau de certification.

Consommation d'eau

Les chiffres de la consommation d'eau de HSBC France ont diminué essentiellement en raison d'une meilleure collecte des informations. Cet effort d'amélioration de la collecte des informations a permis d'obtenir des résultats plus fiables et plus en ligne avec les objectifs de réduction des consommations.

Réduire les émissions de CO₂

Rejets de gaz à effet de serre et bilan carbone

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et au plan climat-énergie territorial, HSBC France a réalisé et publié son *reporting*, avec un montant de tonnes d'équivalent CO₂ produites en nette diminution pour la quatrième année consécutive.

Les principales sources d'émission de CO₂ de HSBC France sont les émissions liées aux consommations d'énergie et aux transports.

L'édition 2014 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise est accessible sur le site Internet de HSBC France, partie "Communauté"¹.

1 <http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community>

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Audit énergétique

HSBC France a réalisé un audit énergétique au regard de la législation Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne (DDADUE) : obligation de réaliser un audit énergétique sur un périmètre à hauteur de 65 % de sa facture énergétique. Les principales recommandations concernent la sensibilisation des collaborateurs à la température d'utilisation des locaux et à l'extinction des écrans d'ordinateur le soir, les conditions de refroidissement des serveurs, et l'optimisation des régulations des systèmes centralisés.

Nouveau contrat avec EDF

HSBC France a anticipé l'échéance du 31 décembre 2015 en souscrivant un nouveau contrat EDF le mettant en ligne avec l'objectif du Groupe HSBC sur les nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables.

Pour chaque kWh acheté par HSBC France dans le cadre de ce contrat, EDF s'engage à injecter sur le réseau un kWh produit par des sources d'énergie renouvelable¹. HSBC contribue également à la réduction des gaz à effet de serre, puisque la consommation d'un kWh "Équilibre" émet 6 g de CO₂ contre 17 g dans le cadre du mix énergétique EDF en 2014. HSBC France a souhaité s'impliquer activement dans le soutien à la recherche sur les énergies renouvelables. Ainsi, pour chaque kWh acheté, EDF s'engage à affecter 0,17 centime d'euro/kWh au financement de projets de recherche menés par des instituts partenaires.

Réduire les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels

Entre 2014 et 2015, les émissions de CO₂ de HSBC France liées aux voyages professionnels ont été réduites grâce à une application stricte de la politique voyages et à une baisse du nombre de kilomètres parcourus en avion, avec notamment un report vers le train. Les alternatives aux voyages, encouragées parmi les bonnes pratiques, sont plus couramment utilisées par les collaborateurs dans le but de réduire significativement leur niveau de dépenses de voyages et leurs corollaires. Ainsi, l'usage des conférences téléphoniques, webex et surtout visio-conférences s'est largement démocratisé.

HSBC France fait partie des dix entreprises participant à l'élaboration du Plan de Déplacements Interentreprises (PDIE) de La Défense Seine Arche pour ses trois sites centraux concernés. En 2015, un prestataire de covoiturage a été identifié par l'ensemble des entreprises et a fait l'objet d'une promotion spécifique dans chacune d'elles et l'accès de la dalle de la Défense aux vélos a été ouvert, facilitant ainsi son utilisation.

Réduire la consommation de papier et en améliorer son recyclage

Les projets de dématérialisation se sont poursuivis en 2015. Un effort tout particulier a été fait sur la rationalisation du courrier envoyé à notre clientèle. Ainsi, 55 % des clients particuliers bénéficient maintenant d'e-relevés pour leurs comptes courants et comptes d'épargne ce qui a permis d'éviter l'utilisation et le transport de 2 871 000 feuilles et 1 914 000 enveloppes en 2015.

Pour les clients Entreprises, le regroupement "automatique" de deux factures mensuelles depuis juillet 2015 a permis d'économiser 120 000 enveloppes sur 2015 soit environ 56 000 EUR d'économie.

La suppression ou la dématérialisation des documents internes HSBC se poursuit, incluant des développements informatiques pour traiter les tâches sur écran depuis des applicatifs existants. Cette démarche a permis d'économiser près de 1,6 million de pages en 2015.

Dans le cadre du regroupement des équipes sur l'immeuble Cœur Défense, les nouvelles imprimantes sont mutualisées entre les équipes et équipées d'un lecteur de badge. Le fournisseur garantit une baisse de 20 % des impressions avec l'utilisation de ces équipements.

Réduire la production de déchets non recyclés

L'ensemble des sites centraux est équipé de points de collecte des déchets avec tri sélectif. Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

La part des déchets recyclés est de 80 % en 2015, soit une baisse de 6 points par rapport à 2014. Néanmoins cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un changement de prestataire qui a nécessité un changement des règles de calcul du taux de recyclage.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement – Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité – Utilisation des sols

Les principaux risques environnementaux ou de pollution portés par HSBC France sont ceux liés aux activités financées, lesquelles sont engagées dans la maîtrise des impacts environnementaux telle que stipulée dans la partie "Gestion des risques liés aux impacts des changements climatiques", page 80.

¹ Electricité issue à 100 % d'énergies renouvelables : hydraulique, biomasse, éolien, photovoltaïque, biogaz.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'activité bancaire ne nécessite pas de processus industriel pouvant affecter l'air, l'eau et le sol. Les seuls impacts de l'activité de HSBC France susceptibles d'affecter l'environnement concernent la gestion des déchets essentiellement informatiques et papier.

Valeurs Mobilières Elysées (précédemment dénommé Nobel), filiale à 100 % de HSBC France acquise en 1986, exerçait historiquement une activité industrielle, qui a pris fin en 1965. Conformément à ses obligations, Valeurs Mobilières Elysées fait procéder, depuis plusieurs années, à des mesures de qualité des eaux souterraines sur la zone où était exercée cette activité. Le suivi de la nappe pour l'année 2015 montre une qualité des eaux souterraines satisfaisante avec la majorité des paramètres en deçà des valeurs maximales de référence. Les prélèvements réalisés par deux des capteurs (piézomètres) font cependant apparaître certaines anomalies de concentration qui sont stables par rapport aux campagnes précédentes.

Prise en compte des nuisances sonores

L'activité bancaire est une activité de service sans processus industriel et ne génère donc pas de nuisance sonore particulière.

Utilisation des sols

HSBC France exerce son activité dans des bâtiments existants et n'entreprend pas de nouveaux projets de construction immobilière pouvant générer de nouveaux usages des sols ou nécessitant une extension de son emprise existante sur les sols.

Protection de la biodiversité

Par ses programmes de mécénat environnemental (cf. partie "Soutien durable aux communautés"), l'application des Principes de l'Equateur et ses procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses activités de crédit et de financement de projets (voir "Finance durable", page 80), le Groupe HSBC, dont HSBC France, contribue à la protection de la biodiversité.

Risque financier

Compte tenu de son secteur d'activité, HSBC France n'a pas de provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Accompagnement des collaborateurs

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 dudit Code.

Les effectifs au 31 décembre *

Effectifs inscrits

	2015	2014	2013 ¹	2012	2011 ²
Total groupe HSBC France.....	9 593	9 793	9 891	9 851	10 335
dont HSBC France.....	8 979	9 144	9 198	9 424	9 860
dont filiales et succursales	614	649	693	427	475

Effectifs équivalents temps plein

	2015	2014	2013 ¹	2012	2011 ²
Total groupe HSBC France.....	9 217	9 402	9 533	9 570	10 030
dont HSBC France.....	8 621	8 771	8 857	9 152	9 564
dont filiales et succursales	596	631	676	418	466

* Effectifs exerçant majoritairement leur activité en France, exception faite des personnes expatriées (67 personnes sont expatriées à fin 2015).

¹ L'année 2013 est caractérisée par l'intégration de HSBC Assurances Vie (France) dans le périmètre des filiales de HSBC France.

² L'année 2011 est caractérisée par l'intégration de HSBC Private Bank France au sein de HSBC France (via une fusion juridique).

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

L'effectif de HSBC France s'est légèrement réduit en 2015
 Cette diminution résulte principalement des mouvements entrées/sorties suivants :

953 embauches ont été effectuées en 2015, dont 641 recrutements en CDI, 312 en CDD, parmi lesquels 219 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

1 118 salariés ont quitté la société, les départs en retraite ont représenté 22 % de ce total, les fins de CDD 34 % et les démissions 23 %.

Le taux de rétention des salariés les plus performants est de 96,7 %.

La structure de la population reste stable : 68,3 % des effectifs sont cadres et le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 50 %.

Au 31 décembre 2015, 1 095 salariés travaillaient dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 12 % de l'effectif inscrit.

Le pourcentage de salariés en situation de handicap selon les définitions retenues dans la déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au titre de 2014 était de 3,1 %, pour un objectif à atteindre de 6 %. De ce fait, HSBC France a versé à l'Agefiph un montant de 1,17 million EUR en 2015.

Au 31 décembre 2015, HSBC France emploie 362 travailleurs en situation de handicap (dont 168 bénéficient d'une dispense d'activité).

Rémunérations et schémas d'intéressement

Les rémunérations et leur évolution

En 2014 pour l'année 2015, en l'absence d'accord collectif dans le cadre de la négociation annuelle des salaires, la Direction a décidé d'appliquer unilatéralement une seule mesure. Cette mesure consiste à réserver une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles liées aux situations suivantes :

- pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes (équité salariale et de carrière), ainsi que l'équité entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel ;
- pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé parental d'éducation ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap ;
- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des collaborateurs ayant plus de 50 ans et n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective

de salaire au cours des cinq dernières années (de 2010 à 2014) ;

- pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel, en application de l'accord du 30 octobre 2007 relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération, une enveloppe de révision salariale sélective et une enveloppe de variable sont mises à la disposition des managers afin, d'une part, de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, et d'autre part, d'attribuer des primes basées sur la performance individuelle.

Schémas d'intéressement du personnel

Un dispositif groupe de participation et d'intéressement a été négocié en 2013. Il couvre l'ensemble des salariés de HSBC France, de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC Assurances Vie (France) et s'applique pour trois ans (exercices 2013, 2014 et 2015).

Il s'agit d'un dispositif "gigogne", où l'accord d'intéressement englobe l'accord de participation. Un plafond global de distribution a été fixé à 8,75 % de la masse salariale au périmètre du groupe (hors variables).

La participation est assise sur le dispositif légal tandis que l'intéressement est fonction d'un pourcentage du résultat avant impôt retraits.

Le mode de répartition individuelle, basé à 50 % sur le temps de présence et à 50 % sur un salaire plafonné, vise à favoriser les salaires les moins élevés.

Plan d'épargne entreprise HSBC France (PEE)

HSBC France dispose d'un PEE dans lequel les collaborateurs peuvent investir leur participation, leur intéressement ou effectuer un versement volontaire et bénéficier de l'abondement de l'entreprise plafonné à 2 424 EUR par an.

Ce PEE propose une gamme de 12 fonds parmi lesquels trois prennent en compte des critères de développement durable en complément des critères financiers habituels.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs de HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 5* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances individuelles. Des attributions peuvent également être proposées dans le cadre de ce plan pour attirer ou retenir des collaborateurs talentueux. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe HSBC distingue désormais deux catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans,
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite,
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe soit immédiatement soit au terme d'une période de un, deux ou trois ans.

Augmentation de capital réservée aux salariés (et aux retraités) du Groupe HSBC en France

Du 18 mai au 5 juin 2015, une nouvelle augmentation de capital a été proposée aux salariés du Groupe HSBC en France, dans le cadre attractif du PEE.

A travers cette opération, les salariés ont pu souscrire à des actions HSBC avec une décote de 10 %, dans la limite d'un plafond individuel de 3 000 EUR.

Le nombre total d'actions souscrites à l'occasion de cette opération s'est élevé à 1,50 million pour un investissement total de 11,1 millions EUR.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,4 millions EUR en 2015.

Par ailleurs, HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,02 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

Enfin, HSBC France a consacré 9,5 millions EUR en 2015 à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2015, de 16,5 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 18,5 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi ;

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2015, de 11 jours pour une semaine travaillée du lundi au vendredi, et de 12 jours pour une semaine travaillée du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

Heures supplémentaires

En 2015, 76 908 heures supplémentaires et complémentaires ont été déclarées par les salariés de HSBC France, en diminution de 13 % par rapport à 2014.

Le travail au-delà des horaires réglementés est principalement lié aux heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel, qui représente 64 % des heures en plus réalisées.

Absentéisme

En 2015, les congés pour cause de maternité ont été moins nombreux qu'en 2014, le cumul des jours d'absence pour maternité diminue de 18,6 %.

Les absences pour cause de maladie sont plus importantes que l'année précédente. Le taux d'absentéisme pour cause de maladie ressort à 3,65 % à comparer à 3,5 % pour 2014.

Santé et sécurité

Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Les accords relatifs aux élections des Comités d'entreprise et des Délégués du personnel de 2013 renforcent les moyens dont disposent les CHSCT, notamment en nombre de représentants.

En 2015, les CHSCT ont poursuivi leurs interventions dans le cadre des consultations relatives à la poursuite des rénovations et aménagements d'agences,

et de nos immeubles centraux, notamment à Cœur Défense où seront présents 4 150 postes de travail ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

Aucun accord spécifique en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé en 2015, néanmoins les actions engagées précédemment se sont poursuivies, notamment :

a) Observatoire du stress

Depuis 2004, pour les collaborateurs de la région parisienne, et 2010 pour ceux de province, HSBC France leur propose de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire médical du stress. Le traitement des données recueillies, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP). En 2014, 1 076 collaborateurs ont participé à l'Observatoire du stress.

Les résultats révèlent des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression en augmentation, en comparaison des années précédentes. Ce cabinet d'IPRP constate également que le niveau moyen de stress atteint un niveau supérieur à celui de son propre panel.

Les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable se trouvent parmi les techniciens des métiers traitant les opérations bancaires, les collaborateurs de 59 ans et plus, ainsi que les salariés âgés de moins de 30 ans.

Ces enquêtes ont permis à HSBC France d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers et l'accompagnement des jeunes lors de leur intégration dans l'entreprise.

b) Dispositif de prévention des risques psychosociaux

Un comité de pilotage paritaire, regroupant la Direction, les organisations syndicales, des représentants des CHSCT, le Service de Santé au Travail et le cabinet en charge de l'Observatoire médical du stress, a poursuivi ses travaux en 2015, avec l'appui du Cabinet Technologia, sur les conditions de travail des salariés de HSBC France.

Le Comité de Pilotage, sur le fondement des résultats du 1^{er} baromètre sur la Qualité de vie au Travail, a poursuivi ses travaux d'analyse des situations des risques à l'appui des résultats de la 4^e itération réalisée en mars 2015.

Ce dernier baromètre a fait ressortir que les salariés ayant répondu à l'enquête dans les métiers des Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises et Direction des Opérations ont perçu des changements bénéfiques pour :

- 27 % d'entre eux à la suite de la formation sur la qualité de vie au travail à laquelle certains managers ont participé ;
- 35 % d'entre eux à la suite de l'évolution du dispositif d'évaluation de la performance ;
- 21 % d'entre eux sur l'évolution des process.

La cartographie des risques psychosociaux, réalisée en 2012, sera de nouveau actualisée à l'issue de la 5^e itération lancée en novembre 2015 auprès d'un panel de 3 500 salariés.

Cette dynamique vise à suivre la pertinence des actions menées pour renforcer le bien-être des collaborateurs de HSBC France.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Les maladies professionnelles touchent un nombre très faible de salariés. Leur pourcentage dans le total des maladies est insignifiant.

En 2015, le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêts/nombre de millions d'heures travaillées) est de 10,7 et le taux de gravité des accidents de travail et de trajet (nombre de journées perdues/nombre de milliers d'heures travaillées) est de 0,3.

Equilibre vie professionnelle – vie personnelle

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2015, 721 collaborateurs (soit 8 % de l'effectif), principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC. Leur degré de satisfaction est élevé.

Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

Formation

Les actions de formation en 2015 visent en priorité l'accompagnement et le développement des compétences des salariés afin de poursuivre le déploiement de la stratégie du Groupe HSBC reposant sur le développement de notre croissance tout en améliorant notre efficacité, et en mettant en place les standards les plus exigeants en matière de conformité, en particulier en ce qui concerne la lutte anti-blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme et la corruption, dans le cadre du programme *Global Standards*. Les orientations de la formation professionnelle chez HSBC France s'inscrivent logiquement dans ce cadre. Elles se fondent sur : la maîtrise des risques de la banque, le programme des *Global Standards* (composé de trois volets : connaissance du client, amélioration du dispositif de conformité en matière de criminalité financière, veille et identification de nouveaux schémas de criminalité financière), le renforcement des compétences managériales, des connaissances linguistiques renforcées et le développement des compétences techniques.

Dans le cadre des *Global Standards*, tous les collaborateurs de la Banque des particuliers et de gestion de patrimoine particulièrement exposés au risque de blanchiment (notamment les Conseillers Premier, Conseillers Pro, *Relationship Manager 4 & Top Tiers* et Directeurs d'Agence) ont bénéficié d'une journée de formation en présentiel sur le thème "Lutte anti-blanchiment et respect des sanctions".

Une formation a également été organisée sur le thème "Criminalité financière : comment en parler à nos clients ?" pour accompagner tous les métiers du réseau (Directeurs d'Agence, Conseillers, Lignes accueil et experts) dans le discours clientèle sur les thèmes de la conformité, de la lutte contre la criminalité financière afin d'engager nos clients dans un contexte de risque.

Les Managers de Managers ont bénéficié de 2 jours de formation "Atteindre l'excellence en matière de *coaching*". Les parcours "Prise de poste" ont été poursuivis pour les Assistantes Commerciales Premier, Conseiller *Advance*, Conseiller Premier, Conseiller Pro, *Relationship Manager 4 & Top Tiers*.

Les équipes du Centre de Contact ont bénéficié d'un parcours d'intégration en plusieurs vagues : parcours de formation dédié aux nouveaux entrants et notamment les nouveaux collaborateurs sur le site de Fussy.

La Banque privée a poursuivi l'adaptation de ses outils et process aux différentes obligations réglementaires et aux *Global Standards* (KYC/TOMIC). Les collaborateurs ont été accompagnés à ces nouveaux outils/process par des formations adaptées selon leur fonction.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

La Banque d'entreprises a, pour sa part, poursuivi le déploiement de ses formations autour de ses axes stratégiques (développement de la connectivité internationale, gestion du risque, gestion de la relation client) en se focalisant sur la montée en compétence des collaborateurs sur les thèmes de l'international, la gestion du risque et la relation client.

Les équipes commerciales en relation avec des clients internationales ont pu participer à des formations stratégiques organisées par la ligne globale de la Banque d'entreprises permettant aux collaborateurs identifiés de développer le *networking* et de bénéficier de la dimension internationale du Groupe.

HSBC France a aussi poursuivi des formations "Lutte Anti-blanchiment et Sanctions – *AML & Sanctions*" (une journée en présentiel) afin d'apporter les compétences et la confiance nécessaires à tous nos collaborateurs en charge d'un portefeuille clients leur permettant d'identifier les risques de criminalité financière et d'y remédier.

Dans la Banque de financement, d'investissement et de marchés, les grandes orientations ont été poursuivies autour des thèmes techniques produits, relations clients, avec des formations en présentiel "Règles de bonne conduite sur les Marchés Financiers" pour tous les collaborateurs *Global Market*, "Instruments Financiers à Terme Comptabilisation & Fiscalité", ainsi que des *e-learning*s *Global Standards* et techniques ("règle Volcker", "Droit de la Concurrence", "*Benchmark rates setting*"). Les formations "Lutte Anti-blanchiment et Sanctions – *AML & Sanctions*" ont été poursuivies pour les collaborateurs particulièrement concernés par cette thématique.

HSBC *Operations, Services and Technology* (HOST) a poursuivi en 2015 le développement des compétences techniques des collaborateurs notamment dans les domaines de l'informatique et la gestion de projet. Dans ce dernier domaine, certains collaborateurs ont pu bénéficier d'une formation qualifiante reconnue sur le marché international. Dans le cadre du déploiement des *Global Standards*, les collaborateurs de Paiements Internationaux et de la fonction Risque de *Service Delivery* ont participé à une formation "Lutte Anti-blanchiment et Sanctions – *AML & Sanctions*". Les compétences linguistiques en anglais restent une nécessité pour les collaborateurs de HOST travaillant régulièrement avec les interlocuteurs du Groupe HSBC (équipes informatiques).

Les formations destinées aux Fonctions Supports ont été concentrées sur les besoins techniques spécifiques de leurs équipes ainsi que sur la montée en compétence en anglais. Dans le cadre du déploiement des *Global Standards*, certains collaborateurs de la Direction de

la Conformité des Fonctions Supports ont reçu des formations sur le thème de "Lutte Anti-blanchiment et Sanctions – *AML & Sanctions*".

HSBC France a par ailleurs continué à investir dans le développement des compétences linguistiques, principalement l'anglais, pour les collaborateurs travaillant de façon récurrente avec des interlocuteurs internationaux. Pour ce faire, la Direction de la Formation a proposé une offre de formation variée en réponse aux différents besoins (stages intensifs, immersions, cours individuels par téléphone, cours individuels en présentiel). Pour compléter cette offre, une formation interculturelle a été mise en place afin de faciliter le travail collaboratif au sein de notre organisation internationale.

Le déploiement de la formation "Développer une Culture de la Performance fondée sur les Valeurs (VLHPC)" auprès des GCB 3 et 4 a été finalisé sur le premier trimestre 2015 par lignes métiers/fonctions. Cette formation sur une journée avait comme objectif principal de développer une nouvelle culture de *leadership* au travers de l'utilisation d'une "boîte à outils" commune et partagée, fondée sur les valeurs HSBC.

Cette "boîte à outils" ainsi que les éléments qui la constituent servent également de fondamentaux pour les 2 modules suivants :

- Etre au Top (1 jour) : cible tous les GCB 5 à 8 soit pour la France près de 8 000 collaborateurs à former sur 2015/2016. Ces sessions sont ouvertes à tous les métiers et fonctions pour enrichir les échanges et s'assurer de l'appropriation commune de ces outils pour accompagner une évolution de la culture au sein du Groupe ;
- Etre au Top pour manager (2 jours) : s'adresse aux managers GCB 4 à 7 soit 600 managers en 2015, tous métiers et fonctions confondus afin de faciliter l'appropriation de nouveaux outils de management par les managers et favoriser la diffusion de nouvelles pratiques dans leurs équipes.

Les formations à caractère obligatoire pour tous ont été déployées sur un rythme soutenu : 8 contenus en *e-learning* pour l'année 2015. Modalité qui sera pérennisée sur les prochains exercices.

L'entreprise a poursuivi également l'accompagnement des collaborateurs qui ont choisi de s'investir dans le domaine de la formation diplômante bancaire en formation continue. Sont concernées les formations du Brevet Professionnel de Banque, BTS Banque Particuliers, *Bachelor* Conseiller Bancaire Clientèle de Professionnels, ITB, Mastère Spécialisé en Senior Management Bancaire-CESB Management et CESB Gestion de Patrimoine.

Concernant la filiale HSBC Global Asset Management (France), les priorités de formation ont été principalement axées sur les formations suivantes :

- les *Global Standards* pour les équipes Risque et Conformité qui ont assisté à *AML & Sanctions Compliance* ;
- la gestion de portefeuille afin de développer les compétences des collaborateurs et favoriser l'acquisition d'une méthodologie ;
- les connaissances des produits (OPCVM, fonds de pension) en particulier pour les équipes *Sales et Operations* ;
- capacité professionnelle des connaissances réglementaires des acteurs de marché (certification AMF).

Concernant la filiale HSBC Assurances Vie, les équipes ont bénéficié notamment des formations suivantes :

- les *Global Standards* pour les équipes BRCM et Conformité qui ont assisté à *AML & Sanctions Compliance* ;
- l'analyse financière pour l'équipe *Wealth/LPI Assurance Vie Retraite* ;
- l'actualité réglementaire ("*Solvency II*") en particulier pour les collaborateurs des directions Finance et Opérations afin d'assurer l'adéquation avec l'environnement réglementaire.

Diversité et égalité de traitement

L'accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Équité signé par les partenaires sociaux en novembre 2014 couvre 4 thèmes :

- la diffusion d'une culture d'inclusion dans l'environnement de travail ;
- la diversité d'origine ethnique et sociale ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'intégration du handicap dans l'entreprise.

En matière d'égalité professionnelle, les objectifs de la banque consistent à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière, de rémunération, de formation et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Ainsi, HSBC continue d'améliorer le congé de paternité et a pris des engagements chiffrés afin de faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification cadre où elles sont sous-représentées.

Pour mieux repérer et combattre les discriminations liées au sexe dans l'évolution des carrières et des rémunérations, les deux diagnostics partagés avec les partenaires sociaux sont reconduits.

L'un porte sur les carrières et consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années.

L'autre porte sur la rémunération et témoigne de l'attention particulière portée à l'équité salariale. De fait, depuis 2004, la banque y a consacré 7,7 millions EUR. Un même diagnostic égalité salariale est réalisé pour les partenaires sociaux, les personnes en situation de handicap et les salariés de plus de 50 ans.

Avec la même logique, HSBC France a poursuivi, en 2015, la mise en œuvre de son plan d'action axé sur les carrières féminines, visant à favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise : *mentoring, coaching* individuel et collectif, etc. Cette priorité est partagée par le Groupe HSBC, qui la décline à l'échelle mondiale. Des actions de développement spécifiques destinées aux "femmes talents", initiées en 2012 et renforcées en 2014 ont été maintenues en 2015. Leur objectif est de faire évoluer les stéréotypes et de favoriser la progression des collaboratrices au plus haut niveau.

Une convention a été signée en ce sens avec le ministère des Droits des femmes en 2013.

En outre, HSBC France a continué à mettre l'accent sur une meilleure détection des femmes dans les revues de talents et dans l'élaboration des plans de succession.

Ainsi, au 31 décembre 2015, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 50 % des cadres et 38 % des Directeurs de point de vente (Directeurs d'Agences et Directeurs de Centres *Business Banking* et *Corporate business centre*).

Intégration des jeunes et transmission des savoirs

Un Contrat de Génération a été signé par HSBC France et HSBC Global Asset Management (France), en septembre 2013. Il est en cours de renégociation au 31 décembre 2015 en incluant HSBC Assurances Vie. Il visera à soutenir l'insertion durable des jeunes et à maintenir l'emploi des seniors en facilitant la transmission des savoirs et des compétences au sein de l'entreprise. En 2014, ce sont 184 jeunes de 26 ans et moins qui ont été recrutés en CDI.

Le "Point d'évolution senior" pour les collaborateurs de 55 à 58 ans est reconduit. Ce point d'évolution senior a été proposé en décembre 2014 à 881 salariés pour les années 2013 et 2014 et sera proposé à 427 salariés en novembre 2015.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Lutte contre les discriminations

HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales.

En parallèle, la formation en *e-learning*, destinée aux managers, a été maintenue en 2015.

La formation de sensibilisation, destinée à l'ensemble des collaborateurs, a également été maintenue. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés dans le regard que l'on porte sur l'autre ainsi que sur les actions et décisions de chacun. Elle met l'accent sur différentes causes de discrimination possibles : l'origine, le sexe, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou encore son mode de travail (télétravail ou non).

La carrière des collaborateurs en situation de handicap bénéficie d'un suivi spécifique.

En parallèle, HSBC France a mené, comme chaque année, une opération "*jobs d'été*", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : IMS – Entreprendre pour la Cité, Mozaik-RH, Sciences Po, Les Orphelins d'Auteuil, Internats d'Excellence et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été. Un total de 82 jeunes, dont quatre étudiants en situation de handicap, a ainsi été recruté en 2015 pour un "*job d'été*" de un à deux mois, par l'intermédiaire de ces associations.

Handicap

Au 31 décembre 2015, HSBC France comptait 362 salariés en situation de handicap dont 168 bénéficient d'une dispense d'activité (invalidité 2). 22 nouveaux salariés se sont déclarés en situation de handicap en 2015.

En ce qui concerne le maintien dans l'emploi, chaque situation est traitée de manière personnalisée en liaison avec le chargé de mission handicap. Si un aménagement de poste est nécessaire, il est réalisé par la mission handicap sur son budget. Au cours de l'année 2015, 30 aménagements de postes (fauteuils ergonomiques, repose avant-bras, souris adaptées, claviers pour malvoyants, zoom texte, écran 24 pouces, casques audio) ont été réalisés.

En matière de recrutement, HSBC poursuit sa collaboration avec Handiformabanque, l'association Tremplin et un cabinet de recrutement spécialisé dans les CV de salariés en situation de handicap. Dans ce cadre, un collaborateur a été recruté en CDI, un en intérim et un en contrat en alternance pour 2015.

Sur le plan de la vie quotidienne, 390 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et 9 salariés ont été accompagnés dans le financement d'équipements individuels, dans le cadre de leur handicap : prothèses auditives, équipements divers.

Soutien durable aux communautés

En 2015, HSBC France a dédié plus de 3,2 millions EUR à des programmes caritatifs. Plus de 1 400 collaborateurs du Groupe en France ont accompli 1 783 missions à titre bénévole, ce qui représente plus de 12 000 heures, dont 79 % sur le temps de travail. En ligne avec la politique du Groupe HSBC, 81 % des dons ont été alloués à des projets en lien avec l'éducation (32 %) et l'environnement (49 %).

Education

En matière d'éducation, l'année 2015 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education aux 48 institutions scolaires ou associations en lien avec l'école au bénéfice de plus de 10 000 enfants de milieux défavorisés en France métropolitaine selon les quatre nouvelles priorités définies par le Comité Exécutif de la Fondation :
 - prévenir le décrochage scolaire,
 - faciliter la réussite scolaire par l'accès à la culture,
 - favoriser le raccrochage scolaire,
 - contribuer à l'équité d'accès aux parcours d'excellence ;
- l'anniversaire des 10 ans de la Fondation HSBC pour l'Education qui a donné lieu à :
 - une exposition itinérante de photos présentée dans une dizaine de sites HSBC en province et sur Paris, pour découvrir 17 projets soutenus par la Fondation HSBC pour l'Education depuis sa création,
 - 8 soirées caritatives avec vente aux enchères des photos exposées au profit du projet "Aider tous les collégiens à réussir" de la Fondation de France,
 - deux concerts présentés par des associations lauréates contribuant à la sensibilisation des clients HSBC et des collaborateurs aux actions de la Fondation HSBC pour l'Education ;
- l'implication de plus de 367 collaborateurs HSBC dans des missions proposées par la Fondation HSBC pour l'Education, dont 136 volontaires pour être tuteurs de jeunes de milieux défavorisés ;

- le développement des programmes d'éducation financière avec :
 - Entreprendre pour Apprendre pour encourager la création d'entreprise,
 - CRESUS pour accompagner des personnes en situation de difficultés financières, de surendettement ou d'exclusion bancaire.

Environnement

En matière d'environnement, l'année 2015 a été marquée par le rayonnement du Programme Eau HSBC en France :

- la poursuite des formations aux enjeux de l'eau délivrées à 77 collaborateurs, leur mise à contribution pour collecter des données dans le cadre de la recherche mondiale sur la qualité de l'eau menée par Earthwatch ;
- le soutien apporté à Surfrider pour la mise en place du projet pilote *Riverine Input* visant à identifier les déchets aquatiques du bassin versant de l'Adour ainsi que leurs sources ;
- le partenariat avec l'Office national des forêts qui permet de contribuer à la préservation et la restauration de 50 sites naturels classés en zones humides et d'impliquer des collaborateurs de HSBC France dans le cadre de chantiers nature partout en France. En 2015, 31 chantiers nature, organisés avec l'ONF, ont permis à près de 604 collaborateurs de participer à la restauration de milieux naturels en forêts françaises ;
- le déploiement en France du programme HSBC d'éducation à l'environnement, "Les Explorateurs de l'Eau", aux côtés de notre partenaire l'Office français FEEE (la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe). 919 équipes, dont 88 françaises, rassemblant des élèves âgés de 8 à 14 ans ont participé au concours international du programme, donnant ainsi l'occasion à 10 collaborateurs HSBC France de participer au jury de sélection du meilleur projet.

Le Groupe HSBC en France poursuit par ailleurs sa politique culturelle en faveur des jeunes talents artistes avec la 19^e édition du Prix HSBC pour la Photographie et la 8^e année d'accompagnement des jeunes musiciens de l'académie d'Aix. Ces deux programmes participent à l'ouverture culturelle des bénéficiaires de la Fondation HSBC pour l'Education.

150 ans du Groupe HSBC

Enfin, l'année 2015 a été marquée par la mise en place de nouveaux partenariats pour célébrer les 150 ans du Groupe HSBC.

Dans le cadre de ses 150 ans, HSBC France a retenu sept organismes pour bénéficier de son soutien dans ces 3 domaines :

- l'éducation,
 - la santé et la recherche,
 - l'environnement, la faune et la flore.
- Education : trois associations sont soutenues, en ligne avec les axes prioritaires de la Fondation HSBC pour l'Education : prévenir le décrochage avec Agir pour l'école, permettre le raccrochage scolaire grâce au Réseau des Ecoles de la deuxième chance (RE2C) ou encore réduire les inégalités d'accès aux filières d'excellence en contribuant au développement des conventions d'éducation prioritaire de Sciences Po.
 - Environnement : un établissement public et une association sont soutenus : le volet environnement s'attache à soutenir la restauration des plantations du Canal du Midi avec Voies Navigables de France et à renforcer la biodiversité dans les zones urbaines avec Noé Conservation.
 - Santé : deux fondations sont soutenues : une aide est apportée à la Fondation de la Recherche Médicale ainsi qu'à l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) dans le cadre de leurs programmes de recherche sur les pathologies liées au vieillissement.

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Le périmètre de *reporting* de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent le groupe HSBC France ou la société juridique HSBC France, tandis que les indicateurs environnementaux concernent le Groupe HSBC en France ou HSBC France hors le site de bureaux de Reims qui représente moins de 1 % de notre surface totale.

Les indicateurs sociétaux relatifs à l'"épargne salariale : encours totaux de la gamme ISR" et aux "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires" sont communiqués sur le périmètre HSBC Global Asset Management (France), filiale qui gère ces indicateurs pour HSBC en France.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées dès leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, pour les données 2015, la période de reporting est du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015. La consommation de papier est calculée sur la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de reporting utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs (ETP), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

La base de données RH utilisée par le Groupe HSBC est Peoplesoft. Les informations qui figurent dans le reporting sont issues de requêtes effectuées sur cette base.

Concernant les heures de formation, du fait d'un changement de système d'information en 2015, le nombre d'heures de formation réelles n'est pas disponible à la date d'édition. Le chiffre provisoire des heures de formation 2015 est constitué d'une part de données réelles arrêtées au 30 juin 2015 et, d'autre part, de données estimées sur le 2^e semestre sur la base du Projet de Plan de Formation 2015 présenté aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) et de données, issues du système d'information, en cours de validation.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le reporting.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI et en CDD. Les contrats en alternance, les contrats de professionnalisation, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en longue maladie, les employés en invalidité permanente et les expatriés sont inclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus.

Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Plusieurs embauches seront comptabilisées pour une personne embauchée plusieurs fois en CDD au cours de la période de reporting. De même, une personne qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de reporting sera comptabilisée comme une embauche. Seuls les motifs de départs qui représentaient au moins 20 % des départs sont détaillés.

Le nombre de collaborateurs en télétravail prend en compte les collaborateurs ayant signé un avenant à leur contrat leur permettant de travailler en télétravail.

Indicateurs sociétaux

Concernant l'indicateur "Investissements du fonds d'épargne entreprise HSBC Epargne Entreprise (EE) Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires", sont considérées comme entreprises solidaires celles ayant reçu l'agrément "solidaire" de la part de la préfecture ou celles assimilées solidaires, c'est-à-dire dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires.

Tableau des indicateurs de performance “développement durable” du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution			Référentiels		Principe Pacte Mondial ^c
	2015	2014	2013	GRI 3 ^a	ISO 26000 ^b	
Indicateurs financiers (périmètre groupe HSBC France *)						
1 Résultat avant impôt (M EUR)	618	232	546			
Total des fonds propres (M EUR)	5 838	5 732	5 391			
Coefficient d'exploitation (%).	66	82	71			
Liquidity Coverage Ratio (%)	120	ND	ND			
Ratio ACF (Advances to Core Funding) (%)	98,1	101,0	107,5			
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1) (%)	14,9	14,1	12,7			
Economie durable (Indicateurs sociétaux) (périmètre HSBC en France *)						
2 Nombre de financements destinés aux collectivités territoriales sur le marché obligataire	10	30	24			
Nombre de financements pour AFL	1	-	-			
Nombre de financements pour EPS (Etablissement Public de Santé)	8	1	0			
3 Principes Equateur – Catégorie A	ND ¹	0 et 0	0 et 0	FS 3	6.3.5, 6.6.3	2
- nombre de financements de projets et valeur (M EUR)						
Principes Equateur – Catégorie B	ND ¹	1 et 65	0 et 0			
- nombre de financements de projets et valeur (M EUR)						
Principes Equateur – Catégorie C	ND ¹	0 et 0	0 et 0			
- nombre de financements de projets et valeur (M EUR)						
Conseils (Nombre)	ND ¹	0	0			
4 Lignes de crédit allouées à l'Adie (M EUR)	2,4	2	2			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie (M EUR)	1 830	1 818	1,673	FS 7		
Nombre de microcrédits décaissés (Adie)	1 084	723	605			
5 Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR (M EUR)	222	197	176	FS 10, 11, 12		
6 Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit d'entreprises solidaires (K EUR)	5 462 3 001 Adie, 311 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	3 960 1 500 Adie, 310 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	3 309 : 850 Adie, 309 SIFA, 2 150 Habitat et Humanisme	FS 10, 11, 12		
7 Nombre de réclamations clients adressées au médiateur	744	734	647	PR 8	6.7	
Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur	190	164	116		6.7	
8 Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant “très satisfaits” (%)	47	44	48			
Recommandation clients au cours des deux dernières années (%)	36	36	36			
Empreinte environnementale² (périmètre HSBC en France *)						
9 Consommation d'énergie (GWh)	58	59	64	EN 3, EN 4	6.5.5	
Consommation d'énergie en MWh/ETP ³	6,32	6,25	6,67			
10 Transports (millions de km)	34,85	39,33	37,33	EN 16	6.5.5	7 & 8
11 Emissions de CO ₂ directes (milliers de tonnes éq CO ₂)	6,64	7,50	9,77			
- émissions de CO ₂ directes (énergie)	2,98	3,24	4,95	EN 16	6.5.5	7 & 8
- émissions de CO ₂ directes (transports)	3,66	4,26	4,82			
12 Consommation d'eau ⁴ (milliers de m ³)	134	152	158	EN 8	6.5.4	7 & 8
Consommation d'eau par ETP ³ (m ³)	14,55	16,14	16,53			
13 Consommation de papier (tonnes)	1 294	1 336	1 555	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	
% de papier compliant	94	93 ¹⁰	93			

* HSBC France est détenu à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.
Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Indicateur	Evolution			Référentiels		Principe Pacte Mondial ^c
	2015	2014	2013	GRI 3 ^a	ISO 26000 ^b	
14 Production de déchets (tonnes)	1 489	1 512	1 490		6.5.4	7 & 8
Production de déchets par ETP ³ (kg)	162	161	156	EN 1, EN 2, EN 22		
% de déchets recyclés/déchets totaux (%)	80	86	78			
Ressources humaines et sécurité (périmètre HSBC France*)						
15 Effectifs totaux ⁵ (Nombre) :	5 169 F /	5 250 F /	5 258 F /			6
Femme (F) / Homme (H)	3 810 H	3 894 H	3 940 H	LA 14	6.3.7	7 & 8
Embauches	953	910	642			
Licenciements	85	73	82			
16 Organisation du temps de travail						
Absentéisme ⁶ (%)	3,6	3,5	3,2			
17 Egalité de traitement :						
- nombre de personnes handicapées	362	343	334		6.3.7	6
- nombre de recrutements <i>via</i> l'IMS et Mozaik RH	82	101	101		6.3.7	
- % de collaborateurs de moins de 30 ans	13,1	13,0	14,0			
- % de collaborateurs de plus de 50 ans	29,3	29,0	30,5			
- % de cadres dirigeants femmes	18,2	18,0	16,6			
18 % d'administrateurs non exécutifs au 31.12 (sans fonction dans le Groupe HSBC)	37	44	44		6.2	
19 Collaborateurs en télétravail (nombre)	721	655	582	LA 7	6.4.6	
20 Santé et sécurité :						
- nombre d'accidents mortels au travail	0	0	0	LA 7	6.4.6	
- nombre d'accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail	116	137	115	LA 7	6.4.6	
- taux de fréquence des accidents de travail et de trajets ⁷	10,7	10,5	9,1			
- taux de gravité des accidents de travail et de trajets ⁸	0,3	0,3	0,2			
21 Effectif par statut, genre et contrat (nombre) :						
Effectif total	8 979	9 144	9 198			
- dont CDI	8 586	8 686	8 755			
- dont cadres femmes	3 072	3 061	3 012			
- dont cadres hommes	3 038	3 084	3 093			
- dont techniciens femmes	1 893	1 924	2 005			
- dont techniciens hommes	583	617	645			
- dont CDD	393	458	443			
- dont cadres femmes	9	20	32			
- dont cadres hommes	12	15	35			
- dont techniciens femmes	26	54	68			
- dont techniciens hommes	9	10	26			
- dont alternants femmes	169	191	141			
- dont alternants hommes	168	168	141			
22 Formation (nombre total d'heures)	328 000 ⁹	289 102	259 729			6
Engagement et mécénat (périmètre HSBC en France*)						
23 Budget mécénat (M EUR)	3,2	2,5	2,3		6.8	
% du budget mécénat/résultat avant impôt	0,52	1,08	0,42		6.8	
% approximatif de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole	16	15	13		6.8	
Nombre d'heures de bénévolat sur le temps de travail	9 577	8 725	9 502		6.8	

1 Les chiffres 2015 seront publiés sur le site intranet du Groupe HSBC, partie "Citizenship", en avril 2016.

2 Chiffres calculés sur la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

3 Equivalent Temps Plein.

4 Approvisionnement en eau sur le réseau public pour 100 % de la consommation.

5 Cf. également page 85.

6 Nombre de jours ouvrés d'absences maladies / nombre de jours ouvrés théoriques totaux.

7 Fréquence des accidents de travail et de trajet calculé selon le ratio suivant : (nombre d'accidents avec arrêts / nombre de millions d'heures travaillées).

8 Taux de gravité des accidents (travail et trajet) calculé selon le ratio suivant : (nombre de journées ouvrées perdues pour cause d'accidents de travail et de trajet / nombre de milliers d'heures travaillées).

9 Chiffre estimé.

10 Changement méthodologique introduit en 2014. Le Groupe suit désormais la part de papier certifié (FSC, PEFC, Bonsucro) et non plus la part de papier FSC comme en 2013.

a <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/G3-Guidelines-Incl-Technical-Protocol.pdf>

b <http://www.iso.org/iso/home/standards/iso26000.htm>

c <http://www.un.org/fr/globalcompact/principles.shtml>

* HSBC France est détenu à 99,9 % par HSBC Bank plc. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque.
Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, lequel inclut le groupe HSBC France et la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC France, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la note de procédure (RSE) utilisée par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales" du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception de la part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier qui est présentée de manière décalée et couvre la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et non pas l'exercice, tel que mentionné dans les précisions méthodologiques.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 94 % des effectifs et 99 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

¹ Précisées en annexe.

² Sites centraux basés à La Défense et à Paris (Champs-Élysées), concernant le Groupe HSBC en France, HSBC France, HSBC France et filiales Assurances, HSBC Global Asset Management (France).

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence éventuelle de la période retenue pour la présentation de la part de papier FSC consommé dans la consommation totale de papier tel que mentionné dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2016

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

Sylvain Lambert
Associé du département Développement Durable

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale (suite)

Annexe au rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes

Social

- Effectifs et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique ;
- Embauches et licenciements ;
- Rémunérations et évolutions ;
- Organisation du temps de travail ;
- Absentéisme ;
- Organisation du dialogue social ;
- Politiques en matière de formation ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

Environnement

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions d'environnement ;
- Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Rejets de gaz à effets de serre.

Sociétal

- Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et développement régional ;
- Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines et voisines ;
- Conditions du dialogue avec les parties prenantes ;
- Actions de partenariats ou de mécénat ;
- Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociétale ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prise en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Gestion des risques

En tant qu'Institution financière, le Groupe considère la gestion du risque comme une priorité. Ainsi, les risques sont gérés de manière mesurée, en ligne avec l'appétit aux risques défini localement.

HSBC France conserve une position de forte liquidité, qui est avantageuse pour s'adapter à un environnement réglementaire en forte mutation.

HSBC France maintient un profil de risque prudent en réduisant son exposition aux zones dites à risque en :

- évaluant régulièrement son exposition aux dettes souveraines et aux contreparties bancaires pour assurer la solidité et la qualité de son portefeuille ;
- évaluant régulièrement les pays les plus risqués et en adaptant son appétit ainsi que son exposition au risque en conséquence ;
- renforçant son exigence en termes de clientèle dans le but de maîtriser le risque lié à la criminalité financière.

Gérer les risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dispositif

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. La structure de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continue des risques. Le dispositif d'appétit au risque (*Risk Appetite*), la réalisation de tests de résistance et l'identification des risques émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

La gestion des risques de HSBC France est conçue de manière à réaliser une surveillance et une évaluation appropriée du risque. Le Comité des Risques de la banque se concentre sur la gouvernance de gestion des risques et fournit une vision prospective des risques et des moyens de les circonscrire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour son compte et de le conseiller sur l'appétit et la tolérance au risque de la banque, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité. Le

Comité des Risques entretient et développe une culture qui encourage la gestion des risques, que la Direction met en œuvre au moyen de procédures, de formations et d'actions de management.

Le Comité des Risques est soutenu dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer*, le Directeur financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire avec l'aide d'autres fonctions métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

La culture risque

Tous les employés ont pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer le risque dans le périmètre de responsabilité qui leur est assigné. Les *Global Standards* sont l'élément central de la démarche du Groupe HSBC dans son approche de l'équilibre entre risque et rentabilité. La responsabilité de chacun est renforcée par les valeurs HSBC, qui encouragent chacun à agir avec intégrité dans le cadre de leurs domaines de responsabilité.

La mise en place de "*HSBC Confidential*" permet aux collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations de manière confidentielle. HSBC France dispense également des formations obligatoires à ses collaborateurs afin de promouvoir ses valeurs.

La gestion de la performance individuelle s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, adhésion aux *Global Standards*, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit, recommandations clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

A noter que les cadres supérieurs (classification Groupe 0 et 1) sont également évalués sur leur adhésion aux valeurs du Groupe (fiabilité, ouverture d'esprit, écoute, courage et intégrité).

Le profil de risque

Les risques portés par HSBC France sont suivis dans le cadre de son dispositif de *Risk Appetite*. Les risques sont identifiés par le biais d'un système de cartographie des risques, qui établit le profil de risque de HSBC France

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

au regard de grandes catégories de risques. Les risques sont évalués de façon continue *via* le dispositif de *Risk Appetite* et l'examen régulier des risques émergents par la Direction Générale.

Les risques de crédit, de marché et opérationnels sont évalués conformément au calcul du capital réglementaire et des actifs pondérés selon le Pilier 1 de l'accord Bâle II.

Les autres risques sont également évalués conformément au modèle de capital économique du groupe selon le Pilier 2.

Appétit au risque

L'appétit au risque de HSBC France est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC France est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont assignés à chaque grande catégorie de risques : revenus, capital, liquidité et financement, coût du risque, catégories de risques, diversification et concentration des risques. Les mesures de ces indicateurs :

- guident l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
- renseignent la rentabilité ajustée du risque ;
- permettent le suivi des principales hypothèses sous-jacentes, et si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et
- identifient rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de diminuer le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC France, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Tests de résistance

Le programme de tests de résistance de HSBC France constitue un élément central de surveillance des risques principaux et émergents. Ce programme annuel comprend des exercices de test de résistance internes ainsi que réglementaires.

En 2015, le programme de tests de résistance de HSBC France (hors activités de marché) s'est concentré sur la réalisation du stress test macroéconomique de la Banque d'Angleterre (PRA). Des scénarios plus spécifiques à la France, et reflétant des chocs macroéconomiques, liés à des événements ou des secteurs d'activité, ont également été intégrés dans le dispositif de test de résistance de HSBC France et présentés à la Direction Générale.

HSBC France a enfin contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test

de résistance inversé. Les tests de résistance inversés visent à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC ont pris part au programme de test de résistance de la PRA en 2015, impliquant les principales banques britanniques. Les scénarios des tests de résistance 2015 comprenaient une crise financière globale affectant l'Asie et les marchés émergents, une réduction de la tolérance globale au risque, une baisse de la liquidité de marché, et un ralentissement au Royaume-Uni et dans la zone euro dû à la baisse d'activité de leurs partenaires économiques. Les résultats pour le Groupe des tests de résistance 2015 de la PRA ont été publiés par la Banque d'Angleterre, aux côtés du Rapport de Stabilité Financière, au quatrième trimestre 2015.

Conformité - Lutte contre la criminalité financière (*Financial Crime Compliance, FCC*) et Conformité Réglementaire (*Regulatory Compliance, RC*)

En 2015, la gestion du risque de non-conformité demeure une des priorités majeures de l'industrie bancaire et financière ainsi que de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En effet ces dernières années, de nombreuses réformes et évolutions réglementaires ont eu un impact significatif sur nos processus opérationnels.

Par ailleurs, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique, HSBC France est désormais sous la supervision prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE) depuis novembre 2014. Dans ce contexte, la BCE s'est intéressée aux procédures et contrôles de conformité de la banque.

Ainsi dans ce contexte, et en ligne avec les normes du Groupe HSBC, HSBC France a poursuivi en 2015 le renforcement de ses procédures en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et de Conformité Réglementaire.

La gestion du risque de non-conformité en matière de Conformité - Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire est présentée dans le Rapport du Président en pages 64 et suivantes.

Réforme structurelle bancaire européenne

En juin 2015, le Conseil Européen a trouvé un accord sur les propositions législatives de la Commission en matière de réforme structurelle du secteur bancaire. Aux termes du compromis, la négociation pour compte propre d'instruments financiers sans lien avec l'activité clientèle doit être séparée des activités de dépôt dans une filiale dédiée, les activités de marché doivent faire l'objet d'un suivi visant à identifier des activités prohibées dans la banque de dépôt ainsi que les risques excessifs et les autorités compétentes pourront, à leur discrétion, décider de mesures appropriées telles que la réduction ou la séparation de certaines activités, des exigences additionnelles de fond propres etc.

Le Parlement européen a connu des débats vifs sur ce texte, certains parlementaires étant en faveur d'une séparation automatique tandis que le rapporteur et d'autres parlementaires étaient en faveur d'une approche fondée sur les risques.

Ce texte complexe a soulevé de nombreux commentaires sur les difficultés créées en termes de concurrence avec les filiales européennes de groupes bancaires étrangers ayant des activités de marché importantes en Europe.

Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

A la suite de la publication des textes d'application de la loi en septembre 2014, l'ACPR a conduit plusieurs missions d'inspection sur pièces et sur place afin de comprendre comment le nouveau dispositif avait été mis en œuvre par les banques. L'ACPR a décidé de n'émettre les rapports d'inspection qu'une fois ces dernières finalisées dans l'ensemble des établissements concernés. Il est également anticipé que les autorités françaises souhaiteront amender le dispositif réglementaire existant pour tenir compte des conclusions de l'ACPR.

LES RISQUES FINANCIERS

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions résultant de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC France a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC France, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC France, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, en cohérence avec les politiques globales du Groupe et alignée le plus possible sur celle du Groupe HSBC en matière de crédit ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit (dans la limite de ses pouvoirs et hors limites pour les banques) avant que le client ne soit informé et avant la mise en place de ces limites ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC France ;
- le contrôle des expositions aux états souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC France en matière de grands risques, en

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC France sont bien suivis ;

- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC France à travers le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC France en matière de risque concentration, de provisions et de tests de résistance ;
- la représentation de HSBC France en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par quatre fonctions distinctes au sein des fonctions Risques :

- la Direction des Risques de Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit and Market Risk*) : celle-ci regroupe les équipes Crédit (décision et recouvrement amiable) affectées aux portefeuilles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, le recouvrement judiciaire pour la clientèle d'entreprises et les équipes de surveillance et d'IEC (Informations et Etudes Commerciales), regroupées en une unité de "Détection et suivi des risques" ;
- la Direction des Risques de Crédit aux Particuliers (*Retail Credit Risk*) : outre une fonction de gestion et d'analyse statistique du portefeuille, celle-ci comprend principalement les équipes Crédit (décision) dédiées à la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et à la clientèle de Banque privée, une fonction élargie de Recouvrement "*Retail*" couvrant à la fois le recouvrement amiable (SRA) et le recouvrement judiciaire des dossiers de particuliers, les équipes Systèmes et Moteurs de décision et l'équipe chargée des modèles de crédit aux particuliers ;
- le Secrétariat Général des fonctions Risques (*Risk Business Management*) : celui-ci regroupe les fonctions support et de contrôle, soit l'administration des fonctions Risques, le *Reporting*, l'équipe Audit Crédit, la Comptabilité, le Contrôle Interne (*Business Risk and Control Management*) de la fonction Risque et enfin l'équipe chargée des modèles de crédit aux entreprises.
- Stratégie des Risques (*Risk Strategy*) : les sujets d'appétence au risque, de scénarios de stress et de risques émergents sont traités par cette entité.

Indépendantes des métiers, ces directions dépendent hiérarchiquement du Directeur des Risques, et se trouvent rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques Europe du Groupe HSBC.

Gouvernance

La gestion des risques de crédit de chacun des principaux métiers (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et Banque privée) est supervisée par le *Risk Management Committee* (RMC) de HSBC France dont le rôle et le fonctionnement sont décrits en page 62 du Rapport du Président.

Organisation du dispositif

Le Directeur des Risques est responsable du contrôle permanent au sein de la fonction Risque de HSBC France.

Les contrôles de premier niveau sont assurés par les collaborateurs des équipes opérationnelles (responsables et analystes crédit, directeurs d'agence et chargés de relations clientèle, équipes de surveillance) et supervisés par des contrôleurs internes dédiés, qui effectuent des contrôles de deuxième niveau (*BRCM - Business Risk Control Managers*), ainsi que par l'équipe d'Audit Crédit (*Credit Review*).

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité en charge du risque de crédit a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques inhérents et résiduels à l'activité de crédit ont été répertoriés dans des cartographies métiers pour chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et Banque privée) et dans les cartographies des fonctions Crédit. Ces cartographies spécifient les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation est complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit des modèles Bâle II qui porte sur :

- la qualité des données utilisées (*data quality*) ;
- le *monitoring* Bâle II (appréciation du *Use Test*).

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est au minimum annuelle et validée par les responsables du contrôle permanent de la filière Crédit par la revue des cartographies, mais aussi à chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

Description des procédures d'octroi de crédit

Les pouvoirs de crédit

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France exerce ses pouvoirs dans le cadre de limites déterminées par HSBC Bank plc. Il a délégué en totalité ses pouvoirs ainsi encadrés au Directeur des Risques, qui les a lui-même sous-délégués partiellement au sein de chacune des deux Directions du Crédit. Au-delà de ces limites, les dossiers sont adressés au Département du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "concurrence" (absence d'objection).

En concertation avec le Directeur des Risques, le Directeur Général a également délégué partiellement ses pouvoirs, pour des montants limités, à certains responsables des entités commerciales du réseau ainsi qu'à la Directrice Générale de HSBC Factoring France, avec faculté de les sous-déléguer, selon un cadre pré-déterminé, à certains de leurs collaborateurs.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur.

Comme pour toutes les entités du Groupe HSBC, HSBC France a laissé à HSBC Holdings plc la quasi-totalité des pouvoirs de décision concernant les limites de risque attribuées aux banques et certains établissements financiers non bancaires, sur la base des propositions des chargés de relations, et sur recommandation du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d'anticiper les évolutions défavorables des contreparties du groupe HSBC France de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder ses intérêts ;

- d'identifier dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d'audit crédit dans les réseaux.

L'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Global Standards Manual et Functional Instructions Manual*), des directives locales et de la politique définie par les comités de gestion des risques de chacune des lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises et Banque de particuliers et Banque privée).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit. Chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité ; toutefois, la responsabilité du suivi d'un crédit incombe, au premier chef, à l'entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d'encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

L'équipe d'Audit Crédits, appelée également *Credit Review*, assure un contrôle de seconde ligne de défense des risques de crédit. Cette dernière réalise à la fois des missions d'audit des crédits sur le "terrain" (*Field* ou *Full Scope Reviews*) et des missions "à distance" (*Remote Reviews*) sur l'ensemble de son périmètre. Elle retient le principe d'approche par les risques, à la fois pour sélectionner les entités à contrôler et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d'un cycle d'audit "terrain" de trois ans maximum pour les entités de la Banque de grande clientèle, *Leveraged Finance*, HSBC Factoring (France) et les *Corporate Banking Centres* (CBC). Concernant les *Business Banking Centres* (BBC) et les entités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le cycle est de deux ans alternativement "à distance" et "sur le terrain". Toutefois, les entités considérées comme les moins risquées sont de préférence auditées à distance. A la demande du Directeur des Risques, l'équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Renégociation de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion de nos relations avec les clients en difficulté, maximiser le montant qu'il est possible de recouvrer et, autant que possible, éviter le défaut ou la saisie des biens ou des garanties. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC France sont fondées sur des critères qui permettent de s'assurer que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt qui sont plus favorables pour le client que le contrat initial. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure de continuer avec les nouvelles conditions.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Il existe deux types de provisions sur créances : celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC France pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours (plus de 180 jours pour les créances sur les acquéreurs de logement et pour les créances sur les collectivités) ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou au rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telle que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Passage en perte des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de passage en perte des prêts et créance, veuillez vous reporter à la note 2c annexe aux états financiers consolidés.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2015		
	Plafond d'exposition ²	Montants pouvant être juridiquement compensés ¹	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	395	-	395
Comptes d'encaissement	381	-	381
Actifs de transaction	27 161	-	27 161
– bons du Trésor et assimilés	791	-	791
– obligations et autres titres à revenu fixe	17 831	-	17 831
– prêts et créances	8 539	-	8 539
– Aux établissements de crédit	5 112	-	5 112
– A la clientèle	3 427	-	3 427
Actifs sous option juste valeur	1 118	-	1 118
– bons du Trésor et assimilés	-	-	-
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 107	-	1 107
– prêts et créances aux établissements de crédit	11	-	11
Produits dérivés	49 484	(47 392)	2 092
Prêts et créances au coût amorti	43 185	-	43 185
– prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	-	4 660
– prêts et créances sur la clientèle	38 525	-	38 525
– particuliers	14 363	-	14 363
– sociétés non financières	22 647	-	22 647
– financier	1 515	-	1 515
Pensions hors trading	10 163	(119)	10 044
Investissements financiers ³	27 350	-	27 350
– bons du Trésor et assimilés	68	-	68
– obligations et autres titres à revenu fixe	27 282	-	27 282
Autres actifs	1 090	-	1 090
– endossements et effets acceptés	-	-	-
– créances rattachées et autres	1 090	-	1 090
Hors-bilan	27 347	-	27 347
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 731	-	2 731
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	24 616	-	24 616
Total	187 674	(47 511)	140 163

¹ Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.

² Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 37) ;
Au 31 décembre 2015, le montant total de ces compensations était de 82,3 milliards EUR (2014 : 175 milliards EUR), dont 34 milliards EUR (2014 : 101 milliards EUR) étaient compensés par un accord de compensation global. 8,7 milliards EUR (2014 : 8,5 milliards EUR) furent reçus en espèce et 39 milliards EUR (2014 : 66 milliards EUR) étaient en autres garanties. Ces montants ne relèvent pas de la présentation nette en termes de comptabilité car les règlements peuvent en pratique ne pas être réalisés sur une base nette.

³ Les montants présentés excluent les titres de participation.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014		
	Plafond d'exposition ²	Montants pouvant être juridiquement compensés ¹	Risque de crédit net total
Caisse, banques centrales et CCP	523	–	523
Comptes d'encaissement	367	–	367
Actifs de transaction	38 720	–	38 720
– bons du Trésor et assimilés	639	–	639
– obligations et autres titres à revenu fixe	28 866	–	28 866
– prêts et créances	9 215	–	9 215
– Aux établissements de crédit	5 869	–	5 869
– A la clientèle	3 346	–	3 346
Actifs sous option juste valeur	909	–	909
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	907	–	907
– prêts et créances aux établissements de crédit	2	–	2
Produits dérivés	70 567	(68 047)	2 520
Prêts et créances au coût amorti	42 262	–	42 262
– prêts et créances sur les établissements de crédit	6 022	–	6 022
– prêts et créances sur la clientèle	36 240	–	36 240
– particuliers	12 851	–	12 851
– sociétés non financières	21 824	–	21 824
– financier	1 565	–	1 565
Pensions hors trading	14 796	(6 268)	8 528
Investissements financiers ³	24 464	–	24 464
– bons du Trésor et assimilés	205	–	205
– obligations et autres titres à revenu fixe	24 259	–	24 259
Autres actifs	1 279	–	1 279
– endossements et effets acceptés	–	–	–
– créances rattachées et autres	1 279	–	1 279
Hors-bilan	28 538	–	28 538
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	2 285	–	2 285
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	26 253	–	26 253
Total	222 425	(74 315)	148 110

1 Les montants pouvant être juridiquement compensés portent principalement sur les encours de prêts et créances à la clientèle et les encours de prise en pension ; lorsque les conventions cadres ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 ; présentant ainsi une exposition nette dans le cadre de la gestion du risque de crédit.

2 Les encours sont présentés après compensation comptable ; lorsque les contrats cadres en vigueur ou accords similaires en vigueur ne répondent pas aux conditions de l'IAS 32 (cf. : note 37) ;

Au 31 décembre 2015, le montant total de ces compensations était de 82,3 milliards EUR (2014 : 175 milliards EUR), dont 34 milliards EUR (2014 : 101 milliards EUR) étaient compensés par un accord de compensation global. 8,7 milliards EUR (2014 : 8,5 milliards EUR) furent reçus en espèce et 39 milliards EUR (2014 : 66 milliards EUR) étaient en autres garanties. Ces montants ne relèvent pas de la présentation nette en termes de comptabilité car les règlements peuvent en pratique ne pas être réalisés sur une base nette.

3 Les montants présentés excluent les titres de participation.

Risque de concentration

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l'intégrité de sa base d'actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des garde-fous stricts pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir différentes formes telles que de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d'activité, ainsi que des risques découlant d'un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Instruments dérivés

HSBC France est exposé au risque de contrepartie sur son portefeuille de produits dérivés en cas de défaut de la contrepartie avec laquelle le produit dérivé a été exécuté. Ce risque est principalement concentré sur les transactions de gré à gré. Il est calculé sur l'ensemble des positions qu'elles soient ou non dans les portefeuilles de négociation.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC France respecte les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié où les grands engagements et les concentrations de risques soient surveillés et contrôlés ;
- l'engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ;
- la surconcentration et/ou le groupement des grandes expositions soient prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France gère des bases de données d'information centrales où sont saisis les engagements.

Au niveau de la Direction du Crédit aux Entreprises, le suivi du risque de concentration est réalisé par différents outils de surveillance : CARM et HUB (Vigirisk) qui permettent de récupérer les autorisations et les encours issus des systèmes opérants et d'établir les états de suivi.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout prêt enregistré au bilan, et les lignes de financement "trade" telles que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : risques sur les produits de trésorerie hors-bilan tels que les swaps de devise et de taux d'intérêt ;
- catégorie S : essentiellement risque de livraison intrajournalier sur les engagements de paiements et de change avec nos clients ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des atténuations de risques éventuelles retenues par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France sur la même contrepartie ou un groupe de contreparties liées.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC France doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de type A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières,

ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC France.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC France (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres est remis au RMC, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC France, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Pour HSBC France au 31 décembre 2015, 17 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (17 groupes au 31 décembre 2014).

Exigences spécifiques de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Les risques nets pondérés (tels que définis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % de ses fonds propres pour les contreparties bénéficiant de ratings externes et internes "Investment Grade" ou assimilés, et de 15 % pour les contreparties, qui ne bénéficient pas d'un rating externe ou (en absence de rating externe) d'une notation interne de niveau "Investment Grade".

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont régis par des limites maximales (Caps) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est Vigirisk qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les Caps sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de Cap est validée en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Les engagements (groupement des catégories de type A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France sauf sur certaines expositions spécifiques :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situés dans un pays bénéficiant de pondération nulle selon la méthode standardisée (Rating S&P = AAA à AA-);
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme noté dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme noté dans le BIPRU) qui ont une pondération nulle;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale bénéficiant de pondération nulle (BIPRU 3.4.5).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les propositions sont soumises à une approbation individuelle des risques et les autorisations sont enregistrées de façon normale.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque de pays transfrontaliers (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC France.

Prêts et Créances

Le tableau suivant donne la répartition des prêts et créances par secteur d'activité :

Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2015		31.12.2014	
	Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales	Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales
Particuliers	14 459	36,88	12 952	35,08
– prêts hypothécaires à l'habitat	3 313	8,45	2 399	6,50
– crédit logement	9 167	23,38	8 315	22,52
– autres prêts	1 979	5,05	2 238	6,06
Sociétés non financières	23 223	59,23	22 356	60,53
– commerce, industrie et commerce international	12 401	31,63	11 350	30,74
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	5 332	13,60	5 784	15,66
– autre immobilier	245	0,62	260	0,70
– gouvernement	1 162	2,96	268	0,73
– autres	4 083	10,41	4 694	12,70
Financier	1 528	3,90	1 619	4,39
– institutions financières hors banques	1 528	3,90	1 619	4,39
– comptes de règlement	–	–	–	–
Total prêts et créances à la clientèle	39 210	100,00	36 929	100,00
Créances dépréciées en % des créances totales	1 343	3,43	1 529	4,14

Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2015, 88 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (88 % au 31 décembre 2014).

Les opérations de pension avec la clientèle sont réalisées à hauteur de 30 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 70 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

Qualité du crédit des instruments financiers

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Classement par qualité du crédit

	Obligations/autres Note de crédit externe	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
		Note de crédit interne	Probabilité de défaut %	Note de crédit interne	Pertes attendues %
Strong	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	EL 1 à EL 2	0 – 0,999
Good	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	EL 3	1,000 – 4,999
Satisfactory	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	EL 4 à EL 5	5,000 – 19,999
Sub-standard	B- et inférieur	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	EL 6 à EL 8	20,000 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses .	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	EL 9 à EL 10	100+ ou défaut ¹

¹ Le pourcentage de pertes attendues (Expected Losses - 'EL') est obtenu par une combinaison de probabilités de défaut ('PD') et de Probabilités de pertes données ('PPD') et peut excéder 100 % dans les circonstances où le PPD est au-dessus de 100 % en reflétant le coût de recouvrement.

Définitions des catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“Créances douteuses et contentieuses” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

Echelles fines de notation du risque

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut (“PD”), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande “CRR” (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit. A l'issue du dernier test de qualité de crédit, la notation “B” a été attribuée à la bande CRR5. Par conséquent, les notations “B” correspondent désormais à la catégorie “*Satisfactory*”. Ce nouveau classement n'est pas dû à une évolution du profil de crédit de la contrepartie.

Pour les besoins du classement, les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus ne figurent pas dans la catégorie “EL” à laquelle elles correspondent, mais sont classées séparément comme impayées mais non dépréciées. Les tableaux ci-après présentent la répartition des instruments financiers du groupe selon le classement par qualité du crédit.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

31.12.2015

(en millions d'euros)	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	Total
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
Caisse, banques centrales et CCP	395	-	-	-	-	-	-	395
Comptes d'encaissement . . .	381	-	-	-	-	-	-	381
Portefeuille de transaction actif	20 058	4 482	2 590	31	-	-	-	27 161
Bons du Trésor et assimilés .	388	386	17	-	-	-	-	791
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 449	2 700	662	20	-	-	-	17 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	2 394	1 235	1 472	11	-	-	-	5 112
Prêts et créances sur la clientèle	2 827	161	439	-	-	-	-	3 427
Actifs financiers sous option juste valeur	861	177	80	-	-	-	-	1 118
Bons du Trésor et assimilés .	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	861	177	69	-	-	-	-	1 107
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	-	-	11	-	-	-	-	11
Instruments dérivés	47 070	1 992	392	30	-	-	-	49 484
Prêts et créances au coût amorti	27 766	6 960	7 048	551	202	1 343	(686)	43 184
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	3 607	96	952	5	-	-	-	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	24 159	6 864	6 096	546	202	1 343	(686)	38 524
- particuliers	13 688	366	15	-	82	308	(96)	14 363
- sociétés non financières . .	9 922	6 205	5 424	537	116	1 019	(576)	22 647
- financier	549	293	657	9	4	16	(14)	1 514
Pensions hors trading	6 673	2 161	1 329	-	-	-	-	10 163
Investissements financiers . .	23 642	2 179	1 529	-	-	1	(1)	27 350
Bons du Trésor et assimilés .	-	-	68	-	-	-	-	68
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 642	2 179	1 461	-	-	1	(1)	27 282
Autres actifs	-	-	1 090	-	-	-	-	1 090
Avals et endos	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	1 090	-	-	-	-	1 090
Total	126 846	17 951	14 058	612	202	1 344	(687)	160 326
Hors bilan	14 782	7 476	4 711	288	-	92	5	27 354
Garanties financières et autres contrats similaires . .	1 321	766	587	35	-	22	1	2 732
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	13 461	6 710	4 124	253	-	70	4	24 622
Total	141 628	25 427	18 769	900	202	1 436	(682)	187 680

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014								
	Créances saines				Sub- standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et conten- tieuses	Dépré- ciations	Total
	Strong	Good	Satisfactory						
Caisse, banques centrales et CCP	523	-	-	-	-	-	-	-	523
Comptes d'encaissement . . .	367	-	-	-	-	-	-	-	367
Portefeuille de transaction actif	28 739	6 854	3 118	9	-	-	-	-	38 720
Bons du Trésor et assimilés .	128	481	30	-	-	-	-	-	639
Obligations et autres titres à revenu fixe	22,852	5,004	1,004	6	-	-	-	-	28,866
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	3 070	1 001	1 795	3	-	-	-	-	5 869
Prêts et créances sur la clientèle	2 689	368	289	-	-	-	-	-	3 346
Actifs financiers sous option juste valeur	815	86	8	-	-	-	-	-	909
Bons du Trésor et assimilés .	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	815	86	6	-	-	-	-	-	907
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Instruments dérivés	66 132	3 485	912	38	-	-	-	-	70 567
Prêts et créances au coût amorti	27 009	8 356	5 239	572	246	1 529	(689)	-	42 262
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	5 434	368	202	18	-	-	-	-	6 022
Prêts et créances sur la clientèle	21 575	7 988	5 037	554	246	1 529	(689)	-	36 240
- particuliers	11 915	483	56	-	174	324	(101)	-	12 851
- sociétés non financières . .	9 028	7 058	4 540	531	70	1 130	(534)	-	21 823
- financier	632	447	441	23	2	75	(54)	-	1 566
Pensions hors trading	13 175	25	1 596	-	-	-	-	-	14 796
Investissements financiers . .	21 577	2 021	849	17	-	-	-	-	24 464
Bons du Trésor et assimilés .	-	205	-	-	-	-	-	-	205
Obligations et autres titres à revenu fixe	21,577	1,816	849	17	-	-	-	-	24,259
Autres actifs	-	-	1 279	-	-	11	(11)	-	1 279
Avals et endos	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	1 279	-	-	11	(11)	-	1 279
Total	<u>158 337</u>	<u>20 827</u>	<u>13 001</u>	<u>636</u>	<u>246</u>	<u>1 540</u>	<u>(700)</u>	-	<u>193 887</u>
Hors bilan	13 904	9 050	5 294	202	-	84	4	-	28 538
Garanties financières et autres contrats similaires . .	681	1 095	439	36	-	33	1	-	2 285
Prêts et autres engagement liés à des opérations de crédit endos et avals	13 223	7 955	4 855	166	-	51	3	-	26 253
Total	<u>172 241</u>	<u>29 877</u>	<u>18 295</u>	<u>838</u>	<u>246</u>	<u>1 624</u>	<u>(696)</u>	-	<u>222 425</u>

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les montants des impayés sur les prêts et créances saines.

Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 179 jours	Supérieur à 180 jours	Total
Au 31 décembre 2015						
Prêts et créances sur la clientèle						
au coût amorti	138	44	20	-	-	202
- particuliers	50	22	10	-	-	82
- sociétés non financières	84	22	10	-	-	116
- financier	4	-	-	-	-	4
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014						
Prêts et créances sur la clientèle						
au coût amorti	196	39	11	-	-	246
- particuliers	131	33	10	-	-	174
- sociétés non financières	63	6	1	-	-	70
- financier	2	-	-	-	-	2
Autres actifs	-	-	-	-	-	-

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC France en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à la note 2c des annexes aux états financiers consolidés.

Prêts et créances douteux sur la clientèle et les établissements de crédit par segment de clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015		
	Evalués individuel- lement	Evalués collecti- vement	Total
Etablissements de crédit	-	-	-
Clientèle	1 343	-	1 343
- Particuliers	308	-	308
- Sociétés non financières	1 019	-	1 019
- Financier	16	-	16
Au 31 décembre	1 343	-	1 343
	31.12.2014		
	Evalués individuel- lement	Evalués collecti- vement	Total
Etablissements de crédit	-	-	-
Clientèle	1 529	-	1 529
- Particuliers	324	-	324
- Sociétés non financières	1 130	-	1 130
- Financier	75	-	75
Au 31 décembre	1 529	-	1 529

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Prêts renégociés et concession ("*forbearance*")

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Une mesure de concession peut être décidée amenant à modifier les conditions contractuelles d'un prêt en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels des concessions ont été accordées en réponse aux difficultés financières d'un emprunteur sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles. En cas de renégociation, lorsqu'un contrat existant est annulé et remplacé par un nouveau contrat assorti de conditions sensiblement différentes, ou si les conditions d'un contrat existant sont modifiées au point que le prêt renégocié devienne un instrument financier sensiblement différent, le prêt est décomptabilisé et comptabilisé comme un nouveau prêt pour les besoins de la comptabilité.

Toutefois, l'actif financier nouvellement comptabilisé conservera la classification de prêt renégocié. Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation aux clauses financières ou d'adossement, qui n'accordent pas directement de concessions atténuant les difficultés financières de la clientèle en améliorant leur capacité à honorer leurs échéances, ne figurent donc pas dans cette classification.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts renégociés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins six mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession, tels que ceux qui sont souscrits par HSBC Finance, la période minimale de respect des échéances requises peut être sensiblement plus longue.

La vérification des périodes de respect des échéances permet de s'assurer que les échéances restent appropriées compte tenu du niveau de récurrence observé au sein du portefeuille. En plus de ces périodes de respect des échéances, deux paiements doivent avoir été reçus au minimum dans un délai de 60 jours pour que l'emprunteur soit initialement admissible à la renégociation. Un nombre minimal de paiements est requis pour démontrer que les conditions renégociées sont gérables pour l'emprunteur. Pour les prêts de la banque d'entreprises, qui sont évalués individuellement en vue de leur dépréciation et pour lesquels des échéances non mensuelles sont communément accordées, l'historique du respect des échéances prévues dépendra de la structure sous-jacente des paiements convenue dans le cadre de la restructuration.

Les prêts renégociés sont classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte de doutes sérieux sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses échéances contractuelles mais que les conditions renégociées se fondent sur les conditions de marché actuelles et qu'il est prévu que les flux de trésorerie contractuels seront collectés en totalité à l'issue de la renégociation. Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont affiché une performance satisfaisante pendant une certaine durée ou qui, sur la base de l'ensemble des éléments disponibles, ne présentent plus aucun indice de diminution de valeur.

Les prêts identifiés comme renégociés conservent cette désignation jusqu'à l'échéance ou leur décomptabilisation. Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de concession et que la restructuration aboutit à la décomptabilisation du prêt existant, comme cela se produit dans certains cas de consolidation de dette, le nouveau prêt est comptabilisé comme renégocié. Pour déterminer s'il est nécessaire de décomptabiliser un prêt restructuré pour en comptabiliser un nouveau, HSBC France vérifie si les changements apportés aux conditions contractuelles initiales transforment le prêt renégocié, considéré dans sa globalité, en un instrument financier complètement différent. La liste ci-après présente quelques exemples de situations susceptibles de conduire à la satisfaction de ce critère et à la décomptabilisation du prêt :

- un prêt non garanti devient pleinement garanti ;
- l'addition ou la suppression de clauses de garanties croisées ;
- consolidation de plusieurs lignes de crédit en une seule ligne nouvelle ;

- la suppression ou l'addition de clauses de conversion liées au contrat de prêt ;
- une variation de la devise dans laquelle le principal ou les intérêts sont libellés ;
- un changement dans l'ordre de priorité ou du rang de l'instrument en cas de liquidation ; ou
- le contrat est modifié de toute autre façon de sorte que les conditions prévues par le contrat nouveau ou modifié sont très différentes de celles du contrat initial.

La liste ci-après présente quelques exemples de facteurs qui, pour le groupe, peuvent indiquer que le prêt révisé est un instrument financier complètement différent, mais qui, par eux-mêmes, ont peu de chances d'être considérés comme déterminants :

- changement des garanties ou des clauses associées au contrat de prêt ;
- des changements moins significatifs dans les conditions de garantie ; ou
- l'addition de clauses de remboursement ou d'une prime de remboursement anticipé.

Prêts renégociés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments. Lorsque les données empiriques indiquent un risque accru de défaut et des pertes plus élevées sur ces comptes, l'utilisation de la méthode du taux de roulement ("*roll rate*") garantit que ces facteurs sont pris en compte dans le calcul des dotations pour dépréciation en appliquant les taux de roulement calculés spécifiquement sur le portefeuille de prêts faisant l'objet d'une concession. Lorsque le portefeuille est de petite taille ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour adopter la méthode du taux de roulement, une approche normée fondée sur la proportion historique de créances douteuses est utilisée. La méthode du "*roll rate*" conduit le groupe à comptabiliser des dotations pour dépréciations collectives sur des groupes de prêts homogènes, incluant les prêts renégociés, lorsqu'il existe des données historiques indiquant que les prêts de ces groupes traverseront les différentes étapes de la défaillance jusqu'à devenir irrécouvrables à cause d'événements survenant avant la date d'arrêt des comptes.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Ce traitement est appliqué que ces prêts soient présentés ou non comme dépréciés conformément à la convention de publication des prêts dépréciés. Lorsque HSBC France considère que certains autres facteurs de risque inhérents aux portefeuilles ne sont pas pleinement pris en compte dans les taux de roulement statistiques ou dans les données historiques, ces facteurs sont pris en compte au moyen d'un ajustement des dotations aux provisions pour créances douteuses ou contentieuses obtenues exclusivement à partir des données statistiques ou historiques.

Dans la banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances renégociées à la clientèle

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2015				Au 31 décembre 2014			
	Créances saines	Echéances passées mais non dépréciées	Créances dépréciées	Total	Créances saines	Echéances passées mais non dépréciées	Créances dépréciées	Total
Prêts hypothécaires	1	–	–	1	1	–	1	2
Crédit Logement	2	–	–	2	2	–	–	2
Autres prêts personnels	2	–	1	3	3	–	8	11
Immobilier commercial	2	–	4	6	4	–	7	11
Sociétés non financières ¹	121	–	107	228	85	–	266	351
Financier	–	–	6	6	9	–	16	25
Total des prêts et créances renégociées	128	–	118	246	104	–	298	402
Dépréciations pour créances douteuses sur prêts et créances renégociées en % du total des créances brutes	–	–	–	0,63 %	–	–	–	1,09 %

¹ Les données 2014 ont été retraitées suite à un changement de présentation effectué en 2015.

Ventilation des provisions pour risque de crédit par segment de clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Prêts personnels	14	18
– prêts hypothécaires	4	4
– Crédit Logement	–	–
– autres prêts personnels	10	14
Sociétés non financières	106	79
– commerce, industrie et commerce international	70	72
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	11	10
– autres	25	(3)
Financier	1	15
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation au 31 décembre	121	112
Dépréciations évaluées individuellement	118	114
– dotations de l'exercice	200	218
– (reprises) de dépréciations disponibles	(80)	(101)
– récupération sur créances amorties	(2)	(3)
Dépréciations évaluées collectivement	2	(10)
– dotations de l'exercice nettes de reprise	8	1
– récupération sur créances amorties	(6)	(11)
Total des dépréciations	120	104
Autres provisions pour risque de crédit	2	(1)
Dépréciation sur les titres à revenus fixes disponibles à la vente	(1)	9
Total coût du risque au 31 décembre	121	112

Dépréciations pour risques de crédit*(en millions d'euros)*

	31.12.2015	31.12.2014
Dépréciations évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice et pertes non couvertes	200	218
(Reprises) de dépréciations disponibles	(80)	(101)
Récupérations sur créances amorties	(2)	(3)
Reprises de dépréciations utilisées	118	115
Pertes couvertes	(118)	(115)
	<u>118</u>	<u>114</u>
Dépréciations évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	8	1
(Reprises) de dépréciations	(6)	(11)
Récupérations sur créances amorties	-	-
	<u>2</u>	<u>(10)</u>
Total des pertes/(reprises) pour dépréciation	<u>120</u>	<u>104</u>
- établissements de crédit	-	-
- clientèle	120	104
Autres dépréciations pour risques de crédit	2	(1)
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	(1)	9
	<u>121</u>	<u>112</u>
Coût du risque	<u>121</u>	<u>112</u>
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	<u>0,31 %</u>	<u>0,30 %</u>
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	1 343	1 529
Dépréciations individuelles	609	614
Créances brutes		
- banques	4 660	6 022
- clientèle	39 210	36 929
	<u>43 870</u>	<u>42 951</u>
Total	<u>43 870</u>	<u>42 951</u>
Taux de couverture des créances douteuses	<u>45,3 %</u>	<u>40,2 %</u>

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Evolution des provisions pour dépréciation sur les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

(en millions d'euros)	Etablissements de crédit	Clientèle		Total
		Evalués individuellement	Evalués collectivement	
Provisions pour dépréciation au 1 ^{er} janvier 2015	-	(614)	(75)	(689)
Reprises de dépréciation utilisées	-	118	-	118
Reprises de dépréciation disponibles	-	(2)	-	(2)
(Dotations) de l'exercice	-	(118)	(2)	(120)
Variations de change et autres mouvements	-	7	-	7
Au 31 décembre 2015	-	(609)	(77)	(686)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	-	(609)	(77)	(686)
- particuliers	-	(88)	(8)	(96)
- sociétés non financières	-	(511)	(66)	(577)
- financier	-	(10)	(3)	(13)
En % des prêts et créances	-	1,55 %	0,20 %	1,56 %
Provisions pour dépréciation au 1 ^{er} janvier 2014	-	(620)	(85)	(705)
Reprises de dépréciation utilisées	-	115	-	115
Reprises de dépréciation disponibles	-	(3)	-	(3)
(Dotations) de l'exercice	-	(114)	10	(104)
Variations de change et autres mouvements	-	8	-	8
Au 31 décembre 2014	-	(614)	(75)	(689)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances	-	(614)	(75)	(689)
- particuliers	-	(93)	(8)	(101)
- sociétés non financières	-	(472)	(62)	(534)
- financier	-	(49)	(5)	(54)
En % des prêts et créances	-	1,66 %	0,20 %	1,60 %

Prêts à la grande clientèle

(en millions d'euros)	Encours brut des prêts	Prêts douteux	Prêts douteux / encours des prêts (en %)	Provisions ¹	Provisions / prêts douteux (en %)	Dépréciations	Taux de perte sur crédit (en %)
Au 31 décembre 2015							
Secteur non financier	23 223	1 019	4 %	517	51 %	101	0,42 %
- Industrie	2 274	141	6 %	83	59 %	18	0,79 %
- Services et commerce international	10 127	629	6 %	321	51 %	52	0,52 %
- Immobilier commercial	5 332	176	3 %	46	26 %	8	0,16 %
- Immobilier non commercial	245	33	13 %	32	97 %	4	1,49 %
- Gouvernements	1 162	-	-	-	-	-	-
- Autres	4 083	40	1 %	35	87 %	19	0,47 %
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 528	16	1 %	13	80 %	3	0,19 %
Etablissements de crédit	4 660	-	-	-	-	-	-
Total des prêts à la grande clientèle	29 411	1 035	4 %	530	51 %	104	0,35 %
Au 31 décembre 2014							
Secteur non financier	22 356	1 129	5 %	481	43 %	90	0,40 %
- Industrie	1 971	146	7 %	77	53 %	9	0,47 %
- Services et commerce international	9 381	691	7 %	291	42 %	70	0,75 %
- Immobilier commercial	5 784	210	4 %	48	23 %	6	0,11 %
- Immobilier non commercial	260	40	15 %	36	91 %	4	1,51 %
- Gouvernements	268	-	-	-	-	-	-
- Autres	4 692	42	1 %	29	70 %	-	0,01 %
Secteur financier (hors établissements de crédit)	1 619	75	5 %	54	72 %	7	0,42 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 022	-	-	-	-	-	-
Total des prêts à la grande clientèle	29 997	1 204	4 %	535	44 %	97	0,32 %

¹ Afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC, les chiffres 2014 ne comportent plus la provision collective.

Prêts aux établissements de crédit

(en millions d'euros)	2015
Non garantis	4 612
Totalement garantis	19
Partiellement garantis	-
- Valeur de la garantie	-
Au 31 décembre	4 631

Prêts hypothécaires à l'habitat incluant les engagements de financement par niveau de garanties

	2015
Prêts et créances saines	
Totalement garantis	2 873
- Ratio prêt-valeur ('LTV' ou 'Loan to Value') inférieur à 50 %	932
- 51 % à 75 % LTV	994
- 76 % à 90 % LTV	531
- 91 % à 100 % LTV	416
Partiellement garantis	
- Supérieur à 100 % LTV	196
- Valeur de la garantie	193
Non garantis	4
Prêts et créances dépréciés	
Totalement garanti	123
- Ratio prêt-valeur ('LTV' ou 'Loan to Value') inférieur à 50 %	31
- 51 % à 75 % LTV	52
- 76 % à 90 % LTV	27
- 91 % à 100 % LTV	13
Partiellement garantis	
- Supérieur à 100 % LTV	117
- Valeur de la garantie	112
Non garantis	-
Au 31 décembre	3 313

Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS) :

Exposition globale

(en millions d'euros)	2015	2014
- Juste valeur <i>via</i> bénéfices et pertes	-	-
- Disponible à la vente	1	28
- Détenu jusqu'à échéance	-	-
- Prêts et créances recouvrables	-	190
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	1	218

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS "Asset-Backed Securities" :

(en millions d'euros)	31.12.2015			
	Exposition brute ²	CDS protection brute ³	Exposition nette ⁴	Valeur comptable ⁵
- Qualité supérieure ¹	-	-	-	-
- Notation de C à A	-	-	-	-
- Non notés	9	-	9	1
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	9	-	9	1
Dont :				
- prêts et créances à la clientèle ⁶	-	-	-	-
- titres disponibles à la vente	9	-	9	1

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014			
	Exposition brute ²	CDS protection brute ³	Exposition nette ⁴	Valeur comptable ⁵
– Qualité supérieure ¹	210	–	210	210
– Notation de C à A	–	–	–	–
– Non notés	14	–	14	8
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	224	–	224	218
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle ⁶	190	–	190	190
– titres disponibles à la vente	34	–	34	28

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est un partenariat créé en 2010 et détenu à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Variation juste valeur par capitaux propres ²	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ³	Dépréciations ⁴	Variation juste valeur par capitaux propres ²	Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements ³	Dépréciations ⁴
– Qualité supérieure ¹	–	–	–	(1)	1	–
– Notation de C à A	–	–	–	–	–	–
– Non notés	3	–	–	1	1	–
Total des titres adossés à des actifs (ABS)	3	–	–	–	2	–

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette des titres disponibles à la vente.

Valeur comptable des participations du groupe HSBC France dans des titres adossés à des actifs (ABS)

(en millions d'euros)	Portefeuille de transaction	Disponible à la vente	Détenu jusqu'à échéance	Juste valeur via bénéfices et pertes	Prêts et créances recouvrables	Total
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	1	–	–	–	1
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	–	1	–	–	–	1
Actifs adossés à des prêts hypothécaires	–	–	–	–	–	–
Actifs adossés à du financement avec effet de levier	–	8	–	–	–	8
Actifs adossés à des prêts étudiants	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	20	–	–	190	210
Au 31 décembre 2014	–	28	–	–	190	218

Risque de liquidité et risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie. Le risque de financement (qui est une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources nécessaires au financement d'un actif illiquide ne peuvent pas être obtenues selon les termes prévus au moment requis.

La gestion de la liquidité et du financement de HSBC France a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements de financement prévisibles soit honoré à l'échéance, et que l'accès au marché interbancaire puisse se faire de manière coordonnée et économique. A cet effet, HSBC France possède une source de financement diversifiée constituée des dépôts de la clientèle de particuliers et d'entreprises et de dépôts institutionnels. Ces ressources sont complétées par le financement de marché et par des portefeuilles d'actifs très liquides, diversifiés par maturité, qui sont détenus afin de permettre à HSBC France d'honorer rapidement, et dans les meilleures conditions, toute demande imprévue de trésorerie.

Le coût de financement à long terme de la banque est directement lié aux conditions de marché, à ses *spreads* de crédit et à ses notations financières. Le coût de financement pourrait être affecté par une évolution défavorable de ces différents facteurs.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'efforce en permanence de faire évoluer et de renforcer sa politique de gestion de la liquidité et du financement.

HSBC France maintient un niveau élevé de liquidités et gère le profil de liquidité de ses actifs, engagements et garanties, dans le but de s'assurer du bon équilibre de ses flux de trésorerie et d'être toujours en situation d'honorer l'ensemble de ses obligations anticipées lorsqu'elles échoient.

Le risque de liquidité de HSBC France est géré, de manière centralisée, par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière. Le TALCO Liquidité, présidé par l'ALCM, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), et de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance

(Direction Financière) ainsi que des représentants des lignes métiers. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

Politiques et procédures

La gestion de la liquidité et du financement est assurée principalement au niveau local par HSBC France en conformité avec les pratiques et les limites fixées par l'ALCO Bilan. Le Groupe HSBC a pour politique générale d'assurer l'autosuffisance de chacune de ses entités bancaires pour le financement de ses propres opérations.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du TALCO Liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des ratios de liquidité selon les exigences de la réglementation française jusqu'en septembre 2015 (ce ratio a été remplacé par le *Liquidity Coverage Ratio* – LCR à partir d'octobre 2015 conformément à la réglementation) ;
- la production des *reportings* réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Prudential Regulation Authority* (PRA) ;
- la projection des flux de trésorerie (*Operational Cashflow Projections*) selon différents scénarios de stress prenant en compte le montant des actifs liquides nécessaires pour chacun de ces scénarios ;
- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan et de l'*Advances to Core Funding ratio* – ACF par rapport aux normes internes et aux exigences réglementaires ;
- le maintien de sources de financement diversifiées avec des lignes de crédit de substitution ;
- la gestion de la concentration et du profil de maturité de la dette ;
- le maintien des engagements de liquidité contingente dans des limites préétablies ;
- le maintien des plans de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tension et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Principales sources de financement

Les comptes courants et les comptes d'épargne remboursables à la demande constituent une part importante du financement de HSBC France, et le Groupe HSBC accorde une très grande importance au maintien de leur stabilité. En ce qui concerne les dépôts, la stabilité est liée à la capacité du Groupe à conserver la confiance des déposants dans la solidité de son capital et de sa liquidité en lien avec sa politique commerciale.

HSBC France a également accès au marché du financement interbancaire moyennant l'émission de dettes senior garanties et de dettes non garanties (marchés publics et privés) et l'emprunt sur les marchés des pensions livrées contre remise de collatéral de bonne qualité, afin d'obtenir un financement pour des filiales non bancaires qui ne reçoivent pas de dépôts, de faire concorder les échéances actif-passif.

Compte tenu du besoin de renouvellement de ses emprunts obligataires arrivant à échéance en 2016, HSBC France a émis en 2015 pour 1 milliard EUR de *Covered Bond* à échéance 7 ans au travers de sa structure HSBC SFH (France), ainsi que 1,25 milliard EUR d'obligations senior à taux variable à échéance 2 ans, 1 milliard EUR d'obligations senior à taux variable à échéance 4 ans, et enfin la première obligation verte du Groupe HSBC pour 500 millions EUR à échéance 5 ans. HSBC France a également participé au TLTRO pour un montant de 1,4 milliard EUR en 2015, pour atteindre une participation totale de 2,6 milliards EUR.

Conformément à son objectif de diversifier ses sources de financement, HSBC France avait transformé, en 2011, son programme d'obligations sécurisées françaises structurées en un programme d'obligations de financement de l'habitat au sein de HSBC SFH (France), société de financement de l'habitat réglementée par l'ACPR. Au 31 décembre 2015, l'encours d'obligations de financement de l'habitat émis par la structure s'établissait à 5,1 milliards EUR.

Liquidité et financement en 2015

La position de liquidité de HSBC France s'est renforcée en 2015, la banque ayant continué à bénéficier d'un afflux soutenu de dépôts clientèle et conservé un bon accès au marché interbancaire. En 2015, les prêts et avances à la clientèle de HSBC France ont augmenté de 1,9 milliard EUR et les dépôts *core* de la clientèle de 0,8 milliard EUR, entraînant une amélioration du ratio *Advances to core funding* ("ACF") de HSBC France à 98 % au 31 décembre 2015 (2014 : 101 %).

Réglementation applicable en matière de liquidité
Conformément à l'acte délégué de la Commission européenne 2015/61, le ratio *Liquidity Coverage Ratio* ("LCR") est devenu un minimum réglementaire depuis le 1^{er} octobre 2015.

L'étalonnage européen du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) reste à effectuer sur la base de la recommandation finale du Comité de Bâle datant d'octobre 2014, et par conséquent la publication de ce ratio reste en suspens.

Liquidity coverage ratio – LCR de l'acte délégué européen

Afin de calculer le LCR, HSBC France utilise les hypothèses du Groupe HSBC, notamment en ce qui concerne la définition des dépôts opérationnels.

Les dépôts opérationnels sont définis comme étant des comptes transactionnels issus de services fournis par *payments and cash management* ("PCM"), où la composante opérationnelle est évaluée comme étant le minimum entre la balance courante, la valeur des débits sur la période de calcul et la valeur des crédits sur la période de calcul.

Sur la base de ces hypothèses conservatrices, le LCR en norme acte délégué au 31 décembre 2015 était de 127 %.

Evolution du cadre de gestion de la liquidité

A partir du 1^{er} janvier 2016 le Groupe HSBC a mis en place un nouveau cadre de gestion interne pour les risques de liquidité et de financement. Le nouveau cadre utilise les métriques réglementaires LCR et NSFR comme fondation, et ajoute différentes métriques, limites et ajustements pour compléter le dispositif.

Les aspects clé du nouveau cadre de gestion interne pour les risques de liquidité et de financement sont les suivants :

- I. Gestion indépendante de la liquidité et du financement au niveau du groupe HSBC France ;
- II. Classification en fonction des catégories de risque inhérent de liquidité (ILR) ;
- III. Niveau minimum requis pour le *Liquidity Coverage Ratio* ("LCR") en fonction de la catégorie ILR (sur la base du LCR norme acte délégué européen) ;
- IV. Niveau minimum requis pour le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) en fonction de la catégorie ILR (sur la base du texte du comité de Bâle BCBS 295 en attendant la finalisation d'une réglementation

déléguée sur le NSFR adoptée par la Commission européenne) ;

- V. Limite sur la concentration des déposants ;
- VI. Limites sur les concentrations de maturités contractuelles sur une base glissante de trois mois et de douze mois sur le périmètre des dépôts de banques, dépôts d'entités financières non bancaires, et titres émis ;
- VII. *Individual Liquidity Adequacy Assessment* (ILAA, évaluation individuelle de l'adéquation de la liquidité) annuel au niveau du groupe HSBC France.

Le nouveau cadre de gestion interne des risques de liquidité et de financement et les limites de *Risk Tolerance* ont été approuvées par le *Risk Management Meeting* du *Group Management Board* ('Group RMM') par le Groupe HSBC, ainsi que par le Conseil d'Administration de HSBC France sur la base des recommandations émises par le Comité des Risques de HSBC France.

Le processus de HSBC France relatif à l'ILAA a été mis au point de façon à identifier les risques qui ne sont pas reflétés dans le cadre de gestion du Groupe et où des limites additionnelles doivent être évaluées localement, et à valider les niveaux de *Risk Tolerance* du groupe HSBC France.

La décision de créer un cadre de gestion fondé sur les contraintes réglementaires externes est liée au besoin d'aligner directionnellement les cadres de gestion réglementaire et interne et de s'assurer que le cadre de gestion des taux de cessions internes incite les Lignes de Métier Globales à collectivement permettre d'atteindre une conformité à la fois aux limites réglementaires et internes des *Risk Tolerance*.

Gestion du risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de la liquidité et du financement de HSBC France s'appuie sur deux mesures principales pour définir, suivre et contrôler le risque de liquidité et de financement. Le ratio *Advances to core funding* sert à assurer le suivi de la position de financement structurel à long terme. Le ratio de couverture de la liquidité stressée, qui intègre les scénarios de stress définis par le Groupe HSBC, sert à surveiller la résilience en cas de crise sévère de liquidité.

Catégorisation du risque inhérent de liquidité

Le Groupe HSBC catégorise ses entités opérationnelles en deux, reflétant ainsi son évaluation de leur risque de liquidité inhérent, selon des considérations politiques, des facteurs économiques et réglementaires du pays de chacune des entités opérationnelles, ainsi que des facteurs spécifiques à l'entité elle-même, comme le réseau local, la part de marché, la solidité de son bilan et son dispositif de contrôle. Cette évaluation est utilisée

pour déterminer la sévérité du stress de liquidité que le Groupe demande à ses entités opérationnelles d'être préparées à affronter, y compris HSBC France.

Dépôts stables

Le cadre interne se fonde principalement sur la classification des dépôts clientèle en dépôts stables et non stables selon des anticipations de comportement en cas de crise de liquidité. Ce classement tient compte de la catégorisation du risque de liquidité propre à HSBC France, de la nature du client ainsi que de la taille et de la valeur du dépôt. Un dépôt n'est entièrement considéré comme un dépôt stable que s'il garantit un prêt par contrat. Les dépôts stables sont considérés comme une source de financement à long terme ; dès lors l'hypothèse est qu'ils ne seront pas retirés dans le scénario de crise de liquidité utilisé pour calculer notre risque de liquidité principal.

Les trois critères utilisés pour savoir si un dépôt est ou non un dépôt stable sont les suivants :

- le prix : tout dépôt valorisé à un niveau nettement supérieur au marché ou aux taux de référence est en général traité comme un dépôt non stable ;
- la taille : les déposants dont le total des fonds est supérieur à certains montants seuils sont exclus. Ces seuils sont établis en fonction de l'activité ; et
- l'activité : les dépôts restants après application des critères relatifs au prix et à la taille sont évalués en fonction de l'activité à laquelle le dépôt est associé. La proportion des dépôts clientèle pouvant être considérés comme des dépôts stables par application de ce critère, est de 55 % à 90 %.

Les opérations de pension (*repo*) et les dépôts bancaires ne peuvent être classés dans les dépôts stables.

Ratio réglementaire français

HSBC France a suivi le ratio réglementaire français à un mois jusqu'en septembre 2015, conformément à la réglementation française. Dans ce cadre, les entités sujettes à ce ratio étaient tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles à un mois. Ce ratio est encore calculé pour chacune des filiales de HSBC France qui ne sont pas soumises au LCR.

Advances to Core Funding ratio

HSBC France favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et s'efforce de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des limites à chacune de ses entités, visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des dépôts de la clientèle ou par la dette à long terme au travers d'un ratio appelé *Advances to*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Core Funding ratio. Les limites de l'*Advances to Core Funding ratio* sont fixées par l'ALCO Bilan et validées par le Groupe HSBC et le Conseil d'Administration de HSBC France.

Ce ratio exprime le rapport des prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure

à douze mois. Le capital est exclu de la définition du Groupe HSBC du *Core Funding*. En cas de dépassement de la limite interne, HSBC France pourrait avoir recours à d'autres sources de financement telles que le marché interbancaire ou le marché des titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure les prêts et avances à la clientèle ont été financés par des sources de financement stables et fiables.

Ratio *Advances to Core Funding*¹

HSBC France (en %)	Au 31 décembre	
	2015	2014
Au 31 décembre	98	101
Maximum	109	108
Minimum	98	100
Moyenne	103	103

¹ Ce ratio mesure les prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. Plus le pourcentage est faible, plus la position de financement est solide.

Parallèlement à l'*Advances to Core Funding ratio*, le Groupe HSBC a également recours à d'autres indicateurs pour gérer son risque de liquidité. Il effectue notamment des projections de ses besoins de trésorerie selon différents scénarios.

Projections des besoins de trésorerie

A partir de projections de ses flux de trésorerie, HSBC France établit une série de scénarios permettant de simuler les effets de crises de liquidité spécifiques au Groupe ou touchant le marché tout entier. Ces scénarios se fondent sur différentes hypothèses faisant varier, à la fois, l'ampleur et le moment des retraits de dépôts et des tirages sur les lignes de crédit confirmées, et la capacité de la banque à recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme, et à se procurer des fonds à partir de ses actifs en portefeuille. L'ALCM vérifie régulièrement que les hypothèses sur lesquelles repose chaque scénario sont toujours appropriées.

Ratio de couverture de la liquidité stressée

Obtenu à partir de ces scénarios, le ratio de couverture de la liquidité stressée exprime les flux entrants de trésorerie en pourcentage des décaissements à un mois et à trois mois dans un scénario de stress spécifique à HSBC France.

Les flux entrants de trésorerie stressés comprennent :

- les flux entrants (nets des décotes supposées) devant être générés par la réalisation d'actifs liquides ; et
- les flux entrants de trésorerie contractuels issus d'actifs venant à échéance qui ne sont pas déjà comptabilisés dans les utilisations d'actifs liquides.

Conformément à l'approche adoptée pour l'*Advances to core funding ratio*, l'hypothèse générale est que les prêts à la clientèle ne génèrent pas de flux entrants de trésorerie dans les scénarios de stress et sont dès lors exclus du numérateur du ratio de couverture de la liquidité stressée, quelle que soit la date d'échéance contractuelle.

Un ratio de couverture de la liquidité stressée égal ou supérieur à 100 % indique un flux de trésorerie cumulé positif dans le scénario de stress étudié. Les entités opérationnelles du Groupe sont tenues de conserver un ratio de 100 %, voire plus, à trois mois dans le cadre des scénarios combinés de stress à l'échelle du marché et spécifiques à HSBC.

La conformité aux limites fixées par HSBC France est contrôlée par les équipes ALCM et remontée tous les mois au *Risk Management Committee*.

Le ratio de couverture de la liquidité stressée indiqué dans le tableau ci-dessous exprime les flux entrants de trésorerie stressés en pourcentage des décaissements stressés à un mois et à trois mois. HSBC France est tenue de conserver un ratio de 100 %, voire plus, à trois mois.

Les flux entrants admis au numérateur du ratio de couverture de la liquidité stressée correspondent à des actifs liquides nets des décotes supposées, et des flux entrants de trésorerie liés aux actifs venant contractuellement à échéance sur la période concernée.

De manière générale, les avances à la clientèle sont supposées devant être renouvelées et, en conséquence, elles ne génèrent pas de flux entrants de trésorerie.

Au 31 décembre 2015, les ratios de couverture de la liquidité stressée à un mois et à trois mois figurant dans le tableau ci-dessous étaient supérieurs à l'objectif de 100 %.

Ratios de couverture à un mois et à trois mois de la liquidité stressée¹

HSBC France (en %)	Ratios de couverture à un mois de la liquidité stressée au 31 décembre		Ratios de couverture à trois mois de la liquidité stressée au 31 décembre	
	2015	2014	2015	2014
Au 31 décembre	124	119	102	101
Maximum	124	119	102	106
Minimum	101	104	100	101
Moyenne	108	107	101	102

¹ Ce ratio mesure les actifs liquides disponibles pour faire face aux décaissements nets sur une période de 30 jours/90 jours. Plus le pourcentage est élevé, plus la liquidité est importante.

Le ratio et les limites de trésorerie dépendent des particularités du marché français, de la diversité des sources de financement disponibles et du risque de concentration lié aux déposants importants. Le respect des limites par chaque entité est contrôlé et remonté régulièrement au Groupe HSBC.

Analyse du scénario de stress

HSBC France établit des scénarios de stress pour le Groupe HSBC permettant de représenter :

- des crises de liquidité combinant le marché tout entier doublé d'une crise spécifique au Groupe HSBC ; et
- des crises de liquidité systémiques.

Les décaissements stressés sont calculés par application d'un jeu standard d'hypothèses de stress prévues pour le modèle de trésorerie du Groupe HSBC. Le cadre mis en place par le Groupe prévoit l'utilisation d'un scénario à l'échelle du marché tout entier et de scénarios de stress complémentaires combinés spécifiques au Groupe HSBC et touchant le marché dans son ensemble, selon une échelle de gravité croissante. En complément des scénarios standards de stress du Groupe, HSBC France a déterminé des scénarios adaptés aux spécificités de son marché, de ses produits et de ses sources de financement.

Les scénarios combinés touchant le marché en général et spécifiques au Groupe HSBC aboutissent à une situation plus grave que celui à l'échelle du marché. Les principales hypothèses intégrées dans les scénarios de stress combinés, spécifiques à HSBC et à l'échelle de l'ensemble du marché, sont résumées comme suit :

- retraits de tous les dépôts non stables dans les trois mois (80 % en l'espace d'un mois) ;
- impossibilité de recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme non garantie pendant la durée du scénario ;
- capacité à se procurer des fonds à partir d'actifs liquides en portefeuille (titrisation et garanties d'emprunt) limitée à 25-75 % des émissions des six derniers mois ou des émissions attendues sur les six prochains mois, si ce volume est inférieur ;

- impossibilité d'accéder au financement des opérations de *repo* pour n'importe quel actif non classé dans les actifs liquides aux termes de notre politique relative à de tels actifs pendant la durée du scénario ;
- les tirages sur les lignes de crédit confirmées doivent être conformes à la gravité des tensions sur le marché modélisées ;
- décaissements déclenchés par une dégradation donnée des notations à long terme ;
- prêts à la clientèle supposés renouvelés à l'échéance fixée par contrat ;
- prêts interbancaires et prises en pensions (*reverse repos*) supposés éliminés par contrat ; et
- actifs entrant dans la définition des actifs liquides supposés réalisés sous forme de trésorerie avant leur échéance contractuelle, après application d'une décote stressée donnée.

Actifs liquides

Le tableau des actifs liquides montre la valeur de liquidité estimée (avant décote) des actifs classés dans les actifs liquides utilisés aux fins de calcul du ratio de couverture à trois mois de la liquidité stressée, tel que défini dans la politique de gestion de la liquidité et du financement du Groupe HSBC (*liquidity and funding risk management framework* ou "LFRF").

Les actifs de premier rang détenus suite à une opération de prise en pension (*reverse repo*) assortis d'une maturité contractuelle résiduelle pendant la période du ratio de couverture de la liquidité stressée et les prêts interbancaires non garantis venant à échéance à trois mois ne sont pas inclus dans les actifs liquides, mais traités comme des flux entrants de trésorerie contractuels. Les actifs liquides comprennent également tous actifs liquides de premier rang détenus hors *Balance Sheet Management* à toute autre fin. La politique de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC confie le contrôle en dernier ressort de tous les actifs de premier rang et sources de liquidité au *Balance Sheet Management*.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Actifs liquides de HSBC France

HSBC France (en millions d'euros)	Valeur estimée des liquidités	
	31.12.2015	31.12.2014
Niveau 1.....	18 600	13 907
Niveau 2.....	1 498	309
Niveau 3.....	362	2 850
Total	20 460	17 066

La politique du Groupe sur les actifs liquides est d'appliquer une classification granulaire. Ces classifications sont les suivantes :

- Niveau 1 – Administrations centrales, banques centrales, entités supranationales, banques de développement multilatérales ;
- Niveau 2 – Collectivités locales et régionales, entités du secteur public, obligations sécurisées garanties, ABS de type "pass-through" ; et
- Niveau 3 – Titres non garantis émis par des sociétés non financières et actions cotées sur des bourses reconnues et au sein d'indices liquides.

Tous les actifs détenus au sein du portefeuille d'actifs liquides sont des actifs de premier rang.

Hypothèses comportementales appliquées à la liquidité

L'ALCM applique des hypothèses comportementales pour évaluer la période pendant laquelle HSBC France est sûr de pouvoir accéder à ses passifs, même dans un scénario de crise de liquidité grave, et la période pendant laquelle la banque doit supposer qu'elle sera dans l'obligation de financer ses actifs. L'ALCM applique ces hypothèses comportementales lorsque les conditions contractuelles ne reflètent pas le comportement attendu. Ces hypothèses comportementales relatives à la liquidité sont examinées et approuvées par l'ALCO local conformément aux politiques établies par le *Risk Management Meeting* du Groupe HSBC. Dans la politique de gestion du risque de liquidité, l'ALCM est amené à appliquer des approches différentes aux actifs et passifs. On peut, par exemple, prendre pour hypothèse une durée plus courte pour les passifs et des besoins de financement à plus long terme pour les actifs. On suppose, dans le cadre des politiques *core/non-core* et *advances to core funding*, que tous les dépôts stables ont une durée supérieure à un an d'après les hypothèses comportementales relatives à la liquidité et qu'ils représentent une source homogène de financement stable (*core funding*). Les hypothèses comportementales appliquées aux actifs sont de loin plus détaillées et ont pour objet de faire ressortir la période pendant laquelle l'ALCM doit supposer que la banque sera dans l'obligation de financer l'actif.

Taux de cession interne

Les politiques de taux de cessions internes du Groupe HSBC donnent lieu à une approche en deux temps, reflétant ainsi la façon dont sont gérés les risques de taux d'intérêt d'une part, et de liquidité et de financement d'autre part, selon des hypothèses différentes. Elles ont été développées de façon à être cohérentes avec les cadres de gestion des risques. HSBC France applique le cadre de gestion Groupe des taux de cession interne pour déterminer de façon appropriée la courbe de taux d'intérêts, la courbe de *liquidity premium* (qui est le *spread* au-dessus de la courbe de taux d'intérêts) et la *liquidity recharge* (qui est le *spread* au-dessus ou en dessous de la courbe de taux d'intérêts).

La politique de taux de cession interne liée au risque de taux d'intérêt cherche à s'assurer que tout le risque de taux d'intérêt structurel provenant des actifs et des passifs hors trading (le *banking book*) qui peut être neutralisé en faisant appel au marché, ou en interne par compensation bilantielle, est transféré à *Balance Sheet Management* ("BSM") pour une gestion centrale en tant que risque de marché *non traded*. La courbe de taux d'intérêt utilisée à cet effet reflète comment BSM est placé pour neutraliser ce risque au moment du transfert. Lorsque du risque de base est identifié entre la base de *re-pricing* d'un actif externe ou d'un passif externe et la base de *re-pricing* de la courbe de taux de cession interne, ce risque peut être transféré à BSM si celui-ci peut être neutralisé sur le marché. Les risques de liquidité et de financement sont intégrés séparément des risques de taux d'intérêt au taux de cession interne car ils sont transférés à l'ALCO pour une gestion centrale. L'ALCO suit et gère le ratio *advances to core funding ratio* et délègue la gestion d'un portefeuille d'actifs liquides à BSM, et l'exécution du plan de financement en dette moyen et long terme à l'ALCM et à BSM pour atteindre les *Risk Appetites*.

Le taux de cession interne correspondant aux risques de liquidité et de financement a deux composantes :

- La *Liquidity recharge* : le coût du *benchmark liquid asset* (le rendement en dessous du prix de transfert) lié à la détention des actifs liquides destinés à pouvoir faire face à des sorties de cash sous stress.

Le *benchmark liquid asset* est décidé par l'ALCO, il est basé sur la duration moyenne pondérée qui peut être atteinte en investissant sur des actifs *level 1*, avec une maturité résiduelle jusqu'à un an.

- Le *Liquidity premium* : le coût/la valeur du financement à terme (le rendement au-dessus de la courbe de taux) qui est destiné à payer la dette et les dépôts stables.

Le coût de détention des actifs liquides est alloué à partir du cadre de gestion du ratio de couverture de la liquidité stressée.

Le *Liquidity premium* est facturé à tout actif qui impacte le ratio à trois mois de couverture de la liquidité stressée sur la base de la comportementalisation en liquidité de l'actif, avec la contrainte pour tout actif qui impacte le ratio ACF d'avoir un minimum de durée comportementalisée d'un an. A cette comportementalisation est appliquée la courbe de *liquidity premium* décidée par l'ALCO (étalonnée en ligne avec les principes du Groupe HSBC). Les dépôts semi-stables (c'est-à-dire les dépôts qui ne sont pas stables selon l'ACF mais qui sont stables au sens du LCR) reçoivent un *liquidity premium* court terme prédéterminé et les dépôts stables partagent le reliquat du *liquidity premium* facturé aux actifs, après déduction du coût de la dette et du *liquidity premium* versé aux dépôts semi-stables.

Engagements hors-bilan

Dans le cadre normal de ses activités, HSBC France fournit à ses clients des lignes de crédit confirmées, notamment des facilités de garantie confirmées à des entités intermédiaires parrainées par le Groupe HSBC ainsi que des lignes de crédit confirmées à sa clientèle d'entreprises. Ces facilités augmentent les besoins de financement de HSBC France lorsque les clients décident d'augmenter les niveaux de tirage au-delà de la normale. Les conséquences du point de vue du risque de liquidité d'une telle augmentation des niveaux de tirage sont analysées par des projections de flux de trésorerie sous différents scénarios de stress. Le RMC établit des limites pour les engagements hors-bilan non

annulables à partir des considérations sur la capacité de HSBC France à les financer. Les limites sont séparées en fonction de l'emprunteur, la liquidité des actifs sous-jacents et la taille de l'engagement.

Sources de financement

Les comptes courants des clients et les comptes d'épargne payables à la demande constituent les principales sources de financement. HSBC France émet des titres (garantis et non garantis) sur les marchés interbancaires pour compléter ses dépôts clientèle et modifier la répartition des monnaies, le profil des échéances ou la localisation des passifs.

Le tableau ci-après ("Sources et emplois des fonds"), qui donne une vue d'ensemble sur la manière dont le bilan de HSBC France est financé, doit être interprété à la lumière de la politique de gestion de la liquidité et du financement du Groupe HSBC (*liquidity and funding risk management framework* ou "LFRF"), qui fait obligation à ce dernier de gérer le risque de liquidité et de financement séparément.

Le tableau analyse le bilan consolidé de HSBC France en fonction des actifs découlant essentiellement des activités opérationnelles et des sources de financement qui soutiennent essentiellement ces activités. Les actifs et passifs qui ne découlent pas des activités opérationnelles sont inclus dans le solde net des sources et emplois des fonds. Il est à noter que les comptes détenus par des clients ne suivent pas la même définition qu'en comptabilité, car les banques centrales et les banques multilatérales de développement, classées comme des banques dans la vision comptable, sont vues comme des clients dans la comportementalisation en liquidité.

Le niveau des comptes clients et du financement à terme a continué d'excéder le niveau des crédits et avances à la clientèle. L'impasse positive de financement a été principalement déployée en actifs liquides, cash et balances détenus auprès des banques centrales, ainsi que des investissements financiers, comme requis dans le cadre du LFRF.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Sources et emplois des fonds

(en millions d'euros)	2015	2014
Sources		
Comptes créditeurs de la clientèle	32 811	33 635
Dettes envers les établissements de crédit	7 086	7 021
Opérations de pension de titres – hors activités de trading	10 283	15 938
Titres de dette émise	10 501	9 237
Dettes subordonnées	276	276
Passifs financiers sous option juste valeur	8 476	6 911
Passifs des contrats d'assurance	20 943	20 803
Portefeuille de transaction	22 647	29 407
Total des fonds propres	5 938	5 804
Au 31 décembre	118 961	129 032

	2015	2014
Emplois		
Prêts et créances sur la clientèle	38 524	36 240
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	6 022
Opérations de pension de titres – hors activités de trading	10 163	14 796
Portefeuille de transaction	27 161	38 720
Investissements financiers	27 677	24 685
Caisse, banques centrales et CCP	395	523
Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	10 381	8 046
Au 31 décembre	118 961	129 032

Repos et prêt de titres

La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit à ses clients des services de financement de titres collatéralisés, sous forme de financement de trésorerie ou de titres spécifiques. En cas de remise d'espèces aux clients contre collatéral sous forme de titres, les espèces ainsi remises sont comptabilisées au bilan en *reverse repo*. En cas de remise de titres aux clients contre collatéral espèces, les espèces reçues sont constatées au bilan en *repo* ou, si les titres sont des actions, dans les prêts de titres.

HSBC France gère le collatéral au moyen d'un *pool* central collatéralisé, conformément à la politique LFRF. Lorsque des titres spécifiques doivent être remis et que HSBC France n'en dispose pas dans le *pool* central collatéralisé, les titres sont empruntés contre sûretés. Lorsque des titres sont empruntés contre collatéral espèces, les espèces remises sont comptabilisées en *reverse repo* au bilan ou, si les titres sont des actions, en emprunts de titres.

HSBC France peut également emprunter des espèces contre collatéral sous forme de titres, en utilisant les valeurs disponibles dans le *pool* central collatéralisé. Les *repos* et le prêt de titres peuvent ainsi servir à financer les besoins de trésorerie découlant des titres directement détenus par les Marchés pour faciliter l'activité du client, et le besoin de trésorerie net découlant du financement de l'activité titres du client.

Les *reverse repos*, emprunts de titres, *repos* et prêts de titres sont comptabilisés pour leur montant net, dès lors que les critères de compensation établis dans les IFRS sont réunis. Dans certains cas, les opérations

d'emprunt ou de prêt de titres sont garanties par des titres. Ces opérations sont présentées hors-bilan.

Tout titre accepté à titre de collatéral pour une opération de *reverse repo* ou d'emprunt de titres doit être de très bonne qualité et sa valeur soumise à une décote appropriée. Les titres empruntés dans le cadre d'opérations de *reverse repo* ou d'emprunt de titres ne peuvent être comptabilisés dans le coussin d'actifs liquides que pour la durée des opérations concernées et uniquement si le titre reçu est éligible aux termes des règles relatives aux actifs liquides de la politique LFRF.

Des contrôles ont été mis en place pour s'assurer que la juste valeur de tout collatéral reçu reste appropriée pour garantir la valeur actualisée ou la juste valeur des titres remis.

Profil des échéances de la dette à terme sur le marché interbancaire

Le tableau ci-dessous "Financement sur le marché interbancaire des flux de trésorerie liés au paiement du principal, à décaisser par HSBC France, pour le règlement de ses passifs financiers avec ventilation par maturité contractuelle restante" présente le profil des échéances des obligations de la dette à terme en grande clientèle.

Le solde présenté dans le tableau ci-dessous ne correspond pas directement à celui du bilan consolidé car le tableau présente les flux de trésorerie liés au paiement du principal et non la valeur comptable inscrite au bilan, qui inclut les titres de dette et les dettes subordonnées comptabilisés à la juste valeur.

Financement sur le marché interbancaire liés au paiement du principal, à décaisser par HSBC France pour le règlement de ses passifs financiers, avec ventilation par maturité contractuelle restante

<i>(en millions d'euros)</i>	Exigible à échéance de 1 mois au plus	Exigible à échéance de 1 à 3 mois	Exigible à échéance de 3 à 6 mois	Exigible à échéance de 6 à 9 mois	Exigible à échéance de 9 mois à 1 an	Exigible à échéance de 1 à 2 ans	Exigible à échéance de 2 à 5 ans	Exigible à plus de 5 ans	Total
Titres de dette émise.....	2 400	1 084	1 846	1 715	1 218	1 527	5 695	5 842	21 326
- CD et CP non garantis.....	284	1 009	1 673	1 586	1 076	0	0	0	5 627
- obligations senior non garanties (MTN).....	2 116	75	170	129	92	1 527	4 043	549	8 700
- titres structurés senior non garantis.....	0	0	3	0	50	0	283	1 543	1 880
- obligations sécurisées garanties.....	0	0	0	0	0	0	1 369	3 750	5 119
- ABCP garantis.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- ABS garantis.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- autres.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées.....	0	0	0	0	0	0	0	260	260
- titres de dette subordonnée.....	0	0	0	0	0	0	0	260	260
- titres privilégiés.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2015	2 400	1 084	1 846	1 715	1 218	1 527	5 695	6 102	21 586
Titres de dette émise.....	1 483	2 577	2 780	679	256	2 394	3 459	5 119	18 746
- CD et CP non garantis.....	1 444	2 161	2 676	395	157	-	-	-	6 833
- obligations senior non garanties (MTN).....	28	350	-	7	-	2 187	1 206	1 090	4 867
- titres structurés senior non garantis.....	11	66	104	108	99	207	293	1 607	2 495
- obligations sécurisées garanties.....	-	-	-	169	-	-	1 960	2 422	4 551
- ABCP garantis.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- ABS garantis.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées.....	-	-	-	-	15	-	-	261	276
- titres de dette subordonnée.....	-	-	-	-	15	-	-	261	276
- titres privilégiés.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	1,483	2,577	2,780	679	271	2,394	3,459	5,380	19,022

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Actifs grevés et non grevés

Ces informations visent à mieux identifier les actifs disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider le

groupe à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Total actifs du bilan	168 458	201 018
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	(59 750)	(85 467)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	(32 560)	(34 797)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	76 148	80 754
Plus : actifs hors bilan :		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie	35 815	43 146
– juste valeur des garanties reçues au titre des instruments financiers dérivés pouvant être recédés ou redonnés en garantie	256	150
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	112 219	124 050
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	(25 389)	(30 932)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés	(27 293)	(38 146)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des instruments financiers dérivés		
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie	59 537	54 792

L'effet d'une gestion active du collatéral

Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC France, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible détenu est géré comme un *pool* unique de collatéral. Lors du choix du collatéral à utiliser en garantie, HSBC France vise à optimiser l'utilisation de la réserve de collatéral disponible dans les limites de la LFRF, indépendamment du fait que la garantie donnée est reconnue au bilan ou a été reçue en contrepartie de *reverse repo*, emprunts de titres ou opérations sur instruments dérivés.

Gérer le collatéral de cette manière affecte la présentation de grèvement d'actifs dans le sens où HSBC France peut grever des éléments au bilan tout en maintenant disponibles des avoirs non grevés hors bilan, même si elle ne cherche pas à financer directement les sous-jacents engagés au bilan.

La quantification du niveau de grèvement de valeurs mobilières s'effectue au moyen d'une analyse titre par titre. Quand un titre particulier est grevé et HSBC France détient le titre à la fois au bilan et hors-bilan avec le droit de réutilisation, l'hypothèse faite pour cette communication est que les éléments hors-bilan reçus de tiers sont grevés avant les éléments détenus au bilan.

Une situation où un actif sera grevé au bilan et disponible en hors bilan se produit, par exemple, si un titre spécifique est reçu à la suite d'une opération *reverse repo*, emprunt de titre, mais le cash prêté est financé en utilisant en garantie un panier de collatéral générique, même si la garantie reçue est éligible pour le panier donné en garantie. Cela se produira également si un panier de collatéral générique est reçu à la suite d'une opération de *reverse repo*, mais le cash prêté est financé par nantissement de titres spécifiques, même si les titres nantis sont éligibles pour le panier de collatéral.

Le risque de marché

Dispositif de surveillance des risques de marché
Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France examine et entérine les propositions émises par le *Market Risk Forum* et encadre les risques de marché via des limites globales.

Le Groupe HSBC attribue à HSBC France ces limites globales qui sont ensuite réparties par activité et enfin déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limite de *Value at Risk*, de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée (*max loss*) et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Forum*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Typologie des limites¹

Les expositions et les risques maximums que HSBC France accepte de porter sont encadrés par un ensemble de limites.

Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc Paris Branch un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value at Risk*, globale, *total trading*, sous-limites en VaR de Taux, Change et Actions ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris à différents facteurs dits de *spread* ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit *max-loss* ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite "*one pager*", de chaque *Entity Room Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch), est soumise à l'approbation du Directeur

des Risques, et revue annuellement lors du *Market Risk Committee* de HSBC France.

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Room Mandate*.

Les limites fixées par le *Market Risk Forum* de HSBC France

Ce Comité revoit et fixe annuellement les limites dites "*one pager*" des mandats d'entité de HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch sur proposition du responsable *Traded Risk France*.

Les limites opérationnelles

Market Risk Management and Control (gouvernance du processus de limites) décline les limites du Room Mandate de HSBC France et de HSBC Bank plc Paris Branch en limites opérationnelles détaillées, dites "*desk mandates*". Ces limites sont allouées à chaque *Business Unit* (Unité de Gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activité ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de *spread* ;
- instruments autorisés :
 - en maturité maximale,
 - en catégorie de *pay-off* ;
 - limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Forum* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

Gouvernance à l'échelle du Groupe HSBC

Wholesale Credit and Market Risk (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, lorsqu'elles ont été validées par les instances ALCO et RMC de HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 14 Instruments dérivés pages 205 et suivantes et Note 32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité pages 254 et suivantes.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au *Global Head Traded Risk* et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l'approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable *Traded Risk France*.

Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

Le *Market Risk Forum* de HSBC France

Le *Market Risk Forum* de HSBC France a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du *Chief Risk Officer*. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* (IMR) et le Responsable de *Product Control* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Le Directeur financier de HSBC France est également membre.

Traded Risk France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Forum* de HSBC France examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur les mandats de type "one pager", instruit les demandes de limites permanentes et revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d'extension des limites.

Le *Risk Management Committee* (RMC)

Le responsable de l'équipe *Traded Risk* présente mensuellement les principaux points du *Market Risk Forum* à mentionner en matière de risques de marché au RMC de HSBC France.

Traded Risk

Chez *Wholesale Credit and Market Risk* (WMR), *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;

- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétence au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation au niveau du Groupe HSBC des expositions aux risques de marché et des calculs de *Value at Risk* (VaR).

Le Responsable *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de MRMaC (*Market Risk Management and Control*) France et celle de *Traded Credit France*. C'est lui qui a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 ; il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. Il est désigné comme Responsable de MRMaC France (*Market Risk Management and Control*) dans cette section portant sur le risque de marché.

D'une façon générale, il revient au Responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de *max loss* et de limites (*One pager Room Mandate*) et au *Market Risk Forum* de HSBC France, ou sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

Le Responsable de *Traded Risk France* est membre du *Market Risk Forum* de HSBC et participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés France. Le Responsable de *Wholesale Credit and Market Risk France* est membre du *Market Risk Forum* de HSBC France de l'ALCO Bilan de HSBC France et du *Capital Management Committee* de HSBC France. Il participe également au Comité des Risques de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM) avec sept personnes, et *Market Risk Control* (MRC) avec quatorze personnes.

Market Risk Management (MRM)

Market Risk Management (MRM) définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du

Market Risk Forum de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR via *Traded Risk Europe*.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, “one pager” et détaillés, ainsi que les “*desks mandates*” qui s’appliquent à chaque business unit ou unité de gestion.

Market Risk Control (MRC)

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l’intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d’alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du *reporting* des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés ex ante avec les résultats quotidiens produits ex post. Cette comparaison permet de contrôler l’aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d’estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de *reporting* consolidés des risques de marché de HSBC France, pour la Direction Générale et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMC, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l’autorité hiérarchique du Responsable *Traded Risk France*, et sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable *Traded Risk Europe*.

Traded Credit Risk (TCR)

Les équipes de *Traded Credit Risk* assurent au quotidien le contrôle du respect de l’intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de Marchés de HSBC France.

L’équipe *Traded Credit Risk Management* analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et

développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination du senior management, participe à l’amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l’évolution des marchés et de l’environnement.

L’équipe *Data and Reporting* produit et diffuse les états de *reporting* nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de Marchés de HSBC France.

Ces deux équipes sont sous l’autorité hiérarchique du responsable *Traded Risk France* qui reporte hiérarchiquement au *Chief Risk Officer*, via le responsable de HBFR *Wholesale Credit and Market Risk* et fonctionnellement au responsable *Traded Risk Europe*.

Independent Model Review (IMR)

La gestion, la valorisation et l’évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche front office. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review (IMR)* – précédemment appelée QRVG (*Quantitative Review and Valuation Group*). Son responsable reporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au Responsable EMEA.

Product Control (PC)

La fonction *Product Control* assure quotidiennement de manière indépendante la valorisation des positions, la production et l’explication des résultats, le contrôle des transactions *off market* et *off margin* ; *Product Control* intervient de surcroît dans le suivi de la résolution de désaccords concernant les collatéraux.

La définition des réserves et raréfaction lui incombent, de même que le suivi de recommandations de IMR en terme de limitations de modèles. *Product Control* procède également au rapprochement des positions de changes et des résultats avec l’équipe Finance de la Grande Clientèle.

Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC France et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA.

Le Comité des Valorisations

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de IMR, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d’investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant, pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l’évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l’objet d’une

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office* est effectuée : *booking* conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce Comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marchés.

Réalité des risques en 2015

Le mandat des risques de marché de HSBC France, pour 2015, s'inscrivait dans la continuité de celui de 2014.

La Banque centrale européenne a lancé en janvier 2015 un vaste plan d'achats d'actifs ciblés (*Asset Backed Securities, Covered Bonds*) incluant également le rachat de dettes souveraines des pays de la Zone euro. Ce programme a été un soutien important aux marchés de taux d'intérêt.

HSBC France a participé en 2015 à l'exercice de Stress-Test mené par la PRA (UK *Prudent Regulation Authority*) au titre de son appartenance au Groupe HSBC et dans la continuités des *Stress-Tests* EBA/PRA de 2014.

Tout au long de l'année 2015, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros et dollars.

La contribution quotidienne à l'Euribor est encadrée par une procédure détaillée permettant de respecter les standards fixés par le Code de conduite de l'Euribor édicté par l'EMMI. La séparation des responsabilités au sein de l'unité *Balance Sheet Management* permet d'éviter les conflits d'intérêt, les négociateurs contribuant à l'indice n'étant pas en charge de la gestion de la position de la banque. Les contributions font également l'objet de nombreux contrôles indépendants.

Une attention toute particulière a été portée au suivi des positions de titres gouvernementaux des Etats de la Zone euro qui ont continué, en 2015, à être les principaux éléments de contribution aux variations de résultats des activités de Marchés.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été maintenues tout au long de l'année 2015 à l'intérieur des limites de risques qui leur avaient été allouées.

Tout au long de l'année 2015, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres.

Value at risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des inter-relations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

HSBC France travaille avec le Groupe HSBC sur une amélioration de la méthode actuellement utilisée dans le modèle de VaR afin de mieux prendre en compte l'environnement de marché particulier, et notamment des niveaux de taux très faibles, voire parfois négatifs. La *Value at Risk* (VaR) est restée sur des niveaux raisonnables en 2015. La crise grecque a généré en milieu d'année une volatilité accrue tandis que la diminution des positions a baissé le niveau de VaR au dernier trimestre.

Risque hors du dispositif VaR

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (VaR *Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

En outre, depuis le 31 décembre 2011, HSBC France reporte une VaR stressée. De même que la VaR, cette dernière est calculée en utilisant des simulations historiques, et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la VaR, la VaR stressée se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données stressées. Un équivalent 1 jour de la VaR stressée est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Stress Testing

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégrés dans l'architecture groupe de gestion des risques. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scénarios, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de VaR.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC France, de la région EMEA (Europe, Middle East, Africa) et à tous les niveaux du groupe HSBC. Des scénarios standards et communs au groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes. Les scénarios sont construits pour

capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché à chaque niveau de hiérarchie.

L'appétit au risque concernant des pertes potentielles pour le Groupe est défini et suivi avec des limites dites "referral".

Le Forum qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*" détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des stress scénarios sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la VaR ;
- des scénarios "techniques" qui considèrent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements de marchés ;
- des scénarios hypothétiques considérant des événements macro-économique potentiels, par exemple, un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la VaR ;

D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC France. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*, présidé tous les mois par le *Chief Risk Officer* de HSBC France.

D'autres part, des limites de références sont définies face aux pertes potentielles associées.

Portefeuilles de Trading

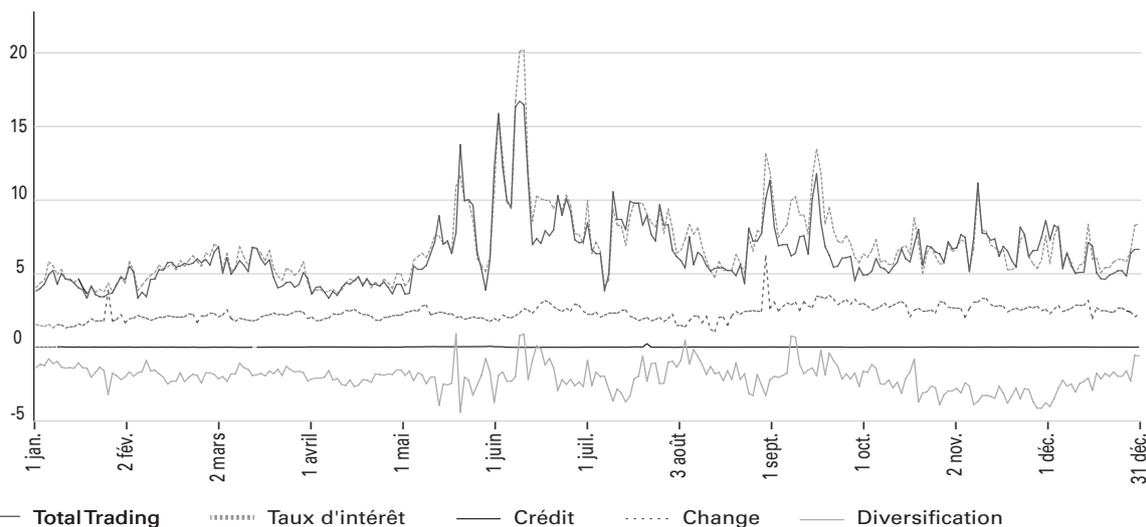
Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de Trading vient principalement de l'activité *Global Markets* de HSBC France. La VaR totale sur la partie *Trading* de l'activité était plus élevée au 31 décembre 2015 comparée au 31 décembre 2014 en raison de nouveaux scénarios volatils apparus lors des tensions autour de la Grèce en milieu d'année.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
Année 2015	0,02	6,66	—	2,26	(0,60)	8,40
Moyenne	0,02	6,36	—	2,35	(2,01)	6,79
Maximum	0,26	16,71	—	6,22	(4,41)	20,21
Année 2014	0,02	3,72	—	1,59	(1,49)	3,84
Moyenne	0,02	7,72	—	3,42	(2,38)	8,77
Maximum	0,04	15,14	—	6,91	(5,91)	15,64



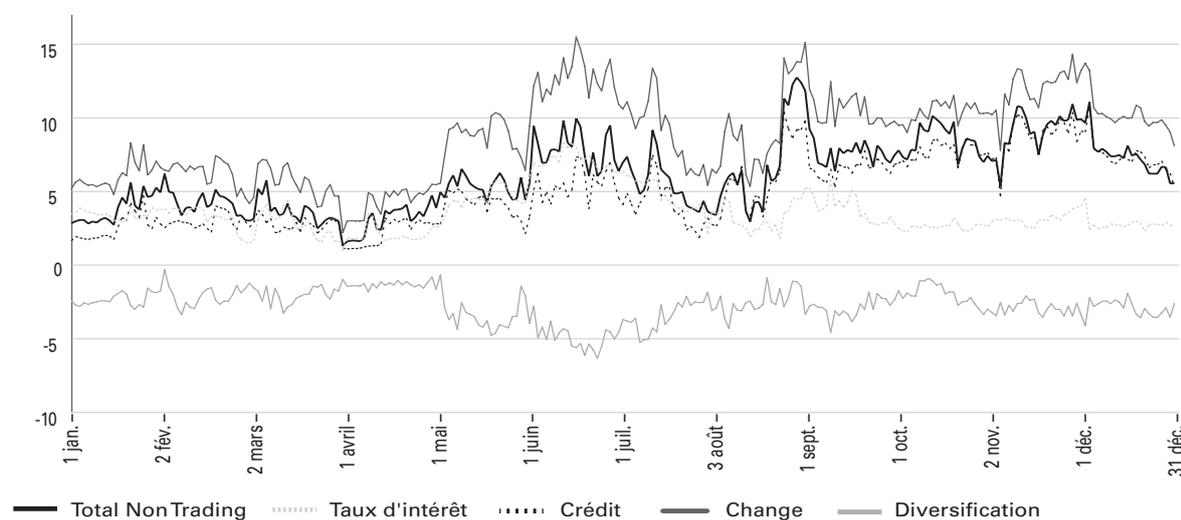
Portefeuilles de Banking

Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* était plus élevée au 31 décembre 2015 comparée au 31 décembre 2014 du à de nouveaux scénarios volatils apparus lors des tensions autour de la Grèce en milieu d'année.

VaR Accrual des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Actions	Spread de crédit	Diversification	Total
Année 2015	—	2,77	—	5,36	(2,53)	5,63
Moyenne	—	3,67	—	5,10	(2,67)	6,12
Maximum	—	8,41	—	10,81	(6,28)	12,81
Année 2014	—	3,12	—	1,71	(2,20)	2,64
Moyenne	—	4,04	—	5,60	(2,99)	6,64
Maximum	—	6,55	—	10,52	(4,98)	12,48



Le risque de taux structurel

Le risque de taux structurel provient, principalement, de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque nécessite la formulation d'hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le risque de taux structurel est géré conformément aux normes du Groupe HSBC et de manière centralisée par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) au sein de la Direction Financière.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du *gap* de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités).

Les stratégies de couverture du risque de taux global mises en place par la banque sont basées sur la modélisation interne de ce risque. Les caractéristiques comportementales utilisées peuvent être impactées par l'environnement macro-économique et l'environnement de taux, ce qui n'écarte pas tout risque d'impact sur la rentabilité. En outre, la manière dont les gains et pertes sur opérations de couvertures sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés. La sensibilité résiduelle du résultat fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gouvernance des risques de la gestion de bilan.

Gouvernance

L'instance de surveillance des risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change structurels est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par l'ALCM, qui rapporte au *Risk Management Committee*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général délégué, le Directeur en charge des risques, le Directeur Financier et les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt, de liquidité et de change.

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change, et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, *gaps* statiques, calcul de sensibilité des résultats, scénarios de stress, etc.).

L'ALCM coordonne les travaux du TALCO Taux, qui est un sous-comité de l'ALCO Bilan, qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO Taux et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation de ce risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des *gaps* de taux des différents métiers de la Banque commerciale. Chaque mois, un *gap* est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des *reportings* fournis par les entités, l'ALCM assure mensuellement la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à l'ALCM de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque aux départements *Balance Sheet Management* (BSM) ou *Global Markets* (GM).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par BSM et GM grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*). Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée en Note 14 des Etats financiers consolidés.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau *gap* après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, HSBC France mesure également chaque mois l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base à la hausse et à la baisse. Ces deux indicateurs du risque de taux sont présentés et suivis mensuellement en ALCO Bilan.

Après la mesure du risque, l'ALCM met en œuvre, d'une part, les opérations de couverture nécessaires de manière centralisée et, d'autre part, l'ensemble de contrôles formalisés qui font l'objet d'une attestation mensuelle. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

Balance sheet management

La gouvernance de BSM s'articule autour de deux lignes de *reporting* au responsable de GB&M et au Trésorier du Groupe. BSM est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement sous la supervision de l'ALCO local.

BSM gère également le risque des positions n'appartenant pas au portefeuille de trading qui lui a été transféré dans le cadre d'un mandat de gestion des risques.

Dans sa gestion du risque de liquidité pour le compte de l'ALCO et de la gestion des positions n'appartenant pas au portefeuille de trading, BSM investit dans des actifs liquides parmi les mieux notés en ligne avec la politique du Groupe HSBC sur les actifs liquides.

La plupart de la liquidité est investie dans les dépôts aux banques centrales et dans des titres gouvernementaux, supranationaux, et d'agences publiques locales, le résiduel étant investi en prêts interbancaires court terme.

Les dépôts aux banques centrales pouvant être retirés sont comptabilisés en tant que liquidité. Les réserves réglementaires, les prêts interbancaires et aux banques centrales sont comptabilisés comme des "prêts et avances".

Les titres que détient BSM sont comptabilisés comme des positions AFS (*Available for Sale*). Les réserves réglementaires ne sont pas reconnus comme des actifs liquides.

BSM peut utiliser des instruments dérivés qui font partie intégrante de son mandat pour gérer le risque de taux. L'activité sur les instruments dérivés se concentre essentiellement sur les *swaps* de taux d'intérêt utilisés dans des relations comptables de couverture dites de "*cash flow hedge*" ou bien de "*fair value hedge*".

Le risque de crédit de BSM est limité à des positions court terme vis-à-vis d'autres banques *via* les prêts/emprunts interbancaires, aux banques centrales, aux dettes gouvernementales les mieux notées, et enfin aux supranationales et agences publiques locales.

BSM ne gère pas le risque structurel de crédit de l'ensemble du bilan comptable.

La VaR (*Value at Risk*) est calculée sur les positions de *tradings* comme sur celles n'appartenant pas au portefeuille de trading. La méthodologie appliquée est la même que celle sur les marchés ainsi que les outils de calculs.

Les positions de BSM dans le portefeuille de *trading* restent très limitées à des cas spécifiques.

Les positions et la VaR associées sont restées à des niveaux moyens en 2015 comme en 2014.

Le risque de change structurel

L'exposition au risque de change structurel de HSBC France est limitée. Elle concerne quelques investissements non significatifs dans les filiales à l'étranger. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Risk Management Committee*.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres dû à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

La surveillance de ce risque structurel, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière.

LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe et les risques liés au modèle.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent relève du *Chief Risk Officer* (CRO) responsable de la fonction de gestion des risques, qui s'appuie sur la fonction *Operational Risk*, s'agissant des risques opérationnels. La fonction *Operational Risk* travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle interne indépendantes, *BRCM* (*Business Risk and Control Management*) des métiers, fonctions et HOST ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, le comité faîtier en matière de surveillance des risques est le *Risk Management Committee*. Ce comité s'appuie sur les travaux des comités de gestion des risques propres à chaque métier et de certaines fonctions de seconde ligne de défense (juridique, Conformité Réglementaire et Conformité - Lutte contre la criminalité financière...). Il examine mensuellement les risques opérationnels des métiers et des fonctions de risques et HOST, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. La fonction *Operational Risk* anime à intervalle régulier une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting* (ORM) qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture risque au sein des métiers et fonctions.

Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels au sein des métiers et des fonctions qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;

- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification et d'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting mensuel.

HSBC France est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, HSBC France utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et contrôles

HSBC France, de par ses activités, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risques opérationnels liés au processus de conservation des documents et des données clients, ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans des délais rapides ;
- risques liés à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité en particulier dans le cadre de nouvelles exigences réglementaires et la production de nouveaux *reportings* ;
- risques opérationnels et d'exécution liés aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- risques liés à la gestion des prestations déléguées (prestataires externes et au sein du Groupe HSBC) ;
- risques informatiques notamment liés à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ainsi qu'à la gestion des licences ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés à la cybercriminalité (*phishing*, *malware*, cyber-attaques, etc.) ;
- risques de fraude externes, en particulier : fraudes sur carte bancaire, Internet, faux virements, ingénierie sociale ;
- risques d'erreur de traitements des opérations ;
- risques liés aux relations à la clientèle.

Les risques opérationnels peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC France dans les normes d'intégrité, de confor-

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

mité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du Groupe relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC France.

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels (BCRM) des métiers, fonctions et HOST coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur périmètre. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier, établissant ainsi une cartographie de risques. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et les plans de contrôle qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation font l'objet de plans d'actions dont l'avancement est suivi par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers, fonctions et HOST.

Chaque fonction de gestion de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et des fonctions se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Risk et HOST.

Analyses et *reporting* des risques et incidents opérationnels

La Fonction Operational Risk prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (*Risk Management Committee*, Comité d'Audit et Comité des Risques).

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *heat map* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (hors risques de crédit et marchés), accompagnée d'un descriptif des principales problématiques et plans d'action associés pour les principaux types de risques (*Top Current Risks*) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'actions associés ;

- les principales faiblesses relevées par les équipes de contrôle interne.

Les états de *reporting* sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents et risques opérationnels du Groupe HSBC, ORION. Cette application gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'actions décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

Les risques de non-conformité

La gestion du risque de non-conformité est détaillée dans le Rapport du Président en pages 64 et suivantes.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la supervision, en tant que seconde ligne de défense, du risque juridique du groupe HSBC France assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe au Comité d'Examen des Produits, aux *Forum Operational Risks* et RMC (*Risk Management Committee*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de due diligence relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure principalement la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif

de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe. Le Comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (anciennement règlement 97-02), établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du Responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'actions envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différents métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre, chaque semestre, l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire régulièrement actualisée.

La DAJ intervient en première et en seconde ligne de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Dans ce cadre, la DAJ est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités françaises du Groupe HSBC¹

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel par un comité présidé par le *Chief Risk Officer* et composé de représentants de la

Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2015 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du groupe HSBC France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamné à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

¹ Cf. *Etats financiers consolidés, Note 40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires pages 266 et suivantes relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC.*

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Par arrêt en date du 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Paris doit se tenir en novembre 2016.

Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d'autres banques et le GIE Cartes Bancaires CB, a reçu de l'Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d'une plainte de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD). L'Autorité de la concurrence a décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

S'agissant des paiements par cartes bancaires, le 7 juillet 2011, l'Autorité de la concurrence a annoncé sa décision de rendre obligatoires les engagements finalement proposés par le GIE Cartes Bancaires CB.

S'agissant des commissions interbancaires appliquées aux autres moyens de paiement que les chèques et les cartes, l'Autorité de la concurrence a validé en juillet 2013 les propositions d'engagements des banques et décidé une étude complémentaire visant les opérations exceptionnelles des moyens de paiement SEPA. Cette étude et les offres d'ajustements des banques ont été remises à l'Autorité de la concurrence, qui, en mars 2015 a décidé que ces offres d'ajustement étaient conformes aux engagements des banques. L'Autorité de la concurrence a rendu ces ajustements obligatoires à compter du 4 mai 2015 pour une période de 4 ans.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de

défisicalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts via Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Enquêtes liées à l'Euribor

Voir Note 40 annexe des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires significatives concernant des entités HSBC, dont HSBC France.

Autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe. En avril 2013, la presse française a mentionné l'ouverture d'une information judiciaire contre X des chefs allégués de démarchage illicite pour des services bancaires et financiers, de blanchiment en

bande organisée de fonds provenant du démarchage illicite et de blanchiment en bande organisée à des fins d'évasion fiscale dans une affaire impliquant le vol de données de clients de HSBC en Suisse et concernant des résidents français. En novembre 2014, une entité du groupe HSBC, qui n'est pas une filiale de HSBC France, HSBC Private Bank Suisse SA a fait l'objet d'une mise en examen par des magistrats en France. Le 8 avril 2015, HSBC Holdings plc a été informée de sa mise en examen par des magistrats français dans le cadre de l'instruction pénale portant sur les agissements reprochés à sa filiale de banque privée suisse en 2006 et 2007, pour des infractions en relation avec la fraude fiscale alléguée. Un cautionnement d'un montant de 1 milliard EUR a été imposé à HSBC Holdings. Le montant du cautionnement a été réduit à 100 millions EUR à la suite de l'appel interjeté par HSBC Holdings plc contre la décision ordonnant ce cautionnement.

Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du groupe HSBC France.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des 5 risques fiscaux majeurs défaut de déclaration, paiement, conformité, évasion et fraudes fiscales et à l'établissement de sa cartographie. Certaines positions fiscales font l'objet de discussions avec les autorités.

Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la Direction des Affaires Juridiques ainsi qu'aux Comité des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Instances relatives au Contrôle Interne et aux Risques Opérationnels et WMOC (*Wealth Management Oversight Committee*) du groupe HSBC France.

Le risque comptable

Le dispositif de contrôle du risque comptable est détaillé dans le Rapport du Président en pages 66 et suivantes.

Les risques informatiques

Enjeu de la gestion du risque informatique

Les conséquences du risque informatique portent principalement sur quatre plans :

- opérationnel : même lorsque l'activité n'est pas directement basée sur un processus informatique, l'arrêt du service informatique a généralement pour conséquence un arrêt ou un ralentissement de la production de la banque ;
- financier : l'investissement informatique (matériel, logiciel, savoir-faire) constitue une part importante des actifs de la banque ;
- légal : la réglementation impose de veiller à la sécurité du système d'information (Loi Informatique et Libertés, LCEN, *SOX Act*, LSF, etc.) ;
- projets : une mauvaise conception des projets ou une mauvaise conduite du projet peuvent avoir de graves conséquences et peser lourdement sur l'avenir des opérations.

Les risques informatiques sont cartographiés selon la méthodologie du Groupe HSBC. La maîtrise de ces risques s'appuie sur une gouvernance et une organisation conformes aux standards du Groupe et des référentiels de bonnes pratiques (CMM, ITIL, COBIT) utilisés tout à la fois dans l'environnement des services financiers et dans l'industrie.

Missions et couverture

La fonction Informatique de HSBC France fait partie de HSBC Operations, Services and Technology (HOST) et repose sur quatre structures pour supporter les prestations informatiques délivrées aux métiers et fonctions de HSBC France.

A savoir :

- *IT Infrastructure Delivery* (ITID), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes et des infrastructures sur lesquels sont hébergées les fonctionnalités bancaires déployées pour les métiers et les fonctions de HSBC France ;
- *Application Development & Maintenance* (ADM), structure au sein de la direction *Information Technology* qui est responsable de l'élaboration et de la maintenance des solutions logicielles, internes au groupe ou tierces ;
- *Business Management IT*, structure au sein de la direction *Information Technology* qui est en charge, notamment, du pilotage des programmes de changements majeurs au sein de l'organisation ;
- COO Office, direction qui est responsable de la supervision et du pilotage des risques opérationnels des activités de HOST en France.

Les missions de la fonction Informatique s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, que sont :

- *Global Standards Manual* (GSM) ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- *Functional Instruction Manual* de HOST (FIM HOST).

La fonction Informatique vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Celle-ci vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des métiers de la banque. Cette fonction est amenée à suivre les risques selon la typologie suivante :

- le risque de perte d'intégrité du système d'information ;
- le risque de perte de confidentialité sur des données sensibles ;
- le risque de perte de ressources clés ;
- le risque de non-respect des obligations légales dans la conduite de projet, dans la gestion des actifs informatiques ou dans la mise en œuvre d'infrastructures ;
- le risque lié aux erreurs humaines ou aux erreurs de codes ;
- le risque de perte de compétence sur des projets stratégiques et/ou des technologies qui supportent des services essentiels de HSBC en France ;
- le risque d'indisponibilité ou d'altération des performances et des capacités du système d'information ou de services critiques ;
- le risque de vulnérabilités des infrastructures techniques et/ou du logiciel aux menaces internes et externes ;
- le risque de perte ou d'absence de contrôle sur des fonctions/processus sensibles externalisés au sein d'autres entités du Groupe HSBC dans le monde ou auprès de partenaires/prestataires de services extérieurs au Groupe ;
- le risque de perte ou d'altération des pistes d'audit sur les ressources informatiques critiques, éligibles à l'exploitation des journaux d'événements ;
- le risque de perte de continuité de services critiques, ou d'altération de la qualité de service pour cause de défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- le risque de fraudes internes ou externes.

Dispositif de contrôle des risques informatiques

L'identification de l'ensemble des risques et contrôles informatiques est effectuée selon la méthodologie RCA (*Risk and Control Assessment*) du Groupe. Les risques des structures informatiques sont identifiés autour des quatre services cartographiés avant le changement d'organisation de l'informatique, soit *COO Office*, *Change Delivery*, *IT Operations* et *Software Delivery*.

Les cartographies seront revues à horizon du premier trimestre 2016 afin de refléter la nouvelle organisation.

Chaque cartographie des risques informatiques est actualisée a minima une fois par an et mise à jour pour refléter les principales modifications du profil de risque, telles que :

- le niveau global de risque perçu de la fonction Informatique ;
- les incidents internes ou externes et/ou les modifications réglementaires importantes ;
- les activités de la fonction Informatique ayant subi des changements importants ou de nouveaux processus ou systèmes ;
- l'identification d'un problème de contrôle important via des processus tels que le suivi et la supervision des contrôles, SOX ou des questions soulevées par les autorités de tutelle, l'audit interne ou externe.

Pour chaque risque informatique important recensé, les fonctions informatiques identifient et documentent les contrôles clés permettant d'atténuer le risque. En outre, une description de la surveillance actuelle concernant chaque contrôle clé est identifiée.

Les informations de contrôle permanent informatique (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôle, évolution des évaluations de risques et d'efficacité des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont communiquées mensuellement à l'instance de gouvernance de HOST (Comex). Les travaux et les résultats du contrôle permanent sont également communiqués sur une base mensuelle au *Risk Management Meeting* (RMM) et sur une base trimestrielle au *Operational Risk Working Group*.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

Surveillance des risques

Les fonctions informatiques HOST élaborent annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. La surveillance de ceux-ci, par les fonctions informatiques HOST, est effectuée au moyen d'une évaluation détaillée des contrôles, un suivi des indicateurs clés ou des études thématiques.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel.

Tout problème informatique important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HOST et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (équipe *Operational Risk*).

Sécurité et risque de fraude

La Direction des Risques de Sécurité et de Fraude (*Security and Fraud Risk – SFR*), qui a la responsabilité des risques physiques, de la fraude, des risques liés à la sécurité de l'information et de la continuité d'activité en cas d'incident majeur, dépend fonctionnellement de Groupe SFR et de SFR Région. Ceci permet à la direction d'identifier et de réduire la propagation des risques et des autres risques non-financiers. Chaque métier gère ses risques, conformément aux normes établies par SFR, qui fournit également des conseils d'experts et de soutien.

Les risques de sécurité et de fraude comprennent :

- **Risques de fraude** : la menace de fraude perpétrée par ou à l'encontre de nos clients, en particulier dans la banque de détail, peut se développer notamment dans un contexte d'environnement économique détérioré. Nous avons renforcé les dispositifs de suivi, d'analyse des causes fondamentales et avons revu nos dispositifs de contrôles internes afin d'améliorer nos défenses contre les attaques externes et de réduire le niveau de perte dans ces domaines. De plus, Groupe SFR a travaillé en étroite collaboration avec les métiers à l'échelle mondiale, y compris GBM, afin d'évaluer constamment ces menaces qui évoluent sans cesse et d'adapter nos contrôles pour atténuer ces risques.
- **Sécurité de l'information** : la sécurité de l'information et de nos systèmes d'information est cruciale pour maintenir nos applications et processus bancaires tout en protégeant nos clients et la marque HSBC. Une défaillance dans le dispositif de protection pourrait avoir des implications sur une grande partie du secteur financier et entraîner une perte financière directe, et/ou la perte de données clients et autre information sensible pourraient nuire à la fois à notre réputation et à notre capacité de conserver la confiance de nos clients.

Des programmes de plans d'actions ont été menés pour renforcer les contrôles de sécurité interne afin de prévenir des accès non autorisés dans nos systèmes qui pourraient affecter les services en direct et faciliter la perte de données ou la fraude. Comme d'autres banques et entreprises multinationales, nous continuons d'être la cible de "cyber-attaques" de plus en plus sophistiquées telles que les attaques de déni de service distribué (DDos) qui affectent la disponibilité des sites internet orientés clients. En

outre, le recours à des technologies, des protocoles et des services standards de l'internet, signifie que nous sommes bénéficiaires des plans de correction à grande échelle lorsque des failles sont signalées dans ces technologies. Les leçons tirées des attaques survenues dans l'industrie et le partage d'informations avec d'autres institutions financières, les organismes gouvernementaux et les services de renseignements externes nous permettent de développer une meilleure compréhension de nos propres vulnérabilités et de définir des scénarios pour les tester.

Ces leçons continueront d'être un point d'attention central d'initiatives continues afin de renforcer l'environnement de contrôle. Des investissements importants ont déjà été réalisés dans le renforcement des vérifications concernant l'accès aux données, la surveillance accrue des cyber-attaques potentielles et la formation continue de la sensibilisation du personnel. Ce domaine nécessitera des investissements continus dans nos processus opérationnels et nos plans d'urgence.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2015, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC France sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés par un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de taxes de personnel.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC France.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*Operational Risk et People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Committee*.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Institué en 2009, le Forum des risques RH (anciennement *People Risk Committee*) se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques et le représentant de l'Audit France.

Le Forum examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés et des points d'audit non clos, ainsi que les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'actions qui en découlent. Il valide les *due diligences* et les résultats des revues suivant la mise en œuvre de nouveaux processus ou produits. Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Committee*".

Les comités

Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions.

En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les métiers.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC

et des métiers globaux et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les métiers globaux aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC (notamment, en matière de différé) et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population visée par l'arrêté du 13 décembre 2010 (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*) en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les métiers globaux.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles en matière de gestion des risques, de respect des règles internes et des règles édictées par la conformité, de sécurité de l'information...

A l'issue du Comité, la Direction des Ressources Humaines prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

Rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual – GSM* et *Functional Instruction Manual – FIM*), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l’attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Ainsi, depuis l’année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d’entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans la détermination des variables.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l’année, mais plus particulièrement encore pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d’intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l’année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l’information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes juridique et social ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin d’apprécier la gravité du risque et le niveau de faute du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l’issue du Comité une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et/ou managérial ;
- communiquer tous les éléments relatifs à l’infraction commise et les décisions afférentes à la Direction des Ressources Humaines qui se charge de reporter les manquements mensuellement dans l’outil “*Personnal conduct Case*” ;
- fournir, si nécessaire, un retour d’information au management afin de procéder à d’éventuels amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces infractions.

En complément, les Comités des manquements individuels Métier/Fonction composés du responsable Métier/Fonction, du *Chief Risk Officer*, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur Performance

et Rémunération se réunissent à l’occasion du processus de révision salariale annuel.

Pour chaque cas de défaillance présenté mais encore plus pour les cas considérés comme significatifs ou très significatifs le Comité statue sur :

- l’incidence éventuelle en matière de note de performance ;
- l’impact sur la rémunération variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l’application de la règle du “malus” d’annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines s’assure que l’ajustement validé en Comité est bien pris en compte dans l’outil d’enregistrement des décisions salariales (GPRS) et est assorti d’un commentaire d’explication de la défaillance.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions Risques et Conformité de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d’un certain seuil), à l’élaboration et à la rédaction d’un business case précisant le cas d’infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu’au Comité des Rémunérations un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

Les risques environnementaux

La gestion des risques environnementaux est détaillée dans le chapitre Responsabilité sociale, environnementale et sociétale en pages 84 et suivantes.

La gestion des risques liés au métier de l’Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s’articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l’exposition aux différents risques de l’activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l’*Actuarial Control Committee* approuve les changements d’hypothèses, de méthodologie ou de *process* ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation et le contrôle des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Financial Crime Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ;
- l'*Insurance Risque Meeting* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles ;
- le *BRCM Meeting* est en charge des risques opérationnels, réglementaires et de conformité.

La responsabilité du *Risk Management Committee* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein des filiales d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC France

HSBC France utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les entités RBWM (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) et CMB (Banque d'entreprises), à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC France répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux

contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur.

Lorsque HSBC France n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

Outre la conformité avec la politique d'Assurance du Groupe, HSBC Assurances Vie définit ses propres procédures de contrôle. Le pilotage est exercé par le RMC (*Risk Management Committee*) de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif (ALCO) de la filiale surveille et examine la concordance des durées et le bon équilibre entre les entrées de trésorerie et les sorties attendues des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC France sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que le groupe HSBC France doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC France dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie, par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015			
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	–	712	–	712
– investissements en actions	64	5 188	397	5 649
Total	64	5 901	397	6 362
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	–	12 372	969	13 341
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	12 372	969	13 341
Dérivés	–	102	46	149
Autres actifs financiers	–	1 704	(185)	1 519
Total	64	20 080	1 227	21 370

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014			
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
Actifs financiers sous option juste valeur				
– obligations et autres actifs de taux	–	907	–	907
– investissements en actions	67	4 770	409	5 247
Total	67	5 678	409	6 154
Investissements financiers – disponibles à la vente				
– titres de créances	–	13 367	914	14 281
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	13 367	914	14 281
Dérivés	–	83	57	140
Autres actifs financiers	–	941	(174)	767
Total	67	20 069	1 206	21 342

Environ 66 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2015 et 26 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent les sociétés.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti est inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le produit des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte. Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie pour l'assuré.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Conséquence : une part importante du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- pour les nouveaux produits assortis de garanties de placement, en prenant en compte les coûts lors du calcul du niveau des primes ou de la structure des prix ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de placement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en sortant, dans la mesure du possible, des portefeuilles de placement dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie surveille régulièrement l'exposition, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC Group Insurance. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les

trimestres aux forums de gestion du risque senior de HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie relatifs à l'actif et au passif attendu, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) couvre le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement de l'investissement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités d'assurance et risque du Groupe HSBC.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres des filiales d'assurance. L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de

risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

(en millions d'euros)	Effets sur les capitaux propres	
	31.12.2015	31.12.2014
+ 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	(1)	60
- 100 points de base parallèle aux changements de la courbe de taux	(65)	(245)
10 % de hausse dans le prix des actions	14	10
10 % de baisse dans le prix des actions	(13)	(13)
50 points de base sensibilité à la hausse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit	31	33
50 points de base sensibilité à la baisse de l'écart des <i>spreads</i> de crédit	(53)	(42)

La baisse des sensibilités de la PVIF aux stress de taux est principalement liée à l'amélioration des conditions économiques (notamment une pentification de la courbe de taux) et à l'ajustement des hypothèses long terme de la PVIF afin de tenir compte de l'évolution du contexte macro-économique (ie. remplacement de la courbe de taux swaps utilisée par une courbe de taux observables définis par l'EIOPA, révision de la prime de risque actions et revue du modèle de partage des commissions entre HSBC France et HSBC Assurances Vie).

Il existe des scénarios concentrant l'ensemble des sensibilités négatives présentées dans le tableau ci-dessus. Le montant du stock de PVIF pourrait ainsi varier significativement dans certaines conjonctures exceptionnelles.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur des opinions de crédit de réputation internationale et sur d'autres informations rendues publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par rapport aux limites fixées par les filiales d'assurance et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités de *spread* de crédit et les probabilités de défaut. Un certain nombre d'instruments sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces instruments figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste de surveillance des placements posant des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la direction générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 112.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 81 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "Strong".

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie

	31.12.2015		
	Strong	Good / Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	467	246	713
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	467	246	713
Investissements financiers disponibles à la vente	–	–	–
– bons du trésor et assimilés	10 915	2 426	13 341
– obligations	–	–	–
Total	11 382	2 672	14 054

	31.12.2014		
	Strong	Good / Satisfactory	Total
Actifs financiers sous option juste valeur	816	92	907
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	816	92	907
Investissements financiers disponibles à la vente	12 236	2 046	14 281
– bons du trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	12 236	2 046	14 281
Total	13 052	2 138	15 188

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie. Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles

ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance et l'échéance contractuelle résiduelle des passifs des contrats de placement au 31 décembre 2015. L'exposition au risque de liquidité est supportée conjointement avec les titulaires de polices pour la majorité des contrats, et supportée en totalité par les titulaires de polices dans le cas des contrats en unités de compte.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

31 décembre 2015 (en millions d'euros)	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
Assurances non liées ¹	32	28	–	62	123
Assurances liées ¹	–	–	–	45	45
Total	32	28	–	107	168

31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
Assurances non liées ¹	32	30	–	57	119
Assurances liées ¹	–	–	–	48	48
Total	32	30	–	105	167

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2015 (20,8 milliards EUR vs 20,6 milliards EUR en 2014).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et

à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement. Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	-	-
Crédit vie	46	46
Rentes	64	58
Assurance à terme et autres contrats long terme	13	15
Assurance non-vie	-	-
Total des assurances non liées²	123	119
Assurance-vie (liée)	64	67
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	20 775	20 636
Passifs sous contrats d'assurance	20 962	20 822

1 Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

2 L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

3 Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS 4.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value* laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants (PVIF ou *Present Value of In-Force*) aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 18.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion et allocation du Capital

(données auditées sauf mention contraire)

Approche et Politique de gestion du Capital

L'approche de HSBC France en termes de gestion du capital découle de sa stratégie et des besoins liés à son organisation. Elle prend en compte l'environnement réglementaire, économique et commercial dans lequel la banque évolue.

L'objectif de HSBC France est de maintenir une base de fonds propres solide afin de soutenir le développement de son activité et d'assurer le respect des besoins réglementaires en fonds propres qui lui sont applicables. Dans ce but, HSBC France gère ses fonds propres par le biais d'une planification ("*capital plan*") annuelle validée par le Conseil d'Administration, et qui vise à déterminer la structure et le montant optimal de fonds propres permettant d'assurer la croissance de l'activité et de répondre aux besoins réglementaires. Cette planification est ensuite mise à jour mensuellement.

Le cadre de la gestion du capital de HSBC France est aligné sur celui du Groupe, et permet à HSBC France de gérer ses fonds propres de façon optimale. Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*) comporte différentes évaluations des besoins liés à la gestion et à l'allocation du capital au sein de la banque. Ces dernières s'appuient notamment sur les notions de capital investi, de capital économique, et de fonds propres réglementaires tels que définis ci-dessous par le Groupe :

- le capital investi représente les capitaux propres apportés à la banque par HSBC Bank plc ;
- le capital économique correspond au besoin en fonds propres jugé nécessaire en interne par HSBC France pour couvrir les risques auxquels la banque est exposée ;
- les fonds propres réglementaires, correspondent au montant minimum de fonds propres que HSBC France se doit de maintenir pour respecter l'ensemble des règles fixées par les autorités réglementaires.

Les risques énumérés ci-après, couverts par la gestion du capital, ont été identifiés comme significatifs: le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires, le risque lié à l'activité d'assurance, et les risques résiduels.

Tests de résistance

Les exercices de tests de résistance sont partie intégrante du cadre de la gestion du capital. Ils permettent d'appréhender l'impact sur la position en fonds propres et en liquidité de scénarios économiques défavorables, et d'identifier les réponses disponibles pour y faire face. Ils constituent un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la liquidité, et leur permettent d'envisager des actions correctrices dans le cas où de tels scénarios viendraient à se matérialiser.

Les chocs de marché auxquels le système financier a été confronté ces dernières années ont par ailleurs été utilisés afin d'améliorer le processus de gestion du capital, et d'enrichir les scénarios des tests de résistance mis en place au sein de HSBC France.

D'autres types de tests de résistance et d'analyses en sensibilité sont réalisés, à la demande des autorités réglementaires sur la base d'hypothèses prédéfinies. HSBC France prend en compte l'ensemble des résultats de ces analyses réglementaires et internes pour l'estimation de ses besoins en fonds propres.

Risques liés aux fonds propres réglementaires

En parallèle de ces tests de résistance, une liste des principaux risques précisant les impacts potentiels sur les ratios de fonds propres réglementaires est régulièrement revue. Ces éléments sont intégrés dans un suivi mensuel des risques liés aux fonds propres réglementaires. Leurs impacts sur la position de HSBC France sont identifiés, et des actions compensatrices sont définies et appliquées si nécessaire.

La gestion du capital veille à ce que la position de HSBC France se situe au-dessus des besoins réglementaires actuels et des limites internes. Elle s'assure également du respect des réglementations futures, dont la mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la CRD IV / CRR.

Objectifs d'actifs pondérés des risques

Des objectifs d'actifs pondérés des risques sont mis en place en lien avec la direction stratégique du Groupe, conformément à l'appétence au risque de la banque, sur les quatre lignes métiers mondiales. Ces objectifs sont validés dans le cadre du processus budgétaire annuel du Groupe.

Une déclinaison opérationnelle de ces objectifs est assurée par leur application aux échelons de gestion inférieurs de l'organisation. Celle-ci prend notamment en compte : la stratégie de croissance de l'activité ; la gestion active des portefeuilles ; la revue de l'activité ;

l'adéquation et l'allocation des actifs pondérés des risques vis-à-vis du profil de risque; ainsi que les actions visant à limiter les risques.

Le cadre de la gestion du capital s'inscrit dans des processus régionaux et mondiaux, et dans le contexte du processus budgétaire annuel de la banque validé par le Conseil d'Administration.

La rentabilité de l'activité au regard de ses actifs pondérés des risques est suivie dans le cadre d'un rapport mensuel en ALCO et au Comité Exécutif de la Banque.

Génération de Capital

HSBC France se capitalise par la mise en réserve de ses profits, et d'éventuels apports en capital et en instruments hybride de HSBC Bank plc, lorsque nécessaire. Le capital excédentaire généré par HSBC France au-delà de ses exigences futures est remonté à HSBC Bank plc sous la forme de dividendes.

Mesure du capital

La BCE assure la supervision de HSBC France, fixe ses exigences en fonds propres dans le cadre de la réglementation, et reçoit des informations sur l'adéquation des fonds propres de HSBC France vis-à-vis de ses risques. Au cours de l'année 2015, HSBC France a respecté l'ensemble des exigences réglementaires en fonds propres qui lui étaient applicables.

Le cadre réglementaire Bâle III, au même titre que celui de Bâle II, est axé autour de trois piliers : l'exigence minimale en fonds propres réglementaires, le processus de revue et d'évaluation de la banque par l'autorité de supervision, et enfin la discipline de marché.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres réglementaires de HSBC France sont calculés conformément à la CRD IV / CRR .

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC France se répartit en deux principales catégories en fonction du degré de longévité et de capacité d'absorption des pertes de l'instrument considéré ; les fonds propres de base de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. HSBC France ne détient pas à l'heure actuelle d'instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1.

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC France. Ils comprennent les fonds propres part du groupe, auxquels sont

appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels définis par la CRD IV / CRR. Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (goodwill), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le montant d'insuffisance de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues modélisées. Les détentions en instruments de fonds propres de catégorie 1 dans des entités du secteur financier sont déduites des fonds propres réglementaires pour leur montant dépassant un seuil prudentiel défini par la réglementation.

- Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles. Selon la CRD IV / CRR, les détentions en instruments de fonds propres de catégorie 2 d'une entité du secteur financier, telle qu'une filiale d'assurance, doivent être déduites des fonds propres selon certains critères réglementaires

Pilier 1/ Exigences minimales en fonds propres

Le Pilier 1 couvre les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie, ainsi que le risque de titrisation. Ces exigences sont exprimées sous la forme d'actifs pondérés des risques.

Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

Le CRR prévoit trois approches pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit.

La méthode dite standard prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations en risque pour les contreparties disposant d'une notation externe. Les autres contreparties sont regroupées en catégories d'exposition auxquelles et se voient appliquer des pondérations en risque prédéterminées.

L'approche, dite *Internal Ratings-Based Foundation* (IRBF), permet aux banques de calculer l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit sur la base de leur évaluation interne de la probabilité de défaut des contreparties (*Probability of Default – PD*), d'une quantification de l'exposition en cas de défaut avéré (*Exposure At Default – EAD*) et d'une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*). Ces deux dernières sont néanmoins alignées sur des paramètres prudentiels standardisés.

Gestion et allocation du Capital (suite)

Enfin, la méthode dite *IRB Advanced* (IRBA), permet aux banques d'utiliser leurs propres évaluations internes non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, et qui prend en compte les facteurs évoqués ci-dessus ainsi que d'autres paramètres tels que la maturité de l'exposition et la corrélation des portefeuilles.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2007, avec l'approbation de l'ACPR, la méthode IRB avancée pour les risques souverains, les expositions bancaires et de clientèle de détail. HSBC France utilise la méthode IRB avancée sur les entreprises avec l'approbation de l'ACPR (LGD en 2009, EAD en 2012). Seules quelques expositions résiduelles restent dorénavant et à titre exceptionnel évaluées selon les approches fondation ou standard.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est défini comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération. Il s'applique :

- aux instruments dérivés ;
- aux pensions et Prêt / Emprunts de titres ;
- aux opérations à règlement différé.

Le risque de contrepartie s'applique à l'ensemble de ces expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation.

Les dérivés sont traités par HSBC France selon la méthode de l'évaluation au prix de marché pour déterminer les expositions au défaut et la méthode générale fondée sur les sûretés financières pour les opérations à règlement différé.

Ces expositions sont pondérées selon l'approche standard ou une des 2 approches IRB pour déterminer les exigences de fonds propres associées.

En ce qui concerne le calcul de l'exigence additionnelle en capital au titre de l'ajustement de valorisation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* – 'CVA'), deux approches sont définies par le régulateur : une méthode avancée applicable par les institutions dotées de modèles internes validés, et une approche standard.

Actuellement, HSBC France utilise la seconde, et détermine l'exigence en capital au titre de la CVA sur la base d'une formule prédéfinie indexée sur l'exposition au défaut, et sur la maturité effective des transactions. Des pondérations sont appliquées dans un deuxième temps sur la base des notations externes des contreparties.

Titrisation

HSBC France dispose uniquement de positions de titrisation détenues dans le portefeuille bancaire. La CRR définit deux méthodes de calcul du risque de crédit : l'approche standard, et l'approche IRB. Ces deux méthodes s'appuient sur une cartographie liant les notations des agences à des pondérations en risque, s'étalant de 7 à 1 250 %.

HSBC France utilise la méthode indexée sur les notations, à l'exception des facilités de liquidité et de positions de titrisation garanties par des actifs pour lesquelles l'approche interne est appliquée.

Exigence en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences de fonds propres couvrent :

- a) le risque de position et les risques optionnels attachés.

Le risque de position se décompose en deux éléments :

- le risque général (risque lié à une variation de prix provoquée par une fluctuation des taux d'intérêt ou un mouvement général du marché actions) ;
- le risque spécifique (risque lié à une variation de prix sous l'influence de facteurs propres à l'émetteur du titre ou de l'instrument sous-jacent).

- b) le risque de change et les risques optionnels attachés.

Ces derniers sont mesurés à l'aide de modèles internes de marchés, lorsque qu'ils ont été validés par la PRA et la BCE, à l'exception du risque spécifique capturé *via* la méthode standard, et qui pourrait migrer vers une approche en modèle interne en 2016. Les modèles de marché internes s'appuient sur les mesures de VaR et de *Stressed VaR*.

Exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel

La réglementation introduit également des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication.

Le besoin en fonds propres résultant de l'approche de base correspond à l'application d'un pourcentage du produit net bancaire. L'approche standard prévoit, elle, que les banques appliquent des pourcentages différents au produit net bancaire réparti selon huit catégories d'activités définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a opté pour l'approche standard.

Exigence cumulée

Conformément au cadre réglementaire Bâle III, La CRD IV / CRR établit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, auxquels doivent se conformer les établissements en y affectant des fonds propres de base de catégorie 1. La CRD IV / CRR précise que lesdits coussins sont mis en œuvre progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'exigence cumulée au titre de ces coussins représente la somme du coussin de conservation des fonds propres (*Capital Conservation Buffer* – 'CCB'), du coussin contra-cyclique de fonds propres (*Countercyclical Capital Buffer* – 'CCyB'), du coussin applicable aux institutions d'importance systémique mondiale ou d'importance systémique autre (*Global / Other Systematically Important Institutions Buffer* – 'G-SII' / 'O-SII') et enfin du coussin au titre du risque systémique (*Systemic Risk Buffer* – 'SRB') à mesure que ceux-ci entrent en vigueur. Les autorités nationales sont en charge de la mise en place des coussins G-SII et O-SII, et du coussin CCyB. L'ACPR est par conséquent responsable de l'identification des institutions concernées par le coussin O-SII à compter du 1^{er} janvier 2016.

Coussin de conservation des fonds propres

Le coussin CCB a pour but d'assurer que l'ensemble des banques disposent, en dehors des périodes de chocs financiers, d'un montant de fonds propres suffisant pour absorber les pertes potentielles.

Coussin contra-cyclique, et autres coussins macro-prudentiels

Le coussin CCyB est un outil macro-prudentiel à la disposition des autorités réglementaires nationales. Il est activé en France lorsque le Haut Conseil de Stabilité Financière ('HCSF') estime que des menaces à la stabilité financière sont avérées notamment du fait des évolutions de la conjoncture économique. Il a alors pour fonction de protéger le secteur bancaire de pertes

futures potentielles. Ce coussin peut être fixé dans une tranche comprise entre 0 et 2,5 % du montant d'actifs pondérés des risques, bien qu'il ne soit pas en théorie soumis à un plafond.

Coussin pour les institutions d'importance systémique mondiale / Autre

Les coussins G/O-SII, qui visent à couvrir le risque systémique que peut représenter un établissement bancaire, sont évalués sur une base annuelle en fonction d'un ensemble d'indicateurs tels que son volume d'activité, sa connectivité, l'existence d'alternatives ou de structure d'information financière pour les services qu'elle propose, son activité internationale et la complexité de son modèle commercial.

Coussin au titre du risque systémique

Au-delà des mesures mentionnées ci-dessus, la CRD IV / CRR prévoit un coussin SRB activé dès que nécessaire par chaque Etat membre de l'Union européenne en vue d'atténuer le risque macro-prudentiel structurel.

Le coussin SRB doit être appliqué aux banques cantonnées (*'ring-fenced'*), et aux sociétés de crédit foncier, qui en tant que tout se définissent comme des institutions systémiques ('SRB' institutions). Le coussin SRB peut être appliqué sur une base individuelle, sous-consolidée ou consolidée.

Pilier 2/ Surveillance prudentielle

Le Pilier 2 (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) consiste en l'évaluation interne par les banques et l'évaluation par les autorités de supervision, de l'adéquation des fonds propres vis-à-vis des risques couverts par le Pilier 1 et des risques non couverts par le Pilier 1. Un des outils majeurs du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP) qui permet l'identification et la quantification par la banque et par les autorités réglementaires des risques liés à la stratégie, au profil de risque et à la position en fonds propres de la banque. Dans cette optique, une série de tests de résistance est appliquée au capital plan. Ces exercices, en sus du cadre du capital économique, et des autres outils de gestion des risques, sont pris en compte dans l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de HSBC France.

Cette évaluation donne lieu à un rapport ICAAP annuel qui fait en outre l'objet de mises à jour régulières. Il est transmis aux autorités de supervision.

Gestion et allocation du Capital (suite)

En effet, la définition du Pilier 2 s'inscrit de façon plus générale dans un processus de revue et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (*'Supervisory Review and Evaluation Process' – SREP*), aboutissant à la détermination finale par la BCE d'une exigence individuelle en fonds propres qui peut être complétée d'autres demandes sur base individuelle.

En parallèle le cadre réglementaire Bâle III prévoit la mise en place du ratio de levier. Ce dernier vise à fixer une limite sur une base non ajustée du risque, et a pour objectif de compléter les ratios de capital indexés sur les risques. L'objectif de cette exigence est de limiter l'accroissement de l'effet de levier dans l'industrie bancaire, et les risques de modèle et de mesure intrinsèques aux ratios de solvabilité. Le ratio de levier tel que développé par le cadre réglementaire de Bâle III correspond au ratio de fonds propres de catégorie 1 sur le total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire.

Pilier 3/ Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à assurer la transparence de la communication financière des banques, *via* la publication d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. Le Groupe HSBC en France ne publie pas directement de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les informations fournies par le Groupe HSBC, disponibles notamment dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

Exigences Réglementaires de HSBC France au 31 décembre 2015

HSBC France, au même titre que les autres banques européennes, applique la CRD IV / CRR, ainsi que l'ensemble des règles édictées dans le cadre du mécanisme de supervision unique.

Les actifs pondérés des risques au 31 décembre 2015 sont calculés et présentés sur la base de l'interprétation faite par le Groupe HSBC de la législation CRD IV / CRR, et des règles émises au niveau européen.

Un certain nombre d'ajustements prudentiels et de déductions de capital est mis en place de manière progressive, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2018.

La réglementation en vigueur inclut en outre des options dont l'application est à la discrétion des autorités nationales. Dans le contexte actuel, en France, ces options incluent notamment les dispositions transitionnelles sur les plus-values latentes des actifs disponibles à la vente (*Available for Sale – 'AFS'*) non-souverains (article 467 (3) de la CRR ; 40% de taux de mise en place en 2015, 60 % prévus en 2016), un filtre total des plus et moins-values latentes sur actifs disponibles à la vente souverains (article 468 (3) de la CRR), une prise en compte progressive des actifs d'impôts différés (*Deferred Tax Assets – 'DTA'*) (article 478 (3) de la CRR ; 40 % de taux de mise en place en 2015, 60 % prévus en 2016), et l'application potentielle du cadre prudentiel prévu pour les institutions détenant des investissements significatifs dans des filiales d'assurance (article 471 (1) de la CRR).

En 2015, conformément à la CRD IV / CRR, les banques ont pour obligation de détenir un ratio minimum de 4,5 % de leurs actifs pondérés des risques en fonds propres de catégorie 1 (5,125 % au 1^{er} janvier 2016), un ratio minimum de 6 % en fonds propres élargis de catégorie 1 (6,625 % au 1^{er} janvier 2016) ainsi qu'un ratio minimum de 8 % de fonds propres totaux (8,625 % au 1^{er} janvier 2016).

La BCE prévoit notamment la montée en puissance progressive du coussin de conservation du capital à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 1^{er} janvier 2019, incluse dans les exigences minimales citées ci-dessus. Il est fixé à 2,5 % des actifs pondérés de l'institution.

Le tableau ci-dessous met en exergue une comparaison des principaux indicateurs de capital, basés sur les exigences réglementaires en vigueur à chaque période considérée. Aucune évolution méthodologique majeure n'ayant été mise en place entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, l'évolution des éléments de fonds propres réglementaires et d'actifs pondérés des risques résulte principalement de l'activité de la Banque.

Indicateurs clés – Fonds propres réglementaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
Fonds propres disponibles		
Fonds propres de Base de Catégorie 1	4 825	4 693
Fonds propres de Catégorie 1	4 825	4 693
Fonds propres totaux	4 825	4 693
Actifs pondérés du risque ¹		
Risque de contrepartie	3 809	5 247
Risque de crédit	21 000	20 691
– Approche IRB	15 748	15 494
– Approche standard	5 252	5 197
Risque de marché	2 594	3 588
Risque opérationnel	3 618	3 789
Exigence transitoire	1 470	–
Total actifs pondérés	32 491	33 315
Ratios de fonds propres (%) ¹		
Fonds propres de base de Catégorie 1	14,9 %	14,1 %
Fonds propres de Catégorie 1	14,9 %	14,1 %
Fonds propres totaux	14,9 %	14,1 %

¹ Données non auditées.

Pour ce qui est du coussin CCyB, le HCSF a fixé son niveau à 0 % au titre de l'année 2016.

L'ACPR a fixé le cousin O-SII de HSBC France à 0 % sur l'année 2016.

Enfin, HSBC France n'est pas soumise au coussin SRB à ce stade.

Dans le cadre du SREP, la BCE a fixé l'exigence de ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de HSBC France à 10 % de ses actifs pondérés des risques, en vision transitionnelle, et avec prise en compte de l'exigence au titre du coussin de conservation des fonds propres, pour l'année 2016.

Gestion et allocation du Capital (suite)

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2015	2014
	CRD IV Transitionnel	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :		
Capitaux propres part du groupe	5 838	5 732
Intérêts non contrôlants	60	57
Moins : dividendes versés à la société mère	(30)	(150)
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel.	(82)	(119)
Moins : correction de valeur supplémentaire sur les actifs mesurés à la juste valeur ...	(30)	(48)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.	(374)	(374)
Moins : déductions au titre des pertes attendues.	(85)	(105)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	(369)	(269)
- dont contribution aux fonds propres de HSBC Assurances vie		
Moins : investissements dans des entités du secteur financier et impôts différés excédant le seuil de 17,65 % des fonds propres réglementaires	(104)	(31)
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier		
- dont dettes subordonnées de HSBC Assurances vie	-	-
Total des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 825	4 693
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente.	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée et dettes subordonnées à durée déterminée	276	279
Moins : déductions au titre des pertes attendues.	-	-
Moins : dettes subordonnées dans des entités du secteur financier		
- dont dettes subordonnées de HSBC Assurances vie	(332)	(270)
Moins : investissements dans des entités du secteur financier excédant le seuil de 10 % des fonds propres réglementaires	56	(9)
Total des fonds propres de catégorie 2	-	-
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	-	-
Total des fonds propres	4 825	4 693
Total des risques pondérés Bâle III (données non auditées)	32 491	33 315
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers	31 021	33 315

Evolutions réglementaires

En parallèle des réglementations en vigueur et publiées à ce jour, des incertitudes perdurent sur les montants de fonds propres que les banques seront tenues de détenir à l'avenir. Les évolutions réglementaires attendues, présentées ci-après, pourront notamment modifier les exigences applicables au secteur bancaire.

En outre, le niveau de fonds propres minimal applicable à HSBC France dépendra de l'évolution de l'exigence fixée par la BCE au titre du Pilier 2, et de son articulation avec les différents coussins de capital.

Evolutions européennes

La BCE a lancé une revue des options nationales au sein de la Zone euro. Celle-ci va être poursuivie au long du premier trimestre 2016. L'impact potentiel sur HSBC France serait lié aux filtres prudentiels.

Evolutions internationales

En juin 2015, le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision – 'BCBS'*) a publié un document consultatif relatif à la prise en compte du risque de taux dans les portefeuilles bancaires (IRRBB) dans le cadre réglementaire. Cela pourrait se traduire par une exigence en fonds propres supplémentaire.

Le Comité de Bâle a publié le 14 janvier 2016 les règles définitives quant à la Revue détaillée des portefeuilles de *trading* (*Fundamental Review of the Trading Book – 'FRTB'*). Les principales caractéristiques de cette évolution réglementaire sont les suivantes:

- la revue de la frontière entre les portefeuilles de transaction et les portefeuilles bancaires ;
- la revue des modèles internes de risque de marché ;
- la revue de l'approche standard de risque de marché ;
- une transition de l'approche en *Value at risk* vers une mesure de la perte attendue en cas de scénario économique dégradé ;
- la prise en compte du risque lié à l'illiquidité de marché.

La refonte du cadre de calcul du risque de marché devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Commission européenne sera amenée dans ce contexte, à proposer un amendement de la CRR.

Certaines règles pourront être revues par le Comité de Bâle en 2016, sur les sujets de la titrisation (dont le traitement final s'appliquera à la fois aux portefeuilles de transaction et aux portefeuilles bancaires), du traitement final de la CVA, de la revue en cours des risques de crédit, souverain et de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires.

Enfin, une consultation sur la revue de la méthode standard de calcul des actifs pondérés au titre du risque opérationnel a été lancée par le Comité de Bâle en octobre 2014. La méthodologie de calcul proposée serait notamment indexée sur un facteur de risque liée au volume d'activité de la banque.

Capacité d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity – TLAC et Minimum Requirement for Eligible Liabilities - MREL*)

L'EBA a publié un ensemble de Standards techniques réglementaires (*Regulatory Technical Standards 'RTS'*), dont certains sont encore en phase de finalisation. Ces RTS vont apporter des précisions complémentaires sur les exigences définies par la BRRD au titre du MREL. L'objectif du MREL est d'amener les banques à détenir une capacité d'absorption des pertes correspondant aux exigences réglementaires existantes auxquelles s'ajouterait le montant de recapitalisation nécessaire dans le cas d'une situation de résolution. Le niveau de MREL sera fixé au niveau individuel.

En parallèle, le G20 a validé en novembre 2015 les règles définitives d'application de la Capacité Totale d'absorption des pertes (*'Total Loss Absorbing Capacity' 'TLAC'*) pour les établissements reconnus comme des G-SIIs.

Ces dernières incluent une exigence minimale initiale de 16 % des actifs pondérés des risques, et de 6 % de l'exposition en levier. En outre, les exigences au titre des coussins de capital en vigueur devront être ajoutées à l'exigence minimale en TLAC. Les modalités d'application de cette exigence seront intégrées dans le contexte plus large des plans de résolutions développés par les banques et les autorités de résolution et doivent encore être précisées au cours de l'année 2016.

L'exercice en bref*

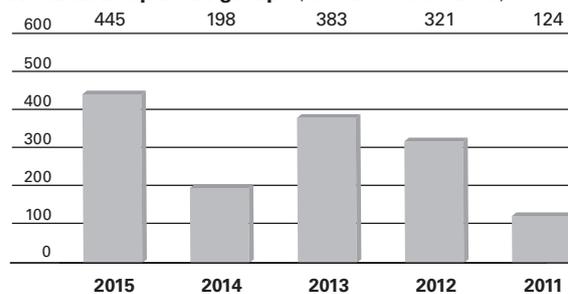
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011
Résultat avant impôt	618	232	546	388	59
Résultat net part du groupe	445	198	383	321	124
Résultat avant impôt des activités du Groupe HSBC en France ¹	586	252	654	559	191
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	5 838	5 733	5 391	5 213	4 820
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	43 184	42 262	40 235	76 486 ³	82 984 ³
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	39 897	40 656	36 974	75 356 ⁴	75 234 ⁴
Total du bilan	168 458	201 018	208 893	225 208	221 390
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	9 217	9 402	9 533	9 570	10 030
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres ²	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %	10,7 %
Ratio <i>Common Equity Tier One</i> ²	14,9 %	14,1 %	13,7 %	12,6 %	10,7 %
Coefficient d'exploitation	68,8 %	82,2 %	70,9 %	75,9 %	90,6 %

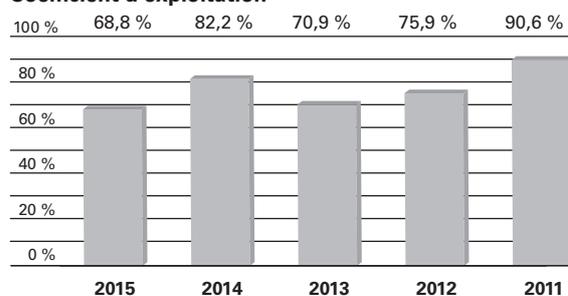
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2011 : cession par Sinopia Asset Management de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Cession par HSBC Private Bank France de LGI à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA ;
- en 2013 : acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) de HSBC Bank plc Paris Branch.

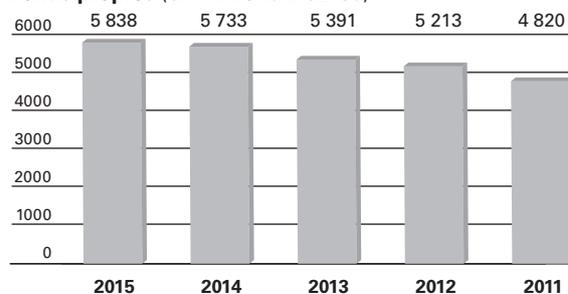
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1 La contribution de la France aux résultats de HSBC Bank plc laquelle inclut le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France, c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

2 Ratios en norme Bâle II en 2011, ratios en norme Bâle 2.5 en 2012 et 2013 et ratios en norme Bâle III à partir de 2014.

3 Y compris titres pris en pension.

4 Y compris titres mis en pension.

Notations

HSBC France est noté par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Notations long terme Dette <i>Senior</i> non sécurisée....	AA -	A2	AA -
Notations long terme Dépôts bancaires	AA -	A1	AA -
Perspective	Stable	Stable	Stable
Notations court terme.....	A-1+	P-1	F1+
Date de mise à jour	9 juin 2015	1 ^{er} juin 2015	10 novembre 2015

Les notations de HSBC France ont été revues durant l'année par Moody's et FitchRatings. Standard & Poor's a revu les notations de HBFR dans le cadre de sa revue de HSBC Bank plc.

Durant l'année 2015, les agences de notation ont fait évoluer leurs méthodologies afin de prendre en compte aussi bien les nouvelles réglementations BRRD et TLAC, que la diminution de la probabilité de support exceptionnel de la part des états. Les mises sous revue avec perspective négative existant l'année précédente ont été levées durant l'année et les perspectives sont désormais stables pour toutes les agences. La notation différenciée des produits long terme est liée à la nouvelle analyse spécifique de l'agence Moody's sur la structure du bilan et la capacité présumée d'absorption des pertes.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2015, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 43,6 millions EUR, dont 62 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élevaient à 127,6 millions EUR, dont 38 % étaient à échéance inférieure à 30 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés		1 792	1 960
Intérêts et charges assimilées		(318)	(348)
		<hr/>	<hr/>
Marge nette d'intérêt		1 474	1 612
Commissions (produits)		906	868
Commissions (charges)		(241)	(209)
		<hr/>	<hr/>
Commissions nettes		665	659
Opérations des portefeuilles de transaction excluant la marge nette d'intérêt ..		(22)	(272)
Marge nette d'intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction		245	212
		<hr/>	<hr/>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		223	(60)
Variation de la juste valeur des dettes à long terme et des dérivés associés		15	(50)
Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur		312	349
		<hr/>	<hr/>
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur		327	299
Résultat net de cession des investissements financiers		34	43
Dividendes reçus		2	4
Primes d'assurance nettes	33	1 957	1 926
Autres produits d'exploitation		174	(133)
		<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit		4 856	4 350
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	33	(2 485)	(2 421)
		<hr/>	<hr/>
Total du produit net bancaire avant dépréciation des prêts (charges)/reprises et des autres provisions pour risque de crédit		2 371	1 929
Dépréciations pour risques de crédit	4	(121)	(112)
		<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire	4	2 250	1 817
Frais de personnel	5	(925)	(948)
Frais généraux et administratifs		(649)	(584)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19	(50)	(45)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	18	(8)	(8)
		<hr/>	<hr/>
Total des charges d'exploitation		(1 632)	(1 585)
		<hr/>	<hr/>
Résultat d'exploitation		618	232
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-	-
		<hr/>	<hr/>
Résultat avant impôt		618	232
Impôt sur les bénéfices	7	(171)	(33)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
		<hr/>	<hr/>
Résultat net		447	199
		<hr/>	<hr/>
Résultat net part du Groupe		445	198
Part des intérêts non contrôlant		2	1
		<hr/>	<hr/>
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	6,61	2,94
Résultat dilué par action ordinaire	9	6,61	2,94
Dividende par action ordinaire	9	4,15	2,23

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net (a)		447	199
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Titres disponibles à la vente : (b)		75	32
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		104	80
– cessions comptabilisées en compte de résultat		(32)	(43)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		(1)	12
– impôt différé net passé en capitaux propres		4	(17)
Couvertures de flux de trésorerie : (c)		(46)	109
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres		(36)	259
– cessions comptabilisées en compte de résultat		(36)	(90)
– impôt différé net passé en capitaux propres		26	(60)
Différence de change nette d'impôt différé (d)		39	11
Total variation d'actifs et de passifs pouvant être reclassés en compte de résultat sous certaines conditions (b) + (c) + (d) = (e)		68	152
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies ..		(4)	(3)
– bénéfiques avant intérêt et impôts	5	(6)	(6)
– impôt différé net passé en capitaux propres		2	3
Total variation d'actifs et de passifs ne pouvant être reclassés par la suite en compte de résultats (f)		(4)	(3)
Total du résultat global (a) + (e) + (f)		511	348
Total des produits et charges :			
– part du Groupe		504	342
– part des intérêts non contrôlant		7	6
		511	348

Etats financiers consolidés (suite)

Bilan consolidé au 31 décembre 2015

ACTIF

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, banques centrales et CCP		395	523
Comptes d'encaissement		381	367
Portefeuille de transaction	12	27 161	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur	13	6 768	6 156
Instruments dérivés	14	49 484	70 567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32	4 660	6 022
Prêts et créances sur la clientèle	32	38 524	36 240
Opérations de prise en pension – hors-trading	26 et 32	10 163	14 796
Investissements financiers disponibles à la vente	15	27 677	24 672
Autres actifs		258	283
Impôt courant ¹	7	149	99
Comptes de régularisation		852	1 021
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	2	1
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	18	860	709
Immobilisations corporelles	19	828	706
Actifs d'impôt différé ¹	24	296	136
TOTAL DE L'ACTIF		168 458	201 018

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	32	7 086	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle	32	32 811	33 635
Opérations de prise en pension – hors-trading	26 et 32	10 283	15 938
Comptes d'encaissement		385	368
Portefeuille de transaction	29	22 647	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	22	8 476	6 911
Instruments dérivés	14	46 903	69 583
Dettes représentées par un titre	32	10 501	9 237
Autres passifs	23	914	989
Impôt courant ¹	7	32	24
Passifs des contrats d'assurance	27	20 943	20 803
Comptes de régularisation		762	714
Provisions pour risques et charges	25	132	147
Passifs d'impôt différé ¹	24	204	3
Provisions pour retraites	5	165	158
Dettes subordonnées	28	276	276
TOTAL DES DETTES		162 520	195 214
Fonds propres			
Capital social appelé	34	337	337
Primes d'émission		16	16
Autres réserves ²		1 765	1 701
Report à nouveau et résultat de la période ²		3 720	3 679
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		5 838	5 733
Part des intérêts non contrôlant		100	71
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 938	5 804
TOTAL DU PASSIF		168 458	201 018

¹ La méthodologie de compensation de l'impôt courant et différé a été revue à compter de juin 2015. L'application de cette nouvelle méthodologie sur les chiffres du 31 décembre 2014 est non significative et n'a par conséquent pas fait l'objet d'un retraitement.

² La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 comprend :

- un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.

- un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant". HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice. L'impact sur le résultat de la quote part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		618	232
Résultat net d'impôts des activités cédées		-	-
Retraitements :			
- éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt	35	214	125
- variation des actifs d'exploitation	35	4 762	(4 841)
- variation des passifs d'exploitation	35	(3 051)	(13 965)
- écarts de change		9	5
- (gain)/perte net sur activités d'investissement		(34)	(47)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		-	-
- contribution versée au titre des avantages postérieurs à l'emploi		-	-
- impôts (versés/reçus)	7	(138)	(173)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		2 380	(18 664)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(7 855)	(4 988)
Produits sur cessions et arrivées à échéance d'investissements financiers		4 403	5 086
Acquisition d'actifs corporels	19	(115)	(141)
Produits sur ventes d'actifs corporels	19	3	2
Acquisition de <i>goodwill</i> et d'actifs incorporels	18	(8)	(7)
Produits sur ventes de <i>goodwill</i> et d'actifs incorporels		-	-
Acquisition d'entreprises liées et activités et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées et activités		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		-	-
Achats d'actions HSBC dans le cadre des paiements à base d'actions		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(3 572)	(48)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Émission d'actions - intérêts non contrôlant		24	20
Actions propres achetées		-	-
Passifs subordonnés émis	28	-	260
Passifs subordonnés remboursés		-	-
Flux nets de trésorerie sur évolution de la participation dans les filiales		-	-
Dividendes versés	8	(401)	-
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(377)	280
Variation nette de la trésorerie		(1 569)	(18 432)
Trésorerie en début de période		4 127	22 507
Effet de change sur la trésorerie		46	52
Trésorerie en fin de période		2 604	4 127

Etats financiers consolidés (suite)

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

	2015									
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice ^{1,3}	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie ¹	Ecart de conversion ²	Autres réserves ³	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant ³	Total des capitaux propres
(en millions d'euros)										
Au 1^{er} janvier	337	16	3 678	133	2	(20)	1 566	5 712	92	5 804
Résultat net	-	-	445	-	-	-	-	445	2	447
- Titres disponibles à la vente	-	-	-	75	-	-	-	75	-	75
- Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(46)	-	-	(46)	-	(46)
- Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	-	(4)
- Ecart de change	-	-	-	-	-	34	-	34	5	39
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	(4)	75	(46)	34	-	59	5	64
Total du résultat global	-	-	441	75	(46)	34	-	504	7	511
- Dividendes	-	-	(401)	-	-	-	-	(401)	-	(401)
- Paiements à base d'actions	-	-	(10)	-	-	-	-	(10)	-	(10)
- Coûts des accords de paiement à base d'actions	-	-	9	-	-	-	-	9	-	9
- Autres mouvements	-	-	3	-	-	-	21	24	(23)	1
- Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Acquisition et cession de filiales/entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	24	24
Total autres	-	-	(399)	-	-	-	21	(378)	1	(377)
Au 31 décembre	337	16	3 720	208	(44)	14	1 587	5 838	100	5 938

1 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 comprend un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.
 2 La variation de la période comprend une correction de 38 millions EUR nette d'impôt différé, liée à des effets de change qui avaient été comptabilisés par résultat et non en écarts de conversion.
 3 La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 comprend un reclassement de 33 millions EUR net d'impôts différés entre le "report à nouveau" et les "autres réserves" et un reclassement de 21 millions EUR net d'impôt différé entre le "report à nouveau" et les "intérêts non contrôlant". HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG est détenue à hauteur de 90 % par le groupe HSBC France et a été mise en liquidation au cours de l'exercice. L'impact sur le résultat de la quote-part de résultat sur les périodes précédentes est non significatif.

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

	2014									
	Autres réserves									
(en millions d'euros)	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier.....	337	16	3 477	101	(54)	(26)	1 540	5 391	46	5 437
Résultat net	-	-	198	-	-	-	-	198	1	199
- Titres disponibles à la vente.....	-	-	-	32	-	-	-	32	-	32
- Couvertures de flux de trésorerie.....	-	-	-	-	109	-	-	109	-	109
- Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies.....	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	-	(3)
- Ecart de change.....	-	-	-	-	-	6	-	6	5	11
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres..	-	-	(3)	32	109	6	-	144	5	149
Total du résultat global.....	-	-	195	32	109	6	-	342	6	348
- Dividendes.....	-	-	(12)	-	-	-	-	(12)	-	(12)
- Paiements à base d'actions.....	-	-	11	-	-	-	-	11	-	11
- Coûts des accords de paiement à base d'actions.....	-	-	(10)	-	-	-	11	1	(1)	-
- Autres mouvements.....	-	-	18	-	-	-	(18)	-	-	-
- Transferts.....	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20
- Acquisition et cession de filiales/entreprises.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres.....	-	-	7	-	-	-	(7)	-	19	19
Au 31 décembre.....	337	16	3 679	133	55	(20)	1 533	5 733	71	5 804

Etats financiers consolidés (suite)

Notes annexes aux comptes consolidés

Page

173	Note 1	Base d'établissement et principales méthodes comptables
178	Note 2	Principes comptables significatifs
183	Note 3	Regroupement d'entreprises et cession de filiales
184	Note 4	Produit net bancaire (éléments significatifs) ¹
185	Note 5	Salaires et avantages au personnel
191	Note 6	Paievements à base d'actions
195	Note 7	Impôt sur les bénéfices
197	Note 8	Dividendes versés en 2015 et 2014
198	Note 9	Bénéfice et dividende par action
198	Note 10	Ventilation des résultats par métier
201	Note 11	Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
204	Note 12	Portefeuille de transaction (Actif)
204	Note 13	Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat
205	Note 14	Instruments dérivés
212	Note 15	Investissements financiers disponibles à la vente
213	Note 16	Actifs financiers transférés, actifs remis en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
215	Note 17	Participations dans les entreprises mises en équivalence
216	Note 18	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
222	Note 19	Immobilisations corporelles
224	Note 20	Liste des sociétés consolidées
227	Note 21	Informations relatives aux implantations pays par pays
228	Note 22	Passifs financiers sous option juste valeur
229	Note 23	Autres passifs
229	Note 24	Impôts différés
231	Note 25	Provisions pour risques et charges
231	Note 26	Opérations de pension
232	Note 27	Passifs des contrats d'assurance
234	Note 28	Dettes subordonnées
234	Note 29	Portefeuille de transaction (Passif)
235	Note 30	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
252	Note 31	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur
254	Note 32	Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
258	Note 33	Primes d'assurance nettes et engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés
259	Note 34	Capital social appelé
260	Note 35	Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
261	Note 36	Gestion des risques
261	Note 37	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif
263	Note 38	Engagements de financement et de garantie
265	Note 39	Opérations de location-financement
266	Note 40	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
268	Note 41	Entités structurées
271	Note 42	Transactions avec des parties liées
273	Note 43	Honoraires des Commissaires aux comptes
273	Note 44	Evénements postérieurs à la clôture

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2016.

a Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS) regroupent les normes comptables publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ainsi que les interprétations formulées ou adoptées par l'*IFRS Interpretations Committee* (IFRIC).

Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2015, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence, concernant HSBC France, entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB. En conséquence, les états financiers du groupe HSBC France pour l'année 2015 sont préparés en accord avec les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2015

Il n'y a pas eu de nouvelle norme appliquée durant l'exercice clos au 31 décembre 2015.

b Evolution des principes comptables

Outre les projets évoqués ci-dessous, l'IASB continue de travailler sur des projets relatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des opérations de crédit-bail, qui pourraient induire des changements significatifs pour les obligations comptables futures.

Les normes et amendements suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas encore été validés par l'UE :

- En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients". La date d'application initiale de la norme IFRS 15 a été décalée d'une année et la norme s'appliquera dorénavant à tout exercice débutant à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une application anticipée autorisée. La norme IFRS 15 fournit des principes de comptabilisation des produits et introduit le concept de constatation des produits lorsque les obligations de performance envers le client sont satisfaites. Le groupe HSBC France a examiné l'impact potentiel d'IFRS 15 et estime que cette norme, une fois appliquée, n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés ;
- En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", qui constituera la norme complète appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation". Cette norme introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers sont évalués au coût amorti (*at amortised cost*), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*Fair Value through Other Comprehensive Income* -FVOCI) ou à la juste valeur par le compte de résultat (*fair value through profit or loss*). Dans de nombreux cas, la classification et l'évaluation seront similaires à celles de IAS 39, moyennant quelques différences. Par exemple, sous IFRS 9 le concept de dérivé incorporé ne s'appliquera plus aux actifs financiers et les instruments de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou, dans certains cas, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie pourra avoir des incidences sur le traitement de certains actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par rapport à IAS 39. La classification des passifs financiers reste essentiellement inchangée, à l'exception de la variation de juste valeur au titre du risque de crédit propre des instruments enregistrés à la juste valeur qui devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

Le groupe HSBC France a effectué une analyse des impacts de l'application de cette phase sur la base du bilan au 31 décembre 2014 qui pourrait ne pas être totalement représentative de l'impact lié à la première application au 1^{er} janvier 2018. En effet IFRS 9 nécessite que l'évaluation des modèles économiques soit fondée sur les faits et circonstances en date de première application. De plus, les conditions contractuelles des actifs financiers évalués au 31 décembre 2014 peuvent ne pas refléter les conditions contractuelles à la date de transition.

Cependant, en se fondant sur cette analyse d'impact et sur les évolutions attendues du bilan financier au 31 décembre 2014, le groupe HSBC France estime que :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension hors trading qui sont classées en prêts et créances sous IAS 39 seront évalués au coût amorti sous IFRS 9 ;
- les actifs financiers sous option juste valeur continueront d'être comptabilisés en juste valeur par compte de résultat ;
- les obligations classées en actifs disponibles à la vente seront principalement évaluées à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) et dans une moindre mesure en juste valeur par résultat en fonction des caractéristiques contractuelles ;
- les bons du trésor et assimilés classés comme disponibles à la vente seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) en fonction du modèle économique dans lequel ils s'inscrivent ;
- toutes les actions demeureront évaluées à la juste valeur. La majorité des actions sera évaluée à la juste valeur par résultat tandis qu'une minorité sera évaluée à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) ;
- les actions évaluées à la juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) correspondent à des actions détenues pour des raisons autres que la réalisation d'un retour sur investissement.

Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliquent aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Un montant correspondant aux pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisé à l'origine. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, le montant comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument. Les actifs financiers pour lesquels sont comptabilisées des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sont considérés comme "stage 1", les actifs financiers qui sont considérés comme ayant subi une augmentation significative du risque de crédit sont en "stage 2", et les actifs financiers présentant une preuve objective de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut ou ayant déjà fait l'objet d'une dépréciation de crédit, sont en "stage 3".

Pour apprécier si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il convient de prendre en considération toute évolution du risque de défaillance sur la durée de vie restant à courir de l'instrument financier plutôt que l'augmentation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, sont objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiennent compte des meilleures informations raisonnablement disponibles, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections plausibles et justifiables des événements et de la situation économique futurs à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prend en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation ont vocation à être plus prospectives que sous IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Une augmentation du montant total des provisions est attendue, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue sur la durée de vie restante sera probablement plus important que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques. La norme ne porte pas explicitement sur les stratégies de macrocouverture, qui feront l'objet d'un projet séparé. Pour éviter tout risque de conflit entre les pratiques actuelles de comptabilité de macrocouverture et les nouvelles conditions générales de la comptabilité de couverture, IFRS 9 prévoit la possibilité de conserver la comptabilité de couverture de IAS 39 dans le cadre d'un choix de convention comptable.

Transition

A ce jour, le groupe HSBC France prévoit de continuer à appliquer la norme comptable IAS 39 relative à la comptabilité de couverture, bien qu'il soit prévu d'implémenter les amendements relatifs à la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation sont appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture à la date de première application, sans obligation de retraitement des périodes comparables. La comptabilité de couverture est appliquée de manière prospective à compter de cette date.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme dans son ensemble est fixée au 1^{er} janvier 2018, mais il sera possible d'appliquer la présentation révisée de certains passifs évalués à la juste valeur de façon anticipée. HSBC entend modifier la présentation des variations de juste valeur du risque de crédit propre sur certains passifs dès que la réglementation européenne l'y autorisera. Pour plus d'information sur les variations de juste valeur dues au risque de crédit, voir la note 30.

HSBC France examine actuellement l'impact potentiel de la phase "classification et évaluation" et de la phase "dépréciation" sur ses états financiers.

c *Présentation de l'information*

Les informations relatives à IFRS 4 "Contrats d'assurance" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" concernant la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et aux instruments financiers sont publiées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" pages 149 à 155.

Les informations à fournir concernant le capital relatives à IAS 1 "Présentation des états financiers" sont publiées dans la partie "Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France" pages 156 à 163.

Les informations relatives aux activités de titrisation et aux produits structurés du groupe HSBC France sont publiées dans la note 41 annexe aux états financiers consolidés page 268.

La devise fonctionnelle de la banque est l'euro, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés du groupe HSBC France.

Les sections ci-après, précédemment présentées dans la Note 36 des annexes aux comptes consolidés, sont désormais présentées dans le chapitre Facteurs de risque :

- Risques de crédit : pages 103 et suivantes.
- Risques de marches : pages 133 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 123 et suivantes.
- Risques liés aux activités d'assurance : pages 149 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 156 et suivantes.

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

d Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments listés ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitif des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2015. La direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants pour HSBC France sont listés ci-dessous :

- Dépréciations pour créances douteuses : voir les facteurs de risque aux pages 118 à 120 ;
- Impôts différés actifs : voir les Notes 7 et 24 ;
- Evaluation des instruments financiers : voir la Note 30 ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition : voir la Note 18a ;
- PVIF : voir la Note 18c ;

e Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, le management considérant que le Groupe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

f Consolidation et préparation des états consolidés

Le groupe HSBC France contrôle et par conséquent consolide une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, une exposition ou des droits aux rendements variables sur l'entité et a la capacité d'agir sur ces rendements. L'analyse du contrôle est effectuée à l'origine en considérant tous les faits et circonstances et réapprécié lorsque l'un des trois éléments sus-mentionnés vient à être modifié.

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC France consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le contrôle sur les activités pertinentes.

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les états financiers consolidés du groupe HSBC France incluent également la quote-part du résultat et des réserves attribuable aux co-entreprises et entreprises liées sur la base des états financiers produits au 31 décembre.

g Evénements significatifs de l'année

Evolution du cadre réglementaire et introduction de nouvelles taxes bancaires

- Le Conseil de Résolution Unique (CRU)

Le CRU est l'organe central de prise de décision du Mécanisme de Résolution Unique (MRU). Sa mission est de permettre de procéder efficacement à la résolution des institutions de crédit et autres entités relevant de sa compétence de manière à en minimiser le coût pour le contribuable et pour l'économie réelle. Le Conseil de Résolution est également responsable de gérer le Fonds de Résolution Unique (FRU) créé par le MRU. Le Conseil de résolution unique est une agence autofinancée de l'Union européenne.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables (suite)

- Le Fonds de Résolution Unique (FRU)

Dans l'objectif de disposer des ressources nécessaires dans le cadre d'une procédure de résolution, un Fonds de Résolution Unique a été mis en place par les Etats membres de l'Union Bancaire. Ce Fonds est alimenté par 1 % du total des dépôts du territoire concerné. Les contributions seront collectées sur 8 ans pour atteindre environ 55 milliards EUR en 2024. Il sera alimenté par les banques françaises à hauteur de 15,5 milliards EUR, la part assumée par la France représentant environ 28 % du total.

La contribution de HSBC France pour l'année 2015 s'élève à 54 millions EUR dont 16 millions EUR ont été enregistrés au bilan en dépôts de garantie.

Emissions significatives de HSBC France

HSBC France a émis :

- le 3 décembre 2015 une obligation "verte" (green bond) avec un nominal de 500 millions EUR et une maturité de 5 ans ; cette émission constitue la première émission d'obligation "verte" du Groupe HSBC.
- le 27 novembre une dette senior à taux variable avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 4 ans ;
- le 2 octobre une dette senior à taux variable avec un nominal de 250 millions EUR et une maturité de 2 ans ;
- le 25 septembre une dette senior à taux variable avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 2 ans.

Se référer à la note 22 page 228 pour plus d'informations.

Emission SFH

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat. HSBC SFH (France) a émis le 11 mars 2015 une obligation sécurisée d'un nominal de 1 milliard EUR et de maturité de 7 ans, avec une option de remboursement différé d'un an.

Se référer à la note 22 page 228 pour plus d'informations.

Targeted Longer-Term Refinancing Operations (TLTRO)

HSBC France a participé à l'opération de refinancement à long-terme (TLTRO) pour un montant de 1,4 milliard EUR en 2015, augmentant sa participation totale au TLTRO qui s'élève à 2,6 milliards EUR.

Present Value of In Force long term insurance business (PVIF)

Plusieurs hypothèses long terme du modèle de PVIF ont été revues en 2015. Les modifications et leurs impacts sont décrits dans la Note 18c PVIF du présent document.

Revue des documentations de macrocouverture

Au cours du premier semestre 2015, une revue détaillée de la documentation des relations de macrocouverture a été effectuée au niveau du Groupe HSBC.

La borne d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 comprend un reclassement de 53 millions EUR net d'impôt différé entre les "autres réserves (réserve de couverture des flux de trésorerie)" et le "report à nouveau" lié à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.

VISA

Les titres Visa Europe ont été réévalués directement en capitaux propres pour 89 millions EUR au 31 décembre 2015 pour tenir compte des termes du protocole de rachat par Visa Inc.

Se référer à la note 15 page 212 pour plus d'informations.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs

a Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la devise d'origine et converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêt comptable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Toute composante de change des profits ou pertes sur un élément non monétaire est comptabilisée soit dans les autres éléments du résultat global (OCI) soit dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément non monétaire est inscrit dans les autres éléments du résultat global (OCI) ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, ainsi que les engagements des succursales, filiales et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes du groupe au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, tandis que les résultats sont convertis en euros au taux de change à la clôture pour la période de déclaration. Les différences de change sur un élément monétaire qui fait partie d'un investissement net sur une opération réalisée à l'étranger sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

b Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Lorsque l'exposition est couverte par des instruments dérivés sous option juste valeur et éligibles à une telle couverture, la valeur comptable des prêts et créances ainsi couverts inclut un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas, par exemple, lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat dans "autres produits d'exploitation". Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

2 Principes comptables significatifs (suite)

c Dépréciations de prêts et créances

Les provisions pour dépréciation de créances reflètent l'estimation la plus juste possible par la Direction de la banque des pertes survenues dans le portefeuille de crédits à la date de clôture. La Direction exerce un jugement critique pour établir les hypothèses et les estimations permettant de calculer ces provisions pour dépréciation.

Prêts évalués individuellement

Toutes les créances sont évaluées individuellement afin de déterminer si elles présentent des indices objectifs de perte, qui entraînent alors la constitution de provisions pour dépréciation. Déterminer si les indices objectifs de pertes sont avérés, ainsi que le montant de la provision associée si de tels indices existent, est affaire de jugement. Ce jugement s'applique dans l'évaluation de l'ensemble des informations pertinentes concernant les indicateurs d'une dépréciation afin de déterminer s'il existe un indice objectif qu'un évènement générateur d'une perte existe, comme des défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que la situation financière des emprunteurs, affectant leur capacité de remboursement.

Le jugement entre encore davantage en ligne de compte pour les créances envers des emprunteurs présentant des signes de difficulté financière dans des secteurs en situation économique difficile et plus particulièrement si les perspectives de refinancement ou de vente d'un actif en particulier affectent la probabilité de remboursement. S'agissant des créances pour lesquelles il existe un indice objectif de dépréciation, la Direction décide du montant de la provision nécessaire en fonction d'un certain nombre de facteurs tels que la valeur de recouvrement de la garantie, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite, la viabilité du modèle économique du client et sa capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité commerciale et à générer une trésorerie suffisante pour assurer le service de la dette.

Il arrive que le groupe HSBC France accorde des mesures de concession en faveur d'emprunteurs en difficulté financière en acceptant de modifier les termes de paiement contractuels, afin d'améliorer la gestion de ses relations avec eux, de maximiser leurs chances de redressement ou encore d'éviter le défaut ou la saisie. Lorsque la portée des concessions est significative, déterminer leur impact sur les provisions pour dépréciation de créances requiert encore davantage de jugement et d'appréciation. Différencier les caractéristiques de ces concessions de crédit implique un jugement y compris dans les cas de débiteurs sortis d'une situation de défaut suite à la renégociation. Les renégociations concernent aussi bien les portefeuilles de prêts aux particuliers que les portefeuilles de prêts aux entreprises.

L'exercice de ce jugement nécessite de prendre des hypothèses hautement subjectives et très sensibles aux facteurs de risque, en particulier aux changements des conditions économiques et des conditions de crédit. Nombre de ces facteurs ont un fort degré d'interdépendance et les provisions pour dépréciations sont la résultante de plusieurs facteurs.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- des difficultés de génération de trésorerie de l'emprunteur ;
- des paiements contractuels, soit en intérêts soit en principal, en retard de plus de 90 jours ;
- le risque d'un dépôt de bilan ou d'une liquidation de l'emprunteur ;
- l'existence d'une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons légales ou économiques en lien avec ses difficultés financières, aboutissant à l'annulation ou à un report du principal, des intérêts ou des frais ;
- une détérioration de la situation ou de la perspective financière de l'emprunteur telle que sa capacité de remboursement puisse être considérée comme douteuse.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs (suite)

Les dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation. Les pertes de valeur sont calculées sur les créances individuelles et sont inscrites en charges dans le compte de résultat en contrepartie de la réduction de l'encours des créances douteuses au bilan.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts d'obtention et de revente de la garantie lors de la saisie ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les créances ne sont pas libellées en monnaie locale ; et
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La détermination de la valeur de recouvrement de la garantie est fondée sur la valeur de marché à la date où l'évaluation de la dépréciation est réalisée.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, qui inclut l'encaissement des intérêts contractuels attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, à sa valeur comptable actuelle. Lorsqu'elles sont significatives, les provisions pour dépréciation font l'objet d'un examen a minima trimestriel.

Provision collective

Une provision collective est calculée sur la population des encours sains. Elle a vocation à couvrir des événements de crédit ayant eu lieu mais dont la banque n'a pas encore connaissance.

Le calcul de la provision collective est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur des portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision individuelle ; et
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit du moment induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille. Cette estimation peut varier en fonction de la situation économique, des conditions du marché, du comportement de la clientèle, des informations sur la gestion des portefeuilles, des techniques de gestion du recouvrement et des expériences de recouvrement passées. Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification peut, par conséquent, varier en fonction de l'évolution de ces facteurs dans le temps.

2 Principes comptables significatifs (suite)

Passage en pertes

Les créances sont passées en pertes (et les provisions correspondantes reprises), partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de créances assorties de garanties, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

La reprise de la provision est comptabilisée dans le compte de résultat.

Créances renégociées

Les créances provisionnées sur base individuelle dont les conditions ont été renégociées font l'objet d'une revue régulière pour déterminer si elles restent douteuses ou présentent encore des retards de paiement. Une créance renégociée est dé-comptabilisée en cas de résiliation de la convention existante qui s'accompagne de la signature d'une nouvelle convention présentant des caractéristiques différentes, ou si les caractéristiques d'une convention existante sont modifiées au point que la créance renégociée soit considérée au plan comptable comme un nouvel instrument financier. Les nouveaux contrats faisant suite à l'annulation d'un contrat existant continuent d'être enregistrés comme des créances renégociées.

d *Dépréciations sur investissements financiers disponibles à la vente*

Des indices de dépréciation sont recherchés à chaque date d'arrêté des comptes sur les instruments financiers disponibles à la vente. Si un événement de défaut qui peut être évalué de manière fiable a un impact sur les flux de trésorerie attendus, une dépréciation est comptabilisée.

Si les titres disponibles à la vente sont dépréciés, la différence entre le coût de l'actif financier (net de tout remboursement ou amortissement) et la valeur actuelle à sa juste valeur, moins toute ancienne perte reconnue au compte de résultat, est retirée des capitaux propres pour être intégrée au compte de résultat.

Les pertes pour dépréciation sur les titres de créance disponibles à la vente et sur les titres de participation sont comptabilisées au compte de résultat, respectivement aux lignes "Charges pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit" et "Résultat net de cession des investissements financiers". Les méthodes de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente sont exposées plus en détail ci-après :

Titres de créance disponibles à la vente

Lors de la recherche de signes de dépréciations pendant l'évaluation des titres de créance disponibles à la vente, à la date de publication des états financiers, le groupe examine tous les signes disponibles, tels que les données observables ou les informations sur des événements spécifiquement liés aux titres concernés et qui pourraient entraver le recouvrement des flux de trésorerie futurs. Parmi de tels événements se trouvent des difficultés financières significatives de l'émetteur, une rupture de contrat telle que défaut de paiement, faillite ou autre

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables significatifs (suite)

restructuration financière, ou la disparition d'un marché actif pour le titre de créance concerné en raison de difficultés financières affectant l'émetteur.

Ces types d'événements spécifiques, mais aussi d'autres facteurs tels que des informations sur la liquidité de l'émetteur, sur les expositions aux risques financiers et économiques, les niveaux et la tendance des défauts de paiement sur des actifs financiers similaires, les tendances et conditions nationales et locales, ainsi que la juste valeur des biens apportés en nantissement ou en garantie, peuvent être considérés individuellement ou collectivement pour identifier des signes objectifs de dépréciation d'un titre de créance.

Titres de participation disponibles à la vente

Parmi les signes objectifs de dépréciation de titres de participation disponibles à la vente peuvent figurer des informations spécifiques sur l'émetteur telles que décrites en détail ci-dessus, mais aussi des informations concernant des évolutions marquées de technologie, de marchés, de situation économique ou de contexte législatif, qui laissent effectivement à penser que le coût des titres de participation pourrait ne pas être recouvré.

Une baisse marquée ou prolongée de la juste valeur de l'actif en dessous de son coût constitue un autre signe objectif de dépréciation. Pour évaluer si cette baisse est marquée, l'érosion de la juste valeur est comparée au coût initial de l'actif lors de sa première comptabilisation. Pour évaluer si cette baisse est prolongée, elle est comparée à la durée continue pendant laquelle la juste valeur de l'actif est descendue en dessous de son coût initial lors de sa première comptabilisation.

Lorsqu'une dépréciation a été constatée sur un actif disponible à la vente, la comptabilisation de cette dépréciation dépend de la nature de cet actif financier :

- un titre de créance disponible à la vente verra sa dépréciation comptabilisée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective de dépréciation et par conséquent le résultat de futures baisses de valeur estimée dans la trésorerie de l'actif financier. Lorsqu'il n'existe pas de raisons objectives de dépréciation, la baisse de la juste valeur des actifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres. Si la juste valeur des titres de créances augmente sur la période suivante et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement survenant après la dépréciation de cette dernière, ou que l'instrument financier concerné n'est plus déprécié, la dépréciation sera reprise via le compte de résultat ;
- pour un titre action disponible à la vente, toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les dépréciations reconnues sur les titres de participation ne sont pas reprises. Toute baisse complémentaire dans la juste valeur des titres de participation disponibles à la vente est comptabilisée dans le compte de résultat, en se basant sur toutes les pertes cumulées et encourues et en relation avec le coût d'acquisition des titres de participation.

e Revenus d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt. La méthode du taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

2 Principes comptables significatifs (suite)

Autres produits

- Commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de services, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Produits et charges d'intérêts".

- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilés, et les dividendes afférents.

- Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend :

- les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur, y compris les passifs des contrats d'assurance ;
- les gains et pertes dus aux variations de juste valeur des dérivés qui sont gérés conjointement avec des actifs ou passifs financiers sous option juste valeur ;
- les produits et charges d'intérêt ainsi que les dividendes perçus sur :
 - les actifs et passifs financiers sous option juste valeur
 - les dérivés gérés conjointement aux instruments ci-dessus
 - exception faite des intérêts dus aux obligations émises et aux dérivés gérés conjointement avec ces obligations, qui sont inclus dans la ligne "Charge d'intérêt".

- Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprises ni de cession de filiales en 2015.

Etats financiers consolidés (suite)

4 Produit net bancaire (éléments significatifs)¹

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 2 250 millions EUR (2014 : 1 817 millions EUR) et inclut notamment (de façon non exhaustive), les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Produits		
Revenus sur les actifs financiers ayant fait l'objet d'une dépréciation	35	40
Intérêts et produits assimilés sur les prêts et avances à la clientèle	1 129	1 229
Intérêts et produits assimilés sur les investissements financiers	482	559
Commissions perçues sur actifs financiers ou dettes financières non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	605	593
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	227	209
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(197)	(299)
– sur les comptes de la clientèle	(106)	(164)
– sur les titres de créances émis et les dettes subordonnées hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de transaction ou sous option juste valeur	(51)	(49)
– autres	(40)	(86)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de transaction ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(237)	(207)
Gains / (Pertes)	17	19
– Gains / (pertes) sur les actifs destinés à être cédés	–	–
– Dépréciation des actions disponibles à la vente	–	4
– Gains/(pertes) sur cession d'immobilisations corporelles et des investissements non financiers	17	15
Dépréciation pour risques de crédit	(121)	(112)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances	(120)	(104)
– dotations nettes pour dépréciations des titres disponibles à la vente : obligations et autres titres à revenu fixe	1	(8)
– dépréciations nettes au regard des autres dépréciations pour risque de crédit des provisions	(2)	–

¹ Le format du tableau a été revu afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

5 Salaires et avantages au personnel

a Montant de la masse salariale

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Salaires	673	692
Charges salariales	183	184
Avantages postérieurs à l'emploi	69	72
	925	948

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC France durant l'année¹

	2015 ¹	2014 ¹
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	3 831	3 803
Banque commerciale	1 423	1 520
Banque de financement, d'investissement et de marchés	758	685
Banque privée	105	112
Fonctions support et autres ²	3 557	3 699
Total³	9 674	9 819

1 Afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC, les effectifs 2014 et 2015 sont désormais présentés en effectifs moyens.

2 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

3 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC France et ses deux filiales HSBC Global Asset Management et HSBC Assurances Vie.

b Engagements de retraites et autres avantages assimilés

1. Principes

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

HSBC France verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 76 % du total des engagements en France.

HSBC France accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 20 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. HSBC France comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

2. Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2015, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2016, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actua- lisation	Réévaluation différée ¹	Taux d'inflation	Taux de revalo- risation des retraites versées et différées	Taux de revalo- risation des salaires	Taux de mortalité ²
Au 31.12.2015						
France	1,8	1,8	1,5	1,5	2,7	–
Au 31.12.2014						
France	2,0	2,0	1,5	1,5	2,7	–

1 Taux de rendement attendu des fonds.

2 HSBC France utilise la table de mortalité TGHITGF05 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

3. Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat

Régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Coût des services de la période	6	4
Charges d'intérêt	3	5
Marge nette d'intérêts sur régimes d'avantages d'actifs à prestations définies . .	–	–
Coût des services passés	–	–
Charge globale nette	9	9

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Actifs/(passifs) nets comptabilisés au bilan sur les régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	<i>Juste valeur des actifs des régimes de retraite</i>	<i>Valeur actualisée des obliga- tions pos- térieures à l'emploi</i>	<i>Total</i>
2015	10	175	165
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-	-	-
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	10	175	165
2014	11	169	158
Total des avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-	-	-
Total des avantages postérieurs à l'emploi au passif	11	169	158

Gains/(pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2015	2014
Au 1 ^{er} janvier	70	64
Gains/(pertes) actuariels totaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	6	6
Au 31 décembre	76	70

Les pertes et gains actuariels de l'année se décomposent en :

- 9 millions EUR de changement d'hypothèses actuarielles : ces effets des changements d'hypothèses actuarielles sont dus à la baisse du taux d'actualisation (20 millions EUR) et à la mise à jour des taux de charges patronaux et compensées pour partie de l'hypothèse d'évolution des salaires et de revalorisation des pensions (11 millions EUR) ;
- (3) millions EUR liés à l'expérience : les effets liés à l'expérience proviennent des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qu'il s'est effectivement produit durant l'exercice.

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

(en millions d'euros)	Régimes de retraite à prestations définies
	2015
Taux d'actualisation	
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	(6)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	6
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	-
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	-
Taux d'inflation	
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	-
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	-
Taux d'augmentation des retraites à prestation	
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	1
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	(1)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	-
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	-
Taux d'augmentation des salaires	
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une augmentation de 25bp	3
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi à la fin de l'année pour une diminution de 25bp	(3)
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une augmentation de 25bp	-
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi l'année suivante pour une diminution de 25bp	-
Mortalité	
Impact sur les obligations postérieures à l'emploi pour chaque année supplémentaire de longévité	2

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Régimes de retraite à prestations définies

Actifl (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur ac- tualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages posté- rieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2015	11	169	158
Coûts des services rendus	–	6	6
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	6	6
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	3	3
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	6	6
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(1)	(1)
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	7	7
– Gains/pertes) actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2015	10	175	165
Engagements de retraites au passif du bilan	–	–	165
Engagements de retraites à l'actif du bilan	–	–	–
Valeur actualisée des obligations envers les :	–	175	–
– actifs	–	132	–
– actifs avec bénéfice différé	–	7	–
– retraités	–	36	–

Etats financiers consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obliga- tions pos- térieures à l'emploi	Actif/ (Passif) net au titre des avantages posté- rieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1 ^{er} janvier 2014	12	173	161
Coûts des services rendus	–	4	4
Coûts des services passés	–	–	–
Coûts des services	–	4	4
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	5	5
Effets de revalorisation comptabilisés au compte	–	6	6
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	–	(3)	(3)
– Gains/(pertes) actuariels dus aux variations des hypothèses financières	–	9	9
– Gains/pertes) actuariels dus à l'expérience	–	–	–
Ecarts de change	–	(10)	(10)
Prestations versées	(1)	(9)	(8)
Au 31 décembre 2014	11	169	158
Engagements de retraites au passif du bilan	–	–	158
Engagements de retraites à l'actif du bilan	–	–	–
Valeur actualisée des obligations envers les :	–	169	–
– actifs	–	130	–
– actifs avec bénéfice différé	–	1	–
– retraités	–	38	–

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025
Total des régimes de retraite à prestation définie	10	6	8	8	8	48

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	2015				2014			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif		Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	
Dont HSBC				Dont HSBC				
(en millions d'euros)								
Total des régimes de retraite								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite								
Actions	10	10	–	–	11	11	–	–
Titres	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	10	–	–	11	11	–	–
Dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–

6 Paiements à base d'actions

a Principes comptables

Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'épargne entreprise.

Plans d'attribution d'options sur actions

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Parmi les conditions d'acquisition figurent des critères de service et de performance. Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies.

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation appropriés, en tenant compte des conditions d'attribution des instruments de capitaux propres. Les conditions d'acquisition incluent des critères de service.

Les conditions de marché sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. En conséquence, une attribution d'actions est considérée comme acquise, peu importe que la condition de performance de marché ou que la condition de non-acquisition soient remplies, si toutes les autres conditions sont réunies. Toute annulation survenue durant la période d'acquisition est considérée comme une accélération de l'acquisition et comptabilisée immédiatement à hauteur du montant qui aurait été autrement constaté au titre des services reçus durant la période d'acquisition.

Les conditions d'acquisition autres que les conditions de performance du marché ne sont pas prises en compte pour l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte à travers l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction, de sorte que le montant finalement comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués repose bien sur le nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis. Sur une base cumulée, aucun montant n'est comptabilisé pour des instruments de capitaux propres qui ne seraient pas attribués parce que certaines conditions de performance ou de service (autres que des conditions de marché) ne seraient pas satisfaites.

En cas de modification d'une attribution, la dépense de l'attribution initiale reste comptabilisée au minimum comme si aucune modification n'avait eu lieu. Si cette modification a pour effet d'accroître la juste valeur d'une attribution ou d'augmenter le nombre d'instruments de fonds propres attribués, alors le supplément de juste valeur des titres attribués ou des engagements est mesuré comme le montant le plus élevé entre, d'une part la juste valeur initiale retraitée de l'amortissement cumulé et, d'autre part, la meilleure estimation de dépense requise pour s'acquitter de cette obligation.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Impact sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance ("Restricted Shares")	19	14
Plan d'Epargne Entreprise – souscription avec décote	2	2
Total	<u>21</u>	<u>16</u>

b *Déclinaison opérationnelle*

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés.

Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et,

6 Paiements à base d'actions (suite)

d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

1. Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions sans conditions de performance

Des options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014 et celles attribuées en 2005 sont devenues caduques en 2015.

	2015		2014	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	6 415		15 832	
Options attribuées durant l'exercice	-	-	-	-
Options levées durant l'exercice	-	-	-	-
Options transférées durant l'exercice	-	-	-	-
Options devenues caduques durant l'exercice . . .	(6 415)	7,29	(9 417)	7,22
Attributions nettes au 31 décembre	-		6 415	

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2004 et 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France ainsi qu'à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2004 sont devenues caduques en 2014 et celles attribuées en 2005 sont devenues caduques en 2015.

	2015		2014	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	-	-	1 320	-
Options attribuées durant l'exercice	-	-	-	-
Options levées durant l'exercice	-	-	-	-
Options transférées durant l'exercice	-	-	-	-
Options devenues caduques durant l'exercice . . .	-	-	(1 320)	7,22
Attributions nettes au 31 décembre	-		-	

L'amortissement de ces Plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Etats financiers consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

2. Plan d'actions gratuites du Groupe

Le Plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

Les “Group Performance Shares”

	2015	2014
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	45	–
Augmentation de capital	–	–
Actions attribuées durant l'exercice	13	45
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	–	–
Attributions nettes au 31 décembre	58	45

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

Les “Restricted Shares”

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants (à l'exception des actions non qualifiées attribuées aux impatriés, lesquelles sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivantes et de trois ans pour les 34 % restantes) et pour les collaborateurs “Material Risk Taker” dont les actions attribuées sont acquises immédiatement.

	2015	2014
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	3 660	3 934
Actions attribuées durant l'exercice	1 499	1 888
Actions acquises durant l'exercice	(2 273)	(2 119)
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	(11)	(43)
Augmentation de capital	–	–
Attributions nettes au 31 décembre	2 875	3 660

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2015, un montant de 8,4 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

6 Paiements à base d'actions (suite)

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2015 au titre de la performance de l'année 2014 est réputée débuter au 1^{er} janvier 2014. Avant 2011, l'amortissement débutait à compter de la date d'attribution des actions.

3. Augmentation de capital réservée aux employés

En 2015, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 1 497 450 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 11,1 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 1,6 million EUR pour le groupe HSBC France.

7 Impôt sur les bénéfices

a Charge d'impôt courante et différée

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés directement en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité légale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à les compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

Le montant d'impôt différé actif a été comptabilisé au 31 décembre 2015 en prenant en compte les perspectives de résultat, telles qu'établies lors du processus budgétaire.

Charge d'impôt courante différée

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants	118	186
Impôts différés	53	(153)
Total de la charge d'impôt	171	33
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	27,7	14,1

Etats financiers consolidés (suite)

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

La contribution exceptionnelle de 10,7 % était applicable pour les exercices 2014 et 2015 (cependant, le taux d'impôt différé ne tenait pas compte de cette contribution). La loi de Finance 2016 a confirmé la suppression de cette contribution pour 2016.

En conséquence, le taux d'imposition en France en 2015 est maintenu à 38 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR.

La forte variation des impôts différés entre 2014 et 2015 s'explique par la hausse du résultat IFRS en particulier sur les émissions de *Covered Bonds* et la PVIF, générant une charge d'impôt différé en 2015.

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal de 38 % (2014 : 38 %).	235	38,0	88	38,0
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	(4)	(0,7)	–	0,1
Opérations imposées à taux réduit en France	(3)	(0,4)	(1)	(0,6)
Ecart temporels non présentés sur les impôts différés	(1)	(0,1)	–	–
Différences permanentes	17	2,7	2	1,0
Changement du taux d'imposition.	(11)	(1,7)	3	1,3
Impôt local et impôts anticipés à l'étranger.	19	3,1	22	9,3
Ajustements au titre des exercices antérieurs.	8	1,2	1	0,3
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale ¹	(89)	(14,4)	(82)	(35,3)
Charge d'impôt globale comptabilisée au compte de résultat	171	27,7	33	14,1

¹ Afin de s'aligner sur le format de présentation du Groupe, la ligne "Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale" a été partiellement reventilée sur les lignes "Ecart temporels non présentés sur les impôts différés", "Différences permanentes", "Changement du taux d'imposition", "Impôt local et impôts anticipés à l'étranger" et "Ajustements au titre des exercices antérieurs".

Le taux effectif d'impôt pour 2015 à 27,7 % était inférieur au taux d'imposition de 38 %, du fait notamment de crédits d'impôt et du boni d'intégration fiscale.

b CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,6 % de la VA de l'année N).

HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2015, d'une charge de 25,7 millions EUR (2014 : 28,6 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 0,4 million EUR (2014 : 1,6 million EUR).

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

c Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2015, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise et est considéré comme une subvention d'Etat.

A ce titre, le groupe HSBC France a choisi de comptabiliser le CICE en réduction des frais généraux en application de la norme IAS 20.

Le Groupe HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,4 millions EUR au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2015.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, le groupe HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans le développement et la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs et le regroupement des équipes du siège ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, et mieux intégrées, l'optimisation des outils de gestion patrimoniale et de distribution de crédit immobilier, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : plus de trois cent dix mille heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2014 et 2015 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente.

8 Dividendes versés en 2015 et 2014

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	EUR par action	Montant	EUR par action	Montant
1 ^{er} acompte sur dividende versé au titre de l'exercice en cours	3,71	251	–	–
Dividende versé au titre de l'exercice précédent. . .	2,23	150	–	–
		401		–

Dividendes au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 de 3,71 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 827 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 21 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration du 8 février 2016 va proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2016, de distribuer un dividende d'un montant total de 279 866 982,05 EUR, au titre des résultats 2015. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable, après déduction de l'acompte sur dividende de 3,71 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

Dividendes au titre de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration du 6 février 2015 a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015, de distribuer un dividende de 2,23 EUR par action au titre de l'exercice 2014.

Etats financiers consolidés (suite)

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Bénéfice par action	6,61	2,94
Bénéfice par action après dilution	6,61	2,94
Dividende par action	4,15	2,23

Le bénéfice par action Part du Groupe est calculé en divisant le résultat de 445 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 827 actions (au 31 décembre 2014, le bénéfice était de 198 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (67 437 827 actions au 31 décembre 2014).

Aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise en 2015.

10 Ventilation des résultats par métier

Le Groupe HSBC en France inclut, d'une part, le groupe HSBC France, et d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions.

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.

Au sein du Groupe HSBC, l'activité Assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de *l'embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants. La PVIF est calculée à partir d'une projection des flux de trésorerie attendus, retraités d'une série d'hypothèses afin de prendre en compte les conditions locales de marché et le jugement de la direction sur les tendances futures. Il s'agit principalement d'hypothèses économiques et non économiques, ainsi que d'anticipations sur le comportement des titulaires de contrats. Ces hypothèses sont sujettes à des incertitudes et peuvent contribuer à la volatilité des résultats de l'activité d'Assurance (cf. Note 18c, pages 220 et suivantes).

- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

La colonne “Autres” comprend, principalement, la variation de la juste valeur liée au risque de crédit propre à HSBC France de la dette émise classée en option juste valeur ainsi que le dividende par ailleurs éliminé dans la colonne “Intersegment”.

HSBC France s’appuie sur des fonctions centrales et support dont le coût est réparti analytiquement entre les métiers.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d’information sur la répartition géographique.

L’établissement des résultats et du bilan par métier est effectué dans le respect des principes comptables du Groupe HSBC. Les produits et charges d’exploitation par métier incluent des transferts entre les métiers qui font l’objet de conventions validées par les parties concernées. Les coûts partagés sont inclus dans les résultats des métiers sur la base de refacturations. Les produits et services générant les revenus des métiers sont décrits dans le rapport de gestion (pages 2 à 17).

- Bénéfice/(perte) de l’exercice

	31.12.2015						
	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d’entreprises</i>	<i>Banque de financement, d’investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-segment</i>	<i>Total</i>
(en millions d’euros)							
Marge nette d’intérêt	873	383	188	36	(5)	–	1 475
Commissions	318	221	103	24	1	–	667
Activité de trading et de couverture	5	(2)	280	4	(18)	–	269
Autres produits d’exploitation ¹	(44)	18	26	(13)	425 ¹	(401) ¹	11
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	1 152	620	597	51	403	(401)	2 422
Dépréciations pour risques de crédit	(20)	(93)	(7)	(1)	–	–	(121)
Produit net bancaire	1 132	527	590	50	403	(401)	2 301
Total charges d’exploitation	(780)	(390)	(482)	(38)	(25)	–	(1 715)
Résultat d’exploitation	352	137	108	12	378	(401)	586
Quote-part dans le résultat d’entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	352	137	108	12	378	(401)	586
Impôt sur les bénéfices							(173)
Résultat net – périmètre France							413
Ajustement périmètre ²							34
Résultat net – périmètre légal							447

¹ Principalement les dividendes versés en avril et décembre 2015 pour un total de 401 millions EUR. Se référer également à la note 8.

² Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

Etats financiers consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

	31.12.2014						
(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter-segment</i>	<i>Total</i>
Marge nette d'intérêt	904	416	301	29	1	(36)	1 615
Commissions.	307	216	113	21	–	–	657
Activité de trading et de couverture ¹	(273) ¹	–	260	4	9	36	36
Autres produits d'exploitation ²	(282) ²	23	47	(14)	(56)	–	(282)
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	656	655	721	40	(46)	–	2 026
Dépréciations pour risques de crédit	(21)	(79)	(12)	(0)	(0)	–	(112)
Produit net bancaire	635	576	709	40	(46)	–	1 914
Total charges d'exploitation	(778)	(395)	(437)	(40)	(12)	–	(1 662)
Résultat d'exploitation	(143)	181	272	–	(58)	–	252
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence.	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt	(143)	181	272	–	(58)	–	252
Impôt sur les bénéfices							(36)
Résultat net – périmètre France							216
Ajustement périmètre ³							(17)
Résultat net – périmètre légal							199

1 *Banque de particuliers* : Principalement l'impact des couvertures non éligibles du portefeuille de crédits immobiliers. L'ensemble des résultats sont commentés dans la partie "Rapport de gestion" pages 2 à 17.

2 Principalement l'impact de la PVIF. Des explications plus détaillées sont données dans la Note 18c du Document de Référence 2014.

3 Principalement HSBC Bank plc Paris Branch.

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat sur le périmètre dit managérial (HSBC en France)

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter segment</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2015							
Produit net bancaire	1 132	527	590	50	403	(401)	2 301
– externe	1 200	482	512	47	(20)	26	2 247
– inter-segment	(68)	45	78	3	423	(427)	54
31 décembre 2014							
Produit net bancaire	635	576	709	40	(46)	–	1 914
– externe	672	501	700	25	(55)	26	1 869
– inter-segment	(37)	75	9	15	9	(26)	45

Informations sur le bilan (périmètre légal)

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter segment</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2015							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	17 502	10 372	9 474	1 176	–	–	38 524
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	2	–	–	–	–	–	2
Total Actif	45 645	14 217	118 681	1 026	46	(11 157)	168 458
Comptes créditeurs de la clientèle	14 062	10 725	7 306	718	–	–	32 811
Total Passif ¹	45 645	14 217	118 681	1 026	46	(11 157)	168 458
31 décembre 2014							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations	17 034	10 017	8 393	795	–	–	36 240
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	1	–	–	–	–	–	1
Total Actif	44 660	9 983	156 192	577	18	(10 412)	201 018
Comptes créditeurs de la clientèle	13 518	10 230	9 388	499	–	–	33 635
Total Passif ¹	44 660	9 983	156 192	577	18	(10 412)	201 018

¹ Le total passif inclut les fonds propres.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans les notes annexes décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

Etats financiers consolidés (suite)

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2015

(en millions d'euros)	31.12.2015							
	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	395	-	-	395
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	381	-	-	381
Portefeuille de transaction	27 161	-	-	-	-	-	-	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur	-	6 768	-	-	-	-	-	6 768
Instruments dérivés	49 061	-	-	-	-	42	381	49 484
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	4 660	-	-	-	-	4 660
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	38 524	-	-	-	-	38 524
Opérations de prise en pension – hors trading	-	-	10 163	-	-	-	-	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	27 677	-	-	-	27 677
Autres actifs	-	-	-	-	258	-	-	258
Créances rattachées	-	-	-	-	852	-	-	852
Total des actifs financiers	76 222	6 768	53 347	27 677	1 886	42	381	166 323
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	2 135
Total de l'actif								168 458
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	7 086	-	-	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	32 811	-	-	32 811
Opérations de mise en pension de titres – hors trading	-	-	-	-	10 283	-	-	10 283
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	385	-	-	385
Portefeuille de transaction	22 647	-	-	-	-	-	-	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	-	8 476	-	-	-	-	-	8 476
Instruments dérivés	46 256	-	-	-	-	518	129	46 903
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	10 501	-	-	10 501
Passif d'assurance	-	-	-	-	20 943	-	-	20 943
Autres passifs	-	-	-	-	914	-	-	914
Dettes subordonnées	-	-	-	-	276	-	-	276
Dettes rattachées	-	-	-	-	762	-	-	762
Total des passifs financiers	68 903	8 476	-	-	86 961	518	129	161 987
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	6 471
Total du passif								168 458

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

31.12.2014

(en millions d'euros)	Actifs et passifs financiers							Total
	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	523	-	-	523
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	367	-	-	367
Portefeuille de transaction	38 720	-	-	-	-	-	-	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur	-	6 156	-	-	-	-	-	6 156
Instruments dérivés	69 980	-	-	-	-	26	561	70 567
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	6 022	-	-	-	-	6 022
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	36 240	-	-	-	-	36 240
Opérations de prise en pension – hors trading	-	-	14 796	-	-	-	-	14 796
Investissements financiers disponibles à la vente	-	-	-	24 672	-	-	-	24 672
Autres actifs	-	-	-	-	283	-	-	283
Créances rattachées	-	-	-	-	1 021	-	-	1 021
Total des actifs financiers	108 700	6 156	57 058	24 672	2 194	26	561	199 367
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	1 651
Total de l'actif								201 018
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	7 021	-	-	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	33 635	-	-	33 635
Opérations de mise en pension de titres – hors trading	-	-	-	-	15 938	-	-	15 938
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	368	-	-	368
Portefeuille de transaction	29 407	-	-	-	-	-	-	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	-	6 911	-	-	-	-	-	6 911
Instruments dérivés	68 750	-	-	-	-	645	188	69 583
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	9 237	-	-	9 237
Passif d'assurance	-	-	-	-	20 803	-	-	20 803
Autres passifs	-	-	-	-	989	-	-	989
Dettes subordonnées	-	-	-	-	276	-	-	276
Dettes rattachées	-	-	-	-	714	-	-	714
Total des passifs financiers	98 157	6 911	-	-	88 981	645	188	194 882
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	6 136
Total du passif								201 018

Etats financiers consolidés (suite)

12 Portefeuille de transaction (Actif)

Sont classées comme “Portefeuille de transaction” les actifs financiers acquis dans l’intention de les vendre à brève échéance ou qui font partie d’un portefeuille d’instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d’une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d’une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisés au compte de résultat au poste “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction”. Pour les actifs du portefeuille de transaction, les intérêts sont présentés dans la ligne du compte de résultat “Marge nette d’intérêts sur les opérations des portefeuilles de transaction”.

(en millions d’euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Actifs du portefeuille de transaction :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	13 820	20 763
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	13 341	17 957
	<u>27 161</u>	<u>38 720</u>
(en millions d’euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Bons du Trésor et assimilés	791	639
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 831	28 866
Titres de participation	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 112	5 869
Prêts et créances sur la clientèle	3 427	3 346
Total Actifs du portefeuille de transaction	<u>27 161</u>	<u>38 720</u>

Sont inclus dans le tableau ci-dessus pour HSBC France, les titres de créances émis par les banques et autres institutions financières pour un montant de 2 827 millions EUR (2014 : 4 646 millions EUR) dont 761 millions EUR (2014 : 2 281 millions EUR) sont garantis par divers gouvernements.

13 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat

Au 31 décembre 2015, les actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat sont intégralement détenus par HSBC Assurances Vie (France).

Un instrument financier, autre qu’un instrument détenu en portefeuille de transaction, entre dans cette catégorie s’il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s’il est désigné comme tel de façon irrévocable à l’initiation de l’opération. Le groupe HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l’évaluation ou la comptabilisation des instruments financiers ou des gains et pertes réalisés. Selon ce critère, les principales catégories d’instruments financiers comptabilisées par le groupe HSBC France sont les actifs financiers aux termes de contrats d’assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Les engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats d’assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités de compte. Si aucune estimation de juste valeur n’a été réalisée pour les actifs en question, ces actifs seraient reclassés en tant que disponibles à la vente (AFS), avec leurs variations de juste valeur qui seraient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI). Ces instruments financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et l’information est communiquée à la Direction sur cette même base. La désignation sous option juste valeur des actifs dans le cadre de contrats de placement permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne ;

13 Actifs financiers sous option juste valeur par compte de résultat (suite)

- s’applique à un groupe d’actifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d’instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu’elle affecte.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu’ils sont vendus. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d’intérêt et les dividendes qui s’y rapportent, sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”.

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs financiers placés sous l’option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

(en millions d’euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers sous option juste valeur :		
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	6 768	6 156
	6 768	6 156
Bons du Trésor et assimilés	–	–
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 107	907
Actions et autres titres à revenus variables	5 650	5 247
Titres sous option de juste valeur	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11	2
Total Actifs financiers sous option juste valeur	6 768	6 156

14 Instruments dérivés

a Principes comptables

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l’absence de marché actif, à l’aide de techniques d’évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d’évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d’actualisation des flux de trésorerie et les modèles d’évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d’un instrument dérivé est le prix de transaction (c’est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d’un instrument est déterminée par comparaison avec d’autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d’évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d’intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu’il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l’instrument. En l’absence de données de marché observables, l’écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d’évaluation n’est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l’opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l’échéance, soit au dénouement de l’opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d’autres instruments financiers, telle que l’option de conversion d’une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement. (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si ces dernières sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues par le Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restante à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres dans les "Autres éléments du résultat global" sous le poste "Couverture de flux de trésorerie". Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassifiés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération

14 Instruments dérivés (suite)

future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global; ces gains et ces pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en autres éléments du résultat global sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession, qu'elle soit partielle ou non, de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée de façon régulière et au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. La méthode qu'une entité de HSBC France adopte pour évaluer l'efficacité de la couverture dépend de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Les intérêts sur les dérivés sont gérés conjointement avec les titres de créance émis par le groupe et qui sont comptabilisés sous leur juste valeur et reconnus comme charge financière. Tous gains ou pertes sur les dérivés sont reportés en résultat net provenant des instruments financiers sous option de juste valeur.

Les instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture comprennent les instruments de couverture non éligibles pour lesquelles la comptabilité de couverture n'a pas ou n'a pu être appliquée. L'ampleur et l'orientation des variations de juste valeur de ces instruments de couverture peuvent être volatiles d'une année sur l'autre, mais elles ne modifient pas les flux de trésorerie attendus. Les instruments de couvertures non éligibles opèrent comme des couvertures économiques des actifs et passifs concernés.

b *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert principalement à créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, pour gérer le portefeuille de risques résultant d'opérations avec la clientèle et gérer et couvrir les risques auxquels le groupe HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés (excepté les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture efficaces tels que définis dans l'IAS 39) sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par le groupe HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, avec les opérations correspondantes utilisées pour y parvenir le cas échéant. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, le groupe HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	31.12.2015					
	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Change	4 972	21	4 993	(4 851)	-	(4 851)
Taux d'intérêt	52 960	402	53 362	(50 352)	(647)	(50 999)
Actions	164	-	164	(85)	-	(85)
Dérivés de crédit	1	-	1	(4)	-	(4)
Matières premières et autres	-	-	-	-	-	-
Total brut	58 097	423	58 520	(55 292)	(647)	(55 939)
Compensations			(9 036)			9 036
Total net			49 484			(46 903)

(en millions d'euros)	31.12.2014					
	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Change	4 547	-	4 547	(4 506)	(1)	(4 507)
Taux d'intérêt	136 899	587	137 486	(135 849)	(832)	(136 681)
Actions	195	-	195	(50)	-	(50)
Dérivés de crédit	-	-	-	(6)	-	(6)
Matières premières et autres	-	-	-	-	-	-
Total brut	141 641	587	142 228	(140 411)	(833)	(141 244)
Compensations			(71 661)			71 661
Total net			70 567			(69 583)

1. Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par le groupe HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants, générant des revenus sur les variations de taux et de volumes. Les activités de gestion du risque sont entreprises afin de limiter les risques issus des transactions des clients du groupe HSBC France, avec pour objectif principal de conserver la marge du client.

14 Instruments dérivés (suite)

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés, intérêt contractuel compris, non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de transaction", excepté les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", avec les produits et charges sur les éléments couverts. Lorsque les produits dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel apparaît dans les "Charges d'intérêts", avec les intérêts dus sur les créances émises. La quasi-totalité des produits dérivés souscrits par des entités du groupe sont gérés en lien avec les engagements financiers comptabilisés à leur juste valeur.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Change	145 074	153 241
Taux d'intérêt	2 270 287	4 135 613
Actions	10 695	4 103
Dérivés de crédit	166	158
Total des produits dérivés.	<u>2 426 222</u>	<u>4 293 115</u>

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 166 millions EUR (2014 : 158 millions EUR) correspond à des achats de protection. HSBC France ne vend pas de contrat de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2015	2014
Solde non amorti au 1^{er} janvier	4	4
Nouvelles opérations	-	-
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	-	-
– paramètres inobservables devenus observables.	-	-
– échéance ou fin, ou dérivés de compensation	-	-
Solde non amorti au 31 décembre	<u>4</u>	<u>4</u>

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

2. Comptabilité de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent au groupe d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2015 et 2014, HSBC France ne détenait pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	2015		2014	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Taux de change	–	334	–	133
Taux d'intérêt	24 356	11 085	49 199	9 269
Au 31 décembre	24 356	11 419	49 199	9 402

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par le groupe HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille AFS (*Available for sale*) et d'opérations de *lease*. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 42 millions EUR à l'actif et 518 millions EUR au passif (au 31 décembre 2014 : 26 millions EUR à l'actif et 645 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	2015	2014
Sur instruments de couverture	38	(255)
Sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(37)	259
Au 31 décembre	1	4

Au 31 décembre 2015, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 1 million EUR (au 31 décembre 2014 : un gain de 4 millions EUR).

14 Instruments dérivés (suite)

Couvertures de flux de trésorerie

Le groupe HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les estimations des avances perçues et des défauts de paiement. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Juste valeur des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2015		2014	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Change	-	-	-	-
Taux d'intérêt	381	(129)	561	(188)
Au 31 décembre	381	(129)	561	(188)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus

(en millions d'euros)	31.12.2015			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs	7 496	7 193	2 590	122
Passifs	(6 792)	(6 600)	(5 481)	(1 976)
Exposition aux flux nets de trésorerie	704	593	(2 891)	(1 854)

(en millions d'euros)	31.12.2014			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs	19 172	11 636	3 762	270
Passifs	(16 046)	(10 758)	(7 247)	(2 736)
Exposition aux flux nets de trésorerie	3 126	878	(3 485)	(2 466)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2015	2014
Au 1^{er} janvier	2	(54)
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	(36)	259
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	(36)	(90)
Impôts différés	26	(60)
Au 31 décembre	(44)	55

Au 31 décembre 2015, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 0,4 million EUR (au 31 décembre 2014 : un gain de 4,5 millions EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

3. Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2015, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 6,3 millions EUR (au 31 décembre 2014 : un passif de 4,9 millions EUR).

15 Investissements financiers disponibles à la vente

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 13) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en "Titres disponibles à la vente : – profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres" jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers" ;

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	1 233	1 543
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	<u>26 444</u>	<u>23 129</u>
	<u>27 677</u>	<u>24 672</u>

15 Investissements financiers disponibles à la vente (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Bons du Trésor et assimilés	68	68	205	205
– titres disponibles à la vente	<u>68</u>	<u>68</u>	<u>205</u>	<u>205</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 282	27 282	24 259	24 259
– titres disponibles à la vente	<u>27 282</u>	<u>27 282</u>	<u>24 259</u>	<u>24 259</u>
Actions	327	327	208	208
– titres disponibles à la vente	<u>327</u>	<u>327</u>	<u>208</u>	<u>208</u>
Total des investissements financiers	<u>27 677</u>	<u>27 677</u>	<u>24 672</u>	<u>24 672</u>

16 Actifs financiers transférés, actifs remis en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Transferts d'actifs financiers

Dans le cadre de son activité, le groupe HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles il a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures ad hoc. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque le groupe HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de transférer ces flux de trésorerie sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication du groupe HSBC France continue ;
- (iii) Aucune sortie de bilan n'a lieu lorsque HSBC France transfère son droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie issus d'actifs financiers, ou lorsqu'il conserve ce droit, mais s'engage à transférer les flux de trésorerie issus de ces actifs, étant entendu toutefois qu'il doit :
 - soit conserver l'essentiel des risques et avantages associés à la propriété de l'actif transféré,
 - soit renoncer à toute conservation ou transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, mais en garder le contrôle. Dans ce cas, les actifs financiers sont comptabilisés au bilan à hauteur de l'implication continue du groupe.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Etats financiers consolidés (suite)

16 Actifs financiers transférés, actifs remis en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs (suite)

Etant donné que ces transactions concernent principalement des emprunts garantis, le bien apporté en nantissement de l'actif reste comptabilisé en totalité et l'engagement associé, reflet de l'obligation de HSBC France de racheter les actifs transférés à une date ultérieure à un prix fixé d'avance, est comptabilisé dans les dépôts bancaires ou de clients, selon le cas. En conséquence de ces opérations, HSBC France ne peut utiliser, vendre ou mettre en gage les actifs transférés pendant la durée de la transaction. HSBC France reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit de ces instruments apportés en nantissement. Les possibilités de la contrepartie en termes d'action récursoire ne se limitent pas aux actifs transférés.

Dans un petit nombre d'opérations de titrisation, le groupe n'a ni transféré, ni conservé l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des actifs transférés, et il a gardé le contrôle de ces derniers. Parmi les circonstances pouvant amener le groupe à rester impliqué dans les actifs transférés se trouve la conservation de droits de gestion sur les actifs transférés, la participation à une transaction sur dérivé avec le véhicule de titrisation ou le maintien d'une participation dans ce dernier. Lorsque le groupe reste impliqué dans les actifs transférés, il continue de comptabiliser ces derniers à hauteur de son implication continue, tout en comptabilisant un engagement associé. La valeur comptable nette des actifs transférés et des engagements associés représente les droits et obligations conservés par le groupe.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé.

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Montant des actifs	Montant des passifs associés	Montant des actifs	Montant des passifs associés
Opération de pension de titres	15 053	15 258	22 200	22 200
Opération de prêt de titres	5 398	5 398	2 158	2 158
Total	20 451	20 656	24 358	24 358

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Effets publics et valeurs assimilées	682	206
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 754	4 207
Prêts et créances de la clientèle	18 909	17 223
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 051	24 170
Actions et autres titres à revenu variable	—	—
Autres	—	—
	39 396	45 806

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 35 815 millions EUR au 31 décembre 2015 (43 146 millions EUR au 31 décembre 2014).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 27 293 millions EUR au 31 décembre 2015 (38 146 millions EUR au 31 décembre 2014). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

17 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les entreprises sous contrôle conjoint ou sous influence notable (dites entreprises associées), sont mises en équivalence.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Tel est le cas de la société Service Épargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes dans laquelle le Groupe HSBC France participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Au 31 décembre 2015, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que deux entités sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	31.12.2015		
	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital</i>	
HCM Holdings Ltd	Gestion d'actifs	51 %	–
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	Gestion d'actifs	50 %	–
	31.12.2014		
	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital</i>	
HCM Holdings Ltd	Gestion d'actifs	51 %	–
HSBC Global Asset Management (Switzerland)	Gestion d'actifs	50 %	–

Bien que le groupe HSBC France détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Au 31 décembre 2015, le groupe HSBC France ne consolide qu'une seule entité en tant qu'entreprise associée qui est Service Epargne Entreprise. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Coût		
Ecarts d'acquisition – valeur nette comptable	337	337
Autres immobilisations incorporelles – valeur nette comptable	37	38
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ('PVIIF')	<u>486</u>	<u>334</u>
Total	<u>860</u>	<u>709</u>

a Ecarts d'acquisition

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, en ce compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT du groupe sont basées sur les lignes métier (*global business lines*). Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année où dès qu'il y a un indice de perte de valeur en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

(en millions d'euros)	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Coût		
Au 1^{er} janvier	370	370
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Ecart de conversion	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	-
Au 31 décembre	<u>370</u>	<u>370</u>
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(33)	(33)
Cessions	-	-
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	-
Au 31 décembre	<u>(33)</u>	<u>(33)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>337</u>	<u>337</u>

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Conformément à la norme IAS 36, le groupe HSBC France réalise un test de dépréciation, à chaque arrêté annuel ainsi qu'à chaque indice de perte de valeur. Ce test est réalisé en comparant la valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) avec sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Au 31 décembre 2015, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT ont été réalisés sur la base de leur valeur d'utilité. Cette dernière a été déterminée selon l'approche dite du *Discounted Cash Flow* (DCF) qui consiste à valoriser une activité en actualisant, au coût des fonds propres, les flux de trésorerie disponibles pour l'actionnaire. Lorsque cela s'est avéré pertinent, HSBC France a utilisé une approche multi-critères en combinant à la méthode dite du DCF, une méthode analogique. Cette méthode dite des comparables consiste à valoriser une UGT en appliquant à ses paramètres d'activité, différents multiples.

Le choix des paramètres financiers traduit la stratégie de détention à long terme des UGT par HSBC France. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe HSBC France alloue aux différentes UGT. Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs découle d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de variables financières et économiques, dont le taux sans risque ainsi qu'une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces paramètres financiers sont définis par la Direction selon les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Les valeurs d'utilité ainsi obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés, ainsi qu'aux hypothèses de normalisation dans le temps de ces flux. La réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition implique nécessairement que la Direction recoure dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

Au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition suivants sont portés par HSBC France. En 2015 et 2014, le groupe HSBC France n'a pas comptabilisé de dépréciation sur ses écarts d'acquisition.

	<i>Ecart d'acqui- sition au 31.12.2015</i>	<i>Taux d'actua- lisation</i>	<i>Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale</i>	<i>Ecart d'acqui- sition au 31.12.2014</i>	<i>Taux d'actua- lisation</i>	<i>Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale</i>
	<i>En millions d'euros</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Banques d'entreprises	169	8,6	2,0	169	10	2,0
Gestion d'actifs	66	7	2,0	66	8	2,0
Banque de détail	64	7	2,0	64	9	2,0
Banque privée	63	7,9	2,0	63	9	2,0
Total des écarts d'acqui- sitions dans les UGT listés ci-dessus¹	362	–	2,0	362	–	2,0

¹ Sont inclus les fonds de commerce pour un montant de 9 millions EUR pour la Gestion d'actifs et 4 millions EUR pour la Banque de détail. Sont également inclus les droits au bail pour un montant de 12 millions EUR pour la Banque de détail.

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

b Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques incluent les logiciels acquis comme ceux conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement imputables et nécessaires à la création, la production et la préparation des logiciels pour être prêts à fonctionner de la manière prévue par la Direction. Les coûts encourus au titre de la maintenance en cours des logiciels sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours ; et
- Les actifs incorporels à durée de vie limitée, hors valeur actualisée des contrats d'assurance à long terme en portefeuille, sont comptabilisés à leur coût retraité de l'amortissement et des pertes de dépréciation cumulées, et amortis sur leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile estimée correspond à la plus courte des deux durées de vie estimées légale et utile. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| – Marques commerciales | 10 ans |
| – Droits au bail | généralement entre 5 et 12 ans |
| – Logiciels créés | entre 3 et 5 ans |
| – Logiciels achetés | entre 3 et 5 ans |
| – Fonds de commerce | entre 3 et 10 ans |
| – Autres | généralement 10 ans |

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Fonds de commerce</i>	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût					
Au 1^{er} janvier 2015	21	18	82	16	137
Acquisitions	-	-	8	-	8
Cessions	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations utilisées	-	-	-	-	-
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2015	21	18	90	16	145
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1^{er} janvier 2015	(9)	(18)	(71)	(1)	(99)
Charges d'amortissement de l'année	-	-	(8)	-	(8)
Dépréciations de l'année	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations utilisées	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2015	(9)	(18)	(79)	(2)	(108)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	12	-	11	14	37
(en millions d'euros)					
Coût					
Au 1^{er} janvier 2014	21	18	70	14	123
Acquisitions	-	-	6	1	7
Cessions	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations utilisées	-	-	-	-	-
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	6	1	7
Au 31 décembre 2014	21	18	82	16	137
Cumul des amortissements et dépréciations					
Au 1^{er} janvier 2014	(9)	(18)	(57)	(1)	(85)
Charges d'amortissement de l'année	-	-	(8)	-	(8)
Dépréciations de l'année	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations utilisées	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(6)	-	(6)
Au 31 décembre 2014	(9)	(18)	(71)	(1)	(99)
Valeur comptable au 31 décembre 2014	12	-	11	15	38

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

c PVIF

Au sein de HSBC France, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de *l'embedded value* laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La PVIF (*Present Value of In-Force*) correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurance Vie, qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Mouvements de la PVIF

(en millions d'euros)	2015	2014
Au 1^{er} janvier	334	493
Augmentation liée aux affaires nouvelles de l'année en cours	55	53
Mouvement des contrats existants (dont écarts de rendement des placements et changements d'hypothèses d'investissement)	70	(209)
Ecart de change et autres mouvements	27	(3)
Au 31 décembre	486	334

La PVIF passe de 334 millions EUR au 31 décembre 2014 à 486 millions EUR au 31 décembre 2015. Cette variation positive de 152 millions EUR s'explique essentiellement par :

- l'amélioration des conditions économiques sur l'année affectant le marché obligataire et les marchés actions ;
- l'ajustement des hypothèses long terme de la PVIF afin de tenir compte de l'évolution du contexte macro-économique avec :
 - le remplacement de la courbe de taux swaps utilisée pour l'actualisation des flux par une courbe de taux observables définis par l'EIOPA¹ avec un impact de 69 millions EUR à fin décembre 2015 (pour rappel : impact de 58 millions EUR à fin juin 2015) ;
 - l'évolution des conditions de marché, la révision des hypothèses de calcul de la prime de risque actions, et la revue du modèle de partage des commissions entre HSBC France et HSBC Assurances-Vie avec un impact cumulé de 48 millions EUR à fin décembre 2015.

Les autres changements sont non significatifs.

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés²

	2015	2014
Taux moyen pondéré sans risque	1,57 %	1,21 %
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	2,55 %	1,73 %
Hypothèse d'inflation des frais	1,70 %	2,00 %

Les marges pour risque au-delà du taux d'actualisation des profits sont (en millions d'euros)³

	2015	2014
Risque opérationnel	10	7
Risque de modèle	15	15
Risque de volatilité	26	27

¹ La courbe EIOPA est utilisée pour les calculs du nouveau déclaratif réglementaire Solvency II, Pilier 1.

² Pour 2015, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 2,55 %, auquel s'ajoute une marge pour risque de 51 millions EUR. En 2014, un taux global de 1,73 % a été utilisé. Ce taux équivaut à un taux d'actualisation en valeur de marché de 1,7 % plus une marge pour risque de 49 millions EUR.

³ Les marges pour risque (risque de modèle, risque opérationnel et volatilité) sont explicitées séparément.

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF en millions EUR pour HSBC Assurances Vie.

	PVIF au 31.12.2015	PVIF au 31.12.2014
+ 100 points de bases du taux sans risque	16	111
– 100 points de bases du taux sans risque ¹	(121)	(389)
+ 100 points de bases du taux d'actualisation	(25)	(20)
– 100 points de bases du taux d'actualisation	28	23

¹ Lorsqu'une baisse de – 100 points de base du taux sans risque abouti à un taux négatif, l'effet de la PVIF est calculé sur un taux sans risque de 0 %.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et/ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2015, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF après impôt

	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2015¹	Impacts sur les gains/ pertes au 31.12.2014 ¹
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(13)	(12)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	13	13
Hausse de 10 % des taux de rachat	(28)	(28)
Baisse de 10 % des taux de rachat	31	31
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(28)	(25)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	28	24

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt en 2015 et 2014.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

Etats financiers consolidés (suite)

19 Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS (“coût présumé”), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d’acquisition des immeubles sont passés en charge sur l’exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d’établissement ;
- les immeubles font l’objet d’un amortissement linéaire sur leur durée d’utilité en général de 25 à 75 ans.

L’équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l’équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d’acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d’amortir totalement les actifs sur leur durée d’utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d’évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

a Immobilisations corporelles

(en millions d’euros)	<i>Terrains et construc- tions</i>	<i>Agence- ments et instal- lations</i>	<i>Total</i>
Coût d’acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2015	548	606	1 154
Acquisitions	84	31	115
Ajustements de juste valeur	60	–	60
Cessions	(3)	(23)	(26)
Transferts	–	1	1
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	689	615	1 304
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2015	(27)	(421)	(448)
Dotations aux amortissements de l’exercice	(2)	(48)	(50)
Cessions	1	22	23
Transferts	–	(1)	(1)
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–
Au 31 décembre 2015	(28)	(448)	(476)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	661	167	828

19 Immobilisations corporelles (suite)

(en millions d'euros)	<i>Terrains et construc- tions</i>	<i>Agence- ments et instal- lations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2014	423	583	1 006
Acquisitions	108	33	141
Ajustements de juste valeur	16	-	16
Cessions	(2)	(1)	(3)
Ecart de change	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	3	(9)	(6)
Au 31 décembre 2014	<u>548</u>	<u>606</u>	<u>1 154</u>
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2014	(25)	(387)	(412)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(2)	(43)	(45)
Cessions	-	1	1
Ecart de change	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	8	8
Au 31 décembre 2014	<u>(27)</u>	<u>(421)</u>	<u>(448)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	<u>521</u>	<u>185</u>	<u>706</u>

b Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus par HSBC Assurances Vie (France)¹

(en millions d'euros)	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Juste valeur		
Au 1^{er} janvier	437	319
Acquisitions	83	105
Ajustements de juste valeur	60	13
Change et autres variations	-	-
Au 31 décembre	<u>580</u>	<u>437</u>

¹ Inclus dans les terrains et constructions.

Ces immeubles sont valorisés sur la base de leur valeur vénale au 31 décembre de chaque année par des experts professionnels indépendants qui peuvent se prévaloir d'une expérience récente dans l'évaluation de biens du même type et situés dans le même secteur.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées

Le groupe HSBC France classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. La politique de consolidation du groupe HSBC France est décrite dans la note 1(f).

a Filiales de HSBC France

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2015	% 2014
Réseaux bancaires					
COPARI ¹	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	99,9	99,9
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SCI Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté de services	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10 ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
DEM 22 ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
DEM 23 ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
DEM 24 ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
DEM 25	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées Immo Invest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 1 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 2 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 3 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 4 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 8 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 9 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
FDM 10 ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5 ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgium) ¹	Belgique	IG	Sté financière	–	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	IG	Sté financière	85,0	85,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2015	% 2014
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Trinkaus Gesellschaft für KfI oHG	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	90,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI) ³	France	IG	Sté financière	16,7	25,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Leasing Holding (France) ²	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malessherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Compartiment HSBC France détenu à 100 % par HSBC France et consolidé par intégration globale.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation *	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2015	% 2014
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Service Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	15,7	18,5
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia TRS1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM3 - HSBC Objectif 3-6-8 FCP3DEC ³	France	IG	Sté financière	-	73,4
OPCVM6 - Elysées Ecrins FCP	France	IG	Sté financière	100,0	99,9
OPCVM8 - Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 - Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Destination 3-6-8 FCP3DEC	France	IG	Sté financière	86,0	85,5
HSBC Horizon 2013-2015 FCP	France	IG	Sté financière	71,1	55,0
HSBC Horizon 2016-2018 FCP	France	IG	Sté financière	67,8	58,4
HSBC Horizon 2034-2036 A FCP3DEC	France	IG	Sté financière	90,5	93,0
HSBC Japane.eq. CL.H EUR C.3DEC	France	IG	Sté financière	65,1	64,5
HSBC Multialp. Japan eq. A C3DEC ²	France	IG	Sté financière	-	59,1
HSBC Multimanager DEF.FCP3DEC ²	France	IG	Sté financière	-	75,5
HSBC Multimanager EXPA.FCP3DEC ²	France	IG	Sté financière	-	83,1
HSBC Multimanager HARM.FCP3DEC ²	France	IG	Sté financière	-	74,1
HSBC Multimanager OFF.FCP3DEC ²	France	IG	Sté financière	-	60,7
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC ⁴	France	IG	Sté financière	100,0	-
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP 3DEC ⁴	France	IG	Sté financière	50,1	-
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	54,6	56,1
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC ⁴	France	IG	Sté financière	59,4	-
HSBC US Equity CL.H-USD C.3DEC ^{3/5}	France	IG	Sté financière	-	85,9
Autres					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL)	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullman Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

3 Déconsolidation.

4 Entrée dans le périmètre.

5 Changement de nom en 2015.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

b Principales évolutions du périmètre de consolidation

Entrées dans le périmètre

HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP 3DEC
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC

Fusions¹

FDM 1
FDM 2
FDM 3
FDM 4
FDM 7
FDM 8
FDM 9
FDM 10
HSBC MULTIALP.JAPAN EQ.A C3DEC
HSBC MULTIMANAGER EXPA.FCP3DEC
HSBC MULTIMANAGER DEF .FCP 3DEC
HSBC MULTIMANAGER HARM.FCP3DEC
HSBC MULTIMANAGER OFF.FCP3DEC
SAF Leasing Holding (France)

Cessions ou Liquidations

COPARI
DEM 10
DEM 22
DEM 23
DEM 24
FINANPAR 5
HSBC LEASING (BELGIUM)

Déconsolidations

OPCVM3 - HSBC Objectif 3-6-8 FCP 3Dec
HSBC US EQUITY CL.H-USD C.3DEC

¹ Les filiales SAF Leasing Holding (France) et FDM 1, FDM 2, FDM 3, FDM 4, FDM 7, FDM 8, FDM 9, FDM 10 ont été fusionnées au sein de l'entité HSBC Leasing France.

21 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite “CRD IV” ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

L'article R. 511-16-4, I du Code monétaire et financier dispose que les entreprises ne sont pas tenues de publier ces informations lorsque ces dernières sont publiées par leur société consolidante établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne en application d'un dispositif équivalent.

Ces informations seront mises à disposition sur le site du Groupe HSBC (www.hsbc.com) avant le 31 décembre 2016, ce qui exempte le groupe HSBC France de publier ces informations de façon isolée.

Etats financiers consolidés (suite)

22 Passifs financiers sous option juste valeur

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable.

Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur dans les cas suivants :

Emissions de titres de dette long terme

Les intérêts dus sur certains titres de dette émise à long terme et à taux fixe ont été compensés par les intérêts perçus sur les swaps de taux d'intérêt de type "réception de taux fixe/paiement de taux variable" dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. Il y aurait discordance comptable si les titres de dette émise étaient comptabilisés au coût amorti, car les instruments dérivés correspondants sont comptabilisés à la juste valeur, avec constatation en compte de résultat des variations de juste valeur. Lorsque la dette long terme est sous option juste valeur, la variation de juste valeur sera également comptabilisée en compte de résultat.

Passifs financiers aux termes de contrats d'assurance en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte

Le groupe émet des contrats qui contiennent des risques d'assurance, des risques financiers ou une combinaison de ces derniers.

Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance non significatif sur un tiers n'est pas comptabilisé en contrat d'assurance mais est comptabilisé en passif financier.

Les engagements au titre des contrats d'assurance en unités de compte sont évalués à la "juste valeur" des actifs servant de support à ces contrats, c'est-à-dire à la valeur de rachat ou de transfert calculée en référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents. Le principe de congruence est respecté, c'est-à-dire que les valeurs de référence inscrites à l'actif du bilan coïncident très exactement avec les unités de comptes entre lesquelles il aura été arbitré dans les contrats. Ces actifs sont cantonnés, c'est-à-dire affectés spécifiquement à la couverture de l'engagement pris au titre du contrat d'assurance en unité de compte.

Les plus et moins-values latentes calculées sur ces actifs sont enregistrées dans un compte "ajustement ACAV" au résultat, puis une charge (ou un produit) équivalente est passée par l'augmentation des engagements des assurés au titre de leurs contrats en unité de compte.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	161	97
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers.....	19	19
Dettes représentées par un titre	8 296	6 780
Dettes subordonnées	-	15
Actions préférentielles	-	-
	8 476	6 911

22 Passifs financiers sous option juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2015, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 404 millions EUR pour le groupe HSBC France (531 millions EUR au 31 décembre 2014).

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 91 millions EUR pour le groupe HSBC France (123 millions EUR au 31 décembre 2014).

En 2015, HSBC France a comptabilisé en résultat un gain de 35 millions EUR au titre de son propre risque de crédit (perte de (61) millions EUR en 2014).

23 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	398	406
Dettes sur paiements à base d'actions	21	22
Autres éléments de passif d'assurance	2	2
Autres éléments de passif	493	559
	914	989

24 Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	44	(1)	(45)	42	–	(42)
– crédit-bail	86	2	(84)	94	–	(94)
– réévaluation des immobilisations	(10)	1	11	(12)	–	12
– autres différences temporaires	176	202	26	12	3	(9)
– déficits reportables	–	–	–	–	–	–
	296	204	(92)	136	3	(133)

Le montant d'impôt différé dans la rubrique "autres différences temporaires" concerne essentiellement les impôts différés actifs sur le MTM des *Covered Bonds* et les impôts différés passifs sur la PVIF.

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Couverture de flux de trésorerie ¹	(25)	30
Réserve des titres disponibles à la vente	52	84
Ecarts de change	(20)	–
Ecarts actuariels	(21)	(20)

¹ Le montant 2014 de couverture de flux de trésorerie comprend 29 millions EUR relatifs à la déqualification de couvertures économiques à l'origine qui ne répondaient pas à toutes les conditions définies par la norme IAS 39 pour bénéficier du traitement applicable aux relations de couverture.

Etats financiers consolidés (suite)

24 Impôts différés (suite)

Evolution des impôts différés actifs/(passifs) nets

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Immobilisations corporelles	Titres disponibles à la vente	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles		Total
					Autres		
Actifs	42	47	-	(84)	(5)	136	136
Passifs	-	-	-	-	-	3	3
Au 1^{er} janvier 2015	(42)	(47)	-	84	5	(133)	(133)
Compte de résultat	(1)	3	-	(1)	-	52	53
Autres éléments du résultat global	(2)	-	-	(4)	-	(26)	(32)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	(27)	-	47	20
Variation	(3)	3	-	(32)	-	73	41
Actifs	44	44	-	(29)	(5)	242	296
Passifs	(1)	-	-	23	-	182	204
Au 31 décembre 2015	(45)	(44)	-	52	5	(60)	(92)

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Immobilisations corporelles	Titres disponibles à la vente	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles		Total
					Autres		
Actifs	39	43	-	(67)	(5)	51	61
Passifs	-	-	-	-	-	2	2
Au 1^{er} janvier 2014	(39)	(43)	-	67	5	(49)	(59)
Compte de résultat	(1)	-	-	(1)	-	(148)	(153)
Autres éléments du résultat global	(3)	-	-	17	-	60	74
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	-	-	4	4
Variation	(4)	(3)	-	16	-	(84)	(75)
Actifs	42	47	-	(84)	(5)	136	136
Passifs	-	-	-	-	-	3	3
Au 31 décembre 2014	(42)	(47)	-	84	5	(133)	(133)

25 Provisions pour risques et charges

HSBC France comptabilise une provision dès lors que les trois éléments suivants sont réunis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'évènement(s) passé(s) ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

(en millions d'euros)	2015	2014
Au 1^{er} janvier	147	163
Dotations aux provisions	33	39
Provisions utilisées	(37)	(37)
Reprise de provisions	(11)	(21)
Acquisition/cession de filiales/entreprises	-	-
Variations de change, différences et autres mouvements	-	3
Au 31 décembre	132	147

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la note 40.

26 Opérations de pension

Lorsque des titres sont vendus en faisant l'objet d'une obligation de rachat à un prix déterminé, ceux-ci sont conservés dans le bilan et un passif est enregistré à la valeur de la contrepartie reçue. Les titres achetés sous obligation de revente ne sont pas comptabilisés au bilan et le droit à récupérer la contrepartie payée initialement est comptabilisé dans "Prêts et créance aux établissements de crédit", "Prêts et créances à la clientèle" ou "Actifs de transaction" selon la classification du titre en question. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou bien entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans "Marge nette d'intérêt" pendant toute la durée de l'accord pour les prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle. Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont garanties en général par de la trésorerie ou des garanties autres que de la trésorerie. Les titres prêtés ou empruntés ne sont en général pas suivis de décomptabilisation ou de comptabilisation dans le bilan. Les garanties en trésorerie avancées ou reçues sont enregistrées respectivement comme actif ou passif.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension sont considérées comme détenues au coût amorti ou à des fins de transaction.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues à des fins de transaction sont incluses dans les portefeuilles de transaction à l'actif et au passif.

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues au coût amorti, ou hors portefeuille de transaction, sont présentées dans des lignes distinctes du bilan.

La répartition des opérations de mises en pension et des opérations de prises en pension en lien avec les prêts à la clientèle ou aux établissements de crédit est présentée dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Banques.	5 049	9 935
Clientèle	5 114	4 861
Total	10 163	14 796
Passif		
Banques.	8 948	13 926
Clientèle	1 335	2 012
Total	10 283	15 938

Etats financiers consolidés (suite)

27 Passifs des contrats d'assurance

Le groupe HSBC France propose à ses assurés des contrats d'assurance qui intègrent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat selon lequel le groupe accepte un risque d'assurance significatif sur un tiers en acceptant d'indemniser un événement futur dont la survenue est incertaine, est classifié comme un contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également inclure un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Engagements au titre des contrats d'assurance-vie

Les engagements au titre des contrats d'assurance-vie en unités monétaires correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Dans les comptes IFRS, les actifs pris en représentation de ces contrats sont valorisés au prix de marché. Les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat financier. Une participation aux bénéfices différés est alors enregistrée en charge et vient augmenter les engagements futurs de la compagnie d'assurance vis-à-vis de ses assurés.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait via un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4. Les primes de ces contrats sont enregistrées en produit et la hausse de la valeur comptable des engagements clients qui en résulte est constatée en charge.

En cas de plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont la participation discrétionnaire aux bénéfices reflète principalement la performance actuelle du portefeuille de placements, la hausse correspondante des engagements est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, en fonction du traitement accordé aux plus-values latentes sur les actifs correspondants. Dans le cas de moins-values latentes, une participation différée active ne peut être constatée que si son recouvrement est hautement probable. Les variations des engagements issus des plus ou moins-values réalisées sur les actifs concernés sont inscrites au compte de résultat.

27 Passifs des contrats d'assurance (suite)

Evolution des passifs provenant des gains et (pertes) réalisés sur les actifs inscrits au compte de résultat :

(en millions d'euros)	<u>Montant Brut</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant Net</u>
2015			
Autres produits d'assurance¹			
Au 1 ^{er} janvier	119	(3)	116
– Prestations versées.	(23)	–	(23)
– Variation des dettes aux assurés	27	–	27
– Variations de change et autres mouvements.	–	1	1
Au 31 décembre	<u>123</u>	<u>(2)</u>	<u>121</u>
Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire			
Au 1 ^{er} janvier	20 636	–	20 636
– Prestations versées.	(1 894)	–	(1 894)
– Variation des dettes aux assurés	2 456	–	2 456
– Variations de change et autres mouvements.	(423)	–	(423)
Au 31 décembre	<u>20 775</u>	<u>–</u>	<u>20 775</u>
Contrats d'assurance-vie en unités de compte			
Au 1 ^{er} janvier	48	–	48
– Prestations versées.	(4)	–	(4)
– Variation des dettes aux assurés	2	–	2
– Variations de change et autres mouvements.	–	–	–
Au 31 décembre	<u>45</u>	<u>–</u>	<u>45</u>
Total des engagements envers les assurés.	<u>20 943</u>	<u>(2)</u>	<u>20 941</u>

1 Les autres produits d'assurance incluent les rentes, les assurances emprunteurs et les assurances temporaires décès.

(en millions d'euros)	<u>Montant Brut</u>	<u>Part réassureur</u>	<u>Montant Net</u>
2014			
Autres produits d'assurance¹			
Au 1 ^{er} janvier	115	(3)	112
– Prestations versées.	(20)	1	(19)
– Variation des dettes aux assurés	20	(1)	19
– Variations de change et autres mouvements.	4	–	4
Au 31 décembre	<u>119</u>	<u>(3)</u>	<u>116</u>
Contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire			
Au 1 ^{er} janvier	19 189	–	19 189
– Prestations versées.	–	–	–
– Variation des dettes aux assurés	2 397	–	2 397
– Variations de change et autres mouvements.	(950)	–	(950)
Au 31 décembre	<u>20 636</u>	<u>–</u>	<u>20 636</u>
Contrats d'assurance-vie en unités de compte			
Au 1 ^{er} janvier	51	–	51
– Prestations versées.	(4)	–	(4)
– Variation des dettes aux assurés	3	–	3
– Variations de change et autres mouvements.	(2)	–	(2)
Au 31 décembre	<u>48</u>	<u>–</u>	<u>48</u>
Total des engagements envers les assurés.	<u>20 803</u>	<u>(3)</u>	<u>20 800</u>

1 Les autres produits d'assurance incluent les rentes, les assurances emprunteurs et les assurances temporaires décès.

Etats financiers consolidés (suite)

27 Passifs des contrats d'assurance (suite)

L'augmentation des passifs d'assurance représente l'ensemble des événements ayant donné lieu à une augmentation des obligations vis-à-vis des titulaires de polices au cours de l'exercice.

Parmi les principaux facteurs influant sur la variation de ces éléments figurent les déclarations de décès, les résiliations, les arrivées à échéance, les engagements envers les assurés créés à la souscription du contrat d'assurance, la participation aux bénéfices déclarée et tous les autres montants revenant aux assurés.

28 Dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 13).

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	31.12.2015	31.12.2014
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	276	276
– sous option juste valeur	–	15
	276	291

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	31.12.2015	31.12.2014
260 millions EUR Taux variable – échéance 2029	260	260
15 millions EUR Taux variable – échéance 2015	–	15
16 millions EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable . . .	16	16
	276	291

29 Portefeuille de transaction (Passif)

Les passifs du portefeuille de transaction sont classés comme "Portefeuille de transaction" s'ils ont été acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat avec une contrepartie et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont échus.

Ces passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction".

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	9 803	13 974
Dépôts interbancaires	8 059	8 770
Dépôts clientèle	2 198	4 349
Autres dettes représentées par un titre	2 587	2 314
Total	22 647	29 407

En 2015, le groupe HSBC France a comptabilisé un gain de 29 millions EUR au titre de la réévaluation de son risque de crédit sur la dette comptabilisée en *trading* (perte de (33) millions EUR en 2014).

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

a *Principes comptables*

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait payé pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur initiale d'un instrument financier est égale au prix de transaction.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument sera déterminée d'après d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou selon une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les volatilités des options ou les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte ("Day 1") qui correspond à la différence entre le prix de la transaction et la juste valeur. Lorsque des données significatives de marché inobservables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers, l'écart initial entre la juste valeur issue du modèle d'évaluation et le prix de transaction ("Day 1") n'est pas constaté immédiatement en compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération.

La juste valeur de chaque instrument financier est en général évaluée à partir de chaque instrument pris séparément. Toutefois, lorsque le groupe HSBC France gère un groupe d'actifs et d'engagements financiers sur la base de son exposition nette soit aux risques de marché, soit au risque de crédit, HSBC France évalue la juste valeur du groupe d'instruments financiers sur base nette, mais il présente les actifs et engagements financiers sous-jacents séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation des IFRS, tels que décrits dans la Note 37.

b *Estimations et jugements comptables critiques liés à la valorisation des instruments financiers*

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où le marché est inactif, et où les techniques d'évaluation reposent seulement sur des données de marché observables, la fiabilité de l'évaluation à la juste valeur est élevée. Toutefois, si les techniques d'évaluation reposent fortement sur des données de marché inobservables, elles dépendent dans une plus large mesure de l'appréciation de la Direction. En l'absence de données observables, dans la mesure où les transactions similaires sont trop peu nombreuses, voire inexistantes, l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer le prix auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. Pour ce faire, la Direction peut fonder son jugement sur les prix historiques de cet instrument financier particulier, ou sur les prix cotés récemment pour des instruments similaires.

Les hypothèses et estimations principales que la Direction peut prendre en compte pour appliquer un modèle d'évaluation sont les suivantes :

- la probabilité et la date prévue des flux de trésorerie futurs sur cet instrument ; l'appréciation peut s'avérer nécessaire pour évaluer la capacité de la contrepartie à assurer le service de l'instrument conformément à ses obligations contractuelles. Les flux de trésorerie futurs peuvent être sensibles aux variations des taux du marché ;
- le choix d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument : l'appréciation de la Direction est nécessaire pour estimer la prime qu'un acteur du marché serait prêt à payer pour un instrument par rapport au taux sans risque ;
- cette appréciation est également nécessaire pour choisir le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans des domaines où ce choix relève de critères particulièrement subjectifs, tels que la valorisation de produits dérivés complexes.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Lorsque le modèle s'appuie sur des données de marché inobservables, un certain nombre d'estimations doivent être réalisées pour prendre en compte l'incertitude liée à l'absence de données de marché résultant par exemple du manque de liquidité du marché. Pour ces instruments, l'évaluation à la juste valeur est moins fiable. Les valorisations fondées sur des données de marché inobservables comportent un degré inhérent d'incertitude en raison du nombre très limité, voire de l'absence de transactions courantes observables sur le marché permettant de déterminer le niveau auquel s'effectuerait une transaction dans des conditions de marché normales. En règle générale, toutefois, il est possible d'obtenir des données de marché pour déterminer la juste valeur, par exemple les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers comportent une part de données observables même lorsque la part des données de marché inobservables est significative.

De nombreuses méthodes de valorisation sont utilisées selon le type de l'instrument et les données de marché disponibles. La plupart des méthodes de valorisation sont fondées sur des analyses des flux de trésorerie estimés. Avant de considérer le risque de crédit, les flux futurs de trésorerie peuvent être connus, comme par exemple dans le cas de la branche fixe d'un swap de taux d'intérêt, ou bien peut être incertaine et nécessiter une projection, comme par exemple dans le cas de la branche flottante d'un swap de taux d'intérêt. Ces "projections" prennent en compte des courbes de marché à terme, si elles sont disponibles. Par ailleurs, la valeur de certains produits dépend de plusieurs facteurs de marché, et il est souvent nécessaire dans ce cas d'évaluer comment les variations d'un de ces facteurs pourraient influencer les autres facteurs de marché.

c Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés inactifs, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le cadre du principe de continuité d'exploitation.

d Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (bons du Trésor et assimilés, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes ci-après :

- a “*Level 1*” – Cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- b “*Level 2*” – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c “*Level 3*” – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. Pour les dérivés de taux d'intérêt avec les contreparties ayant apporté une garantie, et dans les principales grandes monnaies, le groupe utilise une courbe d'actualisation représentant le taux d'intérêt au jour le jour (“l'actualisation du taux d'intérêt au jour le jour”).

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Un instrument entre intégralement dans la catégorie des instruments valorisés à partir de données théoriques significatives si les gérants estiment qu'une part significative du profit initial de cet instrument (le gain ou la perte réalisés le premier jour), ou que plus de 5 % de sa valeur comptable, procèdent de données non observables. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte par un instrument dérivé, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de flux de trésorerie sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Ensuite, à partir de l'actualisation des flux de trésorerie, chaque titre est valorisé à l'aide d'une courbe d'actualisation BOR de la devise considérée. Les écarts de valorisation proviennent du risque de crédit du groupe. Cette méthode est appliquée invariablement pour toutes les valeurs mobilières.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées.

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

e Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contre- parties externes	Contreparties HSBC		
	Level 1 - Cotation de marché	Level 2 - Utilisation de données de marché observables	Level 3 - Utilisation de données de marché non observables		Montants avec des entités du Groupe HSBC	Dont Level 3 ¹	Total
Au 31 décembre 2015							
Actifs							
Portefeuille de transaction	18 609	7 660	4	26 273	888	–	27 161
Actifs financiers sous option juste valeur . . .	6 087	286	–	6 373	395	–	6 768
Instruments dérivés.	68	31 248	262	31 578	17 906	262	49 484
Titres disponibles à la vente.	27 038	13	313	27 364	313	–	27 677
Passifs							
Portefeuille de transaction	9 277	9 324	149	18 750	3 897	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur . . .	2 556	5 920	–	8 476	–	–	8 476
Instruments dérivés.	8	32 575	30	32 613	14 290	296	46 903
Au 31 décembre 2014							
Actifs							
Portefeuille de transaction	29 406	8 688	–	38 094	626	–	38 720
Actifs financiers sous option juste valeur . . .	5 567	136	–	5 703	453	–	6 156
Instruments dérivés.	9	50 324	283	50 616	19 951	65	70 567
Titres disponibles à la vente.	24 174	78	74	24 326	346	–	24 672
Passifs							
Portefeuille de transaction	13 645	14 535	–	28 180	1 227	–	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur . . .	5	6 906	–	6 911	–	–	6 911
Instruments dérivés.	3	49 998	41	50 042	19 541	229	69 583

¹ Cette colonne a été ajoutée afin de prendre en compte les montants avec des entités du Groupe HSBC de catégorie "Level 3". Le reste des montants avec des entités du Groupe HSBC hors Level 3 sont en Level 1 ou Level 2.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Transfert entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Disponible à la vente</i>	<i>Détenu à fin de transaction</i>	<i>Déterminé à la juste valeur par l'intermé- diaire d'un profit ou d'une perte</i>	<i>Produits dérivés</i>	<i>Détenu à fin de transaction</i>	<i>Déterminé à la juste valeur par l'intermé- diaire d'un profit ou d'une perte</i>	<i>Produits dérivés</i>
Au 31 décembre 2015							
Transfert de Level 1 à Level 2	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de Level 2 à Level 1	-	-	-	-	-	2	-
Au 31 décembre 2014							
Transfert de Level 1 à Level 2	-	7 153	-	-	8 617	-	-
Transfert de Level 2 à Level 1	-	-	-	-	-	-	-

f Ajustements de juste valeur

Les ajustements de juste valeur sont adoptés lorsque HSBC identifie des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation. HSBC classe les ajustements de juste valeur soit comme "liés aux risques" soit comme "liés au modèle". La majeure partie de ces ajustements concernent la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur n'entraînent pas nécessairement la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Par exemple, lorsque les modèles sont améliorés, des ajustements de juste valeur peuvent ne plus être nécessaires. De la même manière, les ajustements de juste valeur diminuent lorsque les positions liées sont liquidées mais ne se traduiront pas nécessairement en profits ou en pertes.

Ajustements liés aux risques

Bid-offer

IFRS 13 nécessite l'utilisation du prix dans l'écart *bid-offer* (ou acheteur/vendeur) qui est le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* reflète le coût *bid-offer* qui serait supporté si la quasi-totalité des risques de marché résiduels du portefeuille net étaient neutralisés grâce à l'utilisation des instruments de couverture disponibles ou à la vente ou le dénouement de la position.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Incertitude

Certaines des variables du modèle peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. L'instrument financier ou le paramètre de marché peut alors prendre une série de valeurs possibles et un ajustement peut s'avérer nécessaire pour refléter la probabilité que, lorsqu'ils évaluent la juste valeur de l'instrument financier, les acteurs du marché n'adoptent des valeurs plus prudentes pour les paramètres incertains et/ou les hypothèses du modèle que celles qui sont utilisées dans le modèle de valorisation.

Credit Valuation Adjustment (ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA"))

L'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie est un ajustement de l'estimation de valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que la contrepartie fasse défaut ou que le groupe ne perçoive pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Debit Valuation Adjustment (CVA du risque de contrepartie propre à HSBC ("DVA"))

La DVA est un ajustement de juste valeur des produits dérivés conclus de gré à gré destiné à refléter la possibilité que le groupe fasse défaut, ou qu'il ne paie pas l'intégralité de la valeur de marché des transactions (cf. ci-après).

Ajustements liés au modèle

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques du marché. Par ailleurs, les marchés évoluent et les modèles peuvent devoir être ajustés pour intégrer l'ensemble des caractéristiques significatives du marché dans les conditions actuelles. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC France procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se fonde sur des données de marché inobservables.

Méthode d'ajustement lié à la prise en compte du risque de contrepartie ("CVA")

HSBC France calcule la "CVA" en appliquant la probabilité de défaut de la contrepartie, conditionnée à la solvabilité de HSBC France, à l'exposition positive attendue du groupe à cette contrepartie et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. La DVA est obtenue en appliquant la probabilité de défaut propre à HSBC France, et sous réserve de solvabilité de la contrepartie, à l'exposition positive de la contrepartie au groupe et en la multipliant par la perte attendue en cas de défaut. Les deux calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle.

Les approximations tiennent compte des pratiques de marché, de données pertinentes telles que les cotations de CDS, les données relatives aux changements de notation et les caractéristiques des CSA (Credit Support Annex) définis pour chaque contrepartie.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Pour la plupart des produits, le groupe utilise une méthode de simulation pour calculer l'exposition positive attendue à une contrepartie, identifiant les risques potentiels au sein du portefeuille de transactions avec la contrepartie sur la durée de vie du portefeuille. La méthode de simulation prend en compte les différentes caractéristiques contractuelles atténuant le risque de crédit tels que des conventions de compensation, de collatéralisation et des contrats de garantie avec la contrepartie. En règle générale, une hypothèse standard de perte en cas de défaut de 60 % de l'exposition est adoptée sur les marchés développés, et de 75 % de l'exposition pour les marchés émergents. D'autres hypothèses de perte en cas de défaut peuvent être adoptées si la nature de l'exposition et les données disponibles le justifient.

Pour certains types d'instruments financiers dérivés exotiques pour lesquels il n'est pas possible actuellement de réaliser une simulation, ou pour les expositions aux produits dérivés négociés sur les places financières plus petites où aucun outil de simulation n'est encore disponible, HSBC France adopte des méthodes alternatives. Par exemple, HSBC France peut cartographier les résultats pour des produits similaires à partir de l'outil de simulation ou, si une telle cartographie n'est pas possible, il peut utiliser une méthode simplifiée généralement fondée sur les mêmes principes que la méthode de simulation. Le calcul est appliqué au niveau de l'opération, avec une prise en compte plus limitée des facteurs d'atténuation du risque de crédit tels que les accords de la compensation ou de garantie ou ceux qui servent dans la méthode de simulation.

En règle générale, cette méthode ne prend pas en compte le risque de corrélation ("*wrong-way risk*"). Ce dernier apparaît lorsqu'il existe une corrélation positive entre la valeur du sous-jacent de l'instrument dérivé avant "CVA" et la probabilité de défaut de la contrepartie. Lorsque le risque de corrélation est significatif, HSBC France applique une approche au cas par cas pour intégrer ce risque dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice, HSBC France a perfectionné les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA afin de mieux prendre en compte l'impact des abaissements de notation sur les facteurs d'atténuation du risque de crédit. HSBC France vérifie et perfectionne en permanence les méthodes de calcul de la CVA et de la DVA.

Valorisation des dérivés non collatéralisés

Historiquement, le groupe HSBC France a valorisé les dérivés non collatéralisés en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux d'intérêt de référence, en général l'EURIBOR ou un équivalent. Pour s'aligner sur l'évolution des pratiques de place, le groupe HSBC France a modifié son approche dans la seconde moitié de l'année 2014. Le groupe HSBC France considère désormais la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme la courbe d'actualisation de base pour tous les dérivés, qu'ils soient collatéralisés ou non et a adopté l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) pour refléter le financement de l'exposition de dérivés non collatéralisés à des taux autres que ceux au jour le jour (OIS). Au 31 décembre 2015, l'ajustement de la juste valeur de financement (FFVA) était de 41 millions d'euros (2014 : 21 millions d'euros).

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

g Level 3 détaillé

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

(en millions d'euros)	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
Investissements en <i>private equity</i>	313	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	4	–	–	149	–	–
Dérivés	–	–	–	262	–	–	30
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC ¹	–	–	–	262	–	–	296
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326
Investissements en <i>private equity</i>	74	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i>	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés	–	–	–	283	–	–	41
Autres	–	–	–	–	–	–	–
Filiales du Groupe HSBC ¹	–	–	–	65	–	–	229
Au 31 décembre 2014	74	–	–	348	–	–	270

1 Cette ligne a été ajoutée afin de prendre en compte les montants des filiales du Groupe HSBC tels qu'ils sont présentés dans le tableau "Instruments financiers à la juste valeur" à la page 239.

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Titres adossés à des actifs (ABS)

Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, aux taux de défaut, à la performance et au niveau de perte du fait de la nature du collatéral. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Parmi les données non observables figurent par exemple les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les produits dérivés évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données de marché observables, notamment certains types de produits de corrélation tels que les options sur un panier de taux de change, les options sur un panier d'actions, les transactions hybrides sur les taux d'intérêt et sur les taux de change et les transactions sur des options à long terme. Il s'agit par exemple d'options sur actions, d'options de taux d'intérêt et d'options de change et de certains dérivés de crédit. Les dérivés de crédit comprennent notamment certains CDS en tranches.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatées en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

Les passifs de transaction valorisés en utilisant une technique de transaction avec des données non observables significatives sont majoritairement des obligations structurées indexées sur des actions émises par HSBC et qui fournissent à la contrepartie un bénéfice lié à la performance de certaines actions et portefeuilles. Ces titres sont classés comme "Level 3" en raison du caractère non-observable de paramètres tels que la volatilité des actions à long terme ou bien la corrélation du prix des actions entre eux, des prix d'actions avec les taux d'intérêt et des taux d'intérêt avec les taux de change.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés¹</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés¹</i>
(en millions d'euros)							
Au 1^{er} janvier 2015	74	–	–	348	–	–	270
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(8)	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	222	–	–	41
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(8)	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	15	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	15	–	–	–	–	–	–
Achats	42	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	(12)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	–	–	–	(54)	–	–	8
Sorties	–	–	–	(354)	–	–	(257)
Entrées	201	4	–	362	149	–	264
Différences de conversion	1	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	313	4	–	524	149	–	326
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	–	524	–	–	326
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	524	–	–	326
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	–	–	–	–	–	–	–
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	–

¹ Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	Actifs				Passifs		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés ¹	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés ¹
Au 1 ^{er} janvier 2014	99	–	–	102	–	–	38
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	(8)	–	–	286	–	–	56
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	286	–	–	56
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	(8)	–	–	–	–	–	–
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	14	–	–	–	–	–	–
– titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	14	–	–	–	–	–	–
Achats	1	–	–	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance	(33)	–	–	(105)	–	–	(53)
Sorties	–	–	–	–	–	–	–
Entrées	–	–	–	65	–	–	229
Différences de conversion	1	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	74	–	–	348	–	–	270
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	1	–	–	348	–	–	270
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	–	–	–	348	–	–	270
– coût du risque et autres provisions sur risques de crédit	–	–	–	–	–	–	–
– gains ou pertes sur opérations d'investissements financiers disponibles à la vente	1	–	–	–	–	–	–

1 Les dérivés comprennent les montants avec les autres entités du Groupe HSBC.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Sensibilité des justes valeurs des instruments classés en level 3 à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

(en millions d'euros)	<i>Comptabilisés en perte ou profit</i>		<i>Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</i>	
	<i>Variations favorables</i>	<i>Variations défavo- rables</i>	<i>Variations favorables</i>	<i>Variations défavo- rables</i>
Au 31 décembre 2015				
Dérivés/Portefeuille de transaction ¹	5	(5)	–	–
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
Titres disponibles à la vente	2	(2)	23	(23)
Au 31 décembre 2014				
Dérivés/Portefeuille de transaction ¹	8	(8)	–	–
Actifs et passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
Titres disponibles à la vente	–	–	4	(7)

¹ Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

(en millions d'euros)	<i>Comptabilisés en perte ou profit</i>		<i>Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</i>	
	<i>Variations favorables</i>	<i>Variations défavo- rables</i>	<i>Variations favorables</i>	<i>Variations défavo- rables</i>
Au 31 décembre 2015				
Investissements en private equity	2	(2)	23	(23)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–
Dérivés	5	(5)	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014				
Investissements en private equity	–	–	4	(7)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	–	–	–	–
Dérivés	8	(8)	–	–
Autres portefeuilles	–	–	–	–

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2015. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

(en millions d'euros)	Juste valeur ¹		Evaluation technique	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs	Passifs			Basse	Haute	Basse	Haute
Au 31 décembre 2015								
Private equity y compris les investissements stratégiques	313	–	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)								
– CLO/CDO ²	–	–	Données de marché	Cotations à l'achat	–	–	–	–
– Autres ABSs	–	–						
Produits structurés	4	149						
– Obligations indexes sur des actions	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des actions Corrélation des actions	–	–	–	–
– Titres indexés sur des fonds	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	–	–	–	–
– Titres indexés sur du changes	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	–	–	–	–
– Autres	4	149						
Dérivés ⁴	524	326						
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	144	6	Modèle DCF	Taux de remboursement anticipé	50 %	50 %	50 %	50 %
– Options sur swaps longue durée	336	289	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	11 %	35 %	13 %	31 %
– Autres	43	30						
Dérivés de change :								
– options	1	1	Modèle de valorisation	Volatilité de change	5 %	14 %	5 %	14 %
Dérivés actions :								
– options longue durée	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	–	–	–	–
– autres	–	–						
Dérivés de crédit:								
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	–	–						
Total Level 3	841	475						

1 Y compris les montants *Level 3* avec des entités du Groupe HSBC.

2 Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).

3 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

(en millions d'euros)	Juste valeur ¹		Evaluation technique	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs	Passifs			Basse	Haute	Basse	Haute
Au 31 décembre 2014								
Private equity y compris les investissements stratégiques	74	—	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Titres adossés à des actifs (ABSs)	—	—						
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—	—	—
– Autres ABSs	—	—			—	—	—	—
Produits structurés	—	—						
– Obligations indexés sur des actions	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions Corrélation des actions	—	—	—	—
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—	—	—
– Titres indexés sur du changes	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—	—	—
– Autres	—	—						
Dérivés ⁴	348	270						
Dérivés de taux :								
– Swaps de titrisation	11	8	Modèle– DCF ³	Prepayment rate	50 %	50 %	50 %	50 %
– Options sur swaps longue durée	268	241	Modèle de valorisation	IR volatility	8 %	28 %	11 %	28 %
– Autres	69	21						
Dérivés de change :								
– options	—	—	Modèle de valorisation	FX volatility	—	—	—	—
Dérivés actions :								
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Equity volatility	—	—	—	—
– autres	—	—						
Dérivés de crédit :								
– autres	—	—						
Autres portefeuilles	—	—						
Total Level 3	422	270						

1 Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC

2 Collateralised loan obligation / collateralised debt obligation (Option de prêt collatéralisé / Obligation structure adossée à des emprunts).

3 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).

4 Les montants des dérivés au 31 décembre 2014 ont été répartis sur les lignes swaps de titrisation, options sur swaps longue durée et autres.

Etats financiers consolidés (suite)

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Les investissements de l'activité de capital risque, y compris stratégiques de HSBC sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé mesurent le rythme futur prévu auquel un portefeuille de prêts sera remboursé par anticipation sur la date d'échéance. Les taux de remboursement anticipé constituent une variable importante dans les modèles d'estimation de valeur des titres adossés à des actifs (ABS). Le prix peut être déterminé par modélisation lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observables pour permettre de déterminer directement un prix de marché. Les taux de remboursement anticipé constituent également une variable importante dans l'évaluation des instruments financiers dérivés liés aux titrisations. Par exemple, la valeur notionnelle des "swaps de titrisation" est liée à la taille du portefeuille de prêts titrisés, qui est susceptible de diminuer en cas de remboursements anticipés. Les taux de remboursement anticipé varient en fonction de la nature du portefeuille de prêts, et des conditions de marché futures anticipées. Par exemple, une augmentation du taux de remboursement anticipé sera généralement anticipée en cas de hausse des taux d'intérêt. Les taux de remboursement anticipé peuvent être estimés à partir de divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques, les modèles macroéconomiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Par conséquent, la fourchette de prix utilisée comme variable dans la méthode d'estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être large. Toutefois, la largeur de cette fourchette n'est pas révélatrice du degré d'incertitude associé au prix obtenu pour un titre particulier.

Volatilité

La volatilité mesure la variabilité future anticipée d'un prix coté. Elle tend à augmenter dans les phases de tensions sur les marchés, et à diminuer lorsque les marchés sont plus stables. La volatilité est une variable importante dans l'évaluation du prix d'une option. En règle générale, plus la volatilité est élevée, plus le prix de l'option sera élevé, en raison de la probabilité accrue d'une hausse du rendement de l'option, et des coûts potentiellement plus élevés que pourrait subir HSBC France pour couvrir les risques associés à cette option. Si le prix des options venait à augmenter de manière excessive, cela augmenterait la valeur des positions longues (acheteuses) sur options de HSBC France, tandis que HSBC France subirait des pertes sur ses positions courtes (vendeuses) sur options.

La volatilité varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option. Elle varie également dans le temps. De ce fait, il est malaisé de se prononcer de manière générale sur les niveaux de volatilité. Par exemple, s'il est généralement vrai que la volatilité des taux de change est plus faible que celle des actions, cette observation peut s'avérer inexacte pour certaines paires de devises ou pour certaines actions particulières.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

30 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

La fourchette des volatilités non observables présentées dans le tableau ci-après reflète l'amplitude des variations des variables de volatilité selon le prix de marché de référence. Par exemple, la volatilité des taux de change pour une devise à cours fixe peut être très faible, tandis que pour les devises non ancrées, la volatilité peut être plus élevée. De même, les volatilités pour les options sur actions profondément dans la monnaie ou profondément hors de la monnaie peuvent être sensiblement plus élevées que pour les options à la monnaie du fait d'un "skew de volatilité". Pour une même volatilité non observable, le degré d'incertitude qui intervient dans le calcul de la volatilité est sensiblement moins élevé dans la fourchette évoquée plus haut.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'inter-corrélation qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

La corrélation sert à évaluer des instruments plus complexes lorsque le dividende dépend de plusieurs cours du marché. Par exemple, une option sur panier d'actions a un dividende qui dépend des performances d'un panier d'actions individuelles et la corrélation entre les variations du cours de ces actions représentera une donnée pour l'évaluation. C'est ce que l'on appelle une corrélation actions/actions. La corrélation représente une variable pour un très large éventail d'instruments. Par conséquent, un grand éventail de corrélations d'actifs identiques (une corrélation actions/actions par ex.) et de corrélations d'actifs croisés (une corrélation taux de change/taux d'intérêt par ex.) est utilisé. En général, l'éventail des corrélations d'actifs identiques sera plus petit que celui des corrélations d'actifs croisés.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de cotation par consensus, les prix du marché de HSBC, les corrélations de substitution et l'examen des anciennes relations entre les prix.

Les corrélations non observables figurant dans le tableau reflètent la grande variation des données de corrélation en fonction de la paire de prix du marché. Pour une corrélation non observable, l'incertitude dans la détermination de la corrélation est probablement moindre que celle pour les corrélations indiquées ci-dessus.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. Par exemple, l'amélioration de la conjoncture économique risque d'entraîner un marché "à risque" dans lequel les prix des actifs risqués, tels que les actions et les obligations à rendement élevé, augmenteront et les valeurs refuges, telles que l'or et les bons du trésor américains, connaîtront une baisse. En outre, l'impact des variables de marché sur le portefeuille de HSBC dépendra de la position en risque nette de HSBC pour chaque variable. Par exemple, l'augmentation des prix des obligations à rendement élevé bénéficiera aux positions longues sur obligations à rendement élevé, mais la valeur des protections sur dérivés de crédit détenues en contrepartie de ces obligations connaîtra une baisse.

Etats financiers consolidés (suite)

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014		
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Level 1 – Cotation de marché</i>	<i>Level 2 – Utilisation de données de marché obser- vables</i>	<i>Level 3 – Utilisation de données de marché non obser- vables</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Actif							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 660	–	4 660	–	4 660	6 022	6 022
Prêts et créances sur la clientèle	38 524	–	–	38 054	38 054	36 240	35 839
Opérations de prise en pension - hors trading	10 163	–	10 163	–	10 163	14 796	14 796
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	7 086	–	7 086	–	7 086	7 021	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle	32 811	–	32 833	–	32 833	33 635	33 656
Opérations de mise en pension - hors trading .	10 283	–	10 283	–	10 283	15 938	15 938
Dettes représentées par un titre	10 501	–	10 506	–	10 506	9 237	9 489
Dettes subordonnées . . .	276	–	276	–	276	276	276

La liste ci-après énumère les instruments financiers dont la valeur comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'il s'agisse par nature d'instruments financiers à court terme, ou qu'ils soient fréquemment réévalués aux cours du marché en vigueur :

Actif

- Liquidités et soldes auprès des banques centrales ;
- Eléments en cours de recouvrement auprès d'autres banques ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à recevoir à court terme dans "Autres actifs" ;
- Produits à recevoir.

Passif

- Eléments en cours de transmission à d'autres banques ;
- Contrats d'investissement comportant des clauses de participation discrétionnaire entrant dans les "Engagements au titre des contrats d'assurance" ;
- Endossements et effets acceptés ;
- Créances à payer à court terme dans "Autres passifs" ;
- Charges à payer.

31 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur (suite)

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC France du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou sur le transfert d'un engagement dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date de la mesure. Elle ne rend pas compte des bénéfices ni des coûts économiques susceptibles de découler des flux de trésorerie des instruments concernés pendant leur durée de vie future escomptée. D'autres entités publiant leurs états financiers peuvent recourir à des méthodes et à des hypothèses de valorisation différentes pour déterminer les justes valeurs, en l'absence de cours de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est calculée à l'aide de modèles tenus à jour par HSBC France et reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie escomptés. L'écart de juste valeur calculé concerne essentiellement des prêts gagés sur des biens immobiliers résidentiels. Sur ce segment de produit, le plus important écart de juste valeur procède des options de remboursement anticipé prévues dans les prêts hypothécaires, qui correspondent au coût pour la banque de l'option intégrée.

Les justes valeurs mentionnées dans la présente note s'entendent à une date donnée et peuvent différer fortement des montants qui seront effectivement versés aux dates d'échéance ou de règlement des instruments financiers concernés. Bien souvent, il ne sera pas possible de réaliser immédiatement la juste valeur estimée en raison de la taille des portefeuilles évalués. De ce fait, ces justes valeurs ne représentent pas la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur les transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des hypothèses qu'HSBC estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la vitesse du remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur ("*Loan to Value*" ou LTV), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché à propos des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs sont estimées en utilisant l'actualisation des flux de trésorerie, en appliquant les taux actuels. Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

Etats financiers consolidés (suite)

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Les soldes représentés dans cette note ci-dessous ne correspondront pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés au principal et aux paiements de coupons futurs (sauf pour les passifs et dérivés détenus à des fins de transaction). En outre, les prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit, ainsi que les garanties financières et autres contrats similaires, ne figurent généralement pas au bilan.

Les flux de trésorerie exigibles au titre des comptes clients sont principalement remboursables à vue ou suite à un court préavis, conformément aux dispositions contractuelles. Toutefois, en pratique, les soldes de dépôts à court terme restent stables car les entrées et sorties se compensent globalement, tandis qu'une large part des engagements de prêt expirent sans être utilisés. Ainsi, le groupe gère ses produits de bilan dans le respect de ses directives en matière de gestion des liquidités et des conditions agréées par son comité de gestion actif-passif.

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs, passifs et engagements hors bilan consolidés par maturité contractuelle restante à la date du bilan. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- A l'exception des opérations de mise ou prise en pension et des dettes représentées par des titres, les actifs et passifs du portefeuille de transactions (y compris les dérivés de transaction) sont inclus dans la rubrique "A vue" et non en fonction de leur maturité contractuelle car les positions de trading ne sont détenues en général que pour de courtes périodes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis que la contrepartie de l'instrument doit notifier. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";
- Les passifs et actifs non financiers qui n'ont pas de maturité contractuelle (tels que les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les actifs et passifs d'impôt différés et exigibles et les passifs d'avantages postérieurs à l'emploi) sont inclus dans la rubrique "A plus de 5 ans";
- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des entités en cours de cession sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la transaction de cession. Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans la rubrique "A plus de 5 ans". Les passifs sous contrat d'investissement sont classés en accord avec leur maturité contractuelle.
- Les prêts et autres engagements de crédit sont classés selon la première date à laquelle ils peuvent être utilisés.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

(en millions d'euros)	31.12.2015					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	1 658	1 945	417	3 082	38	7 140
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	27 309	3 104	2 049	280	122	32 864
Opérations de mise en pension – Hors trading ¹	–	10 097	186	–	–	10 283
Portefeuille de transaction	22 647	–	–	–	–	22 647
Passifs financiers sous option juste valeur	–	91	16	5 831	2 713	8 651
Instruments dérivé	46 259	5	97	306	236	46 903
Dettes représentées par un titre	–	3 438	4 471	2 595	–	10 504
Dettes subordonnées	–	–	–	–	283	283
Autres passifs financiers	2	668	527	126	512	1 835
Sous total	97 875	19 348	7 763	12 220	3 904	141 110
Engagements de financement	737	1 347	2 164	16 416	2 996	23 660
Garanties financières	452	–	–	–	–	452
Total au 31 décembre 2015	99 064	20 695	9 927	28 636	6 900	165 222

¹ Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle ont été regroupées sur une seule ligne afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31.12.2014					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit ¹	3 574	1 140	497	1 709	101	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	27 219	4 638	1 468	242	71	33 638
Opérations de mise en pension de la clientèle – Hors trading ¹	–	12 412	3 796	–	–	16 208
Portefeuille de transaction	29 407	–	–	–	–	29 407
Passifs financiers sous option juste valeur	–	5	201	3 155	3 811	7 172
Instruments dérivés.	68 754	–	–	829	–	69 583
Dettes représentées par un titre	16	3 968	3 236	2 277	–	9 497
Dettes subordonnées	–	–	–	–	280	280
Autres passifs financiers	–	731	420	172	558	1 881
Sous total	128 970	22 894	9 618	8 384	4 821	174 687
Engagements de financement	1 141	1 049	1 884	15 766	2 296	22 136
Garanties financières	692	–	2	3	2	699
Total au 31 décembre 2014	130 803	23 943	11 504	24 153	7 119	197 522

¹ Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle ont été regroupées sur une seule ligne afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

Etats financiers consolidés (suite)

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

(en millions d'euros)	31.12.2015						Total
	A moins de 1 mois	Entre 1 mois et 1 an	Sous-total à moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Après 5 ans	Sous-total après plus de 1 an	
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	50	133	183	317	6 268	6 585	6 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	823	560	1 383	3 120	157	3 277	4 660
Prêts et créances sur la clientèle ¹	2 894	5 879	8 773	16 702	13 049	29 751	38 524
Opérations de prise en pension – Hors trading ¹	6 428	3 391	9 819	344	–	344	10 163
Investissements financiers disponibles à la vente . .	308	3 119	3 427	14 977	9 273	24 250	27 677
Autres actifs financiers . .	27	182	209	17	23	40	249
Au 31 décembre 2015. . . .	10 530	13 264	23 794	35 477	28 770	64 247	88 041
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit ¹	3 247	720	3 967	3 081	38	3 119	7 086
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	27 892	4 548	32 440	280	91	371	32 811
Opérations de mise en pension – Hors trading ¹	9 652	631	10 283	–	–	–	10 283
Passifs financiers sous option juste valeur	91	16	107	5 740	2 629	8 369	8 476
Dettes représentées par un titre	2 350	5 556	7 905	2 595	–	2 595	10 501
Passifs des contrats d'assurance ²	–	34	34	28	20 881	20 909	20 943
Autres passifs financiers ²	163	149	312	19	427	446	758
Dettes subordonnées . . .	–	–	–	–	276	276	276
Au 31 décembre 2015. . . .	43 395	11 654	55 049	11 743	24 342	36 085	91 134

1 Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle ont été regroupées sur une seule ligne afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

2 Les montants relatifs aux passifs des contrats d'assurance précédemment inclus dans la ligne "Autres passifs financiers" ont été isolés sur une ligne spécifique.

32 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2014						Total
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	
Actif							
Actifs financiers sous option juste valeur	8	23	31	306	5 819	6 125	6 156
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹	2 009	550	2 559	3 161	302	3 463	6 022
Prêts et créances sur la clientèle ¹	4 421	6 062	10 483	13 092	12 665	25 757	36 240
Opérations de prise en pension – Hors trading ¹	8 358	6 086	14 444	352	–	352	14 796
Investissements financiers disponibles à la vente . .	303	2 039	2 342	11 372	10 958	22 330	24 672
Autres actifs financiers . .	26	218	244	7	25	32	276
Au 31 décembre 2014 . . .	15 125	14 978	30 103	28 290	29 769	58 059	88 162
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit ¹	4 583	628	5 211	1 709	101	1 810	7 021
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	29 531	3 794	33 325	242	68	310	33 635
Opérations de mise en pension – Hors trading ¹	11 133	4 805	15 938	–	–	–	15 938
Passifs financiers sous option juste valeur	–	206	206	3 105	3 600	6 705	6 911
Dettes représentées par un titre	1 472	5 492	6 964	2 273	–	2 273	9 237
Passifs des contrats d'assurance ²	–	50	50	40	20 713	20 753	20 803
Autres passifs financiers ²	169	224	393	19	426	445	838
Dettes subordonnées . . .	–	–	–	–	276	276	276
Au 31 décembre 2014 . . .	46 888	15 199	62 087	7 388	25 184	32 572	94 659

1 Les mises en pension et les prises en pension avec les banques et la clientèle ont été regroupées sur une seule ligne afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

2 Les montants relatifs aux passifs des contrats d'assurance précédemment inclus dans la ligne "Autres passifs financiers" ont été isolés sur une ligne spécifique.

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque pages 123 et suivantes.

Etats financiers consolidés (suite)

33 Primes d'assurance nettes et engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC France émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC France accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

(en millions d'euros)	<i>Contrats d'assurance non liés</i>	<i>Contrats liés</i>	<i>Contrats avec participation</i>	<i>Total</i>
Total des primes	72	–	1 889	1 961
– primes brutes	72	–	1 889	1 961
– mouvement des primes non acquises	–	–	–	–
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes brutes cédées aux réassureurs	(4)	–	–	(4)
– primes non acquises cédées aux réassureurs	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	68	–	1 889	1 957
Total des primes	72	–	1 857	1 929
– primes brutes	72	–	1 857	1 929
– mouvement des primes non acquises	–	–	–	–
Total des primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
– primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
– primes non acquises cédées aux réassureurs	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	69	–	1 857	1 926

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils réfèrent.

33 Primes d'assurance nettes et engagements nets de sinistres et variation des dettes aux assurés (suite)

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait via un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous 8 ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

(en millions d'euros)	<i>Contrats d'assurance non liés</i>	<i>Contrats liés</i>	<i>Contrats avec participation</i>	<i>Total</i>
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	27	2	2 456	2 485
– prestations versées	23	4	1 894	1 921
– variations des dettes aux assurés	4	(2)	562	564
Total quote-part des réassureurs	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : prestations	–	–	–	–
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2015	27	2	2 456	2 485
Total des mouvements sur les dettes aux assurés	24	1	2 397	2 422
– prestations versées	20	4	1 741	1 765
– variations des dettes aux assurés	4	(3)	656	657
Total quote-part des réassureurs	(1)	–	–	(1)
– quote-part des réassureurs : prestations	(1)	–	–	(1)
– quote-part des réassureurs : autres mouvements	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	23	1	2 397	2 421

34 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2015 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2015	67 437 827	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337
Au 1 ^{er} janvier 2014	67 437 827	337
Actions émises	–	–
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337

Etats financiers consolidés (suite)

35 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les liquidités et soldes auprès de banques centrales, les bons du Trésor et assimilés, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Amortissements et dépréciations	58	53
Paiements à base d'actions	19	14
Dépréciation de créances	115	99
Provisions sur risques et charges	22	18
Provisions utilisées	–	–
Dépréciation d'investissements financiers	(1)	12
Amortissements des surcotes/décotes	28	10
Autre	(27)	(81)
	214	125

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de régularisation	169	120
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	3 210	(3 023)
Variation des créances envers les établissements de crédit ¹	(38)	(13 510)
Variation des créances envers la clientèle ¹	(2 399)	(1 811)
Variation des opérations de mise en pension – hors trading ¹	4 633	13 216
Variation des investissements financiers	–	–
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	(612)	83
Variation des autres actifs	(201)	84
	4 762	(4 841)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de régularisation	48	(183)
Variation des dettes envers les établissements de crédit ¹	65	3 911
Variation des dettes envers la clientèle ¹	(824)	231
Variation des opérations de mise en pension – hors trading ¹	(5 654)	(17 588)
Variation des dettes représentées par un titre	1 264	220
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	1 579	(1 217)
Variation des autres éléments de passif	471	661
	(3 051)	(13 965)

¹ La variation des opérations de mise en pension – hors trading a été isolée sur une ligne spécifique afin de se conformer à la présentation du Groupe HSBC.

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Caisse et banques centrales	395	523
Valeurs à l'encaissement (actif)	381	367
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	2 125	3 525
Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit à un mois ou moins	–	–
Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois	88	80
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(385)	(368)
	2 604	4 127

36 Gestion des risques

Les sections ci-après sont désormais présentées dans le chapitre Facteurs de risque :

- Risques de crédit : pages 103 et suivantes.
- Risques de marchés : pages 133 et suivantes.
- Risque de liquidité : pages 123 et suivantes.
- Risques liés aux activités d'assurance : pages 149 et suivantes.
- Gestion et allocation du capital : pages 156 et suivantes.

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément.

Instruments financiers à l'actif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	<i>Montant brut des actifs financiers</i> ²	<i>Netting brut au bilan</i>	<i>Montant net au bilan</i>	<i>Valeur non compensée au bilan</i>			<i>Valeur nette</i>
				<i>Instru- ments financiers</i>	<i>Autres dépôts de garanties</i>	<i>Dépôts garantie espèces</i> ²	
Au 31 décembre 2015							
Dérivés	58 520	(9 036)	49 484	38 842	113	8 437	2 092
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires.	36 057	(25 791)	10 266	119	9 905	242	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	103	–	103	–	103	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	35 954	(25 791)	10 163	119	9 802	242	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension.	776	(110)	666	–	–	–	666
– aux banques.	–	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle	776	(110)	666	–	–	–	666
Total	95 353	(34 397)	60 416	38 961	10 018	8 679	2 758
Au 31 décembre 2014							
Dérivés	142 228	(71 661)	70 567	59 798 ¹	146	8 103	2 520
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires.	44 237	(29 337)	14 900	6 268	8 219	413	–
classés comme :							
– actifs liés aux activités de marché	104	–	104	–	104	–	–
– actifs non liés aux activités de marché	44 133	(29 337)	14 796	6 268	8 115	413	–
Prêts et créances hors opérations de prise en pension.	1 181	(138)	1 043	–	–	–	1 043
– aux banques.	–	–	–	–	–	–	–
– à la clientèle	1 181	(138)	1 043	–	–	–	1 043
Total	187 646	(101 136)	86 510	66 066	8 365	8 516	3 563

¹ Le montant a fait l'objet d'un ajustement arithmétique.

² En application de la norme IAS 32 §42, HSBC applique la compensation sur les dépôts de garantie espèces à compter du mois de décembre 2015. L'encours de dérivés est présenté net de garantie espèces.

Etats financiers consolidés (suite)

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif (suite)

Instruments financiers au passif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des passifs financiers ¹	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensée au bilan			Valeur nette
				Instru- ments financiers	Autres dépôts de garanties	Dépôts garantie espèces ¹	
Au 31 décembre 2015							
Dérivés	55 939	(9 036)	46 903	38 847	637	6 860	559
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires	36 409	(25 791)	10 618	119	10 416	83	-
classés comme :							
- passifs liés aux activités de marché	335	-	335	-	335	-	-
- passifs non liés aux activités de marché	36 074	(25 791)	10 283	119	10 081	83	-
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	110	(110)	-	-	-	-	-
Total	92 458	(34 937)	57 521	38 966	11 053	6 943	559
Au 31 décembre 2014							
Dérivés	141 244	(71 661)	69 583	59 816	1 292	7 720	755
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires	47 954	(29 337)	18 617	6 268	12 233	116	-
Classés comme :							
- passifs liés aux activités de marché	2 680	-	2 680	-	2 680	-	-
- passifs non liés aux activités de marché	45 274	(29 337)	15 937	6 268	9 553	116	-
Dépôts des banques hors opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de la clientèle hors opérations de mise en pension	138	(138)	-	-	-	-	-
Total	189 336	(101 136)	88 200	66 084	13 525	7 836	755

¹ En application de la norme IAS 32 §42, HSBC applique la compensation sur les dépôts de garantie espèces à compter du mois de décembre 2015. L'encours de dérivés est présenté net de garantie espèces.

Les instruments financiers à l'actif et au passif sont compensés et le montant net est reporté au bilan quand il existe une obligation légale de compensation de la valeur comptabilisée et quand il existe une intention de solder au net ou de céder l'actif et solder les positions au passif simultanément.

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoires au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits ; et
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

37 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif (suite)

HSBC France compense certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre où un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité où de banqueroute où les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

38 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que garanties ainsi que les passifs éventuels liés aux procédures judiciaires ou aux questions règlementaires sont des obligations possibles qui peuvent provenir d'événements antérieurs dont la survenance sera confirmée uniquement par la réalisation (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs sur lesquels le groupe HSBC France n'a pas un plein contrôle ; ou bien des obligations présentes qui proviennent d'événements antérieurs mais qui ne sont pas comptabilisées car il est probable que leur règlement nécessite la cession d'avantages économiques, ou bien car le montant de ces obligations ne peut pas être mesuré de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Contrats de garantie financière

Les passifs sous contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à percevoir. En conséquence les passifs sous garantie financière sont valorisés à hauteur du montant le plus élevé entre la juste valeur initiale moins les amortissements cumulés et la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre les obligations.

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Montants contractuels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Garanties et actifs donnés en garantie	4 600	3 933
Autres	—	—
	4 600	3 933
<i>Engagements de financement donnés¹</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	689	557
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements ²		
– à un an ou moins	6 887	9 222
– à plus d'un an	19 410	18 062
	26 986	27 841

1 Hors garanties financières qui sont présentées séparément dans le tableau suivant.

2 Sur la base de la maturité contractuelle prévue à l'origine.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principaux montants nominaux des opérations hors-bilan pour les comptes de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Etats financiers consolidés (suite)

38 Engagements de financement et de garantie (suite)

Les sommes figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale du groupe en vertu d'un grand nombre de garanties accordées individuellement. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures de gestion du risque de crédit globales du groupe. Les garanties arrivant à échéance à plus d'un an sont soumises à l'examen annuel de crédit du groupe.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	<i>Garanties au profit de tiers clients</i>	<i>Garanties du groupe au profit des filiales HSBC</i>	<i>Garanties au profit de tiers clients</i>	<i>Garanties du groupe au profit des filiales HSBC</i>
Type de garantie				
Garanties financières ¹	452	6	698	6
Substituts de crédit ²	2 279	106	1 587	39
Autres garanties ³	1 652	105	1 399	204
Total	4 383	217	3 684	249

1 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

2 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

3 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet à une revue annuelle de la Direction du Crédit.

Le groupe HSBC France n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

38 Engagements de financement et de garantie (suite)

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Cautions, avals et garanties	–	–
Autres garanties	4	4

39 Opérations de location-financement

a Principes comptables

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autres qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats, après déduction des charges non acquises, est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs".

Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

b Engagements et opérations de location-financement

Au 31 décembre 2015, les opérations de location-financement s'élèvent à 10 millions EUR pour HSBC France.

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

c Crédit à recevoir au titre des crédits-bails financiers et opérationnels

HSBC France loue un large éventail d'actifs à des tierces personnes, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à ces tierces parties, ou loués pour une durée supplémentaire. Les preneurs à bail peuvent toucher une participation à tout produit éventuellement réalisé sur la vente. Les redevances touchées pendant la durée du crédit-bail seront soit d'un montant fixe, soit variables pour rendre compte de l'évolution, entre autres, de la fiscalité ou des taux d'intérêt. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

Etats financiers consolidés (suite)

39 Opérations de location-financement (suite)

Contrats de crédit-bail financier

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements financiers à recevoir :						
– à moins de 1 an	548	(75)	473	458	(74)	384
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans	1 651	(197)	1 454	1 670	(214)	1 456
– à plus de 5 ans	1 041	(114)	927	1 099	(129)	970
Total	3 240	(386)	2 854	3 227	(417)	2 810

Au 31 décembre 2015, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 124 millions EUR (2014 : 131 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrable.

Créances de contrats de location

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Paiements futurs à recevoir sur la durée incompressible des contrats de location expirant :		
– à moins de 1 an	2	1
– à plus de 1 an	8	16
Total	10	17

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 143 à 145 du Document de référence 2015, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2015.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB - *Federal Reserve Board*).

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC (suite)

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. En 2013, un contrôleur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale américaine afin d'évaluer annuellement l'efficacité du programme de mise en conformité de HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de respect des sanctions financières internationales. En outre, le *Monitor* intervient en tant que consultant indépendant d'HSBC conformément à l'accord conclu avec la FRB. En janvier 2016, le *Monitor* a remis son deuxième rapport annuel de suivi comme requis par le US DPA.

Selon les termes du US DPA, le DoJ, moyennant un préavis et la possibilité pour HSBC d'être entendue dans le cadre d'une audition, a toute latitude pour décider si HSBC a manqué à ses obligations issues du US DPA. Les conséquences d'une violation du US DPA pourraient comprendre la mise en place d'obligations supplémentaires à la charge d'HSBC, une prolongation de la durée de l'accord (y compris une prolongation de la mission du *Monitor*) ou l'engagement d'une procédure pénale contre HSBC, ce qui pourrait occasionner de nouvelles pénalités financières et d'autres conséquences corrélatives.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

Enquêtes et procédures concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse, de Corée du Sud et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

Le 21 mai 2014, HSBC a reçu une notification de griefs de la Commission européenne ("la Commission") alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. En mars 2015, HSBC a répondu à la notification de griefs de la Commission. Une audition devant la Commission européenne a eu lieu en juin 2015.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des

Etats financiers consolidés (suite)

40 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC (suite)

contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat. Un sursis à statuer avait suspendu la procédure qui a repris en mai 2015. A la reprise de procédure, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. En octobre 2015, HSBC a déposé une requête aux fins de rejet de la procédure, dont l'examen est actuellement pendant.

Il existe de nombreux facteurs susceptibles d'influencer l'issue de ces procédures privées et leur impact financier. Sur la base des informations actuellement disponibles, il est possible que toute conséquence financière qui pourrait résulter de ces actions soit significative.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission Européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC.

A la suite de cette audience, la Commission européenne a décidé en décembre 2015 d'abandonner les poursuites contre l'ensemble des 13 banques d'investissement, et ce compris toutes les entités HSBC. La Commission européenne poursuit son enquête concernant Markit et ISDA.

41 Entités structurées

a Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC France est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC France détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par le groupe HSBC France font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC France fait appel à des entités structurées pour titriser des prêts et avances à la clientèle dans l'objectif de diversifier ses sources de financement. Les prêts et avances sont transférés par HSBC France aux entités structurées en échange d'espèces, et les entités structurées émettent en contrepartie des titres souscrits par des investisseurs.

Fonds gérés par le groupe HSBC France

Le groupe HSBC France met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC France intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC France contrôle et consolide lesdits fonds.

41 Entités structurées (suite)

Fonds non gérés par le groupe HSBC France

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC France

On considère que HSBC France est le sponsor d'une autre entité si, outre le maintien d'une participation dans ladite entité, il joue un rôle clé dans la création de cette entité ou dans la réunion des contreparties concernées lors d'une transaction structurée. HSBC France n'est pas considéré comme un sponsor si son unique participation consiste à fournir des services et il cesse d'être un sponsor dès lors qu'il n'a plus de participation dans ladite entité structurée.

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2015 et 2014 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC France conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

b Entités structurées consolidées par HSBC France

Total des actifs des entités structurées consolidées par le groupe HSBC France, répartis par type d'entité

(en millions d'euros)		<i>Fonds gérés par le groupe HSBC France</i>			
	<i>Titrisation</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>		
Au 31 décembre 2015	–	4 479	6 305		
Au 31 décembre 2014	243	4 004	6 661		

c Entités structurées non consolidées par HSBC France

La notion d'“entités structurées non consolidées” se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par HSBC France. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC France entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles HSBC France détient un intérêt à la date du reporting, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte attribuable à cet intérêt.

L'exposition maximale de HSBC France au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que HSBC France pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence. Ces intérêts dans des entités structurées non consolidées sont liés aux transactions et peuvent résulter de l'octroi de liquidités ou d'un financement apporté par HSBC France aux entités structurées non consolidées.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale du groupe HSBC France au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC France n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC France au risque de perte.

Etats financiers consolidés (suite)

41 Entités structurées (suite)

(en millions d'euros) ²	<i>Fonds gérés par HSBC France</i>	<i>Fonds non gérés par HSBC France</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2015				
Total actifs	44	135	2	180
Participation du groupe – actifs :				
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	2	1	–	3
Dérivés	–	–	–	–
Prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–
Investissements financiers	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	2	1	–	3
Participation du groupe – passifs :				
Comptes de la clientèle	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	2	1	–	3
Total des revenus liés à la participation du groupe ¹	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014				
Total actifs	31	241	3	275
Participation du groupe – actifs :				
Trésorerie	–	–	–	–
Actifs de transaction	–	–	–	–
Actifs financiers sous option de juste valeur	3	1	–	4
Dérivés	–	–	–	–
Prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–
Investissements financiers	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	3	1	–	4
Participation du groupe – passifs :				
Comptes de la clientèle	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–
Exposition maximale du groupe	3	1	–	4
Total des revenus liés à la participation du groupe ¹	–	–	–	–

1 Les revenus comprennent les commissions récurrentes et non récurrentes, les intérêts, dividendes, gains ou pertes liés à la réévaluation ou à la décomptabilisation des participations dans les entités structurées, tous gains/(pertes) comptabilisés à la valeur de marché sur base nette et les gains ou pertes liés au transfert d'actifs et de passifs à l'entité structurée.

2 Données présentées désormais en millions d'euros.

42 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Un exemplaire du rapport annuel du Groupe HSBC peut être obtenu à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc
8 Canada Square
London
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre ¹
Prêts	19	78 861	19 502	18	24 149	25 267
Cartes de crédit . . .	19	107	26	18	83	32
Garanties	19	10 112	10 112	18	7 490	7 490

¹ Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Avantages à court terme	165	184
Avantages postérieurs à l'emploi	160	165
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	178	217
Paiements en actions	1 659	2 373
	2 162	2 939

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2015 ¹	31.12.2014 ¹
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) ²	-	-
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) ²	1 802 227	1 606 446

¹ Le nombre de dirigeants principaux (incluant les directeurs et les directeurs employés) est de sept personnes au 31 décembre 2015. Les directeurs employés n'étaient pas inclus au 31 décembre 2014.

² Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 36 à 38).

Etats financiers consolidés (suite)

42 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir du groupe HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)

	2015		2014	
	<i>Montant le plus élevé au cours de l'année</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	<i>Montant le plus élevé au cours de l'année</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>
Actif				
Portefeuille de transaction	4 753	888	7 310	626
Instruments dérivés	24 867	17 906	31 317	19 951
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 162	809	1 901	1 901
Prêts et créances sur la clientèle	222	186	67	–
Opérations de prises et mises en pension de titres	3 758	1 105	6 880	3 404
Investissements financiers	348	313	347	346
Autres actifs	340	280	309	289
Comptes de régularisation	91	47	101	46
Actifs financiers sous option juste valeur	462	395	677	453
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	1 956	566	1 308	558
Comptes créditeurs de la clientèle	87	67	100	89
Opérations de pension	9 962	5 360	13 907	8 419
Portefeuille de transaction	7 960	3 897	6 317	1 227
Instruments dérivés	24 164	14 290	20 938	19 541
Autres passifs	216	170	210	210
Comptes de régularisation	136	124	114	90
Passifs financiers sous option juste valeur	–	–	–	–
Dettes subordonnées	260	260	260	260
Garanties	290	217	398	249
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés ¹		43		64
Intérêts et charges assimilées ¹		14		9
Commissions (produits)		87		67
Commissions (charges)		99		78
Résultat net de cession des investissements financiers		–		–
Autres produits d'exploitation		–		–
Dividendes reçus		–		–
Frais généraux et administratifs		88		79

¹ Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 2,5 millions EUR en 2015 (0,1 million EUR en 2014).

43 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros hors taxes)	PwC en 2015 KPMG en 2014				BDO France – Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 607	1 439	67%	64%	634	552	95%	98%	–	67		100%
– émetteur	1 102	898	–	–	388	388	–	–	–	–		–
– filiales intégrées globalement	505	541	–	–	246	164	–	–	–	67		–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	801	807	33%	36%	35	12	5%	2%	44	–	100%	–
– émetteur	436	478	–	–	22	–	–	–	44	–		–
– filiales intégrées globalement	369	329	–	–	13	12	–	–	–	–		–
Sous-total	2 412	2 246	100%	100%	747	564	100%	–	44	67	100%	100%
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social		–		–		–		–		–		–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)		–		–		–		–		–		–
Sous-total		–		–		–		–		–		–
Total	2 412	2 246	100%	100%	747	564	100%	100%	44	67	100%	100%

44 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2015.

Etats financiers consolidés (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
HSBC FRANCE
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2.c et 36 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base individuelle et de portefeuille.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 2.d, 12, 13, 14, 15, 22, 28, 29 et 30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat (note 30 de l'annexe). Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l’occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 40 aux états financiers.
- Votre société comptabilise un actif incorporel qui représente la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d’assurance en portefeuille (PVIF ou Present Value of In-Force) (note 18 de l’annexe). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d’approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 18 de l’annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses économiques et non économiques qui ont, par nature, un caractère volatile et incertain sur la durée de projection du portefeuille de contrats. En conséquence, l’évolution dans le temps de ces paramètres peut conduire à des variations à la hausse ou à la baisse de la valeur du portefeuille.
- Votre société a revu en 2015 plusieurs hypothèses long terme du modèle PVIF comme indiqué dans les notes 1.g et 18.c des états financiers consolidés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié de ces changements, leur correcte application et à apprécier l’information en annexes relative à ces changements.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le cadre de notre démarche d’audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois
Associé

Etats financiers sociaux

Bilans sociaux comparés 2015-2014

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Caisse, banques centrales, CCP		127 584	215 276
Effets publics et valeurs assimilées	4	29 743 007	34 484 932
Créances sur les établissements de crédit	2	27 309 384	32 809 408
Opérations avec la clientèle	3	50 628 084	52 293 914
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	12 842 711	8 486 764
Actions et autres titres à revenu variable	4	50 996	18 731
Participations et autres titres détenus à long terme	5	93 345	89 260
Parts dans les entreprises liées	5	1 573 085	1 642 173
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	407 756	341 520
Immobilisations incorporelles	6	245 592	244 680
Immobilisations corporelles	7	200 284	216 030
Autres actifs	9	21 157 516	25 818 360
Comptes de régularisation	10	46 273 813	138 403 630
TOTAL DE L'ACTIF		190 653 157	295 064 678
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	24 844 937	23 389 566
Engagements de garantie donnés	21	4 702 406	4 044 246
Engagements sur titres donnés		30 693 570	28 307 482

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2015	31.12.2014
Banque Centrale, CCP		21 239	104
Dettes envers les établissements de crédit	11	35 993 572	40 432 643
Opérations avec la clientèle	12	46 279 400	52 394 114
Dettes représentées par un titre	13	16 349 074	14 016 031
Autres passifs	15	42 140 129	44 730 100
Comptes de régularisation	16	44 181 238	137 645 839
Provisions	14	376 002	387 467
Dettes subordonnées	17	276 382	291 465
Capital souscrit	18	337 189	337 189
Primes d'émission	19	16 139	16 139
Réserves	19	1 042 891	1 042 891
Provisions réglementées	19	8 560	19 665
Report à nouveau ¹	19	3 600 645	3 357 913
Résultat de l'exercice	19	280 891	393 118
Acompte sur dividende	19	(250 194)	-
TOTAL DU PASSIF		190 653 157	295 064 678
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	1 852 965	3 549 574
Engagements de garantie reçus	21	12 797 181	11 722 453
Engagements sur titres reçus		26 861 358	30 747 021

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

La contrevaletur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 25,7 milliards EUR au 31 décembre 2015.
La contrevaletur en euros de l'actif et du passif libellés en devises est de 34,7 milliards EUR au 31 décembre 2014.

Comptes de résultats sociaux comparés 2015-2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 804 900	1 639 412
Intérêts et charges assimilées	23	(835 450)	(603 562)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		110 753	61 451
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(108 597)	(61 106)
Revenus des titres à revenu variable	24	77 059	96 346
Commissions (produits)	25	771 264	751 260
Commissions (charges)	25	(194 508)	(170 142)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	222 432	318 406
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	19 511	21 684
Autres produits d'exploitation bancaire		14 510	14 032
Autres charges d'exploitation bancaire		(5 966)	(3 477)
Produit net bancaire		1 875 908	2 064 304
Charges générales d'exploitation	28	(1 410 172)	(1 374 174)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(53 572)	(49 860)
Résultat brut d'exploitation		412 164	640 270
Coût du risque	8	(115 964)	(119 061)
Résultat d'exploitation		296 200	521 209
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	11 928	(7 490)
Résultat courant avant impôt		308 128	513 719
Résultats exceptionnels		-	(5)
Impôts sur les bénéfices	30	(38 342)	(121 061)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		11 105	465
Résultat net		280 891	393 118

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Résultats comptables		
– globaux	280 890,7	393 117,6
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	4,17	5,83
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2015) (après affectation du résultat pour 2014)		
– variation de l'écart de réévaluation	-	(78,9)
– variation des réserves et du report à nouveau	242 731,2	211 334,6
– affectation du résultat de l'exercice précédent	393 117,6	331 373,9
– répartition des bénéfices	(150 386,4)	(120 039,3)
– variation de réévaluation et provisions réglementées	(11 105,3)	(463,2)
Variation de la situation nette globale	231 625,9	210 792,5
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	3,43	3,13
Dividende proposé		
– global	279 867,0	150 386,4
– par action <i>(en euros)</i> ^{1,2}	4,15	2,23

¹ Le nombre d'actions à la fin de l'exercice s'établit à 67 437 827 pour 2015 et 2014.

² Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, le dividende ressort à 4,15 EUR pour 2015 (67 437 827 actions) et à 2,23 EUR pour 2014 (67 437 827 actions).

Etats financiers sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents	3 600 645	3 357 913
– bénéfice de l'exercice	280 891	393 118
TOTAL (A)	3 881 536	3 751 031
Affectation des bénéfices		
– dividendes	279 867	150 386
– réserve légale	-	-
– réserve libre	-	-
TOTAL (B)	279 867	150 386
Report à nouveau (A - B)	3 601 669	3 600 645

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014	2013	2012	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	337 189	337 189	337 189	337 189	337 189
Nbre d'actions émises	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 020 428	2 902 591	3 062 914	3 263 800	3 316 395
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	459 061	697 821	643 612	799 099	146 388
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	280 891	393 118	331 374	601 190	26 504
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	6,0	8,6	7,9	8,6	4,4
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	4,2	5,8	4,9	8,9	0,4
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier ..	4,15	2,23	1,78	3,56	1,75
Personnel (France)					
Nbre de salariés ¹	8 979	9 144	9 198	9 424	9 860
Nbre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ² ..	9 056	9 158	9 207	9 645	9 748
Montant de la masse salariale	528 628	533 636	553 982	559 888	577 016
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	258 673	257 461	266 903	289 322	244 808
Taxe sur les salaires et taxes diverses	59 656	69 723	59 794	62 784	72 650
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ³	25 260	27 237	37 520	-	29 560

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Dont 6 165 cadres et 2 891 non-cadres en 2015, 6 194 cadres et 2 964 non-cadres en 2014, 6 202 cadres et 3 005 non-cadres en 2013, 6 402 cadres et 3 243 non-cadres en 2012, 6 322 cadres et 3 426 non-cadres en 2011.

3 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2015 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

31.12.2015

A – Titres d'investissement	270 496
Valeurs à revenu fixe	270 496
Bons du trésor	-
Autres effets publics	-
Titres du marché interbancaire	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Obligations et assimilés	270 200
Créances rattachées	296
 B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	 13 300 031
Valeurs à revenu fixe	13 249 035
Bons du trésor	67 622
Autres effets publics	8 548 369
Titres du marché interbancaire	-
Billets de trésorerie	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Fonds Communs de créances	-
Obligations et assimilés	4 557 554
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	-
Créances rattachées	75 490
Valeurs à revenu variable	50 996
Actions et assimilés	50 996
Parts ou actions d'OPCVM	-
 TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	 13 570 527

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

31.12.2015

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	93 345
Valeurs cotées à la cote officielle	252
Valeurs françaises non cotées	93 093
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	-
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	-
Valeurs étrangères non cotées	-
Total des créances rattachées	-
 B – Parts dans les entreprises liées	 1 573 085
Valeurs françaises cotées	-
Valeurs françaises non cotées	1 553 690
Valeurs étrangères cotées	-
Valeurs étrangères non cotées	19 395
Total des créances rattachées	-
 TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	 1 666 430

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2015

Conformément à l'Avis n° 2010-11 du CNC pour l'application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %)					
HSBC SFH (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250 EUR	2 476 EUR	100,00
HSBC Factoring (France)..... 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240 EUR	71 914 EUR	100,00
Société Française et Suisse 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599 EUR	7 730 EUR	100,00
FDM 6. 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SAS	Société de portefeuille	139 053 EUR	5 892 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SARL	Société commerciale	7 619 EUR	1 572 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Epargne salariale	16 000 EUR	12 738 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050 EUR	67 048 EUR	93,67
HSBC Services (France)..... 103, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442 EUR	2 534 EUR	100,00
Valeurs Mobilières Elysées. 109, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920 EUR	8 208 EUR	100,00
SAF Palissandre 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	SAS	Société financière	42 033 EUR	876 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
113 239 EUR	113 239 EUR	-	-	115 243 EUR	1 639 EUR	-	-
39 236 EUR	39 236 EUR	1 452 803 EUR	-	-	5 467 EUR	-	-
60 384 EUR	10 488 EUR	-	-	-	117 EUR	-	-
128 916 EUR	128 915 EUR	-	-	-	(20) EUR	-	-
16 260 EUR	9 190 EUR	-	-	-	36 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	10 137 EUR	(880) EUR	-	-
134 546 EUR	134 546 EUR	331 EUR	-	215 502 EUR	41 437 EUR	53 636 EUR	Dont acompte sur dividende 2015
36 877 EUR	4 952 EUR	-	-	-	(27) EUR	-	-
67 757 EUR	67 757 EUR	4 988 EUR	-	-	4 986 EUR	13 500 EUR	-
41 617 EUR	41 617 EUR	-	-	-	(19) EUR	52 EUR	-

Etats financiers sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2015 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)					
HSBC Leasing (France) 39, rue de Bassano – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528 EUR	(24 594) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société de participation	40 000 EUR	4 175 EUR	100,00
Foncière Elysées 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043 EUR	14 146 EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	SA	Société immobilière	13 412 EUR	12 098 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	10 000 GBP	2 220 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255 EUR	35 672 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 000 GBP	438 GBP	100,00
HSBC Assurances Vie (France) 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	SA	Compagnie d'assurances	115 000 EUR	330 753 EUR	100,00
2 – Participations (10 à 50 %)					
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France					
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1					
a) Filiales françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–		–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2					
a) Participations françaises (ensemble)	–		–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–		–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	17 241 EUR	87 973 EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	144 EUR	(11 571) EUR	-	-
44 478 EUR	38 393 EUR	-	-	2 084 EUR	2 067 EUR	1 432 EUR	-
49 385 EUR	31 799 EUR	-	-	11 538 EUR	2 747 EUR	-	-
13 625 EUR	13 625 EUR	-	-	84 EUR	32 EUR	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	138 865 EUR	9 683 EUR	8 283 EUR	-
5 770 EUR	5 770 EUR	-	-	20 EUR	13 EUR	-	-
513 982 EUR	513 982 EUR	270 000 EUR	-	1 961 147 EUR	62 515 EUR	-	-
44 EUR	44 EUR	-	-	-	-	347 EUR	-
1 818 EUR	1 360 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

Etats financiers sociaux (suite)**Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	
	Filiales	Autres entreprises liées
ACTIF		
Effets publics et valeurs assimilées	–	6 565,8
Créances sur les établissements de crédit.	2 955,7	3 667,6
Opérations avec la clientèle.	124,6	505,7
Obligations et autres titres à revenu fixe.	<u>272,8</u>	<u>4 976,6</u>
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	5 549,4	11 717,4
Opérations avec la clientèle.	935,1	76,1
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	10 239,9
Dettes subordonnées.	<u>–</u>	<u>260,0</u>
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés.	1 332	2 370
Engagements de garantie donnés.	104	181
Engagements sur titres donnés.	<u>–</u>	<u>–</u>

Notes annexes aux comptes sociaux

Page		
287	Note 1	Principes, règles et méthodes comptables
296	Note 2	Créances sur les établissements de crédit
296	Note 3	Crédits à la clientèle
298	Note 4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement
300	Note 5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
301	Note 6	Immobilisations incorporelles
302	Note 7	Immobilisations corporelles
303	Note 8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
303	Note 9	Autres actifs
303	Note 10	Comptes de régularisation actif
304	Note 11	Opérations de trésorerie et interbancaires
304	Note 12	Dépôts de la clientèle
304	Note 13	Dettes représentées par un titre
305	Note 14	Provisions
305	Note 15	Autres passifs
306	Note 16	Comptes de régularisation passif
306	Note 17	Dettes subordonnées
307	Note 18	Capital social
307	Note 19	Capitaux propres
308	Note 20	Pensions, plan de retraite
309	Note 21	Hors bilan
310	Note 22	Opérations sur instruments financiers à terme
312	Note 23	Marge d'intérêts
312	Note 24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
312	Note 25	Ventilation des commissions
312	Note 26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
313	Note 27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
313	Note 28	Ventilation des charges générales d'exploitation
314	Note 29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
314	Note 30	Impôt sur les bénéfices
315	Note 31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC
317	Note 32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

Etats financiers sociaux (suite)

Faits significatifs de l'exercice 2015

Activité

L'année 2015 a été marquée par un contexte de faible croissance économique en France et en Europe en dépit de nouvelles mesures de soutien de la Banque centrale européenne et de baisse du prix du pétrole. Les taux d'intérêt sont restés à des niveaux historiquement bas et les marchés actions, après une hausse sur les premiers mois, se sont repliés sur la fin de l'année.

Le produit net bancaire, à 1 876 millions EUR, s'inscrit en baisse de 9 % par rapport à l'année 2014. Cette variation s'explique par l'impact des taux historiquement bas sur la marge des dépôts et par une conjoncture peu porteuse sur les activités de marchés de taux. En 2015, la banque a constaté des montants significatifs de renégociations et de remboursements anticipés de crédits immobiliers. La répartition des revenus reste équilibrée entre les différents métiers.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 410 millions EUR, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, sont bien maîtrisées et sont affectées par la cotisation au Fonds de résolution unique ainsi que par la taxe C3S.

Le coût du risque de crédit s'établit à 116 millions EUR contre 119 millions EUR l'année précédente. Le résultat courant avant impôt s'élève, en 2015, à 308 millions EUR.

Le résultat net s'affiche à 281 millions EUR contre 393 millions EUR en 2014. Au titre de l'exercice 2015, il est prévu de distribuer un dividende de 280 millions EUR (dont 250 millions EUR ont été versés en 2015 sous forme d'acompte).

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de HSBC France s'élève à 190,7 milliards EUR contre 295,1 milliards EUR au 31 décembre 2014. Cette diminution provient principalement de la baisse des positions d'instruments financiers dérivés à l'actif pour 92 milliards EUR et au passif pour 93 milliards EUR.

Mise en place du Fonds de résolution unique

Dans l'objectif de disposer des ressources nécessaires dans le cadre d'une procédure de résolution, un Fonds de résolution unique a été mis en place par les Etats membres de l'Union bancaire. La contribution de HSBC France pour l'année 2015 s'élève à 54 millions EUR dont 38 millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat et 16 millions EUR ont été inscrits au bilan comme dépôt de garantie.

Emissions significatives de HSBC France

HSBC France a émis :

- le 3 décembre 2015 une obligation "verte" (green bond) avec un nominal de 500 millions EUR et une maturité de 5 ans ;
- le 27 novembre une dette senior à taux variable avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 4 ans ;
- le 2 octobre une dette senior à taux variable avec un nominal de 250 millions EUR et une maturité de 2 ans ;
- le 25 septembre une dette senior à taux variable avec un nominal de 1 milliard EUR et une maturité de 2 ans.

Targeted longer-term refinancing operations (TLTRO)

HSBC France a participé à l'opération de refinancement à long-terme (TLTRO) pour un montant de 1,4 milliard EUR en 2015, augmentant sa participation totale au TLTRO qui s'élève à 2,6 milliards EUR.

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes d'HSBC France sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07 de l'ANC et aux principes comptables généralement admis en France et applicables aux établissements de crédit.

a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Evaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC France applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3 à 5 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée de vie probable d'utilisation des biens.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

b Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Les titres de transaction sont, pour l'essentiel, évalués sur la base de cotations de marché accessibles. Par contre, dans un marché devenu inactif, la banque a recours à des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables. La juste valeur ainsi déterminée contient donc une part de jugement.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

En cas de risque de contrepartie, les titres font l'objet d'une dépréciation.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées qu'HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

Enregistrement des résultats

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique “Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés”.

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique “Gains et pertes sur actifs immobilisés” du compte de résultat, à l’exception des plus-values réalisées dans le cadre de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d’acquisition temporaires de titres qui s’inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément à l’article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l’opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de “Buy and sell back” et “sell and buy back”.

Prêts emprunts de titres

Les opérations de prêts emprunts de titres sont enregistrées conformément à l’article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l’ANC.

Hors bilan des pensions au coût

Conformément à l’article 2371-4 du règlement n° 2014-07 de l’ANC, les opérations de pension sont enregistrées en hors bilan sur les lignes “Engagements sur titres” entre la date de négociation et la date de règlement/livraison.

c Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l’article 2222-1 du règlement 2014-07 de l’ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC France se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes. Les notations externes n’influencent pas directement la segmentation des encours, si ce n’est qu’une créance dont la note externe traduit une situation de défaut se verra classer dans une catégorie “douteux”, sauf circonstances exceptionnelles.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit (CDS). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Les flux prévisionnels sont déterminés à dire d'expert en fonction de l'examen individuel de la situation du client, notamment de l'existence ou de la probabilité d'une procédure collective à son encontre ainsi que de la valeur et de la liquidité des garanties détenues. Quant au taux d'actualisation utilisé, il s'agit du taux d'intérêt effectif d'origine des créances pour les crédits à taux fixe et du dernier taux contractuel connu pour les crédits à taux variables.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur base de portefeuille ; les dépréciations sont, quant à elles, évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées dès lors qu'elles ont une incidence significative.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

d *Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle*

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

e *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

f *Provisions*

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans d'Epargne Logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (Schedule 5 du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Depuis 2006, le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans octroyés à compter de 2009 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

Conformément à l'article 624-1 du règlement 2014-03 de l'ANC :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

g Position de change

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

h Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

i Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, etc.)

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps (CDS)* ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Etats financiers sociaux (suite)

1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

j Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

k Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (voir Note 10 page 198)

2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
A vue ¹	12 539,6	14 848,7
A terme	14 754,4	17 949,4
≤ 3 mois	9 257,5	8 232,7
> 3 mois et ≤ 1 an	1 390,9	5 477,5
> 1 an et ≤ 5 ans	3 799,0	3 885,9
> 5 ans	307,0	353,3
Créances rattachées	15,4	11,3
Total général	27 309,4	32 809,4
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>	<i>19 643,5</i>	23 781,8
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>61,9</i>	61,9

1 Y compris les pensions au jour le jour.

3 Crédits à la clientèle

Encours fin de période

Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances commerciales	1 058,3	430,0
Comptes ordinaires débiteurs	1 512,0	1 487,0
Autres concours à la clientèle ¹	48 057,8	50 376,9
Total	50 628,1	52 293,9
<i>Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France</i>	<i>14 118,8</i>	14 178,1
1 <i>Dont crédits à durée indéterminée</i>	-	20,3

3 Crédits à la clientèle (suite)

Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014	
	<i>Encours sains</i>	<i>Encours douteux</i>	<i>Dépré- ciation sur encours douteux</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Crédits aux particuliers	12 687,3	259,4	(82,3)	12 864,4	12 139,6
Crédits à la clientèle financière	673,9	4,9	(3,4)	675,4	704,0
Crédits à la clientèle non financière	20 099,5	1 015,1	(511,5)	20 603,1	18 921,5
Titres reçus en pension livrée	16 411,1	–	–	16 411,1	20 451,2
Créances rattachées	74,1	–	–	74,1	77,6
Total	49 945,9	1 279,4	(597,2)	50 628,1	52 293,9
<i>Dont prêts subordonnés</i>				<i>1,0</i>	<i>7,1</i>
<i>Dont créances douteuses non compromises brutes</i>				<i>579,7</i>	<i>732,5</i>
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>				<i>699,7</i>	<i>741,1</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				<i>(148,0)</i>	<i>(132,7)</i>
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				<i>(449,1)</i>	<i>(472,0)</i>
<i>Dont crédits restructurés</i>				<i>243,6</i>	<i>402,6</i>

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
A vue ¹	2 192,9	8 798,5
A terme	48 361,1	43 417,8
≤ 3 mois	16 652,5	14 818,4
> 3 mois et ≤ 1 an	4 743,8	6 025,4
> 1 an et ≤ 5 ans	14 926,6	11 133,2
> 5 ans	12 038,2	11 440,8
Créances rattachées (intérêts à recevoir)	74,1	77,6
Total	50 628,1	52 293,9

1 Y compris les pensions au jour le jour.

Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Particuliers	13 282,0	12 858,7
Industries	1 813,5	1 631,3
Commerce et Services	8 955,3	8 170,9
Immobilier	5 989,6	5 956,0
Finance	17 872,2	22 100,6
Autres	2 715,5	1 576,4
Total	50 628,1	52 293,9

Etats financiers sociaux (suite)

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
Effets publics et valeurs assimilées	29 743,0	34 484,9
Titres de transaction	21 081,5	27 909,2
Titres de placement	8 616,0	6 531,3
Titres d'investissement	-	-
Créances rattachées	45,5	44,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 842,7	8 486,8
Titres de transaction	7 984,6	5 001,5
- obligations et autres titres cotés	7 984,6	5 001,5
- obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	4 557,6	2 990,9
- obligations cotées	4 557,6	2 990,9
- obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres d'investissement	270,2	470,0
- obligations cotées	270,2	470,0
- obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	30,3	24,4
<i>Dont titres subordonnés</i>	270,0	270,0
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	51,0	18,7
Titres de transaction	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	7,7	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	7,7	-
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)	43,3	18,7
- TAP cotées	-	-
- TAP non cotés	43,3	18,7
Total	42 636,7	42 990,4
Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir		
(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	6 924,8	4 095,5
> 3 mois et ≤ 1 an	2 996,0	1 560,9
> 1 an et ≤ 5 ans	10 345,4	10 526,3
> 5 ans	9 431,3	18 257,8
Créances rattachées	45,5	44,4
Total	29 743,0	34 484,9
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	5 061,6	415,7
> 3 mois et ≤ 1 an	266,2	499,4
> 1 an et ≤ 5 ans	5 420,8	5 063,6
> 5 ans	2 063,8	2 483,7
Créances rattachées	30,3	24,4
Total	12 842,7	8 486,8

4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Effets publics et valeurs assimilées	8 616,0	9 031,8	6 531,3	7 049,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 557,6	4 663,3	2 990,9	3 130,4
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	51,0	62,3	18,7	20,6
Total titres de placement et TAP				
(hors créances rattachées)	13 224,6	13 757,4	9 540,9	10 200,8

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la note 1 b en page 288 et suivantes.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

(en millions d'euros)	31.12.2015		
	Avant provisions	Provisions	Plus-values moins-values nettes
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	527,7	5,4	533,1
– effets publics et valeurs assimilées	412,7	3,3	416,0
– obligations et autres titres à revenu fixe	103,7	2,1	105,8
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	11,3	–	11,3
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	3,7	3,6	0,1
– effets publics et valeurs assimilées	0,4	0,3	0,1
– obligations et autres titres à revenu fixe	0,3	0,3	–
– actions et autres titres à revenus variable et TAP	3,0	3,0	–

1 Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : - 455,5 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucun titre d'investissement n'a été cédé.

Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres

La surcote nette des titres de placement et d'investissement s'élève à 134,2 millions EUR pour 2015 et à 18,4 millions EUR pour 2014.

Montant des titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2015 ou en 2014.

Etats financiers sociaux (suite)

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
Titres de participation	79,5	78,7
Titres cotés	0,3	0,4
– établissements de crédit	–	–
– autres	0,3	0,4
Titres non cotés	79,2	78,3
– établissements de crédit	45,0	45,0
– autres	34,2	33,3
Autres titres détenus à long terme	13,8	10,6
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	13,8	10,6
– établissements de crédit	–	–
– autres	13,8	10,6
Parts dans les entreprises liées	1 573,1	1 642,2
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	1 573,1	1 642,2
– établissements de crédit	572,0	570,1
– autres	1 001,1	1 072,1
Créances rattachées	–	–
Total (y inclus réévaluation légale de 1976)	1 666,4	1 731,5
(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	1 891,9	1 949,0
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres/augmentations de capital	3,4	–
– cessions/réductions de capital ¹	(105,4)	(56,9)
– incidence des différences de conversion	1,0	1,2
– autres mouvements/fusions	–	(1,4)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 790,9	1 891,9
Dépréciations au 1^{er} janvier	(160,4)	(144,5)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice	(3,2)	(18,0)
– reprises de dépréciations ²	39,1	1,3
– autres mouvements	–	0,8
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	(124,5)	(160,4)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 666,4	1 731,5

1 Concernant principalement la réduction de capital de VME pour 48,6 millions EUR et de HSBC Services pour 19,1 millions EUR, la liquidation de ANTYCIP pour 0,4 million EUR, la transmission universelle de patrimoine de COPARI vers Foncière Elysées pour 36,4 millions d'EUR et diverses sorties de titres pour 1,0 million d'EUR.

2 Concernant principalement les reprises de dépréciations de 36,2 millions EUR pour COPARI suite à la transmission universelle de patrimoine, de 1,1 millions EUR pour Société Française et Suisse et de 0,8 millions EUR pour Foncière Elysées.

6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	503,5	497,0
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	7,5	6,8
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(0,1)	(0,3)
Valeurs brutes au 31 décembre	510,9	503,5
Amortissements au 1^{er} janvier	258,8	252,5
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	6,5	6,5
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	–	(0,2)
Amortissements au 31 décembre	265,3	258,8
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	245,6	244,7

Conformément à l'article 745-3 du règlement n° 2014-03 de l'ANC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés selon l'article 745-7.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2014-03 de l'ANC).

Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au *prorata* des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau	47,7
Plus-values latentes sur immobilisations	9,6
Plus-values latentes sur titres	0,2
Fonds de commerce (non affecté)	82,0
Total	139,5

A fin 2015, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Bau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,4 millions EUR, et reste identique au montant de 2014.

Concernant HSBC Private Bank France

A fin 2015, le mali technique d'un montant de 72 millions EUR a été intégralement affecté en fonds de commerce.

Etats financiers sociaux (suite)**7 Immobilisations corporelles**

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	805,2	782,3
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	31,7	35,4
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(13,3)	(12,5)
Valeurs brutes au 31 décembre	823,6	805,2
Amortissements au 1^{er} janvier	589,2	558,1
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	46,9	41,7
– transferts et autres mouvements	(0,1)	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	(12,7)	(10,6)
Amortissements au 31 décembre	623,3	589,2
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	200,3	216,0

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Terrains et constructions d'exploitation	30,6	11,9
Terrains et constructions hors exploitation	2,6	0,8
Autres immobilisations corporelles	167,1	203,3
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	200,3	216,0

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisation en cours	3,4	1,5
Valeurs brutes ¹	602,8	450,5
Amortissements	(198,4)	(110,5)
Créances rattachées	–	–
Total	407,8	341,5

1 Principaux biens en stock en 2015 : routier pour 272 millions EUR, BTP pour 72,5 millions EUR et machines-outils pour 46,5 millions EUR.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 369,1 millions EUR (314 millions EUR en 2014) et la réserve latente négative avant impôts différés est de 49,1 millions EUR (33 millions EUR en 2014).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au</i> <i>31.12.2014</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i> <i>utilisées</i>	<i>Reprises</i> <i>disponibles</i>	<i>Autres</i> <i>variations</i>	<i>Encours au</i> <i>31.12.2015</i>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	604,8	177,5	(99,9)	(78,3)	(6,8) ¹	597,3
Dépréciations sur titres	18,4	–	(17,8)	–	0,1	0,7
Provisions pour engagements par signature	3,7	3,4	–	(2,8)	0,2	4,5
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	626,9	180,9	(117,7)	(81,1)	(6,5)	602,5

1 Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire

(7,3)

Dont effet de variation du taux de change

0,5

Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux) ¹	(116,8)	(114,7)
– risques de contrepartie sur titres	1,0	(8,4)
– engagements par signature ²	(2,1)	(0,5)
– récupération sur créances amorties	1,9	3,3
Total coût du risque hors risque pays	(116,0)	(119,3)
Risques pays	–	0,2
Total coût du risque³	(116,0)	(119,1)

1 Dont pertes non couvertes sur créances douteuses

(17,4)

(18,0)

2 Dont pertes non couvertes

–

–

3 Dont pertes couvertes par des provisions

(118,2)

(96,4)

9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	24	391
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	21 134	25 427
Total	21 158	25 818

10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'encaissement	282	360
Autres comptes de régularisation ¹	45 992	138 044
Total	46 274	138 404

1 Dont valeur de marché des dérivés : 45 417 millions EUR en 2015, contre 127 883 millions EUR en 2014.

Etats financiers sociaux (suite)**11 Opérations de trésorerie et interbancaires****Dettes envers les établissements de crédit**

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
A vue	2 831,8	12 305,2
A terme	33 080,9	28 061,0
≤ 3 mois	24 691,5	16 232,7
> 3 mois et ≤ 1 an	798,6	6 496,9
> 1 an et ≤ 5 ans	5 384,2	3 081,4
> 5 ans	2 206,6	2 250,0
Dettes rattachées	80,9	66,4
Total	35 993,6	40 432,6
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	<i>23 777,6</i>	<i>29 569,2</i>

12 Dépôts de la clientèle*Encours fin de période***Nature des opérations**

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	20 846,0	20 387,0
Comptes à régime spécial à vue	6 909,3	7 072,5
Comptes à régime spécial à terme	667,8	646,3
Comptes à terme	5 208,9	6 382,6
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	33 632,0	34 488,4
Titres donnés en pension livrée	12 632,1	17 895,1
Dettes rattachées	15,3	10,6
Total des comptes créditeurs de la clientèle	46 279,4	52 394,1

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
A vue	27 755,3	27 459,6
A terme	18 508,8	24 923,9
≤ 3 mois	14 788,9	20 003,7
> 3 mois et ≤ 1 an	3 232,1	4 567,0
> 1 an et ≤ 5 ans	281,9	210,2
> 5 ans	205,9	143,0
Dettes rattachées	15,3	10,6
Total	46 279,4	52 394,1

13 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)

	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 023	7 611
Emprunts obligataires	9 303	6 382
Dettes rattachées	23	23
Total	16 349	14 016

13 Dettes représentées par un titre (suite)

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes représentées par un titre	16 326	13 993
≤ 3 mois	3 765	4 062
> 3 mois et ≤ 1 an	4 677	3 570
> 1 an et ≤ 5 ans	5 857	3 887
> 5 ans	2 027	2 474
Dettes rattachées	23	23
Total	16 349	14 016

Les primes d'émission restant à amortir s'élevaient à 8,5 millions EUR au 31 décembre 2015, contre 8,1 millions EUR au 31 décembre 2014.

14 Provisions

(en millions d'euros)	Encours au 31.12.2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31.12.2015
Provisions pour engagements par signature et litiges	82,7	4,5	(3,9)	(3,7)	0,2	79,8
Autres provisions ¹	304,8	71,6	(74,9)	(5,5)	0,2	296,2
Total	387,5	76,1	(78,8)	(9,2)	0,4	376,0

¹ Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite") et pour actions gratuites (cf. commentaires de la note 28 "Ventilation des charges générales d'exploitation").

Provision sur PEL/CEL

(en millions d'euros)	31.12.2015				CEL
	PEL			Total	
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans		
Encours collectés	152,0	125,0	377,0	654,0	99,6
Encours de crédit	0,1	0,7	0,4	1,2	4,6
Provisions	(4,6)	(0,4)	(1,2)	(6,2)	(0,1)
Dotations/reprises nettes aux provisions	(2,3)	0,3	0,5	(1,4)	0,1

15 Autres passifs

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	9	274
Créditeurs divers et autres ¹	8 799	8 580
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	33 332	35 876
Total	42 140	44 730

¹ Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2015 : 8 627 millions EUR, contre 8 310 millions EUR en 2014.

Etats financiers sociaux (suite)**16 Comptes de régularisation passif**

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'encaissement.....	259	316
Autres comptes de régularisation ¹	43 922	137 330
Total	44 181	137 646

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 42 768 millions EUR en 2015 et 128 115 millions EUR en 2014.

17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Titres subordonnés remboursables.....	-	15,0
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée.....	16,2	16,2
Emprunts subordonnés.....	260,0	260,0
Dettes rattachées.....	0,2	0,3
Total	276,4	291,5

Emissions de HSBC France

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés remboursables

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2015	31.12.2014
Titres subordonnés remboursables.....	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	-	15,0
Dettes rattachées.....					-	-
Total des émissions de HSBC France (y compris les dettes rattachées)					-	15,0

Titres participatifs : titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2015	31.12.2014
Titres subordonnés à durée indéterminée.....	22.07.1985	TMO - 0,25	FRF	16,2	16,2
Dettes rattachées.....				0,1	0,1
Total (y compris les dettes rattachées)				16,3	16,3

Emprunts subordonnés

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31.12.2015
Emprunts subordonnés.....	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260,0
Dettes rattachées.....					0,2
Total (y compris dettes rattachées)					260,2

18 Capital social

	31.12.2015		31.12.2014	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
(actions de 5 euros)				
Au 1 ^{er} janvier	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital - fusion	–	–	–	–
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	67 437 827	337 189	67 437 827	337 189

Droit de vote

Au 31 décembre 2015, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827.

19 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Capital souscrit	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc.	16,1	16,1
Réserves	1 042,9	1 042,9
– réserve légale	38,1	38,1
– réserve des plus-values à long terme	405,5	405,5
– réserve de réévaluation	4,9	4,9
– réserve extraordinaire et autres	304,8	304,8
– réserve libre	294,1	294,1
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(4,5)	(4,5)
Report à nouveau ¹	3 600,6	3 357,9
Acomptes sur dividende	(250,2)	–
Provisions réglementées	8,6	19,7
Résultat de la période	280,9	393,1
Capitaux propres	5 036,1	5 166,9

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC France.

Variation des capitaux propres en 2015

(en millions d'euros)	2015
Solde au 1^{er} janvier	5 166,9
Résultat de la période	280,9
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Réduction de capital	–
Acompte sur dividendes	(250,2)
Autres	(161,5)
Solde au 31 décembre	5 036,1

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Etats financiers sociaux (suite)**19 Capitaux propres** (suite)**Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)**

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Provision pour engagements sociaux ¹	161,0	153,9

¹ Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 2,1 millions EUR en 2015 et 5,8 millions EUR en 2014.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Table de mortalité
Au 31 décembre 2015.	1,80	1,80¹	1,50	1,50	2,70	- ²
Au 31 décembre 2014	2,00	2,00 ¹	1,50	1,50	2,70	- ²

¹ Taux de rendement attendu des fonds.

² HSBC France utilise les tables TGH et TGF2005 pour les engagements de retraite et la TV 88/90 pour les indemnités de fin de carrière.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	171,1	165,2
Juste valeur des actifs des régimes	(10,1)	(11,3)
Passif net comptabilisé	161,0	153,9

21 Hors bilan

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	31.12.2014
A - Engagements de financement		
Engagements donnés	<u>24 845</u>	<u>23 290</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 025	2 259
En faveur de la clientèle	22 820	21 131
– ouvertures de crédits confirmés.	22 739	21 074
– acceptations à payer et divers	81	57
Engagements reçus	<u>1 853</u>	<u>3 550</u>
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 853	3 550
B - Engagements de garantie		
Engagements donnés	<u>4 702</u>	<u>4 044</u>
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	854	991
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	3 848	3 053
Engagements reçus	<u>12 797</u>	<u>11 722</u>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	12 797	11 722

Autres valeurs données en garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	6 744
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 151
Créances données en garantie CCBM	4 658
Titres donnés en garantie	<u>4 420</u>
Total	<u>18 973</u>

Etats financiers sociaux (suite)

22 Opérations sur instruments financiers à terme

Opérations de change à terme

	31.12.2015			31.12.2014				
	Juste valeur nette au 31.12.2015	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹	Juste valeur nette au 31.12.2014	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹
(en milliards d'euros)								
Opérations fermes	2,2	53,0	1 855,3	1 908,3	(0,5)	83,3	3 802,1	3 885,4
Opérations sur marchés organisés	-	-	83,4	83,4	-	-	122,1	122,1
- contrats de taux	-	-	83,4	83,4	-	-	122,1	122,1
- contrats de change	-	-	-	-	-	-	-	-
- indices et actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	2,2	53,0	1 771,9	1 824,9	(0,5)	83,3	3 680,0	3 763,3
- futures de taux	-	-	64,0	64,0	-	-	236,8	236,8
- swaps de taux	2,1	52,3^{2,3}	1 534,8	1 587,1	(0,8)	81,8	3 262,8	3 344,6
- swaps de devises et swaps cambistes	-	0,7	41,3	42,0	0,1	0,6	44,4	45,0
- autres contrats à terme	0,1	-	131,8	131,8	0,3	0,9	136,1	136,9
Opérations conditionnelles	(0,7)	0,3	590,6	590,9	(0,6)	0,4	519,1	519,4
Opérations sur marchés organisés	-	-	30,1	30,1	-	-	40,9	40,9
Options de taux	-	-	2,3	2,3	-	-	3,3	3,3
Options de change	-	-	27,8	27,8	-	-	37,6	37,6
Autres options	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	(0,7)	0,3	560,5	560,8	(0,6)	0,4	478,2	478,6
Caps et floors	(0,6)	0,1	171,5	171,6	-	0,2	118,5	118,7
Swaptions et options	(0,1)	-	-	-	(0,6)	-	-	-
- achetés	-	0,2	48,5	48,7	-	0,2	58,6	58,7
- vendus	-	-	340,5	340,5	-	-	301,1	301,1
Total des opérations sur instruments financiers à terme ..		53,3	2 445,9	2 499,2		83,7	4 321,1	4 404,8

1 Montants des notionnels.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

3 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "Gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Contrats de couverture individualisée	22,5 ¹	13,6
Contrats de couverture globale	29,8 ²	68,3
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	1 534,8	3 262,8
Opérations de marché en position isolée	–	–

1 Cf. note 2 bas de tableau page 310.

2 Cf. note 3 bas de tableau page 310.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31.12.2015			Total
	<= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans	
Instruments financiers de :				
– devises	9,6	15,6	16,6	41,8
– taux	1 042,1	757,1	527,6	2 326,8
– autres	129,4	1,2	–	130,6
Total	1 181,1	773,9	544,2	2 499,2

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation	7 856,7	13 290,8
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	7 774,7	13 241,1
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	82,0	49,7
B – Autres contrats	593,5	962,1
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE.	537,1	895,2
– contrats sur taux d'intérêts	516,7	839,7
– contrats sur devises	16,0	36,5
– contrats sur actions	–	19,0
– contrats de dérivés de crédit	4,4	–
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	56,4	30,9
– contrats sur taux d'intérêts	15,5	21,9
– contrats sur devises	40,9	9,0
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	8 450,2	14 216,9
<i>Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de</i>	2 276,6	2 839,4

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Equivalents risques avant compensation	70 518,9	165 647,9
Bénéfices résultant de la liquidation des positions.	(53 711,9)	(144 045,2)
Bénéfice résultant des garanties reçues.	(8 356,8)	(7 385,8)
Equivalents risques après compensation	8 450,2	14 216,9

Etats financiers sociaux (suite)**23 Marge d'intérêts**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	188,6	166,4
Clientèle	929,8	996,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	686,5	477,0
Total	<u>1 804,9</u>	<u>1 639,4</u>
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	221,9	239,4
Clientèle	101,2	152,8
Dettes subordonnées	6,0	1,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	506,4	209,9
Total	<u>835,5</u>	<u>603,6</u>

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	—	—
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	77,1	96,3
Total	<u>77,1</u>	<u>96,3</u>

25 Ventilation des commissions

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Commissions		
Produits	771,3	751,3
Sur opérations avec les établissements de crédit	3,7	3,4
Sur opérations avec la clientèle	90,7	96,0
Sur opérations de change	1,9	1,9
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	77,8	53,6
Sur prestations de services pour compte de tiers	442,1	434,8
Sur engagements	112,2	114,7
Autres commissions	42,9	46,9
Charges	(194,5)	(170,1)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8,4)	(6,5)
Relatives aux opérations sur titres	(26,4)	(25,6)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(11,5)	(10,4)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(133,1)	(114,5)
Sur engagements	(5,1)	(5,0)
Autres commissions	(10,0)	(8,1)
Total des commissions	<u>576,8</u>	<u>581,2</u>

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
Résultats		
Titres de transaction	(107,0)	1 928,9
Opérations de change	95,9	56,2
Instruments financiers à terme	233,5	(1 666,7)
Total	<u>222,4</u>	<u>318,4</u>

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	20,1	18,5
Dépréciation	(1,7)	(1,1)
– dotations	(4,2)	(4,4)
– reprises	2,5	3,3
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	0,3	3,8
Dépréciation	0,8	0,5
– dotations	(0,4)	(0,1)
– reprises	1,2	0,6
Total	19,5	21,7

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération ¹	(751,7)	(762,8)
Charges de retraite	(95,3)	(98,1)
Participation	(2,0)	(6,3)
Intéressement	(20,2)	(21,5)
Sous-total frais de personnel	(869,2)	(888,7)
Autres frais administratifs	(541,0)	(485,5)
Total des charges générales d'exploitation	(1 410,2)	(1 374,2)

¹ Dont 18,0 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2015 et 18,8 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif pour 2014.

Plan d'actions gratuites

La provision a été reprise à hauteur de 34 % pour le plan français 2011, 66 % pour le plan français 2012 et 34 % pour le sous-plan anglais 2011, 33 % pour le sous-plan anglais 2012, 33 % pour le sous-plan anglais 2013, en contrepartie de la remise des actions pour 14,9 millions EUR.

Concernant les plans toujours en cours, la charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le trust.

La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la provision s'élève à 3,0 millions EUR sur le plan 2012, à 10,3 millions EUR sur le plan 2013 et à 3,5 millions EUR sur le plan 2014.

Plans d'actions gratuites 2015

La provision constituée sur ces plans est constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attributions.

Au 31 décembre 2015, la provision s'élève à 1,6 million EUR.

Il est à noter que, pour se conformer aux appellations du groupe, la dénomination des plans correspond, à compter de 2015, aux années de performance (et non plus aux années d'attribution).

Etats financiers sociaux (suite)

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Gains ou pertes sur titres d'investissement	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	8,3	7,7
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	3,6	(15,2)
Total	11,9	(7,5)

1 En 2015, plus-value de cession de l'agence de Paris Saint Germain pour 7,7 millions d'EUR et l'agence Avron pour 0,6 million d'EUR. En 2014, plus-value de cession de l'agence de Saint Ferréol pour 6,9 millions d'EUR et l'agence Ballande pour 1,0 million d'EUR.

2 En 2015, plus-value de cession d'actions ROBERTET pour 0,6 million EUR, plus-value de cession d'actions UGT pour 0,1 million EUR, plus-value de cession d'actions VME pour 1,4 million EUR, plus-value de cession d'actions HSBC Services pour 1,8 million EUR, dotation de provision sur HSBC Services pour 1,8 million d'EUR, diverses plus-values sur cessions de titres pour 0,1 million EUR, reprise de provision sur SFS pour 1,1 million EUR, reprise de provision sur Foncière Elysées pour 0,8 million EUR. En 2014, dotation de provision sur Malesherbes-Anjou pour 16,2 millions EUR.

30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants		
A taux normal	(29,7)	(107,1)
A taux réduit	-	-
Impôts différés	(8,6)	(14,0)
Total	(38,3)	(121,1)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 j page 296.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2016	Echéance 2015	Echéance 2014
Impôts courants	33,33	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	4,00	4,00	4,00
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,00	19,00	19,00
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,00	15,00	15,00
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	10,7	10,7	10,7
Impôts différés			
ID taux normal	33,33	33,33	33,33
ID taux réduit	4,00	4,00	4,00
Contributions sur l'impôt applicables sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés			

Au 31 décembre 2015, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2015, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 98,6 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 53,6 millions EUR.

Au titre de 2014, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 73,6 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 33,3 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

30 Impôt sur les bénéfices (suite)

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2015 à 86,1 millions EUR contre 94,7 millions EUR au 31 décembre 2014.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2015 en un impôt différé actif de 120,7 millions EUR contre 124,8 millions EUR au 31 décembre 2014 et en un impôt différé passif de 34,5 millions EUR contre 30,1 millions EUR au 31 décembre 2014.

Remploi du CICE

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet de réaliser une économie d'impôt. Pour 2015, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE équivaut à une baisse des charges sociales de l'entreprise. A ce titre, HSBC France le comptabilise en réduction des charges de personnel.

HSBC France a bénéficié d'un crédit d'impôt de 7,0 millions EUR (7,4 millions EUR au niveau du groupe HSBC France) au titre du dispositif CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) au cours de l'exercice 2015.

Dans le cadre de l'utilisation du CICE, HSBC France a imputé le bénéfice du crédit d'impôt à diverses dépenses et investissements destinées à améliorer la qualité des produits et services proposées à la clientèle ainsi qu'à l'amélioration de la productivité de l'entreprise. Ces dépenses se répartissent selon les domaines suivants :

- immobilier : investissements dans la rénovation du réseau d'agence, les travaux d'amélioration énergétique, la rénovation des locaux administratifs et le regroupement de services centraux sur le site de La Défense ;
- innovations technologiques et informatiques : des dépenses ont été notamment réalisées afin de financer le développement d'applications commerciales plus performantes, les études préliminaires à la modernisation envisagée des systèmes informatiques, l'optimisation des outils de gestion patrimoniale et de distribution de crédit immobilier, l'amélioration continue de nos processus et la réponse à des besoins réglementaires ;
- formation : près de trois cent vingt-huit mille heures de formation. Les collaborateurs ont bénéficié de très nombreuses actions de formation durant l'année 2015 au travers de parcours diplômants, de développement des compétences linguistiques, de conformité et de gestion des risques ;
- recrutement : le CICE a également permis de faire croître de manière significative le nombre de recrutements par rapport à l'année précédente.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC

Des entités du groupe HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 143 à 145 du Document de référence 2015, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part d'HSBC France d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2015.

Etats financiers sociaux (suite)

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC (suite)

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB – *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec un bureau du Département américain du Trésor, le *Financial Crimes Enforcement Network* ("FinCEN"), et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" – *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Le 1^{er} juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. En 2013, un contrôleur indépendant (le "*Monitor*") a été nommé conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale américaine afin d'évaluer annuellement l'efficacité du programme de mise en conformité de HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de respect des sanctions financières internationales. En outre, le *Monitor* intervient en tant que consultant indépendant d'HSBC conformément à l'accord conclu avec la FRB. En janvier 2016, le *Monitor* a remis son deuxième rapport annuel de suivi comme requis par le US DPA.

Selon les termes du US DPA, le DoJ, moyennant un préavis et la possibilité pour HSBC d'être entendue dans le cadre d'une audition, a toute latitude pour décider si HSBC a manqué à ses obligations issues du US DPA. Les conséquences d'une violation du US DPA pourraient comprendre la mise en place d'obligations supplémentaires à la charge d'HSBC, une prolongation de la durée de l'accord (y compris une prolongation de la mission du *Monitor*) ou l'engagement d'une procédure pénale contre HSBC, ce qui pourrait occasionner de nouvelles pénalités financières et d'autres conséquences corrélatives.

HSBC Bank USA a également conclu avec l'OCC un accord homologué par une ordonnance, qui lui impose des mesures correctrices telles que relevées dans le dernier rapport d'analyse de l'OCC précédant l'accord, et restreignant dans une certaine mesure la possibilité pour HSBC Bank USA d'acquérir directement ou indirectement le contrôle ou de détenir une participation dans toute nouvelle filiale financière, ou de commencer toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf accord préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Les accords conclus avec les autorités américaines et britanniques ont donné lieu à une procédure contentieuse de droit privé et n'empêchent pas que d'autres procédures contentieuses de droit privé puissent être initiées au titre de la conformité de HSBC avec la législation relative au BSA, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de BSA, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de sanctions financières internationales ou tout autre sujet non couvert par les différents accords.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du groupe HSBC (suite)

Enquêtes et procédures concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie, de Suisse, de Corée du Sud et d'ailleurs, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen.

Le 21 mai 2014, HSBC a reçu une notification de griefs de la Commission européenne ("la Commission") alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. En mars 2015, HSBC a répondu à la notification de griefs de la Commission. Une audition devant la Commission européenne a eu lieu en juin 2015.

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers prétendument liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act* – CEA) et de la loi de l'Etat. Un sursis à statuer avait suspendu la procédure qui a repris en mai 2015. A la reprise de procédure, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. En octobre 2015, HSBC a déposé une requête aux fins de rejet de la procédure, dont l'examen est actuellement pendant.

Il existe de nombreux facteurs susceptibles d'influencer l'issue de ces procédures privées et leur impact financier. Sur la base des informations actuellement disponibles, il est possible que toute conséquence financière qui pourrait résulter de ces actions soit significative.

Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC.

A la suite de cette audience, la Commission européenne a décidé en décembre 2015 d'abandonner les poursuites contre l'ensemble des 13 banques d'investissement, et ce compris toutes les entités HSBC. La Commission européenne poursuit son enquête concernant Markit et ISDA.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Etats financiers sociaux (suite)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations.
- Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers (notes 1.b, 1.h et 1.i de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les incertitudes éventuelles identifiées à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrites de façon appropriée dans la note 31 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les documents recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois
Associé

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2015

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
Société Financière et Mobilière (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)
CCF Charterhouse GmbH (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française Suisse (100 %)
Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

*Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.*

Résumé synthétique des activités des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2015

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
HSBC Factoring (France)	2 088 937	2 037 425	86 621	81 154	5 467	9 060	100,0	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 10 % en 2015, avec un chiffre d'affaires brut acheté de 13,8 milliards EUR à fin décembre 2015. La croissance de HSBC Factoring France est donc en ligne avec la moyenne du marché en 2015.

Le produit net bancaire comptable avant provisions s'élève à 26,3 millions EUR, en légère baisse par rapport à 2014, les coûts sont en hausse entre décembre 2014 et décembre 2015 du fait de deux migrations informatiques majeures, le coût du risque est en hausse avec un impact significatif du changement de méthodologie de la provision collective mais reste dans les normes de la profession.

Au 31 décembre 2015, le coefficient d'exploitation comptable de la structure est de 54 % contre 44 % en 2014.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

HSBC SFH (France)	5 301 859	4 447 942	117 365	115 726	1 639	1 412	100,0	100,0
--------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	--------------	-------	--------------	-------

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC France par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé sa première émission le 20 janvier 2010 pour un montant de 1,5 milliard EUR, suivie par trois émissions de 200 millions CHF au cours de la même année. Au cours de l'année 2013, la société a procédé à deux émissions : en avril, pour un montant de 1,25 milliard EUR et en octobre, pour un montant de 1 milliard EUR. Le 11 mars 2015, la Société a réalisé une émission pour un montant de 1 milliard EUR. Le 7 septembre 2015, l'une des deux émissions de 200 millions CHF, émise le 7 avril 2010, est arrivée à échéance et a donc été remboursée.

Au 31 décembre 2015, le montant global des émissions s'élève à 5,1 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 6,7 milliards EUR.

HSBC Leasing (France)	2 136 910	2 033 283	231 906	143 933	87 973	(24 653)	100,0	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	---------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2015 s'élève à 2,04 milliards EUR, en augmentation de 6 % comparativement à 2014.

HSBC Real Estate Leasing (France)	1 239 922	1 249 662	83 610	82 211	9 683	8 740	100,0	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

La maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse permettent une progression significative du résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

HSBC Global Asset Management (France)	148 046	158 479	60 105	75 926	41 437	29 298	100,0	100,0
--	----------------	---------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

Le résultat avant impôt s'inscrit en hausse, reflétant l'impact de la collecte sur les produits long terme et la hausse des marchés.

Les encours gérés et distribués s'élèvent à 76 milliards EUR contre 73 milliards EUR à fin 2014, soit une hausse de 5 %. Cette hausse est due à une collecte de 2,78 milliards EUR sur les produits de taux, une décollecte de 709 millions EUR sur les produits monétaires ainsi qu'une décollecte de 179 millions EUR sur les actions et les diversifiés et un effet prix positif de 2,28 milliards EUR.

La clientèle institutionnelle et la clientèle de la Banque de détail du groupe ont largement contribué à ce développement, particulièrement sur les produits obligataires. HSBC Global Asset Management (France) a développé son expertise en gestion obligataire au sein du Groupe HSBC, ce qui a permis de développer la clientèle internationale. En 2015, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi son organisation visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus de gestion ainsi que le contrôle des risques.

* Avant affectation du résultat.

Principales filiales de HSBC France et politique d'investissement (suite)

Gestion d'actifs (suite)

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
HSBC Epargne Entreprise (France)	112 906	69 562	28 738	32 688	(880)	(3 950)	100,0	100,0
	HSBC Epargne Entreprise (France), entreprise d'investissement teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 7 500 entreprises et gère 275 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 30 juin 2015, cet encours s'élevait à 4,4 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
HSBC REIM (France)	13 665	14 614	9 013	9 267	5 923	5 726	100,0	100,0
	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2015, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 2,44 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 125 immeubles, est une société civile de placement immobilier de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende stable. La collecte brute de l'exercice 2015 est de 185 millions EUR. Le prix de la part d'Elysées Pierre a augmenté de 15 % au cours de l'exercice, ce qui reflète l'augmentation de la valeur de ses actifs immobiliers. Le résultat net de HSBC REIM (France) est en progression de 3,4 % par rapport à 2014 en raison d'une collecte supérieure à celle de 2014 et à la stabilisation des dépenses de frais généraux. Son produit net bancaire, de 15,3 millions EUR (vs 14,5 millions EUR en 2014) repose pour 70 % sur des commissions récurrentes de gestion d'immeubles et pour 30 % sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de la SCPI Elysées Pierre.							

Assurance

(en milliers d'euros)

HSBC Assurances Vie (France)	22 621 301	21 721 677	578 624	516 636	62 515	60 837	100,0	100,0
	HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2015, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une très importante variation de la PVIF liée d'une part aux hypothèses économiques et des conditions de marché plus favorables, et d'autre part au dynamisme commercial sur l'activité Epargne et Assurances-Crédit. La collecte en assurance-vie s'élève à 1,9 milliard EUR en 2015, en augmentation de 2 % par rapport à 2014. Au sein de celle-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 22 %, en forte augmentation par rapport à 2014 (16 %). La collecte nette est positive, et s'établit à +323 millions EUR sur le réseau HSBC France dont 59 % en unités de compte. Les actifs gérés par la société d'assurance représentent désormais 18,9 milliards EUR contre 18,5 milliards EUR un an plus tôt (+ 2 %). L'expertise d'HSBC Assurances et l'adéquation de ses produits aux besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises ont été reconnus en 2015 au travers différentes récompenses : – le trophée d'Or des contrats d'assurance Vie (Magazine Le Revenu) pour HSBC Stratégie Patrimoine; – le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Capital Prévoyance; – le Label d'Excellence des Dossiers de L'Epargne pour HSBC Homme Clé. Le résultat net avant impôt s'élève à 109 millions EUR en normes françaises (+ 8 % par rapport à 2014) et à 237 millions EUR en normes IFRS (dont + 138 millions EUR de variation PVIF économique).							

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

Société Française et Suisse (SFS)	8 524	8 337	8 446	8 329	117	(119)	100,0	100,0
	En 2015, la Société Française et Suisse a réalisé un bénéfice 116 810 EUR (contre une perte de - 119 411 EUR en 2014) du fait principalement : – du rachat puis de la transmission universelle de patrimoine d'Union pour la Gestion et les Transactions (UGT), qui était précédemment détenue à 60 % par HSBC France et à 40 % par SAPC-Ufipro, filiale à 99,98 % de HSBC France ; – du rapatriement des fonds détenus en Tunisie (reprise sur provision 185 703 EUR).							
Valeurs Mobilières Elysées	68 492	126 586	55 113	113 674	4 986	13 574	100,0	100,0
	Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de Private Equity. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en Private Equity ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. Le montant total des actifs du Private Equity et des valeurs cotées représentait 75 millions EUR en janvier 2015 et ne représente plus que 56 millions EUR fin décembre 2015. Les plus-values réalisées sur les fonds sont de 7,5 millions EUR et de 1,7 million EUR sur les valeurs cotées.							

* Avant affectation du résultat.

Politique d'investissement

2011

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.
Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.
Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.
Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.
Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.
Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 20 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 15 millions GBP.

2012

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Factoring (France).
Montant de l'investissement : 34 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 6,7 millions EUR.
- Réduction de capital de SAF Palissandre.
Montant de la cession : 458,4 millions EUR.
- Augmentation par HSBC France de sa participation dans le capital de Oséo SA.
Montant de l'investissement : 1,3 million EUR.

2013

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).
Montant de l'investissement : 58,5 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 100 % du capital de HSBC Assurances Vie (France) détenus par HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 514 millions EUR.

2014

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de Beau Soleil Limited Partnership.
Montant de l'investissement : 22,1 millions EUR.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 51,7 millions EUR.
- Réduction de capital de la Société de Financement de l'Economie Française.
Montant de la cession : 4,7 millions EUR.
- Réductions de capital de HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG, filiale à 90 % de Société Financière et Mobilière, elle-même filiale à 100 % de HSBC France.
Montant des cessions : 299,7 millions EUR.

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC France, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 19 avril 2016

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2015.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2015

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2015.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc, concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France, a poursuivi ses effets en 2015.

Les conventions de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclues en 2005, ont également poursuivi leurs effets au titre de l'exercice 2015.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2015 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2015.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2015.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et poursuivi ses effets en 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO France – Léger Et Associés
113, rue de l'Université
75007 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires

HSBC FRANCE

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Holdings Plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC France et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Au titre de la convention de la refacturation des frais de siège, HSBC Holdings Plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings Plc, conformément à la convention conclue en 2005.

Au titre de cette convention, une charge de 16,2 millions GBP a été comptabilisée en 2015.

Au titre de la convention "Group Software" conclue en 2006, HSBC Holdings Plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention.

Une charge de 22,9 millions USD a été comptabilisée en 2015.

La convention renouvelée en 2007 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales n'a pas eu d'impact dans les comptes d'HSBC France au cours de l'exercice 2015.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 19 avril 2016 (suite)

Avec HSBC Bank Plc, actionnaire disposant d'une fraction des droits de votes supérieure à 10 %

HSBC Bank Plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Bank Plc, conformément à la convention signée en 2005.

Au titre de cette convention, une charge de 7,4 millions GBP a été comptabilisée en 2015.

Concernant la convention relative à la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marché, HSBC Bank Plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché, conformément à la convention conclue en 2003.

Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

Avec HSBC Bank Plc Paris Branch, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank Plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2015 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank Plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2015 a représenté 14,7 millions d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank Plc Paris Branch et HSBC France.

Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 53,6 millions d'euros a été comptabilisé en 2015.

Avec HSBC Global Asset Management (France), filiale détenue à 100% par HSBC France

La convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1er janvier 2010, concerne la délégation à HSBC Global Asset Management (France) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France.

Au titre de cette convention, une charge de 3,6 millions d'euros a été comptabilisée en 2015.

Convention concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants de HSBC France. La situation de chacun de ces dirigeants, au regard de ce régime, est différente. Monsieur Filippi perçoit une rente depuis son départ de l'entreprise, Monsieur de Backer en a perdu le bénéfice au moment de son départ de l'entreprise, Monsieur Denoyel a continué à acquérir de nouveaux droits jusqu'au 1er mars 2015, date de fin de son mandat de Directeur Général Délégué et enfin Monsieur Beunardeau a continué à acquérir de nouveaux droits sur l'année 2015.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2015 pour un montant de 0,4 million d'euros.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice (détaillés précédemment), prévu par l'article L.225-40 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Montillot
Associé

BDO France – Léger & Associés

Fabrice Chaffois
Associé

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à	280 890 662,74 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 600 644 658,05 EUR
Soit au total	3 881 535 320,79 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :	
4,15 EUR par action . . .	279 866 982,05 EUR
Dotation du compte report à nouveau	3 601 668 338,74 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 19 avril 2016, après déduction de l'acompte de 3,71 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 décembre 2015 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2012	3,56 EUR
2013	1,78 EUR
2014	2,23 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Samir Assaf arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Martine Gerow arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lindsay Gordon arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 19 avril 2016 (suite)**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alan Keir arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Moulouquet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Antonio Simoes arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Taittinger arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Veyrat arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Andrew Wild arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice 2015, aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 47 834 463 EUR.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

Date de constitution

1894.

Siège social

103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et de toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un

système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

Décembre 2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	23 avril 2015
Date d'échéance de l'autorisation	23 juin 2017
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	100 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1^{er} janvier 2015	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2015	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2014	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2014	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2013	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2013	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2012	67 437 827	337 189 135	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	-	-	-
Au 31 décembre 2012	67 437 827	337 189 135	-
Au 1 ^{er} janvier 2011	67 437 820	337 189 100	-
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	7 ¹	35 ¹	-
Au 31 décembre 2011	67 437 827	337 189 135	-

¹ Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011 du projet de fusion-absorption de HSBC Private Bank France par HSBC France.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'actions au 31 décembre	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 827	67 437 822
BNA consolidé part du Groupe ¹	6,61 EUR	2,94 EUR	5,68 EUR	4,75 EUR	1,83 EUR
Dividende net	4,15 EUR	2,23 EUR	1,78 EUR	3,56 EUR	1,75 EUR
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	-
<i>Payout</i> ²	62,8 %	75,9 %	31,3 %	74,9 %	95,6 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 avril 2016, la mise en distribution d'un dividende de 4,15 EUR par action de 5 EUR nominal, qui sera réalisée après déduction de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration lors sa séance du 18 décembre 2015 et versé aux actions émises à cette date.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2015, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Principaux événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

Perspectives d'avenir

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2015, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, inscrite dans celle du Groupe HSBC et adaptée au marché prioritaire qu'est la France. Elle s'oriente autour de trois axes principaux :

- dynamiser l'activité, en continuant de développer sa clientèle patrimoniale, en investissant dans le digital, en s'appuyant sur les atouts du Groupe, notamment sa forte connectivité internationale et son modèle universel et en confortant son positionnement dans la banque de Financement, d'Investissement et de Marchés comme plate-forme stratégique pour le Groupe ;
- investir de façon stratégique et en limitant les risques, grâce à la mise en place des *Global Standards* ;
- simplifier les processus et les procédures, en modernisant ses systèmes informatiques pour gagner en efficacité et améliorer la qualité de services pour ses clients.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à développer la connectivité entre les entités du Groupe HSBC et à préserver la solidité du bilan.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 17 et en page 286 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés, figurant en pages 318 à 319 et 274 à 275 du présent Document, et respectivement aux pages 299 à 300 et 253 à 254 du Document de référence 2014 déposé à l'AMF sous le n° D15-0095.

Les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2014, figurant en pages 253 et 254 du Document de référence 2014 et sur les comptes annuels 2014, figurant en pages 299 et 300 du Document de référence 2014, contiennent une observation.

Paris, le 4 mars 2016

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Nicolas Montillot 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
BDO France – Léger & Associés ² Représenté par Fabrice Chaffois ³ 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
Suppléants			
Jean-Baptiste Deschryver ¹ 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	–	2018
François Allain ¹ 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

³ BDO représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2015 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 43 des Etats financiers consolidés, page 273.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	334
2. Contrôleurs légaux des comptes	335
3. Facteurs de risques	15 à 17 et 101 à 155
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	331
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 17 et 286
5.2. Principaux marchés	2 à 17 et 286
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	Couverture intérieure 2 à 17 280 à 283
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	320 à 322
7. Informations sur les tendances	333
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	18 à 32
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	36
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	34, 332
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	164
11.2. Etats financiers	166 à 273 et 276 à 317
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	274 à 275 et 318 à 319
11.4. Date des dernières informations financières	164
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	143 à 145
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	333
12. Contrats importants	331
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	329

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 124 à 252 et 253 à 254 du Document de référence n° D.15-0095 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2015 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 255 à 298 et 299 à 300 du Document de référence n° D.15-0095 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2015.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Etats financiers sociaux pages 276 à 317
- Etats financiers consolidés pages 166 à 273
- Rapport de gestion pages 2 à 17 et 286
- Responsabilité sociale, environnementale et sociétale pages 73 à 100
- Attestation du responsable page 334
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 274 à 275 et 318 à 319

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'implantations : 350
 103 avenue des Champs-Élysées
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 70 40
 www.hsbc.fr

FILIALES DE HSBC FRANCE

DISTRIBUTION**HSBC Factoring (France)**

103 avenue des Champs-Élysées
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 72 00

GESTION D'ACTIFS
HSBC Global Asset Management (France)

4 place de la Pyramide – La Défense 9
 92800 Puteaux
 Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

15 rue Vernet
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

15 rue Vernet
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 39 44

ASSURANCE
HSBC Assurances Vie (France)

15 rue Vernet
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 41 02 40 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15 rue Vernet
 75419 Paris Cedex 08
 Téléphone : 33 1 40 70 70 40

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

**HSBC Global Asset Management (France),
succursale espagnole**

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
 Torre Picasso
 28020 Madrid
 Téléphone : 34 914 566 979

ITALIE

**HSBC Global Asset Management (France),
succursale italienne**

Piazzeta Bossi, 1
 20121 Milan
 Téléphone : 39 02 72 437 496

SUEDE

**HSBC Global Asset Management (France),
succursale suédoise**

Birger Jarlsgatan 25
 SE-111 45 Stockholm
 Téléphone : 46 8 4545435

SUISSE

**HSBC Global Asset Management
(Suisse) AG**

Bederstrasse 49
 CH-8027 Zürich
 Téléphone : 41 44 206 26 00

© Copyright HSBC France 2016
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction Financière, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun Plc, Londres ; pages intérieures conçues par Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Fabrication : Paragon Transaction

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.

Photographies

Jean Beunardeau : Tina Merandon

Andrew Wild, Philippe Pontet : HSBC France

